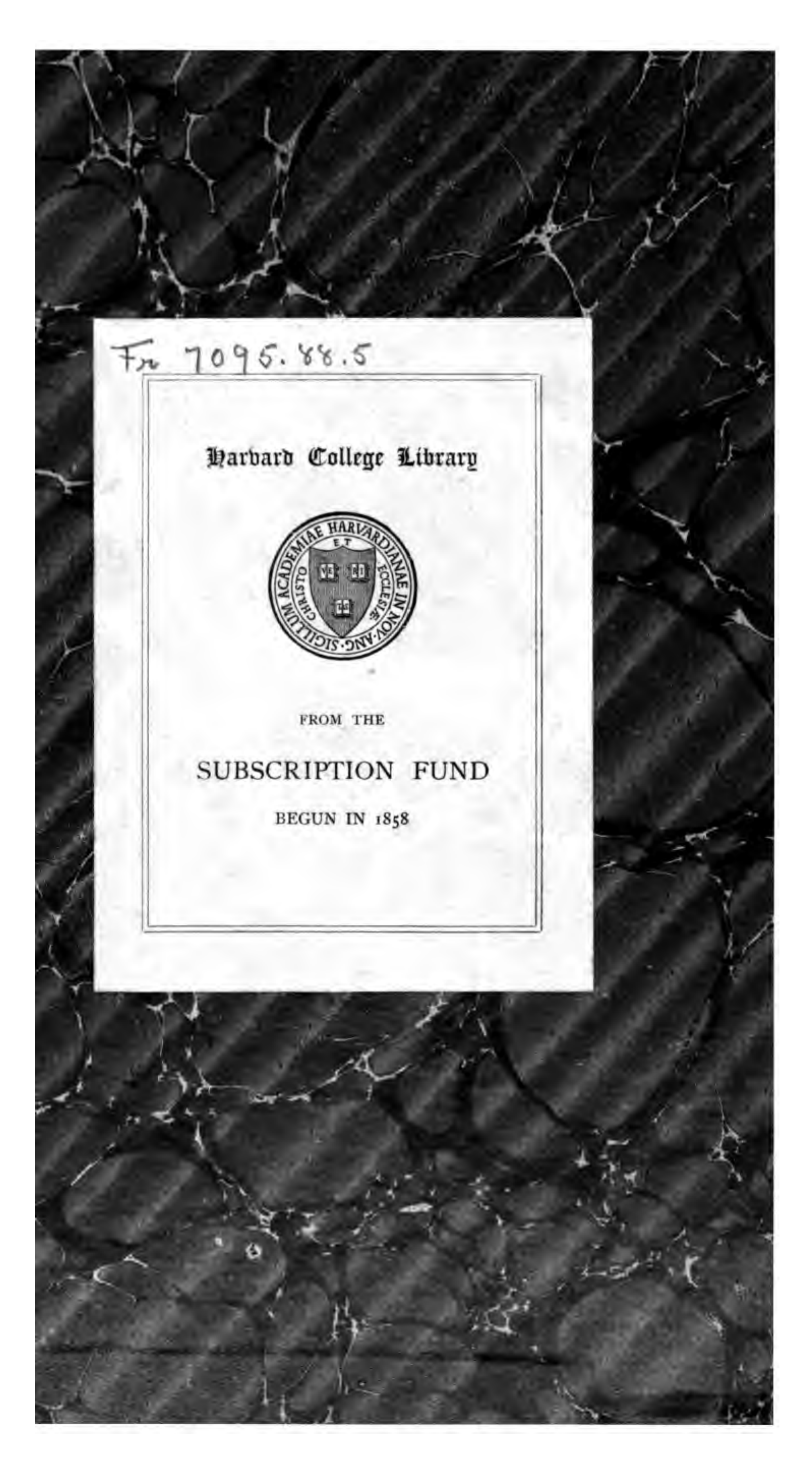
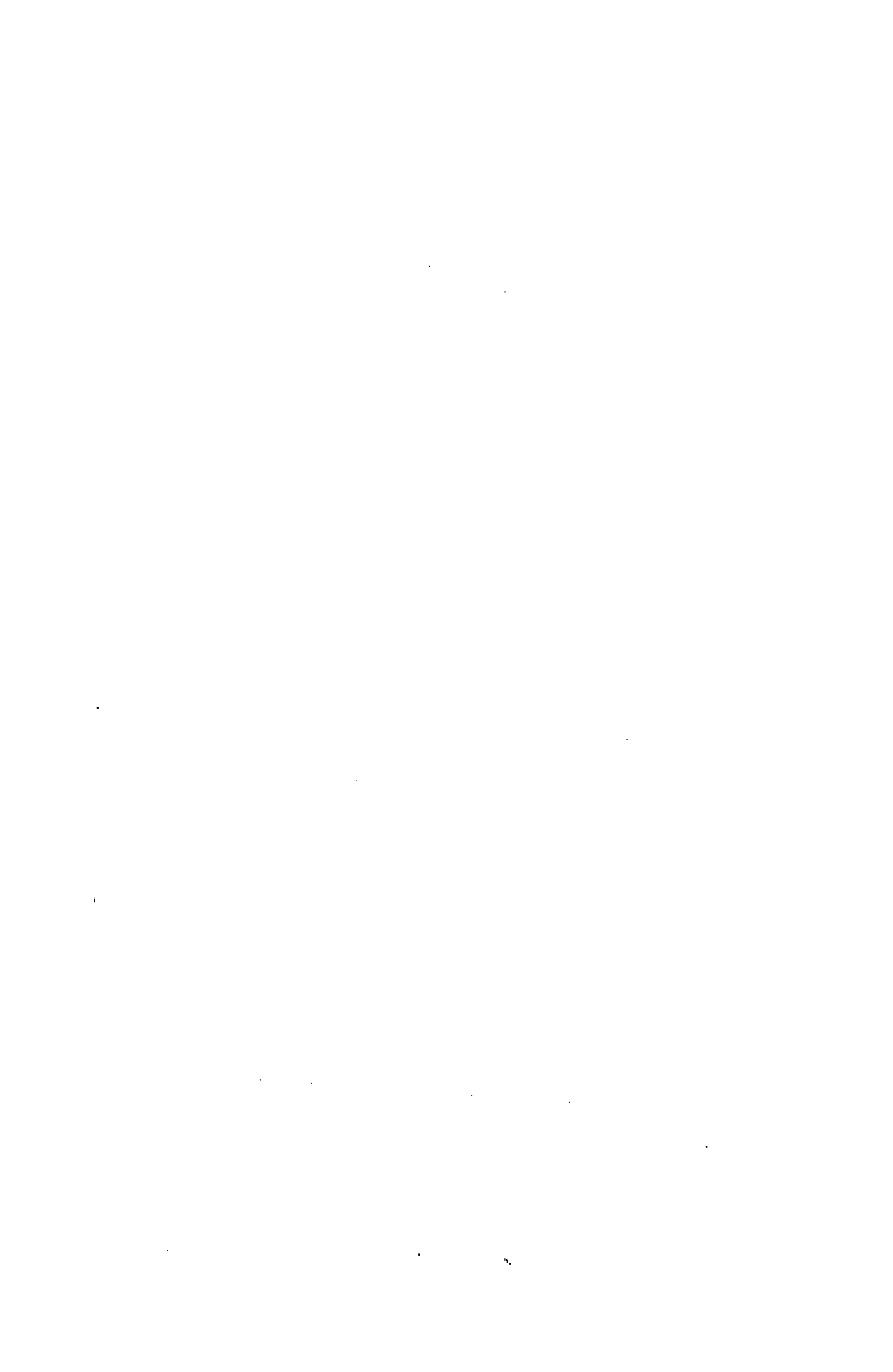




SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VIe ARROND



FASTES

DE LA

VILLE DE VIENNE

Manuscrit inédit

DE CLAUDE CHARVET

PUBLIÉ

Avec des Notes et une Notice sur l'Auteur

PAR

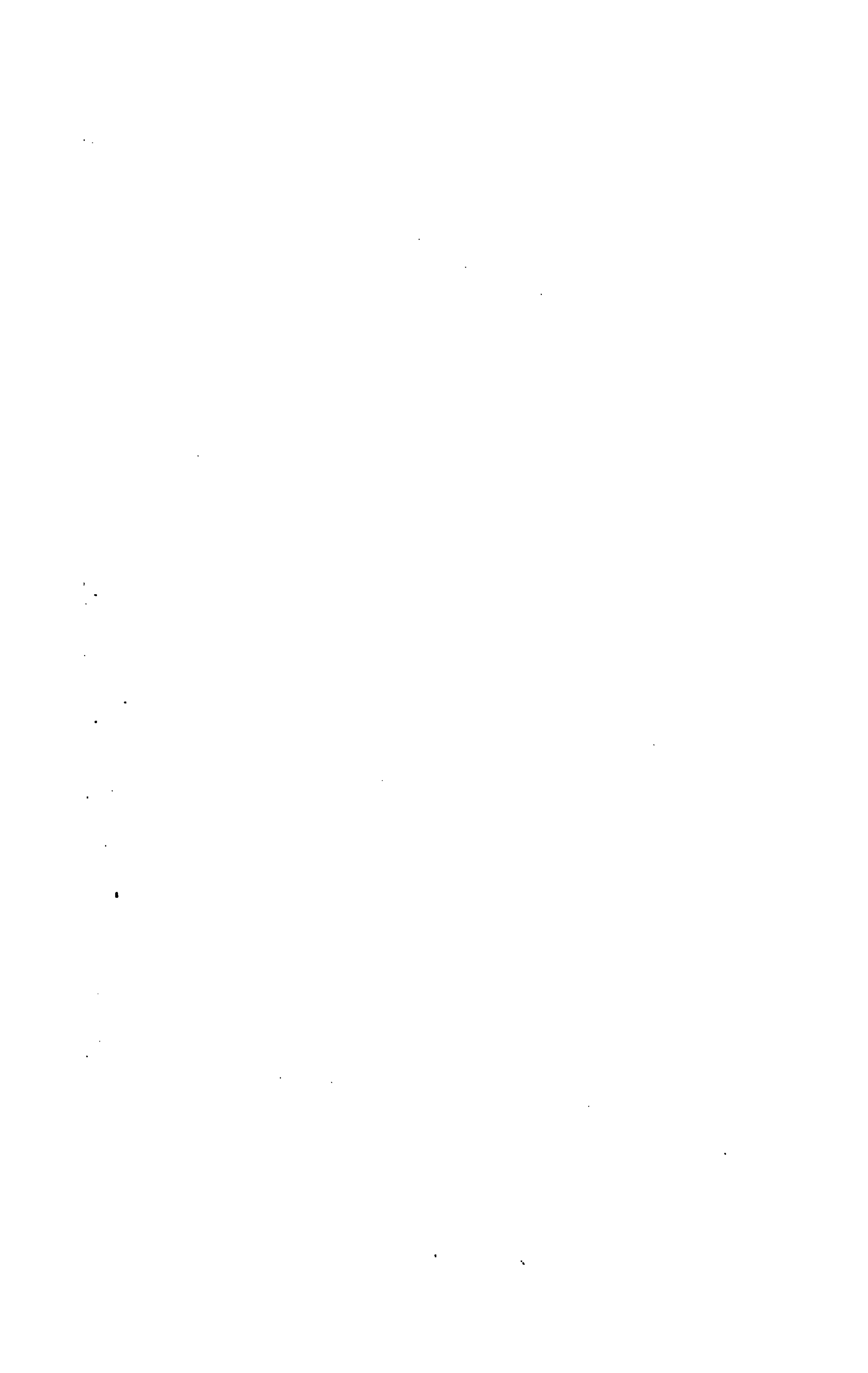
E.-J. SAVIGNÉ



VIENNE

[illegible]

1869





FASTES

DE LA

VILLE DE VIENNE

FASTES

DE LA

VILLE DE VIENNE

Manuscrit inédit

DE CLAUDE CHARVET

PUBLIÉ

Avec des Notes et une Notice sur l'Auteur

PAR

E.-J. SAVIGNÉ



VIENNE

SAVIGNÉ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1869

CLAUDE CHARVET

Les Biographes Dauphinois, les seuls qui se soient occupés de Claude Charvet, auteur d'une savante *Histoire de l'Église de Vienne*, l'ont tous fait naître dans cette ville. C'est une erreur : des documents positifs établissent qu'il est né, en 1715, à Saint-Savin, commune assez considérable du canton de Bourgoin. L'acte de naissance de Charvet, que nous avons extrait des registres curiaux de la paroisse de Saint-Savin, tranche définitivement cette question longtemps controversée. Il est conçu en ces termes :

« Claude, *fils d'Antoine* Charvet *et de Claudine Put, mariés, a été batisé ce* quatorze mars mil sept cent et quinze. *Son parrain a été Louis Duplan et sa marraine Claudine Mathian. Présent Claude Bonnaire et Jean Joli. Signé : Serre, curé.* » (1)

(1) C'est à l'obligeance de M. F. Erard, curé actuel de la paroisse de Saint-Savin, que nous devons la communication de ce précieux document.

Il est d'ailleurs certain qu'il a existé, dans le canton de Bourgoin, une ancienne famille du nom de Charvet, éteinte depuis peu d'années, et dont le souvenir n'est pas encore perdu.

En parcourant les registres de la paroisse de Saint-Savin, nous avons rencontré un acte qui confirme pleinement ce que nous venons d'avancer. En voici la copie textuelle :

« *Le* 23me *janvier* 1749, *a été baptisé, né d'hier,* Claude, *fils légitime de* Monsieur Maître François Charvet, *avocat au parlement de Grenoble, et de demoiselle Marianne Royon, mariés. Son parrain a été Messire* Claude Charvet, archidiacre de l'église de Saint-Maurice de Vienne, *représenté par Jacques Joly, fermier dudit Me Charvet, et sa marraine demoiselle Anne Giroud, femme du sieur François Royon d'Arcisse, représentée par Geneviève Teillon, femme dudit Joly. Présents Philippe Parmilieu et François Joly, témoins requis, illettrés de ce enquis.* — FAURE, *curé.* »

L'archidiacre Claude Charvet était, sans aucun doute, le frère de l'avocat, père de l'enfant baptisé.

Quant à ce dernier, qui s'appelait *Claude*, comme son parrain, plusieurs personnes encore existantes l'ont connu. Pendant les quinze premières années de ce siècle, il fut juge au tribunal civil de Bourgoin, et il est mort à Saint-Savin, le 25 septembre 1817, veuf de Hugonne Castaldy.

Il avait laissé un fils qui a occupé une position élevée dans le Commerce et la Banque, à Lyon, où il est décédé depuis plus de vingt ans.

Il existe encore, à Saint-Savin, une vieille maison provenant de la famille Charvet, qui est possédée et habitée par

M. Parmilieu, ancien Maire. Dans une des salles basses de cette maison, on lit une inscription (1) qui reproduit une ode en vers macaroniques, en l'honneur de Bacchus, et qui paraît remonter à la 1re partie du XVIIIe siècle (2).

Nous n'avons aucun renseignement sur la jeunesse et les études de Claude Charvet.

On nous avait dit qu'il avait été curé de Saint-Clair, petite paroisse aux environs de Vienne, dépendant du canton de Roussillon; mais, vérification faite, nous avons pu constater l'inexactitude de cette allégation : le desservant des paroisses de Saint-Alban et de Saint-Clair, de 1704 à 1733, s'appelait Claude *Chauvet* et non Charvet.

Charvet a appartenu, pendant bien des années, à l'Église primatiale de Saint-Maurice. Nous ne pouvons préciser l'époque de son entrée dans cette église, mais nous produirons un certain nombre de documents établissant sa coopération à tout ce qui avait rapport à notre cathédrale.

Dans un volume, conservé à la Bibliothèque de Vienne, et portant pour titre : *Documents pour servir à l'Histoire de Vienne*, nous trouvons une délibération ainsi conçue: « Du samedi sixième juin mil sept cent trenteneuf, du matin, dans le Chapitre de l'église primatiale de Vienne, où étaient assemblés, à la croix et au son de la cloche, à la manière accoutumée, R. R. et nobles sei-

(1) Une dissertation, au sujet de cette inscription, a été insérée dans les Nos du *Journal de Vienne*, des 7, 14 et 21 avril 1867.

(2) Les divers renseignements qui précèdent, concernant la famille Charvet, nous ont été fournis par l'auteur d'une *Histoire de Bourgoin*, M. Louis Fochier, avocat, que nous prions de recevoir ici nos sincères remerciements.

gneurs MM. Claude Didier, doyen ; Pierre de Loras, precenteur ; Pierre de Corbeau de Vaulserre, capiscol, etc., et Claude Charvet, *prêtre incorporé de ladite église*, il a été délibéré d'envoyer une procuration, etc., etc. »

Une déclaration (1), signée Charvet, *syndic,* datée du 26 février 1747, porte ce qui suit : « *Je soussigné prêtre syndic de l'église primatiale Saint-Maurice de Vienne, certifie que nous ne retenons aucun dixième sur les rentes qui nous sont dues, soit foncières, soit constituées. A Vienne, le* 26me *février* 1747. *Charvet, syndic.* »

Dans un acte du 25 avril 1749, passé aux minutes de Me Armanet, notaire à Vienne, Claude Charvet, qui prend le titre de *Chanoine Archidiacre de l'Église de Vienne*, constitue une rente annuelle de trente francs, en faveur des *Seigneurs, Doyens, Chanoines, Chapitre et Communauté de l'Église de Vienne.*

Un autre acte, aux minutes du même notaire, portant la date du 6 décembre de la même année, met Claude Charvet, *archidiacre*, en possession de la Chapelle fondée à Saint-Maurice, sous le vocable de sainte Catherine, vacante par le décès de Claude Labbe (2).

Dans un nouvel acte, reçu par Me Armanet, et daté du

(1) Cette déclaration appartient à M. le docteur de Brye.

(2) Dans un *État des revenus de l'église de Saint-Maurice de Vienne et des chapelles, avec les charges et services* (Copie manuscrite conservée à la Bibliothèque de Vienne), nous trouvons que les redevances attachées à la chapelle de Sainte-Catherine, fondée par Pierre de Biol, consistent en : « Une maison, paroisse de Saint-Georges, que le recteur habite ; — deux pièces de terre, dans la plaine de l'Aiguille, contenant six bicherées ; — une vigne, en Pipet, contenant onze fosserées ; — un pré, à la prairie de Septème, contenant deux faucherées ; — une pension d'un baral de vin, reconnue en 1710. »

26 avril 1754, Claude Charvet, en sa qualité de *Prêtre Syndic de la Communauté*, passe *Bail à Ferme*, au nom du *Chapitre et Collége de Saint-Maurice*, d'immeubles situés à Pinet.

On pourrait multiplier à l'infini les citations de documents de ce genre. Ce qu'il y a de certain c'est que Claude Charvet prit une part active à la gestion et à l'administration des revenus de l'église, et qu'il tint une place considérable parmi les personnages importants qui composaient alors le Chapitre de Saint-Maurice.

La translation de Claude Charvet à la Cure de l'église de Saint-André-le-Bas, de Vienne, sera établie par nous d'une façon irrécusable. Et d'abord nous publierons textuellement l'acte de *Prise de Possession*. Cet acte, tout en revélant une date précise, inconnue jusqu'à ce jour, présente un certain intérêt quant à la forme. Le voici :

Cejourd'hui trentiesme mars mil sept cent cinquante-six, avant midy, au-devant de la principale porte de l'Église paroissiale de Saint-Pierre-entre-Juifs, autrement Saint-André-le-Bas,

A comparu, pardevant le notaire royal apostolique de la ville de Vienne, soubsigné, en la présence des témoins bas-nommés, Messire Claude Charvet, *prêtre archidiacre de l'Église de Vienne, docteur ez droits, official métropolitain du diocèze, pourvu de la susdite cure de Saint-Pierre-entre-Juifs, lequel, ayant la présence de Messire Claude Danthon, prêtre chanoine de ladite Église de Vienne, bachelier ez droits, la requis de le mettre en possession de la susdite cure, lui ayant remis à cet effet les lettres de provisions qui luy en ont été accordées par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Guillaume d'Hugues, archevêque et Comte*

dudit Vienne, le jour d'hyer, sur la présentation de Messire Pierre de Corbeau de Vaulserre, chanoine capiscol de ladite Église de Vienne, en qualité de Procureur fondé de Monseigneur l'Évêque de Saint-Flour, comme abbé commandataire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas dudit Vienne, et en cette qualité, patron de ladite Église et paroisse de Saint-Pierre-entre-Juifs; en conséquence de la démission de ladite cure faite par Messire Pierre Perouse, dernier paisible possesseur d'icelle, les susdites lettres de provision dûment signées par mondit Seigneur l'Archevêque, scellées en forme et contre-signées par M. Malvieux, secrétaire, à quoy mondit sieur Danthon adherant et ayant en main lesdites lettres de provisions, a pris ledit sieur Charvet par la main, la fait entrer dans ladite Église, luy a présenté de l'eau bénite, la conduit au pied du grand autel où est desservie ladite paroisse dans ladite Église de Saint-André-le-Bas, où s'estant mis à genoux, ils ont fait leurs prières à Dieu; relevés ils sont montés à l'autel que ledit sieur Danthon a fait toucher et baiser audit Charvet, luy a fait ouvrir et fermer le tabernacle; après quoy il luy a de mesme fait ouvrir et fermer les fonts baptismaux; la ensuite conduit dans la sacristie où ledit sieur Charvet a de mesme ouvert et fermé les portes des gardes-robes et armoires de ladite sacristie; et par toutes ces cérémonies et autres en pareil cas requises, ledit sieur Danthon a mis ledit sieur Charvet en la vraye, réelle, actuelle et corporelle possession de la susdite cure de Saint-Pierre-entre-Juifs, honneurs, fruits, profits et revenus en dépendants, à laquelle prise de possession ainsy faitte, lue et publiée à haute et intelligible voix par le notaire soubsigné, dans la susdite Église, il n'y a eu opposition de qui que ce soit; dont et de tout quoy a esté fait et octroyé

acte, icelui lu et publié comme dessus dans la susdite Église, en présence de M. Me Charles François Broal, avocat en parlement, Consul Maire, Administrateur de l'Hôtel-Dieu, ex Lieutenant-Général de police de ladite ville; de M. Me Jean Pellisson de Fontanier, aussy avocat en parlement, premier Consul et Lieutenant-Général de police de ladite ville; de sieur Jean-Baptiste Bonin, bourgeois de ladite ville; de Jacques Fournier, cordonnier de la mesme ville, et de messire Hypolite Clavin, prêtre desservant dans ladite Église de Saint-André, témoins requis signés avec lesdits Charvet et Danthon.

Signé Charvet, Danthon, Pélisson, Fontanier, Broal, Bonin, Clavin, prêtre, Jacques Fournier, Armanet, notaire recevant.

Controlé à Vienne le 30 *mars* 1756. *Reçu six livres. S. B. C.* 1 *fr.* ARMANET.

En vérifiant les registres de la paroisse de *Saint-André-le-Bas*, nous trouvons que le premier acte, signé par Claude Charvet, porte la date du 31 mars 1756, et que le dernier, revêtu de sa signature, est daté du 13 avril 1760; du 16 au 24 avril 1760, quatre actes sont encore signés par Claude Charvet, se qualifiant de *curé commis,* et, depuis cette dernière époque, tous les actes sont signés par Charvet *(Pierre)*, son frère et son successeur.

Enfin, deux actes authentiques viennent compléter cette partie de notre biographie: l'un, du 4 février 1760, aux minutes de Me Bertrand, notaire à Vienne, contenant la démission de Claude Charvet, en faveur de son frère Pierre, de la Cure de Saint-André-le-Bas, et l'autre, du 15 avril 1760, reçu par le même notaire, constatant l'installation de ce dernier.

La Bibliothèque de Vienne possède la copie manus-

crite d'un ouvrage intitulé: *Dénombrement général du diocèse de Vienne, en* 1774, où Pierre Charvet, alors âgé de 54 ans, figure en qualité de curé de Saint-André-le-Bas, fonctions qu'il a exercées jusqu'à l'époque de la Révolution, ainsi que cela résulte des actes de l'État Civil.

Comme document sur la famille Charvet, nous mentionnerons encore un acte du 14 octobre 1762, reçu par Me Bertrand, notaire, portant constitution d'une rente de cent cinquante francs, par François Charvet, avocat au Parlement de Grenoble, résidant à Saint-Savin, en faveur d'Henry Charvet, son fils (1), pour *l'entrée* et *l'incorporation* de ce dernier au Chapitre et Église de Saint-Maurice. Pour sûreté du paiement de cette rente, François Charvet *impose* une propriété dite la Combe, située à Saint-Savin et Damptezieu. Dans cet acte, intervient, comme *caution*, Claude Charvet, *archidiacre de l'église de Vienne, official métropolitain du diocèse* (2).

On a donné bien souvent à Claude Charvet, sans aucun fondement, le titre de Chanoine et Prieur de Saint-Donat (3). On l'a même considéré comme étant l'auteur d'un manuscrit intitulé: *Plusieurs preuves sacrées et titrées, historiques et chronologiques, pour montrer l'imposi-*

(1) Le frère, sans aucun doute, de l'enfant dont Claude Charvet avait été le parrain.

(2) Nous devons la communication des divers actes notariés que nous venons de mentionner, à l'obligeance de M. de Fougerolles du Vernet, notaire à Vienne, détenteur des minutes.

(3) Rochas, *Biographie du Dauphiné*, tome 1, page 224; — Colomb de Batines, *Revue du Dauphiné*, tome 6, page 370; — *Journal de Vienne*, 30 novembre 1839; — Collombet, *Histoire de l'Église de Vienne*, tome 3, page 357.

tion du nom de Saint-Donat à l'ancien Bourg-Église, château de Jovincieux, in-4° de 238 feuillets.

Ce manuscrit, ainsi que l'a démontré M. Alfred de Terrebasse (1), dans une curieuse notice, est l'œuvre de Claude Chalvet (et non Charvet), chanoine et capiscol de Saint-Donat, vers la fin du XVII[e] siècle. La preuve résulte de l'examen du manuscrit qui a été retrouvé depuis et donné à la Bibliothèque de Grenoble, par M. Giraud, de Romans, qui le tenait de M. Savoie, ancien notaire.

C'est évidemment par suite d'une confusion de noms qu'on a donné à Charvet un titre qu'il n'a jamais porté, et qu'on lui a attribué un travail indigne de lui.

L'œuvre capitale de Charvet est son *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, qui fut publiée à Lyon, chez Cizeron, en 1761. D'après Barbier (2) et plusieurs autres bibliographes, l'auteur de cette histoire serait Cl. Et. Bourdot de Richebourg. « Cette assertion, dit M. de Terrebasse (3), n'est vraie que jusqu'à un certain point. Charvet, comme beaucoup d'autres savants, écrivait assez mal et lourdement. Il eut le bon esprit de le reconnaître, et avant de livrer à l'impression l'ouvrage, fruit de ses veilles et de ses recherches, il prit le parti de le soumettre à un homme de lettres de Paris, qui se chargea, moyennant finance, d'en retoucher et polir le style. La revision achevée, le manuscrit revint aux mains de l'auteur, qui

(1) *Examen Critique de l'Inscription de Saint-Donat.* — Vienne, Roure, 1860.

(2) *Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes.*

(3) *Examen Critique de l'Inscription de Saint-Donat.*

céda son privilège à un libraire de la ville de Lyon, où l'*Histoire de la Sainte Église de Vienne* fut imprimée pour ainsi dire sous ses yeux, en 1761. Bourdot de Richebourg n'a pas eu et ne pouvait avoir d'autre part à un ouvrage complètement étranger à ses études et au genre de ses autres publications. »

Il est aujourd'hui reconnu que l'*Histoire de la Sainte Église de Vienne* est l'œuvre de Charvet, et nul doute ne peut être élevé à cet égard.

L'auteur publia, en 1769, un *Supplément* à son Histoire, formant 32 pages, et contenant des *Corrections et Additions*, (1) qui renvoient aux pages de cette même histoire.

L'*Histoire de l'Église de Vienne*, par Charvet, est reconnue pour être bien supérieure aux ouvrages publiés sur le même sujet par le Celestin Jean du Bois, *Joannes a Bosco* (1605, in-8°); par Jean Lelièvre, chanoine-sacristain en l'église métropolitaine de Vienne et abbé de Saint-Ferréol (1623, in-8°), et par Drouet de Maupertuy (1708, in-4°).

Charvet, à raison du rang qu'il occupait, a joui du rare avantage d'avoir à sa disposition les archives alors intactes du Chapitre de Saint-Maurice. Il a eu notamment sous les yeux le Grand Cartulaire de cette église, formant un volume in-folio, écrit sur parchemin et datant du XII[e] siècle, qui a malheureusement été confondu avec

(1) Ce *Supplément* étant devenu fort rare et manquant à un grand nombre d'exemplaires, nous avons cru faire une chose agréable aux bibliophiles Dauphinois, en en donnant une seconde édition tout à fait conforme à la première.

les titres féodaux et brûlé à l'époque de la Révolution. Charvet a fait l'usage le plus judicieux de ces précieux documents ; il n'a eu qu'un tort, celui de les traduire et de les analyser, sans prendre la peine de les reproduire à la suite de son ouvrage comme les Bénédictins lui en avaient donné l'exemple. L'*Histoire de la Sainte Eglise de Vienne* ne reste pas moins le livre le plus important qui ait été écrit sur cette antique Primatiale. M. Collombet, tout en maltraitant Charvet, n'a fait que le suivre pas à pas, et M. Haureau, continuateur du *Gallia Christiana*, n'hésite pas à convenir qu'il l'a mis souvent à contribution et que rarement il l'a trouvé en défaut.

Il est de notoriété publique, à Vienne, que Charvet a laissé d'autres manuscrits, notamment une *Histoire de l'Abbaye de Saint-André-le-Haut.* Un de nos compatriotes, (1) nous a affirmé avoir eu entre les mains ces manuscrits et les avoir parcourus avec le savant et regretté M. Delorme, qui en devait la communication à un homme d'affaires de M. le marquis Rigaud de Serezin. Ces manuscrits doivent être aujourd'hui en la possession de M. le marquis de Murinais.

Charvet était en rapport avec plusieurs écrivains et personnages distingués de son époque : M. Seguier, célèbre antiquaire de Nimes, M. le comte de Caylus, M. de Portes d'Amblerieu, l'abbé d'Artigny, l'abbé Deville, etc.

Mille, auteur d'une *Histoire Chronologique de Bourgogne* assez estimée, correspondait avec notre auteur, qui lui a fourni plusieurs chartes importantes, imprimées

(1) M. Girard, ancien libraire.

à la suite de son ouvrage. On lit, page 337 du 3me volume de cette histoire: « Cette charte m'a été adressée par M. l'abbé Charvet, chanoine et archidiacre de l'église de Vienne. Il a eu la complaisance de la tirer lui-même du Cartulaire de l'église de Vienne et de me l'envoyer, transcrite de sa propre main, malgré l'état de langueur dans lequel il était tombé depuis plus d'un an. Il a malheureusement terminé sa carrière le 15 janvier 1772. C'est une vraie perte pour la république des lettres. C'est à lui que nous devons une très-bonne histoire de Vienne, imprimée à Lyon, en 1761, chez C. Cizeron. »

S'il faut en croire M. Mermet (1), Charvet serait l'auteur d'un ouvrage inédit, intitulé: *Annales de la Ville de Vienne*. Nous avons lieu de croire que ce dernier ouvrage n'est autre que les *Fastes de la Ville de Vienne*, manuscrit qui fait l'objet de la présente publication.

Charvet mourut trois ans après avoir mis au jour son *Supplément*. Voici son acte de décès, dressé par son frère, que nous avons trouvé dans les registres de l'État Civil de la ville de Vienne, paroisse de Saint-André-le-Bas (2):

« *Le* 17 *janvier* 1772, *a été enterré, décédé la surveille, par le Chapitre de Saint-Maurice, Messire Claude* Charvet, *ancien curé de Saint-André-le-Bas, Chanoine archidiacre*

(1) *Histoire de Vienne*, tome 3, page 429; — *Rapport sur les monuments remarquables de l'arrondissement de Vienne*. Brochure in-8°, 1829, page 70.

(2) Petit in-F°, de 1761 à 1773, conservé dans les Archives de l'État Civil de Vienne.

de Saint-Maurice, Curé de ladite église, Official métropolitain et Prévôt du Collége de Saint-Maurice, âgé de 57 *ans; il était l'auteur de l'*Histoire de l'Église de Vienne, *natif de la paroisse de Saint-Savin, près de Bourgoin, et mon frère bien-aimé.*

Charvet (Pierre), *curé de Saint-André-le-Bas.* »

Tout détail nous manque sur la fin de la carrière de Charvet; mais nous avons été assez heureux pour découvrir son *Testament*, notarié, dont voici la copie textuelle:

Pardevant le notaire royal de la ville de Vienne soussigné, cejourd'hui trentième novembre mil sept cent septante-un, après midy,

Fut présent Messire Claude Charvet, *prêtre archidiacre de l'Église primatiale de Saint-Maurice de Vienne, official métropolitain du diocèse dudit Vienne, lequel se trouvant atteint d'une maladie corporelle, bien libre néanmoins de tous ses sens, parole, mémoire et entendement ainsi qu'il a paru à moy notaire et aux témoins bas-nommés, voulant disposer de ses biens, a fait et dicté à moy notaire, en la présence et assistance des témoins, son testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté nuncupative ainsi qu'il suit:*

Premièrement a fait le Saint-Signe de la Croix sur sa personne, a recommandé son âme à Dieu et a élu la sépulture de son corps dans ladite église de Saint-Maurice, s'en rapportant pour ses œuvres pies et frais funéraires à la discrétion et volonté de son héritier bas-nommé.

Donne et lègue à Marguerite Astier, sa domestique, la somme de cent livres, payable dès après son décès, outre et sans préjudice des gages qui lui seront dûs.

Et au résidu de tous et un chacun ses biens droits, noms, raisons et actions en quoiqu'ils consistent ou puissent consister, il a fait, créé, nommé et institué pour son héritier universel M. Me Claude Charvet (1), *avocat au baillage de Vienne, son neveu et filleul, fils de M. Me François Charvet, avocat au parlement de cette province, par lequel il veut sa succession être recueillie en payant ses legs, œuvres pies, frais funéraires, dettes.*

Ceci étant son dernier testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté qu'il veut valoir par forme de testament nuncupatif, codicile, donation à cause de mort et par tous autres meilleurs moyens que disposition de dernière volonté peut et doit mieux valoir.

Dont et de tout quoy il a requis acte à lui fait et octroyé à Vienne, dans une des chambres de la maison d'habitation dudit sieur testateur, quartier de Fuissin, paroisse de Saint-Georges, où lecture a été faite audit sieur testateur en présence desdits témoins de mot à mot et dans tout son entier, après laquelle lecture faite et par ledit testateur bien ouye, il a déclaré persister en ses dispositions par lui dictées à moi notaire, en la présence desdits témoins pour être exécutées selon leur forme et teneur.

Dont pareillement acte, ce fut ainsi fait dicté, lu, publié et récité, lieu, jour et an susdits, en la présence de Mr François Bernard, prêtre, chevalier de ladite église; de Me Toussaint Jean Tixier, prêtre archidiacre de la même église; sieur Edouard Louis Tixier, receveur des décimes du diocèse; de Me Annet Delaloy, procureur aux cours de Vienne;

(1) Il est évident qu'il s'agit de Claude Charvet dont le testateur avait été le parrain.

de sieur Michel Rondet, négociant en ladite ville, et de sieur Jean-François Gelas, fils de sieur Joseph Gelas, marchand bolanger, tous habitants audit Vienne, témoins requis, signés avec ledit testateur.

Signés: Charvet, testateur; Tixier, archidiacre; Tixier, receveur; Bernard Delaloy; Rondet; Gelas; Armanet, notaire.

Contrôlé et insinué à Vienne, le 25 *janvier* 1772. *Reçu soixante-dix-neuf sols. R.* 10 *sols.* LEFEBVRE.

D'après M. Mermet (1) Charvet habitait une maison à lui appartenante, située en face de la fontaine de la place Jouvenet, paroisse de Saint-André-le-Haut (2); une lettre, du 31 décembre 1763, écrite à l'abbé Vital Deville, et publiée par M. Collombet (3), confirme ce fait. Le testament qu'on vient de lire établit qu'un mois et demi avant sa mort, Charvet avait son habitation dans une maison située au quartier de Fuissin, paroisse de Saint-Georges (4). Charvet étant déjà malade, à

(1) *Histoire de Vienne*, tome 3, page 430.

(2) Suivant la tradition, cette maison serait celle qui porte aujourd'hui le n° 12 et se trouve à l'ouest de la fontaine.

(3) *Histoire de la Sainte Église de Vienne*, tome III, page 479.

(4) C'est, sans aucun doute, la maison faisant partie de la dotation de la chapelle de Sainte-Catherine, dont Claude Charvet était titulaire. Nous la trouvons désignée, ainsi qu'il suit, dans le *Parcellaire de la ville de Vienne*, dressé en 1718 (tome 1, f° 271, n° 1106): « Maison qui despend de la chappelle de Saincte Catherine, fondée dans la grand' église par feu Pierre Biol, sise à la paroisse Saint-Georges, jointe la maison et pressoir à huisle de sieur Amable Venet du matin; une petite place du matin et de bize; maison de Pierre Brillard du matin; rue marquise du vent; rue tendant de la porte de Murianne à celle d'Avignon du soir; autre maison dudit Brillard et celle de Me George David de bize, contenant 122 toyses et demy. »

l'époque de son testament, nous sommes autorisé à croire qu'il est décédé sur la paroisse de Saint-Georges, l'une des sept paroisses que comptait alors la ville de Vienne.

Son acte de décès prouve qu'il a été *enterré par le Chapitre de Saint-Maurice*, mais nous n'avons aucun renseignement sur le lieu de l'inhumation ni sur la cérémonie des obsèques. Notre auteur ayant élu lui-même sa sépulture dans l'église de Saint-Maurice, l'on doit supposer qu'il a été inhumé dans les Cloîtres, lieu où le clergé était enterré à cette époque.

Nous nous trouvons ici en présence d'une contradiction : si nous admettons que Claude Charvet est décédé sur la paroisse de Saint-Georges, et qu'il ait été inhumé dans les Cloîtres de Saint-Maurice, comment se fait-il que son acte de décès soit inscrit sur les registres de Saint-André-le-Bas ? Ne serait-on pas tenté d'admettre, ou que cette dérogation aux usages de l'État Civil est due à l'influence de Pierre Charvet, ou que Claude Charvet, peu de jours avant sa mort, a été transporté chez son frère.

Nous ne pouvons que former des conjectures à cet égard.

Notre Notice sur Charvet est plutôt un résumé de faits, une analyse de titres, qu'une œuvre littéraire. Les Biographes qui nous ont précédé, n'ayant rien fourni de positif et de nouveau, nous avons pensé qu'il valait beaucoup mieux produire des documents authentiques et inédits que d'accumuler inutilement des dissertations et des phrases.

Le manuscrit des *Fastes de la Ville de Vienne* (1) forme un volume grand in-4°, de 234 pages, divisé en plusieurs parties; il ne porte aucune date; nous présumons cependant qu'il fut redigé de 1761 à 1772, c'est-à-dire durant l'intervalle qui s'écoula entre la publication de l'*Histoire de la Sainte Église de Vienne* et la mort de l'auteur.

Il est écrit en entier de la main de Claude Charvet, et ne contient que quelques rares annotations d'une écriture étrangère, qui doit être celle de son frère Pierre, avec lequel il a été quelquefois confondu.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de raconter quelles phases ce manuscrit a subies, par quelles mains il a passé, et comment, après maintes vicissitudes, il est arrivé à la Bibliothèque de Vienne.

Claude Charvet avait laissé tous ses manuscrits à Pierre Charvet, son frère; celui-ci les légua à M. le marquis Rigaud de Serezin, qui les transmit à son gendre, M. le comte de Loras, avec une précieuse collection de médailles d'or, d'argent et de bronze de tous les modules, qui avait été commencée par le Président de Valbonnays, auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dauphiné*. Ce riche médaillier et les manuscrits de Charvet sont aujourd'hui en la possession de M. le marquis Auberjon de Murinais, marié à Henriette de Loras, héritière des biens de cette antique famille, qui s'est éteinte en sa personne.

(1) Ce manuscrit, complètement inédit, a été publié par nous, pour la 1re fois, dans le *Journal de Vienne*. Voir la collection du 31 mars 1867 au 8 novembre 1868.

Comment les *Fastes de la Ville de Vienne* furent-ils détachés des autres manuscrits? C'est ce que nous ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est que notre manuscrit tomba en la possession d'un ancien habitant de Vienne, qui, au commencement du siècle, était allé s'établir à Lyon, et qu'il fut vendu, dans cette ville, aux enchères publiques, le 15 novembre 1839 (1).

L'acquisition en fut faite par M. Girard, alors libraire à Vienne, qui le céda à la Bibliothèque de Vienne moyennant ses déboursés (283 fr.), n'ayant pas voulu faire une spéculation, mais bien rendre à son pays un monument historique.

De 1839 à 1854, le manuscrit figure dans la Bibliothèque de la ville. Malheureusement l'incendie du 5 janvier 1854, qui dévora tant de livres et d'objets précieux, atteignit aussi le manuscrit de Charvet.

Ce trésor pourtant n'était pas complètement détruit, mais les feuilles parties mouillées, parties brulées, parties déchirées, se trouvaient disséminées çà et là. Il s'agissait de les recueillir dans les décombres fumant encore et parmi les débris abandonnés aux revendeurs.

M. Girard entreprit ce difficile sauvetage, et après avoir réuni et coordonné les feuillets dispersés du manuscrit, il parvint, en les ajustant et en les remontant sur des chassis de papier, à reconstituer pour ainsi dire le volume primitif.

Puis ce travail de patience complètement achevé, c'est M. Girard qui, de nouveau, offre, gratuitement, le ma-

(1) Catalogue Suiffet, n° 214.

nuscrit à la Bibliothèque de Vienne, où il est aujourd'hui rentré.

Beaucoup de feuillets ont été endommagés vers les bords supérieurs; quelques-uns même n'existent plus, et le texte n'a été rétabli, pour une partie, qu'à l'aide d'heureuses communications (1); ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons comblé, autant que possible, beaucoup de lacunes, et que nous croyons avoir fait une publication à peu près complète.

D'après M. Colomb de Batines (2), il aurait existé deux copies également autographes des *Fastes de la Ville de Vienne*, l'une chez M. le marquis de Rigaud de Serezin, à Vienne, l'autre mise en vente à Lyon et achetée par M. Girard: l'une serait le premier jet de l'auteur, l'autre la mise au net. Rien ne confirme cette assertion. La copie que possède la Bibliothèque de Vienne paraît assez correcte, et contient un certain nombre de dessins et de figures (3).

Le manuscrit de Charvet, quoique inédit, a été mis à contribution par beaucoup d'écrivains, qui se sont appropriés les documents qu'il avait amassés, sans prendre toujours la peine de citer la source d'où il les avait tirés.

Charvet a, sans doute, commis plusieurs erreurs qu'il

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Alfred de Terrebasse, et de M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble, la communication de copies et documents qui nous ont servi à rétablir des parties endommagées ou détruites.

(2) *Journal de Vienne*, 30 novembre 1839.

(3) Ces dessins et figures laissant beaucoup à désirer et n'ayant pas une véritable importance, nous n'avons pas cru devoir les reproduire.

n'aurait pas manqué de corriger si la mort lui eut laissé le temps de publier son ouvrage. Nous avons cru de notre devoir de respecter complètement le texte, et les quelques notes que nous avons ajoutées, ne font qu'expliquer ou modifier quelques négligences, sans rien changer ni au fond ni à la forme.

Notre publication, faite rapidement dans un journal, tirée à part en volume au fur et à mesure, laissera sans doute à désirer. D'autres moins inhabiles auraient pu l'accompagner de notes plus judicieuses et plus savantes, de renseignements plus authentiques et plus complets. Nous n'avons pas espéré vaincre les difficultés qui se présentaient, ni accomplir, d'une manière parfaite, un travail au-dessus de nos forces; nous n'avons eu qu'un seul but: c'est de conserver et de mettre au jour des documents précieux pour l'histoire de la ville de Vienne.

E.-J. SAVIGNÉ.

Vienne, 28 septembre 1868.

FASTES

DE LA

VILLE DE VIENNE

Les NOTES indiquées par des *lettres* existent sur le Manuscrit : — celles indiquées par des *chiffres* émanent de l'Editeur.

AVANT-PROPOS

Les Allobroges, peuple de la Gaule Celtique, habitaient le pays situé entre l'Isère, les Alpes et le Rhône jusqu'au lac de Genève. Ils avaient pour métropole VIENNE, qui ne fut d'abord qu'un gros bourg, dont ils firent successivement une ville considérable (A). Extrêmement jaloux de leur liberté, ils ne croyaient pas que les dieux pussent être renfermés dans des temples. Ils les adoraient, comme les autres Gaulois, en plein champ dans des bois sacrés. Ils personnifiaient et déifiaient les lacs, les fleuves, les fontaines (B), les vents, les tempêtes, les étoiles, les signes du Zodiaque (C); souvent un chêne antique ou le plus gros arbre du bois sacré était l'objet

(A) Strabon. Lib. 4.

(B) *Divona Cellarum linguâ fons addite divis.* Ausone.

(C) *Militiam cœli, gyrum stellarum, nimiam aquam, aut spiritum, aut citatum aerem;* Sapient, cap. V, v. 13; Deuteron, cap. XVII, v. 3.

principal de leur culte. Ils jetaient leurs offrandes dans les lacs et dans les fleuves. Tout le monde connaît l'or de Toulouse, dont la célébrité a passé en proverbe. Les Lithuaniens convertis à la foi sur la fin du quatorzième siècle, adoraient un feu qu'ils croyaient perpétuel, des serpents et des bois qu'ils tenaient pour sacrés.

ESUS était le grand dieu qui tenait lieu aux Gaulois de tous les autres. Cependant ils adoraient plusieurs autres divinités sous des noms celtiques : Jupiter était appelé *Taranis;* Mercure, *Theutatès* (A); Apollon, *Belenus;* Mars, *Camulus;* Hercule, *Ogmius;* Diane, *Arduina;* Minerve, *Belisana* ; Soleil, *Mithras*, *Abellio ;* la Lune, *Herodias*, *Hesus*, *Zia*, *nocticula;* Vénus céleste, *Onuava.*

Les Allobroges n'avaient ni temples, ni statues, ni images, mais leur commerce avec les Grecs de Marseille et les alliés des Romains, apporta quelque changement dans leur culte, puisque Brennus, chef des Gaulois Sénonnais passant à Vienne, pendant le séjour qu'il y fit, y bâtit un temple à Mars et à la Victoire.

Les druides étaient leurs prêtres; les eübages, leurs sacrificateurs ; les bardes, leurs poëtes. Les druides ordonnaient et présidaient à toutes les cérémonies de la religion. La cérémonie la plus auguste était celle du gui de chêne qu'on coupait un certain jour de la lune avec la faulx d'or, et qu'on recevait dans un linge bien blanc. Les poésies conservaient l'histoire sacrée et profane de la nation. Les grands menaient avec eux les bardes afin

(A) *Taran,* en bas breton, signifie foudre, tonnerre, éclair; *Tat,* en langue celtique, veut dire père, et *Theüt,* peuple; *Theütatès,* père du peuple.

qu'ils fussent témoins de leurs actions et qu'ils les transmissent à la postérité. Les eübages, outre les victimes ordinaires, sacrifiaient dans les bois sacrés les captifs, et à leur défaut des criminels, et les druides qui étaient en même temps prêtres, philosophes, médecins et augures, consultaient les dieux dans leurs entrailles. Lorsque les captifs et les criminels manquaient, on sacrifiait des innocents, culte barbare et impie que la religion chrétienne a eu la gloire de faire cesser partout où elle a prévalu. Nos philosophes modernes diraient, sans doute, que la pureté de nature et la liberté de raison qu'ils ont introduites auraient eu le même avantage; mais cette prétendue liberté de raison et cette prétendue pureté de nature qui ont amené l'incrédulité, la licence, l'illusion des sophismes, et une philosophie de mollesse, auraient donné le plus grand empire à toutes les passions, aux vices et aux désordres qui en naissent.

Les druidesses ou les femmes des druides se conciliaient une grande vénération par la divination qui leur était principalement confiée. Les hommes avaient pour les filles un respect qu'ils poussaient jusqu'à l'adoration, faiblesse qui a passé à leurs descendants.

Les Gaulois n'ignoraient pas tous les beaux-arts. Ils étaient fort adroits pour mettre en œuvre les métaux. Ils avaient trouvé les premiers l'art d'étamer si proprement les vaisseaux de cuivre, qu'on les discernait à peine des vaisseaux d'argent, et la perfection de cet art avait été poussée jusqu'à étamer avec de l'argent les harnais des chevaux et les attelages des chars. *Plumbum album incoquitur æreis operibus, Galliarum invento, ita ut vix discerni possit ab argento, deinde et argentum incoquere simili*

modo cœpere equorum maxime ornamentis, jumentorumque jugis (A).

La royauté et le droit féodal étaient inconnus chez les Allobroges. Cependant, dans la suite des temps, ils eurent des rois, puisque Annibal, passant sur leurs terres, pour entrer en Italie, la nation était partagée entre les deux fils de son dernier roi qui se disputaient la couronne ; Annibal l'adjugea à l'aîné.

On était réputé noble dès qu'on n'était pas d'origine servile. Le peuple destiné à la culture des terres était presque serf. On ne l'admettait point dans les affaires publiques. Toute la puissance était renfermée dans les deux ordres des druides et des cavaliers ou nobles (B).

Les chefs des Allobroges faisaient leur résidence à Vienne (C). La noblesse aimait mieux la campagne qu'elle vivifiait, par la dépense utile qu'elle y faisait ; elle évitait les villes comme des bûchers funèbres entourés de piéges. La chasse dont ils faisaient un exercice militaire, entretenait la vigueur de leurs corps. Ils avaient appris des Grecs de Marseille l'art de cultiver la vigne et les oliviers, de bâtir des villes, de se gouverner par les lois et non par les armes. Marseille était comme l'académie des Gaules. Les Allobroges y envoyaient leurs enfants. Cette école les avait un peu amollis. Tacite leur reproche d'avoir perdu cette vigueur et cette antique

(A) Plin. lib. 34, cap. 47.

(B) La meilleure cavalerie des armées romaines était gauloise. César se servit toujours de cette cavalerie dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit.

(C) Strab. lib. 4.

fierté gauloise qui les rendait redoutables. Strabon dit qu'ils avaient quitté les armes pour prendre la charrue et cultiver leurs champs. *Allobroges, superioribus annis, multis admodum hominibus expeditiones susceperunt: hac ætate reirusticæ dedititi, campos, et alpinas valles arant* (A).

Ils étaient toujours armés et ne faisaient rien en public sans armes. Leurs assemblées se tenaient sous un chêne dans les bois sacrés. On y traitait des affaires publiques et on y jugeait les criminels. *Sententiæ capitales de arbore proferuntur, et scribuntur in ossibus* (reorum) *illic etiam rustici perorant, et privati judicant* (B). Alfonse XI, roi de Castille, reçut, en 1334, sous un chêne, selon l'ancienne coutume des Goths, le serment de fidélité des Etats de la province de Biscaye.

Les druides, dépositaires des lois qui n'étaient pas nombreuses, avaient beaucoup de crédit dans ces jugements. On regardait leurs décisions et les peines qu'ils prononçaient, moins comme un acte d'autorité et comme un supplice, que comme un commandement des dieux.

Les Allobroges étaient grands, bien faits; ils avaient la chevelure forte, longue et d'un châtain clair, les yeux gris, la peau blanche, la physionomie martiale. Ils étaient sobres, hospitaliers, pleins de franchise, et d'une fidélité à toute épreuve. Les Savoyards ont encore cette réputation. Plusieurs d'entre eux se dévouaient au service des seigneurs, on les appelait Solduriers, Ambactes, *Soldurii*, *Ambactes*. Leur attachement était si grand qu'ils épousaient leur bonheur ou leur malheur, cou-

(A) *De Moribus Germanorum*, Cap. 2. — Strabon, Lib. 4.
(B) Plaute, Comédie intitulée : *Querolus* ou *Aulularia*.

raient les mêmes risques et ne leur survivaient jamais. A la bataille de Fornoüe qui se donna le sixième de juillet 1495, sept volontaires des plus braves qui craignaient pour la personne du roi de France Charles VIII, prirent des armes, des habits et des ornements tout à fait semblables aux siens, afin qu'on pût moins reconnaître le roi et qu'ils partageassent les dangers auxquels il allait s'exposer (A).

On jugeait de la grandeur d'un seigneur par le nombre des ambactes ou clients qui l'environnaient. Le peuple ne connaissait guère les secondes noces, ni la pluralité des femmes. Les grands donnaient dans la polygamie. Mais ce vice n'empêchait pas la population parce qu'ils étaient sobres et laborieux. L'adultère était sévèrement puni. L'éducation des enfants était dure. On ne distinguait pas le fils de la maison d'avec celui du serf. Chaque mère nourrissait ses enfants. Les jeunes gens ne prenaient des armes qu'après avoir subi des épreuves de force et d'adresse, et par l'autorité du magistrat. Cette cérémonie leur tenait lieu de robe virile ; dès lors ils appartenaient à la république ou à l'Etat.

Le peuple était vêtu d'une saye, *sagus*, *sagulus* ; elle est encore d'usage dans le Dauphiné. Les grands portaient des habits d'étoffes brillantes des plus vives couleurs et où l'or éclatait. Ils avaient des hausse-col et des bracelets d'or. Leurs armes étaient bigarrées de diverses couleurs, car ils savaient, ainsi que je l'ai remarqué, étamer fort délicatement d'or, d'argent et d'autres couleurs, le cuivre sortant rouge du feu, en sorte que le tout

(A) *Mémoires de Comines*, Liv. 8, chap. 6.

ne faisait qu'un corps solide et un très-beau mélange d'émaux (A).

Lorsqu'ils allaient à la guerre, malheur aux chefs qui dans une affaire n'étaient pas les premiers en valeur comme en naissance. Ils étaient déclarés infâmes et il leur en coûtait la vie. On étouffait dans la boue les lâches et les infâmes en les couvrant d'une claye. Les voleurs étaient pendus à une branche d'arbre. Les femmes accompagnaient leurs maris à la guerre, partageaient avec eux la gloire et les périls; elles les encouragaient au combat, pansaient leurs plaies s'ils étaient blessés, et les accablaient de reproches lorsqu'ils fuyaient.

ESUS, leur grand dieu, présidait aux combats. Ils tiraient de leurs bois sacrés de petites divinités qu'ils portaient à la guerre. Ils faisaient leurs serments sur un taureau d'airain ou de quelque autre matière. En 1760, on trouva au bas de Saint-Chef, à sept lieues à l'orient de Vienne, un petit taureau de bronze et une petite statue haute de cinq pouces du même métal. Cette statue était assez grossière, on n'a point su ce qu'elle représentait; on trouva encore deux patères d'un métal jaune et des plats de cuivre planés au marteau et bien étamés. J'acquis le tout et je le remis à M. de Portes, pour l'envoyer à M. le comte de Caylus qui l'a fait graver dans ses *Antiquités étrusques*, *gauloises*, etc., etc.

Après la victoire, on consacrait à la religion une partie des dépouilles des ennemis. On les mettait en tas, et personne n'y touchait. Nous lisons, dans Sulpice Sévère, que les Gaulois cultivateurs des terres y promenaient

(A) Philostrate, *Icon. lib.* 1.

leurs idoles couvertes de grands linges blancs pour expier leurs champs. *Quia hæc esset Gallorum rusticis consuetudo, simulachra dæmonum candido tecta velamine, misera per agros suos circumferre dementia* (A). Il se pratique encore quelque chose de semblable dans quelques villages du Dauphiné, du côté de St-Chef et de Bourgoin ; un dimanche entre Pâques et Pentecôte (B), les paysans, à l'entrée de la nuit, font le tour de leurs terres ensemencées, portant de longues perches au bout desquelles il y a des torches allumées et prononçant des malédictions contre les insectes et contre les autres animaux qui peuvent nuire à leur récolte. J'en ai été le témoin dans ma jeunesse. On appelle ce jour, le dimanche des *Lignères,* c'est-à-dire des *Ignifères*: Après cette expiation superstitieuse les paysans se régalent (C).

Les Allobroges, vaincus successivement par les Romains, les Bourguignons et par les Francs, s'accoutumèrent de gré ou de force aux lois et aux usages de leurs vainqueurs. Les Romains réunirent leurs terres à celles

(A) *Vita S. Martini,* Cap 9.

(B) C'est le premier dimanche de Caresme appelé des Brandons , et non entre Pasques et Pentecostes. *(Note d'une écriture différente de celle du manuscrit.)*

(C) Dans quelques endroits de Normandie, les écoliers font, pendant les fêtes de Noël, une cérémonie fort singulière qu'on appelle les Flambards. Les uns courent dans les rues avec des flambeaux en chantant : « Noël, Noël »; les autres avec des torches de paille vont autour des arbres fruitiers chanter :

Taupes et mulots,
Sortez de nos clos,
Sinon vous brûlerai, et la barbe et les os.

(*Mélanges historiques et philologiques,* par Michault ; t. 1, p. 236).

que la république possédait déjà en deçà des Alpes, et en formèrent une seule province enfermée entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée. Ils cassèrent leurs lois et leur en donnèrent de nouvelles pour les assujettir entièrement.

Les Bourguignons partagèrent entr'eux les terres des Allobroges, mais ils leur en laissèrent une grande partie dont ils se réservèrent la seigneurie avec des redevances en fruits ou en argent. Ils ne les traitèrent point en esclaves. La nation des Bourguignons avait été convertie à la foi chrétienne, lorsqu'elle était encore au-delà du Rhin, par les missionnaires ariens de l'empereur Valens. Elle était fort attachée à l'arianisme, mais moins intolérante que la nation des Goths. Elle ne persécutait pas ouvertement les catholiques. On voyait dans une même ville un évêque catholique et un évêque arien. L'un et l'autre tâchaient de faire des prosélytes sans effusion de sang. Vienne eut de saints archevêques qui la préservèrent de cette erreur, quoique la cour y fît assez souvent son séjour.

Gondebaud, roi des Bourguignons, adoucit les lois de sa nation, afin que les vaincus ne fussent pas opprimés. Ces lois réduites en corps sont datées de l'année du consulat d'Aviennus, par conséquent elles furent publiées l'an 501 ou l'an 502. On appela dans la suite ce nouveau Code la loi *Gombette*. Elle a subsisté en partie dans le Dauphiné jusqu'au quatorzième siècle que cette province fut unie au royaume de France. Chaque crime avait sa peine, mais pour favoriser les grands, on pouvait la racheter, parce que chaque peine avait sa taxe, suivant le génie des lois barbares.

L'arianisme qui s'était affaibli sous Sigismond pénultième, roi de Bourgogne, que saint Avit, archevêque de Vienne, avait converti, s'éteignit sous les rois Francs. Le royaume de Bourgogne, réuni à la monarchie française, fut gouverné par des maires, des ducs et des comtes, lorsqu'il n'eut pas des rois particuliers. Le droit féodal introduit par les Bourguignons y fut étendu par les Francs. Les cultivateurs attachés à la glèbe devinrent serfs. Les ducs avaient une pleine autorité sur les troupes et sur les finances. Ces troupes étaient composées des Francs et des Bourguignons qui avaient pris les terres des Allobroges et des Romains sous la charge du service militaire. Les comtes administraient la justice dans leurs départements. Ils avaient sous eux des vicomtes ou lieutenants, des échevins ou assesseurs, des viguiers ou vicaires. Les châtelains venaient après les comtes. Ils avaient la garde des châteaux et l'administration des finances dans la banlieue. Les anciens auteurs appellent les grands officiers de la couronne : antrustions du roi, leudes, fidèles, sénieurs, sagibarons, convives du roi, pairs, barons.

Les grands tenaient de temps en temps des assemblées ou parlements dans les lieux dont on était convenu, souvent c'était en pleine campagne. Ces assemblées étaient composées des évêques qui avaient un grand crédit dans les affaires civiles et politiques, des ducs, des comtes et des autres grands seigneurs. Chacun, jusqu'aux femmes, plaidait sa cause. Les évêques et les grands se servaient seuls du ministère d'un advoyer ou avocat, attendu l'excellence de leur dignité. Une séance ou deux terminaient les affaires les plus difficiles. On tint, en 858, dans le

bourg de Salmorenc détruit depuis plusieurs siècles (A), une de ces grandes assemblées où assistèrent les grands des provinces de Vienne, de Lyon et d'Arles. Agilmar, archevêque de Vienne, accompagné de son advoyer, s'y plaignit de ce que Vigerig, comte de Salmorenc, lui avait usurpé plusieurs fonds de terre et les serfs qui y étaient attachés. L'assemblée demanda au comte si la demande de l'archevêque était fondée. Le comte ne le nia point, et sachant bien que le fait était certain, il n'osa pas faire paraître son advoyer. Ces assemblées étaient nécessaires pour réprimer la tyrannie et les usurpations des seigneurs. On les appelait quelquefois du nom de Concile pour leur donner plus d'autorité et de respect. Telles furent les assemblées de Mantaille, en 879, et de Valence, en 890, où furent élus rois de Bourgogne Boson et Louis, son fils.

La servitude a eu lieu en Dauphiné jusqu'au douzième siècle que le pape Alexandre III la proscrivit parmi les chrétiens. Louis le Gros est le premier de nos rois qui affranchit les serfs dans les villes et dans les bourgs de son domaine. Il leur permit de s'établir où bon leur semblerait ; la plupart des seigneurs affranchirent aussi leurs sujets moyennant de grosses sommes. C'est à cette époque que les communes commencèrent et que les corps des maisons de ville se formèrent.

Après la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne et celle de sa femme Hermengarde, l'archevêque de Vienne et son chapitre étant devenus comtes de Vienne

(A) L'église paroissiale de Voiron est dans le lieu où était anciennement le bourg de Salmorenc.

par la libéralité et par la mort de Rodolphe et d'Hermengarde, ils conservèrent à cette ville, ses lois, ses coutumes et ses franchises. Suivant ces lois, les assassins et les faussaires étaient renfermés dans un sac, portés sur la première pile du pont et jetés dans le Rhône. On coupait les oreilles aux voleurs, on les fustigeait, on les marquait d'un fer chaud. La fonction de ceux qui étaient employés à ces exécutions n'était pas aussi honteuse qu'elle l'est devenue depuis. Dans une enquête faite, en 1276, pour constater les droits des comtes dans Vienne, Hugues de Bosqueu, un des témoins, dit qu'étant lieutenant du mistral, il avait fait marquer d'un fer chaud un voleur en le tenant par les cheveux, pendant que son valet le marquait (A). Morel de Salière, autre témoin, dit qu'étant lieutenant d'Alleman de Condrieu, mistral, il avait arrêté un voleur qui avait volé une grande quantité de viande, et que lui-même lui avait coupé l'oreille en présence de plusieurs bouchers.

On faisait courir nus par la ville les adultères des deux sexes jusqu'à une des portes de la ville où on leur rendait leurs habits, en les mettant dehors et les condamnant au bannissement (B).

(A) *Ipsemet tenuit ipsum latronem per capillos quousque garcio suus signavit ipsum latronem; dicit quod quidam latro furatus fuerat in macello magnam quantitatem carnium, quam ipse testis cepit, et statim ibi ipsemet testis, amputavit eidem latroni auriculam.* . . . .

Valbonnays, *Hist. du Dauphiné,* T. 1, p. 25.

(B) *Cepit adulteros et adulteras, et eos redimit, et quosdam trotavit.* On voit par le mot *redemit* que le rachat des peines avait encore lieu dans le treizième siècle. Le rachat de la peine des adultères était de dix livres.

Les criminels pris en flagrant délit, si le crime ne méritait pas la mort, étaient jugés et punis sur le champ, sans autre forme de procès. A l'égard des coupables détenus dans les prisons pour les moindres crimes, le mistral, de son chef, les condamnait à la peine qu'ils devaient subir, se contentant quelquefois d'appeler des nobles ou des bourgeois pour l'assister en jugement.

L'usage à Vienne avait ajouté à la taxe pour le rachat de la peine du crime un droit pour le seigneur ; on l'appelait *bannum consuetum*. Il était fort cher.

Les parties défendaient elles-mêmes leurs droits en justice. Il était cependant permis à celles qui ne pouvaient les défendre par elles-mêmes de prendre un avocat. Les frais de justice étaient considérables et fort onéreux, surtout aux parties qui étaient condamnées. Il leur en coûtait pour les dépens la cinquième partie de tout ce qui était en litige, suivant l'estimation qui en était faite en argent, et en cas d'accommodement, si l'affaire avait été examinée, on exigeait toujours les frais de justice.

L'archevêque ou son official connaissait de toutes les affaires civiles, testament, donations entre vifs et à cause de mort, action et rescision des contrats. La donation du Dauphiné, faite, en 1289, par le dauphin Humbert I à Jean son fils, se fit en présence de Guillaume de Valence, archevêque de Vienne, séant sur son tribunal, *sedentis pro tribunali*. Les parties contractantes revêtaient ordinairement les actes de leurs serments. Cette formalité attirait presque toutes les affaires civiles aux tribunaux ecclésiastiques.

Le mistral était le premier magistrat pour la police et pour les affaires criminelles; il avait sous lui un lieutenant.

Le corrier, *correarius*, était chargé du recouvrement des finances et des réparations publiques.

Les empereurs d'Allemagne ayant toujours conservé la suzeraineté sur la ville de Vienne, ils y avaient un corrier impérial et un gardier pour veiller à leurs droits. Henri de Vallin a été le dernier corrier impérial. L'empereur Charles IV, ayant donné des lettres de vicariat dans les royaumes d'Arles et de Bourgogne, au Dauphin Charles, fils de Charles V, roi de France, le Dauphin s'empara de Vienne, en 1378, et fit payer à Henri de Vallin, corrier impérial, cent vingt francs d'or qui lui étaient dûs pour sa charge.

Depuis 1378 jusqu'en 1400, Vienne fut gouvernée par des régents delphinaux, parmi lesquels on trouve André de Buffevent, Gaillard de Voissen, Guigues Damaisin, Jean de la Balme, Ainard de Bellecombe, Amé de Roussillon, chevalier, seigneur du Bouchage, Louis de Loras, Jean de Virieu, Hugues de Maugiron, Reynaud de Revel, damoiseau, Antoine de Saint-Laurent, Pierre Costaing, Noble Jacques de Miribel, Noble Antoine Albi, Noble Jean de Salamard.

FASTES

DE LA

VILLE DE VIENNE

ARTICLE PREMIER

VIENNE SOUS LES ALLOBROGES
DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'AN DE ROME 630
AVANT JÉSUS-CHRIST 122

Les villes de fondation romaine ne remontent guère au-delà du premier siècle de l'empire ou tout au plus au-delà du dernier siècle de la république. Les villes que les Grecs ont fondées dans les Gaules, comme Marseille, Nice, Antibes, ont cinq à six siècles par-dessus les villes romaines. La plupart des villes ne se croiraient pas assez illustres, si elles n'attribuaient leur fondation aux enfants de Noë, aux Egyptiens, aux Grecs les plus reculés, aux premiers Romains, ou aux anciens rois qui ont vécu il y a deux mille ans. Les guerres civiles, les incursions et les ravages des peuples barbares, l'ignorance qui a régné dans les siècles où ces désordres sont arrivés, occasionne-

2

ront éternellement des doutes et des disputes sur les noms et sur la situation des anciennes villes ruinées dont les unes ont été rebâties et les autres ne subsistent plus. On n'en connaît pas même les vestiges ni le lieu où elles étaient.

Vienne, ville des Gaules très-ancienne, conserve des marques non suspectes de son antiquité et de sa grandeur. Sa situation n'a point changé malgré les révolutions qui l'ont ensevelie plusieurs fois sous ses propres ruines, mais les auteurs sont partagés sur l'origine de son nom et sur sa fondation.

Etienne de Bysance qui vivait dans le cinquième siècle, ou plutôt Hermolaüs, son abréviateur, qui a écrit sous l'empereur Justinien, attribue la fondation de Vienne aux Crétois (A).

Une sécheresse extraordinaire les ayant obligés de sortir de leur île qu'elle désolait, ils consultèrent l'oracle avant que d'en partir. L'oracle répondit qu'ils devaient s'arrêter dans un lieu marécageux et y fixer leur demeure. La nouvelle colonie partit et se sépara en mer. Une partie ayant pris la route d'Italie, alla fonder la ville d'Otrante, dans le royaume de Naples, à l'embouchure du golfe de Venise. L'autre partie vint aborder

(A) *Vienna urbs Cretæ..... est et alia urbs in Gallia. Æstu enim quodam incendente omnem Cretem insulam, in alia loca abierunt: alii incoluerunt Hydruntum Italiæ urbem nondum conditam, alii autem oraculo accepto, ut domum ibi construerent ubi locum maxime palustrem nacti essent, venientes sursum versus Rhodanum Galliæ fluvium ad locum palustrem, hunc incoluerunt, et urbem condiderunt quam, sic vocavere, postquam una ex eorum virginibus saltans, in quamdam voraginem incidisset, et absorpta esset, Vianna nomine.* Steph. Byzant. *De urbibus.*

et prendre terre aux bouches du Rhône. Elle remonta ce fleuve jusqu'à ce qu'elle eût trouvé un lieu marécageux. Celui où Vienne est située leur parut conforme à l'oracle. On s'y arrêta, et il fut résolu de s'y établir. Les commencements de cette fondation furent célébrés par des jeux et des danses, mais dans une de ces danses (A), la fille d'un des chefs qui s'appelait Vianna, étant tombée dans une fondrière où elle périt, on donna à la nouvelle ville le nom de cette fille. Les anciens auteurs accompagnent presque toujours la fondation des villes et la naissance des grands hommes de prodiges ou de quelques événements singuliers.

La réponse de l'oracle aux Crétois est bien vague ; il leur ordonne de se fixer dans un lieu marécageux. Cette situation convenait bien à des insulaires, mais depuis l'île de Crète, jusqu'au lieu où ils bâtirent Vienne, ils durent trouver divers endroits marécageux. Il est bien plus naturel de penser que l'heureuse situation du lieu où Vienne est bâtie, environné de rivières et de rochers escarpés, détermina des Grecs intelligents et versés dans l'art des fortifications d'y bâtir une ville.

Adon, archevêque de Vienne au neuvième siècle, dit d'après un certain Livius ou Libius, auteur inconnu, que

(A) Les Crétois aimaient beaucoup une danse appelée *Pyrriche* ou *Pyrrhique. Est autem ΠΥΡΡΙΧΗ saltationis genus Cretensibus imprimis familiare.* Gelenius notæ in Plinium ex editione Hackiana.

Je crois que la Pyrriche n'est pas plus connue aujourd'hui que la danse appelée la *grue*, que Thésée avec les jeunes Athéniens de sa suite, dansa, à Délos, devant l'autel d'Apollon. On sait seulement que la Pyrriche fut instituée par Pyrrhus, fils d'Achille, et que pour la danser il fallait être armé de toutes pièces.

Vienne fut bâtie du temps d'Amasias, roi de Juda, par un nommé Vénérius, banni d'Afrique, et qu'on lui donna le nom de Vienne parce que la ville avait été entièrement bâtie dans l'espace de deux ans, *quod biennio perfecta fuerit*. Cette étymologie sent tout-à-fait le neuvième siècle. Lavinius, religieux dominicain, pour donner à Vienne plus d'antiquité, prétend qu'Allobrox dix-huitième, roi des Celtes, en est le fondateur, et qu'il en jeta les fondements au temps qu'Ascatade régnait en Syrie. Il a transmis ce sentiment à la postérité dans des vers latins qu'il composa, l'an 1518, à la louange de Vienne (A) et que l'on jugea alors assez bons pour être gravés sur un marbre noir qu'on voit aujourd'hui encastré dans le

(A) *Urbs antiqua potens, armis clarissima gentis*
Allobrogum, Ascatadis tempore structa fuit
A decimo sexto qui Celtas rexit, ad amnem
Condidit hanc Rhodanum, fertiliore solo,
Et quia frondosa tentoria fixit in ulmo,
Posteritas ulmi signa decora tulit.
Punica nave fugit cum tecta Venerius, urbem
Hanc tandem voluit nomen habere suum.
Ædibus insignis, peregrino marmore templum
Erexit centum ludificata Deis.
Aucta fuit ducibus Romanis, Cæsare vivo,
Arcibus erectis nomine quinque suo :
Paulus et hanc docuit Christum, Crescente relicto.
Sanguine sacravit, munere Zacharias,
Nam mantile fuit quo mensa ornata sacrato
Cum fidei Christus maxima sacra dedit,
Sancta Vienna tenet, claris decorata triumphis
Sanctorum quorum sanguine tota madet.
Hujus et urbis honos Thebeæ dux legionis
Mauricius, sacro vertice adauget opes.

mur de l'église de l'hôpital, près la porte de la maison de ville. (1)

Un auteur anonyme veut que Vienne ait été appelée Vigenna, *quasi via gehennæ*, parce que cette ville était la prison des chrétiens que l'empereur Trajan et ses successeurs y envoyaient pour les tourmenter par divers genres de supplices.

Quelques-uns prétendent que Vienne est composé de deux mots grecs *Bia*, qui signifie force, et *ennea* ou *enné*, qui veut dire neuf, terme numérique, c'est-à-dire, ville neuf fois forte ou environnée de neuf forts.

Pierre de Boissat, natif de Vienne, dans une allusion badine, tirait l'étymologie de Vienne de son bon vin et du grand nombre de vignes qui l'environnent. Il faisait ainsi l'anagramme de sa patrie Vienna, *en vina*.

Je vais me permettre quelques réflexions sur les divers sentiments des anciens auteurs que j'ai rapportés. Chorier, dans ses *Recherches des antiquités de Vienne*, réfute ceux d'Etienne de Byzance et d'Adon. — Il n'est pas croyable, dit Chorier, que les Crétois ou les Africains aient pu pénétrer et former un établissement chez les Allobroges qui sont à plus de soixante lieues des bouches du Rhône. Il fallait passer sur le ventre des Salluviens, des Vocontiens, des Cavares et des Ségalauniens, peuples fiers et belliqueux. — D'ailleurs, ajoute Chorier, le lieu où Vienne est située n'a jamais été marécageux. La première objection de Chorier paraît forte. Les Salluviens

(1) Le marbre qui porte cette inscription a été transporté dans le nouvel Hôtel-de-Ville, place de ce nom; on le voit aujourd'hui, happé dans la muraille, au-dessus du premier repos du grand escalier.

habitaient le pays situé entre Marseille et la Durance. Les villes principales des Vocontiens étaient Die, Vaison et Luc qui a été submergée depuis plusieurs siècles. Avignon était la métropole des Cavares, et Valence, celle des Ségalauniens. J'avoue que ces peuples étaient fiers et jaloux de leur liberté. Mais les Carthaginois, faisant un commerce fort étendu, surtout par mer, ils ont pu remonter le Rhône et se lier avec les peuples qui habitaient les deux rives de ce fleuve, qu'ils ont connu avant les Romains, puisqu'ils ont eu un général surnommé Rhône, *Rhodanus*, à cause de son activité. C'est Amilcar (A) qu'ils envoyèrent vers Alexandre pour tâcher de pénétrer les desseins de ce redoutable conquérant.

Les Grecs de Marseille ont dû favoriser les vues des Crétois et leur concilier la bienveillance des Gaulois, leurs voisins et leurs amis. Les Allobroges, sur la recommandation des Phocéens de Marseille, ont pu accorder à la colonie de Crète un établissement dans leur territoire pour apprendre d'eux les arts, le commerce et l'agriculture.

Nous lisons, dans les *Commentaires* de César, que lorsqu'il entra dans les Gaules, les Gaulois se servaient de

(A) *Mittunt ad speculandos ejus* (Alexandri) *animos Hamilcarem cognomento Rhodanum.* — Justin. lib. 21, cap. 6.

Saint Jérôme appelle saint Hilaire de Poitiers, « le Rhône de l'éloquence latine, » à cause de la véhémence de son style, *eloquentiæ latinæ Rhodanus.*

Selon Pline, le Rhône a été ainsi nommé du nom de la petite ville de Rhoda. *Rhoda Rhodiorum fuit, unde dictus multo Galliarum fertilissimus Rhodanus amnis.* — Plin. *Hist.* tom. 1, lib. 3, cap. 4.

lettres grecques dans leurs actes publics et particuliers (A). Ce fait paraît favoriser le sentiment d'Etienne de Byzance qui attribue aux Crétois la fondation de Vienne, mais Strabon résout cette difficulté lorsqu'il dit que Marseille était pour les Gaulois une école où ils envoyaient leurs enfants, qu'ils dressaient leurs actes en grec parce qu'ils se polissaient et qu'ils étaient devenus amateurs des Grecs. Strabon veut, sans doute, parler des Gaulois voisins de Marseille et non des autres, car César écrivit en grec à son lieutenant dans les Gaules, de peur que les Gaulois n'interceptassent sa lettre et ne découvrissent ses projets. Je n'ignore pas que pour éluder cette difficulté quelques savants prétendent que les Gaulois se servaient de lettres grecques sans savoir le grec. Ils en donnent pour raison que les caractères dont les Gaulois se servaient, étaient barbares, affamés et bien différents de ceux des Phocéens de Marseille.

La seconde raison de Chorier, qui prétend que le lieu où Vienne est située n'a jamais été marécageux, est fausse et il connaissait mal sa patrie. J'ai été le témoin de plusieurs excavations et je n'en ai jamais vu faire de profondes qu'on n'ait trouvé des pilotis plantés par bouquets selon la coutume des Romains. Malgré les voûtes, les soulagements que les Romains avaient construits pour exhausser le terrain, lorsque le Rhône déborde et s'élève à une certaine hauteur, ses eaux pénètrent la terre et s'élèvent au-dessus en plusieurs endroits, quoique le sol de Vienne ait été fort exhaussé et que sa surface ait

(A) *De bello Gallico*. I. 29. VI-14.

éprouvé bien des changements dans les différentes révolutions qui l'ont ensevelie sous ses ruines.

Il est bien surprenant que Strabon, originaire de Crète, auteur exact et plein d'érudition, qui vivait sous Auguste, n'ait point fait honneur à sa patrie de la fondation de Vienne ; il n'en dit pas un mot ; il semble au contraire l'attribuer aux Allobroges, comme on le verra bientôt.

J'ai lu depuis peu un manuscrit dont l'auteur, s'appuyant sur un passage de Justin, prétend que Vienne a été fondée par les Phocéens de Marseille, et que cette colonie grecque avait été chassée par les Allobroges dans la suite des temps. *In tantum enituerunt (Græci Massiliæ) ut victis hostibus, in captivis agris multas colonias constituerent. Ab his igitur Galli, et usum vitæ cultioris, depositâ et mansuefactâ barbariâ, et agrorum cultus, et urbes mœnibus cingere didicerunt; tunc et legibus, non armis vivere, tunc et vitem putare, tunc olivam serere consueverunt* (A). Ce passage ne doit s'entendre que des Gaulois voisins de Marseille pour les colonies et la culture des oliviers (B).

Chorier, hardi et fertile en conjectures, dit, dans son éloge latin de Vienne, que l'on trouvera à la fin de ce petit ouvrage, que les Allobroges ont trouvé Vienne bâtie et qu'ils ne l'ont point fondée, afin que l'antiquité de

(A) Justin, lib. 43, cap. 3 et 4.

(B) Le vin n'était point connu dans les Gaules. Diodore de Sicile dit expressément que les Gaulois, au lieu de vin, usaient d'un breuvage violent nommé *zythum* qui les enivrait. Tite-Live, lib. 5, cap. 33, remarque, *eam gentem vini novâ tum voluptate captam, Alpes transisse.* Les Grecs de Marseille qui leur firent connaître le vin, leur en apprirent le nom, et du mot grec *oînos*, les Romains en firent le mot *vinum*, et les Gaulois le mot *guin*, aujourd'hui *vin*.

cette ville se perde dans les siècles les plus reculés. *Invenerunt Viennam Allobroges, non fundaverunt.*

Il résulte de tout ce que j'ai dit que la trace de la fondation de Vienne s'est perdue. Si j'avais un parti à prendre, je l'attribuerais aux Allobroges, fondé sur les raisons suivantes (A). Pomponius Méla, célèbre géographe du Ier siècle, attribue à plusieurs peuples les fondations de leurs villes, et comme Pline a dit : *Massilia Græcorum*, parce que les Phocéens ont fondé Marseille, *Agatha Massiliensium*, parce que les Grecs de Marseille ont fondé Agde, Pomponius Méla et Ptolémée disent : *Vienna Allobrogum*, parce que les Allobroges ont fondé Vienne. Strabon paraît adopter ce sentiment. Les Allobroges, dit cet auteur, aimaient leurs campagnes et se souciaient peu des villes. Cependant les chefs de la nation se tenaient à Vienne, leur métropole, qui n'était d'abord qu'un bourg dont ils firent dans la suite une ville. *Reliqui sane* (Allobroges) *vicatim ætatem agunt, clarissimi vero Viennam prius quidem vicum habitantes, gentis tamen metropolim appellatam in civitatis formam appararunt; sita est ad Rhodanum.* Ce bourg ne fut d'abord qu'un amas de maisons ouvert de toutes parts, ouvrage digne de l'ignorance et de la grossièreté des Allobroges, mais il prit la forme d'une ville lorsqu'ils eurent appris des Grecs de Marseille, l'art de bâtir, de fortifier et de ceindre les villes de murailles, comme le dit Justin : *urbes mœnibus cingere.*

La situation de Vienne n'a point changé. Elle est

(A) *De situ orbis*, lib. 2, cap. 5.

encore et elle a toujours été sur la rive gauche du Rhône en descendant ce fleuve, *A Penninis Alpibus effusiore copiâ fontium Rhodanus fluens. . . . . per Sabaudiam fertur et Sequanos, longeque progressus Viennensem latere sinistro perstringit dextro Lugdunensem* (A). Claude Ptolémée qui vivait dans le second siècle, met Vienne sur le bord oriental du Rhône au milieu des terres des Allobroges en suivant le cours du Rhône. *Postea a parte orientali Rhodani fluvii maxime septentrionales sunt Allobroges.. . quorum civitas mediterranea, Vienna* (B). Le bord oriental et la rive gauche du Rhône sont la même chose. Les colonies de Vienne et de Lyon, dit Tacite, étaient séparées par le Rhône et acharnées l'une contre l'autre par une haine réciproque: *Uno amne discretis, connexum odium.* Les Romains ayant conquis les Allobroges, ils étendirent Vienne, même au-delà du Rhône sur lequel ils construisirent un pont.

Vers l'an de Rome 364, avant Jésus-Christ 388, Brennus, marchant à la tête des Gaulois Sennonais, pour aller en Italie, s'arrêta à Vienne, où, de concert avec les Allobroges, pendant le séjour qu'il y fit, il bâtit un temple à Mars et à la Victoire, monument grossier que les Romains reconstruisirent avec la plus grande magnificence. Lorsque le temps de se mettre en chemin fut arrivé, il partit ayant grossi ses troupes d'une partie de la jeunesse des Allobroges. Annibal en fit autant lorsqu'il s'ouvrit un passage

(A) Ammien Marcellin, iib. 15.
(B) Ptolem. *Géograph.* Lib. 2, cap. 10.

par les Alpes grecques. Quand ce général arriva, les Allobroges étaient partagés entre les deux fils de son dernier roi qui se disputaient la couronne. Le général Carthaginois l'adjugea à l'aîné appelé Brancus. Teutomalius, le cadet, remonta le Rhône et s'arrêta au confluent de ce fleuve et de la Saône, où il donna à la ville de Lyon ses premiers commencements.

ARTICLE SECOND

VIENNE SOUS LES ROMAINS, DEPUIS L'AN DE ROME 630
AVANT JÉSUS-CHRIST 122
JUSQU'A L'AN DE JÉSUS-CHRIST 407 (529 ANS)

Les Marseillais, anciens alliés de Rome, attirèrent dans les Gaules les premières armes de la république en lui demandant des secours contre les Salluviens, qui occupaient le pays situé entre Marseille et la Durance. Les Eduens firent la même faute pour repousser les Allobroges et les Arverniens (A). Teutomalius, roi des Salluviens, ayant été vaincu par Caius Sextius dans le lieu même où ce général romain bâtit ensuite la ville d'Aix, il se retira chez les Allobroges qu'il fit entrer dans son parti (B). Les Allobroges se joignirent aux Ar-

(A) *Prima trans Alpes arma nostra sensere Salyi, quum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima Massilia quereretur ; Allobroges deinde, et Arverni quum adversus eos similes Æduorum querelæ, opem et auxilium nostrum flagitarent.* Florus. *De bello Allobrogico,* ib. 3, cap. 2.

(B) An de Rome 629, avant J.-C. 123.

verniens, pour repousser les Romains ; les uns et les autres s'avancèrent jusqu'au confluent de la Sorgue et du Rhône, un peu au-dessus d'Avignon. La bataille se donna en cet endroit, et les Romains, commandés par Cnéius Ænobarbus, remportèrent la victoire. Vingt mille Gaulois restèrent sur la place, selon Orose, trois mille furent faits prisonniers (A). Quelque grande que fût cette perte, elle n'abattit point le courage des alliés. Ils se préparèrent à de nouveaux efforts, et lorsque Quintus Fabius Maximus, consul, arriva dans les Gaules, les Allobroges, les Arverniens, soutenus par les Rutheniens, peuples du Rouergue, allèrent au-devant du consul, au nombre de deux cent mille hommes. Fabius n'en avait que trente mille, et ce général avait alors la fièvre quarte. Les armées se rencontrèrent vers le confluent de l'Isère et du Rhône, le 8e août (B). Les Gaulois furent battus une seconde fois et perdirent cent trente mille des leurs (C). Fabius en remportant une si grande victoire recouvra la santé.

Les Gaulois accablés demandèrent la paix. Les Salluviens et les Allobroges furent réduits en province romaine, déclarés sujets de la république et soumis au tribut. Les vainqueurs pardonnèrent aux Arverniens et aux Rutheniens. Florus observe que les généraux romains élevèrent des trophées ornés des dépouilles

(A) An de Rome 630, avant J.-C. 122.

(B) An de Rome 631, avant J.-C. 121.

(C) *Fabius Maximus, consul, apud flumen Isaram prælio commisso adversus Allobrogum Arvernorumque gentes, ad.* VI *idus augustas,* C XXX M. *perduellium cæsis, quartanâ febri liberatus est in acie.* — Plin. *Hist.* lib. VII, cap. L.

des ennemis, chacun sur le champ de bataille où il avait vaincu, et que c'était une nouveauté, les Romains n'ayant jamais, par de semblables monuments, insulté aux peuples qu'ils avaient vaincus (A). La république décerna aux deux généraux les honneurs du triomphe, et Fabius fut surnommé l'Allobrogique, *Allobrogicus*. On a tout lieu de croire qu'après cette victoire et la soumission des Allobroges, les Romains ne tardèrent pas de fortifier Vienne, afin de s'assurer leur conquête.

On les traita d'abord avec douceur comme c'est la coutume, mais à mesure que l'on connut leurs richesses (B) et leur soumission, on augmenta les tributs avec si peu de ménagements que pour les payer ils se virent dans la nécessité de contracter des dettes. Cette rigueur les détermina à envoyer des ambassadeurs à Rome, pour se plaindre de l'avidité des magistrats qui les gouvernaient. Le fameux Catilina chercha à les gagner à son parti par les artifices de Lentulus et d'un certain Umbrenus. Ils promirent d'entrer dans le complot et se retirèrent, mais lorsqu'ils furent seuls, ayant réfléchi sur le danger du parti qu'on leur avait proposé, ils allèrent trouver Quintus Fabius Sanga, patron et protecteur de leur nation, apparemment parce qu'il descendait

(A) *Domitius Ahenobarbus et Fabius Maximus ipsis quibus dimicaverant locis, saxeas extruere turres, et de super exornata armis hostilibus trophæa fixere, quum hic mos inusitatus fuerit nostris, nunquam enim populus romanus hostibus domitis victoriam suam exprobravit.* Florus, lib. 3, cap 2.

(B) *Allobroges, gens jam inde nullâ gallicâ gente opibus aut famâ inferior.* Tite Live.

de Quintus Fabius Allobrogicus, leur vainqueur. Ils instruisirent Sanga des propositions qu'on leur avait faites. Sanga en avertit Cicéron qui ordonna aux Allobroges de feindre beaucoup de zèle pour la conspiration, et de tâcher de tirer des preuves qui pussent convaincre les conjurés. Les ambassadeurs allobroges virent successivement les chefs des conjurés. Ils leurs représentèrent que leurs compatriotes ne les croiraient point s'ils n'avaient un écrit, qu'il était donc nécessaire que Lentulus et les autres chefs leur donnassent un serment en bonne forme, signé d'eux et scellé de leurs sceaux. Tous le firent, à l'exception de Cassius. Il fut réglé que les Allobroges en s'en retournant dans leur pays passeraient par le camp de Catilina pour confirmer avec lui le traité d'alliance. Lentulus leur donna un homme de confiance pour les accompagner et guider sûrement, et on convint d'une nuit pour partir de Rome. Cicéron, instruit de tout, fit venir les préteurs, L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus, les instruisit de ce qui se passait, leur ordonna de se saisir secrètement du pont Milvius et d'arrêter tout le cortége des ambassadeurs allobroges lorsqu'ils se présenteraient. Les préteurs exécutèrent heureusement la chose et sans bruit et sans tumulte. — Cicéron fut ravi d'avoir en main des preuves par écrit d'un complot horrible, n'osant se promettre d'en être cru sur sa parole par la plupart des sénateurs. Il assembla le sénat. Les Allobroges furent entendus et confrontés avec les coupables qui avouèrent leurs crimes. Le sénat, s'étant assemblé peu de jours après cette confrontation, décerna des récompenses aux députés des Allobroges. Elles devaient être considérables, rejaillir

même sur la nation, si elles étaient proportionnées à la grandeur du service rendu à la république, mais les suites ne permettent pas de le croire.

Quelques années après la conjuration de Catilina, et peu de temps avant que César entrât dans les Gaules pour combattre les Helvétiens, il y eut des mouvements parmi les Allobroges qu'on ne ménageait pas assez. Ces peuples s'étant révoltés, sous la conduite d'un chef nommé Catugnatus, portèrent la guerre dans la Provence, mais Caius Pomptinus les repoussa sans beaucoup de peine, les fit rentrer dans le devoir, et, pour les mieux contenir, il établit des colonies romaines à Vienne, à Genève et à Cularon, aujourd'hui Grenoble (A). Cependant la fermentation des esprits se laissa encore apercevoir pendant quelques années, et lorsqu'il vint de Rome pour achever la conquête des Gaules, son premier soin fut de l'apaiser ; ayant ensuite considéré la situation de Vienne et sa position avantageuse sur le Rhône, il en fit une place d'armes, il y établit ses magasins et y forma une marine qui a subsisté presque aussi longtemps que l'empire d'Occident, et pour se délivrer de toutes les inquiétudes que le génie, encore mal dompté des Allobroges, lui aurait infailliblement données, il expulsa tous les Allobroges de la ville et les remplaça par des soldats romains (B).

La république avait augmenté et fortifié la ville de Vienne. On y voyait plusieurs châteaux et des camps for-

(A) An de Rome 694, avant J.-C. 61.
(B) An de Rome 697, avant J.-C. 58.

tifiés qui l'environnaient. César y ajouta et perfectionna tous ces travaux.

Lorsqu'il voulut s'opposer aux desseins de Vercingentorix, qui avait soulevé les Arverniens, et presque toute la Gaule celtique, il traversa les Cévennes au plus fort de l'hiver pour entrer dans l'Auvergne (A) ; voyant qu'il n'avait pas assez de cavalerie, il vint secrètement, à grandes journées, à Vienne (B) où il prit un corps de cavalerie qui s'y était rendu par ses ordres. Vercingentorix qui savait que les Romains étaient invincibles dans les combats, voulant diviser leurs forces et leur couper les vivres, fit attaquer la province romaine par trois endroits. Les Gabales, peuple du Gévaudan, et les Arverniens firent une irruption sur les terres des Helviens qui occupaient le Vivarais ; ceux du Rouergue et du Querci entrèrent dans le pays des Volsques Arécomiques, dont la capitale était la ville de Nîmes. Dix mille hommes de pied et huit cents chevaux marchèrent contre les Allobroges avec lesquels Vercingentorix négociait en même temps, les flattant de l'espérance de parvenir à la dignité de chefs de toute la province. L'habileté et l'activité de César déconcertèrent tous ces projets.

Ce grand général que Cicéron appelait un prodige de célérité, *monstrum diligentiæ*, dit, dans ses *Commentaires*, qu'après la défaite de Camulogenes, il transféra dans la ville de Paris l'assemblée des

(A) An de Rome 700, avant J.-C. 52.

(B) *His constitutis rebus, suis inopinantibus, quam maximis potest itineribus Viennam pervenit, ibi nactus recentem equitatum.* Jules César. *De bello gallico,* lib. 7, cap. IX.

Etats des Gaules qu'on tenait auparavant à Chartres. César prit Paris en affection, mais ceux qui lui succédèrent dans le gouvernement des Gaules eurent moins de goût pour elle, car les historiens fixent la résidence des préteurs et par conséquent le lieu où se rassemblaient les grands, non dans la Gaule chevelue et dans la division celtique dont Paris faisait partie, mais dans la Gaule *Bracata* ou Narbonnaise, c'est-à-dire à Vienne, et dans la suite à Trèves et à Arles.

Les Allobroges ne s'accoutumaient point au joug des Romains, ils saisissaient avec empressement toutes les occasions de recouvrer leur liberté. Ils en profitèrent après la mort de Jules César, pendant les dissensions et les guerres entre les généraux romains. Munatius Plancus, l'un de ces généraux, proconsul de la grande Gaule, venant joindre Antoine qui avait passé les Alpes et établi son camp près de Fréjus, apprit qu'Antoine avait été déclaré ennemi public par le Sénat, et que Lépidus s'était joint à lui pour accabler la république ; il repassa très-promptement avec son armée l'Isère et le Rhône, et il envoya à grandes journées mille hommes de cavalerie pour s'assurer de Vienne que les Allobroges menaçaient (A). Cette précaution arrêta les desseins des Allobroges, mais dès que Plancus eut remonté le Rhône et fixé son camp au-dessus du confluent de ce fleuve et de la Saône, attendant de se déclarer pour le parti le plus fort, les Allobroges pri-

(A) *Exercitum ad sextum calendas maias Rhodanum trajeci, magnis itineribus Viennam equites mille præmissi via breviore.* — Plancus. *Apud Cicer. epist. famil.* lib. 10.

rent les armes et chassèrent de Vienne la colonie romaine qui alla joindre Plancus. Ce général en écrivit au Sénat qui lui ordonna de bâtir au confluent du Rhône et de la Saône une ville à ceux qui avaient été chassés de Vienne (A). La nouvelle ville prit le nom du lieu où elle était située. On l'appela d'abord *Lugudunum*, ensuite *Lugdunum*. *Lugu* en langue celtique signifie un corbeau, et *dunum*, une colline. J'ai déjà remarqué que Teutomalius, fils cadet d'un roi des Allobroges, avait donné les premiers commencements à la ville de Lyon. Plutarque les attribue à Momorus et Atepomarus, chassés de Seseron, où ils régnaient

Le triomphe des Allobroges ne fut que passager. Vienne retourna bientôt sous la domination romaine, mais elle ne vit qu'avec peine les rapides progrès de la nouvelle colonie de Lyon qui, par l'avantage de sa situation et par la faveur qu'elle éprouva, devint très-florissante. Les Lyonnais n'oublièrent jamais qu'ils avaient été chassés de Vienne. Cela causa entre les deux villes une rivalité qui a duré longtemps et qui existerait encore si les précieux débris de la grandeur, de la magnificence et de l'antiquité de Vienne pouvaient présenter des motifs de jalousie à un peuple généreux, opulent et toujours favorisé.

Auguste qui ne laissa aucune province de l'empire

(A) *Senatores... jusserunt illis qui Vienna Narbonensis provinciæ ejecti fuerant ab Allobrogibus, et intra Rhodanum et Ararim consederant, urbem condere; sic igitur illi consistentes construxerunt Lugudunum, tunc quidem nominatum, nunc autem Lugdunum.* Dio. *Hist.* lib. 46.

sans la visiter en personne, excepté l'Afrique et la Sardaigne, fit plusieurs voyages dans les Gaules. Il les divisa en seize provinces, savoir : les deux Belgiques, les deux Germanies, les quatre Lyonnaises, la grande Séquanaise, la Viennoise, les Alpes grecques et pennines, les Alpes maritimes, les deux Aquitaines et la Novempopulanie (A). Il annexa Vienne à l'Italie et la fit jouir du droit italique qui emportait l'exemption de tout tribut. Le même empereur qui avait ordonné que l'Occident n'aurait que deux entrepôts pour le commerce du lin et du chanvre, après avoir établi le premier à Ravenne, fixa le second à Vienne. Ce commerce y subsiste encore, malgré les révolutions arrivées depuis cette époque (B).

Dans le partage qu'Auguste fit avec le Sénat des provinces de l'empire, il lui céda la Viennoise qui devint une province consulaire, c'est-à-dire que pour en obtenir le gouvernement, il fallait avoir été consul ou proconsul. Cette magistrature était purement civile. Les provinces impériales qui étaient pour l'ordinaire frontières de l'empire, étaient gouvernées par un préteur ou propréteur, par un lieutenant. Cette magistrature était civile et militaire.

L'un des plus beaux monuments de la magnificence d'Auguste sont les grands chemins conduits depuis le

(A) *Paulus,* lib. 2. *De Censibus.*

(B) *Sub dispositione viri comitis sacrarum largitionum.... procurator linificii Viennensis Galliarum.* Notia imperii occident : notit : vicarii 7me provinciaru. *In provincia Galliaripensi præfectus classis fluminis Rhodani Viennæ sive Arelati.* — Not. imp. ibidem.

centre de Rome jusqu'aux extrémités de l'empire, afin de faciliter le commerce et de lier les peuples entre eux. Agrippa, son gendre, fut chargé de ceux des Gaules. On en construisit deux à Vienne. Le premier traversait la ville du midi au nord, depuis la porte triomphale qui était vraisemblablement dans le lieu où l'on voit les Clémentines et le palais archiépiscopal, passait devant le prétoire, aujourd'hui Notre-Dame de la Vie, et aboutissait à la porte de Lyon. Il était soutenu le long du Rhône, depuis la rivière de Gère, jusqu'à la porte, par les murs d'un quai dont on voyait encore les vestiges, mais ils ont été masqués par le nouveau quai que l'on construit dans le lit du Rhône. Le second chemin appelé le chemin des Alpes, *via Alpium,* joignait le premier au bas du mont Crappum dans le lieu appelé Saint-Gervais. Il passait sur Beaumur et dans la gorge de Saint-Marcel, où l'on en voit les vestiges, conduisait à Beaurepaire, là il se partageait en deux, l'un avait sa direction vers Cularon ou Grenoble où l'on entrait par la porte appelée *Porta Viennensis Herculea* ; l'autre conduisait en Italie et passait par St-Marcellin, le Royannais, Gap, Embrun, etc.; j'en parlerai dans la suite. Ces grands chemins étaient solides, mais étroits, sans doute pour ménager le terrain, et peu commodes, leur largeur était, tout au plus, de dix-huit pieds. Ils étaient pavés de grosses pierres dures, brutes et exactement jointes ; ils étaient terminés à droite et à gauche par des rebords d'un pied de hauteur où étaient, pour les gens à pied, des chemins bien battus et non pavés.

Auguste fut obligé de se transporter dans les Gaules,

pour y rétablir, par sa présence, les désordres que la négligence de Lollius y avait causés (A). Il y séjourna près de trois ans et lorsqu'il en partit il laissa sur les lieux Drusus qui fit à Lyon la dédicace du temple et de l'autel élevés à Auguste qui se trouvaient alors achevés. Ce nouveau dieu ne jugea pas à propos d'honorer cette dédicace de sa présence, de peur que quelque colique ou quelque mal de cœur ne fît naître des doutes sur sa divinité.

Soixante peuples gaulois avaient fait les frais de ce temple, à la persuasion d'Agrippa. Les Allobroges n'y eurent aucune part parce qu'ils n'étaient pas de la division celtique, mais de la Narbonnaise qu'on distinguait alors de la grande Gaule.

Les Viennois pour flatter Auguste construisirent dans leur ville un temple et un autel en l'honneur de ce prince et ils y établirent des prêtres augustaux. Plusieurs inscriptions en font foi :

AVRELIÆ PRIMÆ
I : VIBRIVS EVTICHES
IIIIIVIR AVGVSTALIS
CONIVGI SANCTISSIMÆ

L'an de Rome 759, et de Jésus-Christ, le huitième, Archélaüs fut relégué à Vienne (A). *Je ne daterai plus les faits que de l'ère chrétienne.*

Sous l'empire de Tibère, Vienne fut élevée au plus

(A) An de Rome 736, avant J.-C. 16.

(B) *Archelaüs, nono sui principatûs anno, in exsilium pellitur Viennam Galliæ civitatem.* Joseph. *Antiq. Jud.* lib. 17. cap 19. *Id. de bello Judaico.* Lib. 2. cap. 11.

haut point d'honneur qu'une ville pouvait alors ambitionner ; elle fut déclarée cité romaine. Les cités romaines se gouvernaient sur le modèle de Rome; ainsi l'on ne peut douter qu'au moins, dès ce moment, Vienne n'ait eu un sénat et des consuls que dans les cités on nommait duumvirs.

L HELVIVS BIS II VIR VIEN
NENSIVM

Cette inscription, rapportée par De Rubis dans son *Histoire véritable de la ville de Lyon*, était à l'entrée de l'église de Saint-Etienne. On y voit que la même personne pouvait être plusieurs fois élevée au consulat. On tirait les duumvirs de l'illustre corps des décurions qui composaient le sénat. On les appelait les duumvirs parce que on n'en élisait que deux pour gouverner la ville, comme Rome était gouvernée par deux consuls. Mais à Rome on élisait les consuls tous les ans, au lieu que dans les cités on n'élisait les duumvirs que de cinq ans en cinq ans. Le sénat de Vienne était encore très-nombreux et très-florissant dans le cinquième siècle, et il paraît que son autorité était grande puisque saint Avit, archevêque de cette ville, nous apprend, dans son homélie des Rogations, que saint Mamert, voulant y instituer ces prières et ces processions, craignait beaucoup l'opposition du Sénat (A).

L'an de J.-Ch. 37, et 40 selon Tillemont, sous l'em-

(A) *Putabatur a quibusdam senatus viennensis, cujus tunc temporis numerosis illustribus curia florebat, inventis non posse addici, cum vix adquiesceret legitimis inclinari.*

S. Avitus, *Homil. de rogationib.* ex editione Sirmond, Paris, 1644.

pire de Caligula, Pilate fut destitué par Vitellius, gouverneur de Syrie. La tradition de Vienne est qu'il fut relégué dans cette ville où l'excès de ses malheurs le réduisit à se tuer lui-même. On vient de démolir une tour, reste des anciennes fortifications de Vienne, située au bord du Rhône, dans la place de Mauconseil, d'où l'on croit que Pilate se précipita dans le Rhône, parce que le cours du Rhône, auprès de cette tour était agité, plein de tourbillons et passait pour périlleux ; mais ces tourbillons et cette agitation étaient causés par des pointes de rochers qui brisaient le cours de l'eau. D'autres croient que Pilate se précipita dans un gouffre du mont Pila où naissent la plupart des orages qui désolent les campagnes des environs. Un troisième sentiment veut que l'église de Notre-Dame de la Vie ait été le tombeau de Pilate. Chorier rapporte qu'on avait peint sur la frise de ce monument cette inscription qui ne paraît plus :

HOC EST POMŒRIVM PILATI (A)

On voit bien des lieux qui portent le nom de Pilate, Pila, Pilat ; le vulgaire croit qu'ils sont ainsi nommés à cause du séjour que Pilate y a fait, mais il y a grande apparence qu'ils tirent leur nom de leur forme pyramidale, ou de ce qu'ils ont appartenu à un secrétaire de Humbert second, dernier dauphin, qui s'appelait Pilati. Les traditions populaires qui ont pris leur origine dans les siècles d'ignorance et de crédulité, sont ordinairement

(A) Cette inscription a fait croire à plusieurs que ce monument était le mausolée de Pilate et qu'il cachait de grandes richesses. Un fou offrit de construire à ses frais la moitié du quai de Vienne, si on voulait lui donner ce monument pour le démolir et le fouiller.

de mauvais garants de la vérité. Cependant il ne faut pas les rejeter toutes. *Pila*, en langue romane, signifie une chose élevée en talus et applatie au sommet comme la pile d'un pont. Les Romains appelaient *pilæ* les défilés ou passages à travers des montagnes. *Pilæ Caucasiæ*, *pilæ Albaniæ*, *Tauri pilæ*.

A l'égard du mont Pila qui est au-delà du Rhône, à trois ou quatre lieues de Vienne, les sentiments sont fort variés. Les uns l'appellent *mons Pileatus*, montagne à bonnet ou à chapeau, parceque la principale est terminée par un couronnement de rochers qui ressemble à un bonnet. Les autres l'appellent *mons Pila*, parce qu'il est terminé par une espèce de boule ou de ballon. D'autres enfin croient qu'il tire son nom du mot *Pilates*, espèce de pierre blanche dont parle Catulle. Pourquoi n'a-t-on pas dit que cette montagne était consacrée à Castor et Pollux que les anciens appelaient *fratres pileati*.

Il y a tout lieu de croire que Vienne ne fut déclarée cité romaine, par Tibère, qu'après le premier consulat de Valérius Asiaticus dont je ne trouve l'époque nulle part, apparemment parce qu'il ne fut que consul substitué (1). Je rapporterai ici tout de suite ce qui concerne ce célèbre Viennois.

Valérius Asiaticus, né à Vienne, était puisamment riche, et tenait à tout ce qu'il y avait de plus grand dans la Gaule. Il eut beaucoup de part à la faveur de Tibère qui l'honora du consulat. On voyait à Vienne, sa patrie,

(1) D'après les fastes consulaires, Valérius Asiaticus fut consul substitué l'an 43 du Christ, et consul ordinaire, l'an 46.

une troupe de comédiens qui se faisaient gloire de porter son nom et qui s'étaient élevé un tombeau commun (A).

SCAENICI ASIATICIANI
ET QVI IN EODEM CORPORE
SVNT
VIVI SIBI FECERVNT

Son aversion pour Caligula le fit entrer dans la conjuration qui délivra l'empire de ce monstre. Caligula avait abusé de sa femme et lui en avait fait ensuite, à lui-même, devant un grand nombre de témoins, les plus indécentes railleries. La mort violente de Caligula occasionna un tumulte parmi les cohortes prétoriennes et le peuple. Clémens, préfet du Prétoire, apaisa les cohortes, et Valérius Asiaticus parla au peuple qui demandait, avec grands cris, qui était celui qui avait tué Caligula. Élevant la voix, il dit : « Plût aux dieux que ce fût moi. » Ces mots prononcés avec force par un homme d'un haut rang calmèrent le peuple. Les prétoriens donnèrent l'empire à Claude, oncle de Caligula. Le sénat jugeait digne de cette place Valérius Asiaticus, mais il n'eut pas la liberté du choix. Il fut forcé de reconnaître Claude.

Val. Asiaticus avait rendu de grands services à l'Etat, particulièrement dans la guerre contre la Grande-Bretagne. En considération de ces services, l'empereur Claude lui déféra un second consulat. Selon Dion, il avait été

(A) Ce tombeau est à la maison de ville, recueilli par les soins de l'auteur du manuscrit. (Note d'une écriture différente de celle du manuscrit)

nommé consul pour toute l'année, mais il abdiqua avant le temps pour ne point s'attirer l'envie à laquelle il n'était que trop sujet par ses grandes richesses. Elle fut en effet la cause de sa perte ; la jalousie de la fameuse Messaline y eut aussi beaucoup de part. Asiaticus avait des liaisons très-étroites avec Poppæa, épouse de Scipion, la plus belle femme de Rome, et possédait les jardins de Lucullus qu'elle souhaitait passionnément. Ces jardins, ornés et embellis par Asiaticus avec une magnificence extraordinaire, étaient estimés, du temps de Plutarque, qui vivait sous Trajan, les plus beaux de tous ceux qui appartenaient à l'empereur. Messaline résolut de perdre en même temps Asiaticus et Poppæa. Elle chargea de les accuser Suilius et Sosibius, deux infâmes délateurs. Sosibius, grec adroit, feignant un grand zèle pour l'empereur, lui insinua que la puissance et les grandes richesses des particuliers étaient dangereuses pour sa personne ; qu'Asiaticus avait été le principal auteur de la mort de Caligula et assez hardi pour l'avouer dans une assemblée du peuple romain et de s'en faire une gloire; que par là s'étant acquis un grand nom dans la ville et voyant sa réputation répandue dans les provinces, il se préparait à aller solliciter les légions d'Allemagne ; qu'étant né à Vienne et allié de tout ce qu'il y avait de plus grand dans la Gaule, il lui serait facile de soulever des nations du sang desquelles il serait sorti.

Claude, crédule et timide à l'excès, à la moindre ombre du danger, sans pousser plus loin l'information, fit partir Crispinus, préfet du Prétoire, avec un détachement, comme s'il eût été question d'étouffer les semences d'une révolte. Asiaticus était pour lors à Bayes, ville délicieuse

sur les côtes de la Campanie. On le saisit, on le chargea de chaînes, on le mena à Rome, et sur-le-champ, l'affaire fut instruite, non dans le Sénat où l'on aurait suivi l'ordre judiciaire, mais dans la chambre de Claude, en présence de Messaline et de Vitellius, ses plus cruels ennemis, et de Suilius, délateur. Ce dernier chargea Asiaticus d'avoir gagné des soldats par argent et par d'autres voies plus criminelles ; il lui reprocha son adultère avec Poppæa, et d'autres crimes que la pudeur ne permet pas de nommer. Asiaticus, qui avait de l'esprit et du courage, se défendit avec tant de force que Claude en fut ému ; Messaline elle-même ne put retenir ses larmes, et en sortant pour les essuyer, elle recommanda à Vitellius de ne point laisser échapper l'accusé. Asiaticus demanda qu'on lui confrontât quelques-uns de ces soldats, dont on l'accusait d'avoir corrompu la fidélité. On lui en produisit un qui ne le connaissait pas et à qui on avait dit qu'Asiaticus était chauve. Ce faux témoin, interrogé s'il le connaissait, répondit affirmativement, et pour le prouver, il montra quelqu'un de l'assistance qu'il prenait pour Asiaticus, parce que cet homme était pareillement chauve. On vit de la méprise. Claude en sentit la conséquence et inclinait à absoudre l'accusé. Vitellius empêcha l'effet de cette bonne disposition par une horrible perfidie. Prenant le ton radouci, et laissant couler quelques larmes, il rappela en peu de mots leur ancienne amitié, leur assiduité auprès d'Antonia, mère de Claude, et les bons services qu'il avait rendus à l'empire, et conclut à lui laisser libre le genre de mort qu'il voudrait choisir. Le stupide Claude accoutumé à se laisser gouverner y consentit croyant

faire un acte de clémence. Dion dit que Vitellius se supposa chargé par Asiaticus de demander la liberté de se choisir un genre de mort et que Claude regarda la demande de l'accusé comme l'aveu de son crime.

Asiaticus mourut avec une constance qui ne dégénéra point de sa gloire passée. Ses amis lui conseillèrent de se procurer une mort douce par une abstinence volontaire. Il les remercia de l'avis et après avoir fait ses exercices accoutumés, il prit le bain, soupa gaiement sans se permettre aucune plainte, si ce n'est qu'il lui aurait été plus honorable de périr par les artifices de Tibère ou par les emportements de Caligula que par la fraude d'une femme et la langue impure de Vitellius. Il voulut voir le bûcher sur lequel il devait être brûlé et il le fit transporter en un autre endroit de peur que les flammes n'endommageassent les arbres voisins. Après ces traits de sécurité bien rares dans les derniers moments d'une mort forcée, il se fit ouvrir les quatre veines. Les païens regardaient la mort comme un mal qui les privait des biens de cette vie ou comme un anéantissement qui les délivrait de tous leurs maux ; aussi on ne pensait point à exhorter les mourants, mais à les divertir et ils travaillaient de leur côté à faire durer le plus qu'ils pouvaient les plaisirs de la vie.

On voit, dans le vestibule de la maison de ville de Lyon, le fragment d'une harangue de l'empereur Claude, gravée sur des tables d'airain. Ce prince y parle en termes très-flatteurs de la colonie de Vienne qui donnait depuis longtemps des sénateurs à Rome: ORNATISSIMA ECCE COLONIA VALENTISSIMAQVE VIENNENSIVM QVÆ JAM LONGO TEMPORE SENATORES HVIC CVRIÆ CONFERT, et avec mépris de Valérius

Asiaticus. Les Eduens et les peuples de la Narbonnaise et de la Viennoise avaient été admis dans le Sénat. Les autres peuples de la Gaule aspiraient à cet honneur avec une vive ardeur; il s'agissait alors de compléter le Sénat et ils se donnèrent de grands mouvements pour s'en procurer l'entrée. Les sénateurs actuels s'y opposaient ; mais Claude peu touché de leurs représentations assembla le sénat et fit cette harangue que Tacite rapporte bien différemment. L'empereur y parle avec éloge de Lucius Vestinus, chevalier romain, citoyen de Vienne, le qualifie son intime ami, qui fait honneur à l'ordre des chevaliers et qu'il emploie dans ses propres affaires. Le discours de l'empereur fut suivi d'un sénatus consulte, qui rendit les Gaulois capables d'entrer dans le Sénat et de posséder toutes les charges de l'empire.

Le cruel Néron favorisa la colonie de Lyon, il lui fit une gratification de quatre millions de sesterces (cinq cent mille livres) pour l'aider à réparer ses pertes et à rétablir la ville de Lyon qui avait été consumée presque tout entière en une nuit par un horrible incendie (A). Il vexa Vienne par des impôts, et traita durement cette ville où il envoya la septième légion en garnison. Il est vrai que Vienne avait pris le parti de Vindex et de Galba lorsqu'ils s'étaient révoltés contre Néron, par la seule horreur de sa tyrannie, et qu'elle avait levé des légions en faveur de Vindex (B). Les Lyonnais s'étaient déclarés pour Néron, leur bienfaiteur. En conséquence les Viennois et les Lyonnais se livrèrent souvent des combats

(A) An de J.-C. 65.
(B) An de J.-C. 68.

et ravagèrent mutuellement leurs terres avec un acharnement qui faisait bien voir que l'ancienne rivalité des deux peuples trop voisins y avait plus de part que les intérêts de Néron, de Galba et de Vindex (A).

Galba resté le maître punit les Lyonnais, confisqua leurs revenus (B), déchargea les Viennois d'une partie des impôts, leur fit des largesses et augmenta leurs priviléges. Ces faveurs excitèrent la jalousie des Lyonnais qui ne négligèrent aucune occasion de s'en venger; elle leur parut très-favorable après la mort violente de Galba. Valens, général de Vitellius, étant arrivé à Lyon avec une puissante armée qu'il conduisait d'Allemagne en Italie pour s'opposer à Othon, les Lyonnais firent les plus grands efforts pour inspirer à ces troupes la haine dont ils étaient animés. Ils leurs représentaient « que ceux de Vienne les avaient assiégés, qu'ils avaient favorisé la révolte de Vindex et levé des troupes pour Galba. » Ils joignaient à leurs griefs la grandeur du butin et après les avoir encouragés en particulier, ils leurs disaient publiquement: « Allez venger nos querelles et ruiner une ville qui a toujours été le siége de la guerre dans les Gaules, vous n'y trouverez rien que d'étranger et d'ennemi, pour nous, nous sommes colonie romaine, nous faisons partie de l'armée prêts à partager avec vous la bonne et la mauvaise fortune, mais ne nous abandonnez pas, nous vous en

(A) Tacite. *Hist.* Lib. 1. — *Otho.*

(B) *Galba reditus Lugdunensium, occasione iræ, in fiscum verterat, multus contra in Viennenses honor; unde æmulatio et invidia, et uno amne discretis connexum odium.* Tacite, *Hist.* Lib. 1. 65.

conjurons, à la merci de nos ennemis. » Ces discours animèrent tellement les soldats qu'ils voulaient saccager et détruire de fond en comble la ville de Vienne et que les chefs ne croyaient pas pouvoir retenir leur fureur. Les Viennois, avertis du danger qui les menaçait, firent pratiquer Fabius Valens à qui ils donnèrent une grosse somme d'argent. Voyant approcher l'armée de leur ville, ils vinrent avec tout l'appareil de suppliants se jeter aux pieds des soldats, embrasser leurs genoux, implorer avec larmes leur miséricorde ; en même temps Valens distribua à chaque soldat trois cents sesterces, vingt-deux livres six sols. Alors, dit Tacite (A), l'ancienneté et la splendeur de la colonie de Vienne agirent sur leurs esprits et les rendirent plus dociles aux représentations de leur général. Cependant les Viennois furent désarmés et contraints de fournir ce qui était nécessaire à l'armée. Le bruit public fut qu'ils avaient acheté, par une grande somme, la protection de Valens, et dans une sédition qui arriva peu de temps après dans le camp de ce général, les mutins lui reprochèrent de s'être enrichi des dépouilles des Gaules et d'avoir détourné à son profit l'or de Vienne (B). Valens traversa lentement le pays des Allobroges et des Vocontiens, vendant honteusement les marches et les séjours de son armée à ceux qui eurent le moyen,

(A) *Addidit Valens trecenos singulis militibus sestertios; tunc vetustas dignitasque coloniæ valuit.* Tacite. *Hist. Otho.* lib. 1. 66.

(B) *Ipsum Valentem invadunt, saxa jaciunt, fugientem sequuntur, spolia Galliarum, et aurum Viennensium et pretia laborum suorum occultare clamitantes.* Tacit. *Hist.* lib. 2. 29.

à prix d'argent, d'empêcher qu'elle ne passât sur leur terre.

Othon et Vitellius étaient trop attachés à la mémoire de Néron, pour que Vienne en pût espérer des faveurs, mais aussi ils tinrent l'empire trop peu de temps pour lui faire beaucoup de mal. Les Viennois haïssaient également ces deux princes à cause de leurs vices et de leurs débauches, et quoiqu'ils parussent plus portés pour Othon, ils ne furent jamais bien sincèrement dans le parti de l'un ni de l'autre. Othon qui voulait s'attacher cette colonie, s'étant nommé consul avec Titien, son frère, abdiqua au bout de deux mois (A); il déféra le consulat à Virginius et à Poppæus Vopiscus: le premier, pour faire sa cour aux légions d'Allemagne ; le second, à cause de leur ancienne amitié et pour obliger la ville de Vienne où il était né. Poppæus Vopiscus, fut, selon Chorier, le troisième consul que Vienne eut l'honneur de donner à l'empire (B). Cet historien peu fidèle en compte huit qui sont : Valérius Asiaticus, sous Tibère et Claude ; Vestinus, sous Néron ; Poppæus Vopiscus, sous Othon ; Grattus, sous Dèce ; Placidus, sous Zénon ; Félix I, sous Théodose II et Valentinien III ; Félix II, sous Anastase.

Le faible Othon s'étant tué lui-même après la bataille de Bédriac, Vitellius, qui demeura le maître, jugea à propos d'envoyer en Angleterre la quatorzième légion qui avait combattu pour Othon et qui ne voulait pas avouer sa défaite. Il ordonna à cette légion de prendre son che-

(A) An de J.-C. 69.

(B) *Etat politique du Dauphiné*, tom. III, p. 8.

min par les Alpes grecques et d'éviter Vienne, parce qu'il craignait les Viennois (A). Malgré cette précaution, dès que la légion eut passé les Alpes, les plus séditieux voulurent prendre la route de Vienne, mais ils furent arrêtés par leurs compagnons.

Vitellius n'avait point négligé la colonie de Vienne; il y avait envoyé des personnes de confiance pour la gagner à son parti, à cause de la mort injuste de Valérius Asiaticus à laquelle il avait eu beaucoup de part. En passant d'Allemagne en Italie où il voulait se faire reconnaître empereur, il s'arrêta à Vienne, et y jugea dans le prétoire plusieurs causes. Un jour qu'il était sur son tribunal, un coq vola sur son épaule et de là sur sa tête, ce qui signifiait, dit Suétone, qu'il obtiendrait par ses lieutenants l'empire qu'il n'aurait pas l'habileté de retenir par lui-même, comme l'évènement le fit voir (B).

Pendant les règnes tranquilles de Vespasien et de Tite, les Viennois cultivèrent les sciences et les beaux-arts qu'ils avaient toujours aimés. Le poète Martial se glorifie de ce que ses ouvrages étaient fort goûtés à Vienne qu'il appelle la belle ville. Il préfère l'estime et l'approbation des Viennois aux louanges outrées des Egyptiens,

(A) *Vitellius...... legionem Graiis Alpibus traductam eo flexu itineris ire jubet, quo Viennam vitarent, namque et Viennenses timebantur.* Tacit. lib. 2.

(B) *Mox Viennæ pro tribunali jura reddenti, gallinaceus supra humerum ac deinde in capite adstitit, quibus ostentis par respondit exitus, nam confirmatum per legatos suos imperium per se retinere non potuit.* Sueton. — *In Aulum Vitell.* sec. 9.

à l'or de l'Espagne, sa patrie, et à tous les biens les plus précieux. (A).

L'empereur Trajan qui aimait la vertu, chassa de Rome les pantomimes et en bannit les spectacles, amis du vice. L'exemple de Rome s'étendit dans les provinces. Trébonius Rufinus, duumvir ou consul de Vienne, y supprima par une ordonnance les combats gymniques qu'un citoyen avait fondés, par son testament. Les Viennois s'y opposèrent, l'affaire fut portée au tribunal de Trajan qui la jugea assisté de personnes choisies. Pline était de ce nombre. Après que Trébonius Rufinus eut plaidé lui-même sa cause, on alla aux voix et Junius Mauricus opina pour confirmer la suppression ordonnée par le magistrat de Vienne, et il ajouta : « Plût aux dieux qu'on put abolir les mêmes spectacles dans Rome (B). » Son avis passa et les combats gymniques demeurèrent supprimés à Vienne (C).

(A) *Fertur habere meos, si vera est fama, libellos*
Inter delicias pulchra Vienna suas.
Me legit omnis ibi senior, juvenisque, puerque,
Et coram tetrico casta puella viro.
Hæc ego maluerim, quam si mea carmina cantent,
Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt;
Quam meus Hispano si me Tagus impleat auro,
Pascat et Hybla meas, pascat Hymettos apes.
Non nihil ergo sumus, nec blandæ murmure linguæ
Decipimur, credam jam, puto, Lause, tibi.
Martial. lib. 7. *Epigramma* 67.

(B) Vers l'an 101 de J.-C.

(C) *Gymnicus agon apud Viennenses, ex cujusdam testamento celebratur; hunc Trebonius Rufinus, vir egregius, nobisque amicus, in duumviratu suo tollendum abolendumque curavit.* — Plin. *epist* IV. 22.

Depuis l'an 260 jusqu'en 273, les Gaules furent sous la domination de cinq tyrans : Posthume, Lélien, Victorin, Marius et Tétricus. Posthume usa de l'autorité suprême avec tant de bonheur, de modération et de valeur qu'il rétablit les Gaules dans leur premier éclat (A). Tétricus se livra à l'empereur Aurélien qui réunit les Gaules à l'Empire. Vienne languit, mais elle ne souffrit aucun dommage pendant ce schisme.

Domitien avait défendu aux peuples de la Gaule celtique, aux Espagnols et aux Pannoniens (Hongrois) de planter de la vigne, parce que cette liqueur animait trop le courage de ces peuples belliqueux et remuants (B). L'empereur Probus leva cette défense et le leur permit, ainsi nous lui devons les vins de Bourgogne, de Champagne et de Tokaï. Cette permission fit tort à Vienne dont les vins très-bons et très-connus faisaient une branche considérable de son commerce. Les Romains mettaient dans leurs vins de la résine fondue. Ils aimaient le vin de Vienne parce qu'il avait naturellement le goût de la résine (C).

(A) *Posthumus in Gallia invasit tyrannidem, multo quidem reipublicæ commodo, nam per decem annos ingenti virtute ac moderatione usus, et dominantes hostes expulit et perditas provincias recuperavit.* — Orose. L. VII, cap. 22.

(B) Suéton., *In Domitian.*, cap. 2 et 14.

(C) *Hæc* (vina) *de vitiferâ venisse picata Viennâ*
Ne dubites, misit Romulus ipse mihi.

Martial, lib. 13. *Epigramm.*

Vitis per se in vino picem resipiens, Viennensem agrum nobilitans. Plin. *Natural. hist.* lib. XIV, cap. 3.

Innocentius (vinum) *pice solâ conditum; sed et picem meminisse debemus non aliud esse, quam combustæ resinæ fluxum. Hoc genus vini excalfacit, concoquit, purgat, pectori, ventri utile..... veteri rheumatismo exhulcerationi.* Plin. *Natural. hist.* Lib. XXIII, cap. 24.

Lorsque Maximien eut apaisé la rébellion des Bagaudes, il chassa des Gaules les peuples barbares du Nord qui y étaient entrés (A). Les Francs et les Bourguignons étaient de ce nombre. Ils voulaient déjà s'y établir, comme ils y réussirent dans la suite. La ville de Vienne par reconnaissance lui fit élever un monument dont il ne reste que les inscriptions à demi effacées :

IMP CAES
MAXIMIANVS
AVG GERMA
MAX DACIC
MAXIMIA
MAX SARMA

Constantin le Grand, passant par les Gaules avec son armée pour aller combattre Maxence, s'arrêta à Vienne où il ordonna la réparation des grands chemins fort endommagés. Il fit rétablir la colonne milliaire de Vienne sur laquelle on grava cette inscription.

IMP CAES
FL VAL
CONSTANTINO
P F
DIVI VAL
CONSTANTI
AVG
PII FILIO

Je parlerai de ce milliaire et de quelques autres qui sont près de Vienne.

(A) An 287.

Constantin institua quatre préfets du prétoire, deux en Orient, deux en Occident. Ceux d'Occident résidaient : l'un à Rome, l'autre à Trèves, celui-ci était appelé le préfet du prétoire des Gaules. On lui donna trois lieutenants qui avaient les mêmes pouvoirs dans leurs départements. Le premier demeurait à Vienne ; le second à Lyon ; le troisième à Trèves. Cet empereur décora la province de Vienne du titre de Flavienne, du nom de sa famille.

VIRTVTE FORTISSIMO ET PIETATE
CLEMENTISSIMO
DOMINO NOSTRO FLAVIO CONS
TANTINO MAXIMO ET INVICTO
AVGVSTO MARCVS ALFIVS
APRONIVS VIR PERFECTISSIMVS
PRÆSES PROVINCIÆ FLAVIÆ
VIENNENSIS DEVOVIT NVMINI
MAJESTATIQVE EJVS

Je donne cette inscription en toutes lettres. Je la rapporterai ailleurs comme elle est gravée sur le marbre.

L'an 360, Julien l'apostat passa l'hiver à Vienne ; quoiqu'il eut renoncé depuis longtemps, en secret, au christianisme, il feignit toujours d'être chrétien, afin de se concilier l'estime et l'amitié des peuples. Il alla à l'église et fit la prière solennelle avec les chrétiens, le jour de l'Epiphanie, sixième de janvier 361.

L'empereur Valentinien II étant à Vienne, l'an 392, envoya un de ses officiers à Saint-Ambroise à Milan, et lui écrivit de le venir trouver en diligence parce qu'il voulait être baptisé de sa main avant que de passer en Italie. Trois jours après le départ de cet officier, le quin-

zième de mai, après le dîner, comme il se promenait seul et prenait l'air sur le bord du Rhône, dans ses jardins, et que ses gens étaient allé dîner, le comte Arbogaste, de la nation française des Goths, le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui ensuite le pendirent avec son mouchoir pour faire croire qu'il s'était donné la mort lui-même. On fit ses funérailles le lendemain, jour de Pentecôte, et on emporta son corps à Milan, où il fut inhumé dans un tombeau de porphyre.

Sous Honorius, l'empire d'Occident fut réduit à la dernière misère. Rome fut rançonnée, déshonorée et enfin saccagée par les Goths. Vienne devint la proie des Bourguignons qui la traitèrent cruellement.

L'empire tomba dans une entière décadence sous Valentinien III et ne se releva jamais. On connaît à peine le nom des neuf empereurs qui lui succédèrent, et l'empire ne fut proprement qu'une ombre d'empire jusqu'à ce qu'il fût entièrement détruit.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE VIENNE SOUS LES ROMAINS

Nunc seges est ubi Troja fuit.

Les Romains, ayant conquis le pays des Allobroges, fortifièrent et embellirent la ville de Vienne, leur métropole. La Cité, ou l'endroit fort de cette ville, était bornée à l'orient, par le mont Quirinal (aujourd'hui Sainte-Blan-

dine) et par le mont Eumedium (Pipet) ; au midi, par le mont Crappum (St-Just) ; au nord, par le mont Sospolium (mont Salomont) et par le mont Arnaud; au couchant, par le Rhône. Toutes ces hauteurs qui commandent la Cité étaient remplies de fortifications. On avait construit des châteaux dans les lieux les plus élevés, et ces châteaux étaient environnés de camps fortifiés, où l'on montait par des rampes pratiquées sur les côtés des collines. On voit encore les restes prodigieux de ces fortifications. Les camps de forme ronde autant que la situation des lieux le permettait, étaient fermés de murailles hautes pour empêcher l'escalade, extrêmement épaisses pour résister au bélier et flanquées de distance en distance de tours rondes. Ces remparts et ces tours étaient si solides que plusieurs parties ont résisté à l'outrage des temps et subsistent encore. Les Romains faisaient hiverner leurs troupes dans ces camps ; ils n'en mettaient jamais dans les villes que lorsqu'elles étaient menacées d'un siége.

Ces hauteurs ainsi fortifiées étaient coupées par des collines profondes, ou par des défilés très-étroits. Cependant les camps étaient liés les uns aux autres par des murs de vallation de neuf à dix pieds d'épaisseur sur lesquels on avait construit des galeries pour la communication. Le camp du mont Quirinal communiquait à celui du mont Arnaud par un pont établi sur la rivière de Gère. On voit encore dans le lit de cette rivière les pilotis plantés par bouquets, et les fondements, en grosses pierres de taille, de la tour qui en défendait l'entrée du côté du mont Quirinal.

Les fortifications du mont Salomont s'étendaient jusqu'au Rhône. La tour qui était au bord de ce fleuve dans

a petite place de Mauconseil, appelée la tour de Pilate, et que l'on a démolie pour construire le quai, était une dépendance de ces fortifications.

Depuis le mont Crappum, qui aboutit au lieu appelé Saint-Gervais, jusqu'au Rhône, il y avait un rempart de grosses pierres de taille.

Les quais et les terrasses le long du Rhône, formaient une fortification rasante bien solide.

La ville s'étendait au midi, dans la plaine étroite de l'Aiguille environ deux cents pas au-delà de l'obélisque ; au-delà du Rhône, elle occupait le lieu où l'on voit le faubourg de Sainte-Colombe, et une partie de la petite plaine de Saint-Romain. Les vestiges du quai ou des terrasses subsistent encore au bord du Rhône. Les massifs, les voûtes, les aqueducs, les mosaïques et les marbres taillés qu'on y a trouvés ne permettent pas d'en douter. Les Romains avaient bâti cette portion de la ville et construit des ponts sur le Rhône.

La Cité était bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline. Elle renfermait un grand nombre de beaux monuments dont plusieurs ont été entièrement détruits. Les ruines de quelques-uns subsistent, et j'en vais donner un détail exact; mais je dois observer auparavant que j'ai vu beaucoup de choses apparentes ou dans les fouilles des terres faites de mon temps, qu'on ne voit plus parce qu'elles ont été détruites ou recouvertes.

1° Un palais dans l'endroit où sont les prisons royales et le palais de la justice. Le gouverneur de Vienne y demeurait. L'espace entre ce palais et le Rhône était rempli de jardins, de bosquets, de pièces d'eau, en sorte que rien

n'en dérobait la vue. C'est dans ces jardins que l'empereur Valentinien II fut étranglé, en 392.

2° Le prétoire ou la basilique où l'on rendait la justice était tout près de ce palais. Telle est la tradition de Vienne jusqu'à ce jour; quelques-uns croient que c'était un temple. Il peut avoir eu dans la suite des temps cette destination, et les filets de l'architrave, qu'on a coupés pour y placer une inscription, semblent l'indiquer. On a fait de ce monument une église paroissiale sous le titre de Notre-Dame de l'ancien chemin, *Nostra Domina viæ veteris*, et par corruption, Notre-Dame-de-la-Vie. On en pourra savoir quelque jour l'ancienne destination par les trous de la frise et de l'architrave qui portaient des inscriptions. Les trous de l'architrave semblent présenter ces mots :

ET DIVÆ AVGVSTÆ

Il est à propos d'observer qu'entre les lettres AV et de la syllabe AV du mot AVGVSTA, il y a un faux trou et qu'à l'V de la syllabe GVS, on ne voit que deux trous presque perpendiculaires. Si cette inscription était vraie, on pourrait présumer que Tibère ayant négligé la mémoire de Livie, l'empereur Claude qui lui fit rendre les honneurs divins, changea le prétoire de Vienne en un temple consacré à Livie (A).

(A) Un voyageur très-versé dans l'antiquité, après avoir examiné avec soin ce monument, me dit, il y a peu de temps, 1769, que c'était le temple d'Auguste ; qu'il avait aperçu dans la frise les vestiges des mots DIVO AVGVSTO CÆSARI. Que dans la suite des temps on y avait ajouté sur la frise, dont on avait coupé les filets, parce que ce n'est point le lieu des inscriptions : ET DIVÆ AVGVSTÆ.

A l'égard de la frise, il est nécessaire de la nettoyer et d'en détacher les couleurs qu'on y a mises pour y peindre une inscription moderne dont j'ai parlé. Ces couleurs peuvent très-bien avoir couvert quelques trous. D'ailleurs les grand trous qui paraissent sont accompagnés de tant d'autres petits, qu'il est impossible d'en tirer rien de certain sans les voir de près et sans les calquer.

Notre-Dame-de-la-Vie, ou l'ancien prétoire, est un peu style oblong. Neuf colonnes soutiennent les parties latérales et six le fronton oriental; pour le fronton occidental masqué par la maison du curé, il est soutenu par un mur solide de pierres de taille, uni en dehors et orné en dedans de colonnes engagées semblables aux autres. Tout l'édifice a soixante-huit pieds sept pouces de longueur sur quarante-deux pieds un pouce de largeur.

L'entablement a six pieds de hauteur, y compris la grande cymaise qui est au-dessus de la vraie corniche. Cette cymaise, lourde et de mauvais goût, paraît avoir été ajoutée. Elle n'est point au fronton occidental.

Les colonnes ont trente pieds de hauteur, y compris bases et chapiteaux, et trois pieds de diamètre. Les chapiteaux sont de l'ordre corinthien, et taillés de feuilles d'acanthe. Les colonnes composées de plusieurs tambours, sont fuselées, canelées, et espacées assez inégalement. Lorsqu'on en remplit les intervalles ou entrecolonnements pour en faire une église, une main grossière en brisa les cannelures, et les engagea tellement dans la maçonnerie qu'à peine peut-on les apercevoir. Ce monument n'a point été achevé. On en peut juger par le fronton occidental dont la corniche est richement taillée, de même qu'un tiers des corniches latérales ; le reste

du pourtour est dans le bossage. La frise est lisse partout. On voit dans le tympan du fronton oriental quatre trous préparés, sans doute pour des ornements en relief. L'ensemble et l'ordonnance de ce bâtiment forment un beau tout, mais quand on le regarde de près on y trouve bien de petits défauts. Les modillons placés au hasard ne répondent point à l'axe des colonnes. Lorsqu'au commencement de ce siècle, on transporta le clocher sur le fronton occidental, le zèle et le bon goût de ceux qui présidaient à cet ouvrage, ont fait impitoyablement couper les deux corniches du fronton et de l'entablement pour y faire passer les cordes des cloches. Les plintes des bases des colonnes portent sur un stylobate de pierres de taille de neuf pieds et quelques pouces de hauteur. Ce stylobate est enterré, mais on le voit presque entier dans la cave du curé. Il donnait beaucoup plus de hauteur et de grâce à cet édifice.

3° Un palais sur la hauteur de la Cité, dans le lieu où est aujourd'hui le couvent des Capucins. Saint Adon, archevêque de Vienne au neuvième siècle, l'appelle une maison publique construite aux frais de la ville et prodigieusement exhaussée, *ædes publica quam præcelso civitatis Viennensium vertice sublimitas in immensum fastigiata sustulerat.*

Ce palais était fort vaste, ses jardins étaient au bord de la rivière de Gère et longeaient cette rivière du couchant au levant. On y découvrit, il y a quelques années, un bain spacieux et très-beau, dont je donnerai la description.

4° Le temple de Mars et de la Victoire était sur la même hauteur, au pied du mont Quirinal qui le couvrait

au levant, et du mont Eumedium ou du château Pipet qui le couvrait au midi. Il occupait la place où l'on voit un mur fort épais qui sépare le jardin des dames de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut, de la vigne de leur enclos. Lorsqu'en 1753, ces dames firent réparer ce mur, en creusant pour les fondements, on trouva plusieurs marbres richements taillés, restes précieux de ce superbe temple, on trouva, dis-je, des colonnes brisées, des bases, des fragments d'architrave, de frises, de corniches, la moitié du pied de la statue colossale de Mars, la jambe avec une partie de la cuisse. Comme je présidais à cet ouvrage, je recueillis avec soin tous ces marbres, mais pendant une absence de trois jours à laquelle je fus nécessité, les ouvriers couvrirent beaucoup de choses et jetèrent les fondements dessus. Je fis encastrer dans le mur plusieurs fragments d'inscriptions. On n'en trouva qu'une entière gravée sur une pierre dure polie.

MARTI
EXCONTESSIVS VERVS
ÆDILIS

Chez les Romains les édiles étaient des magistrats qui avaient l'intendance de la police et des bâtiments tant sacrés que profanes. Les colonnes de ce temple de marbre blanc, jaune et rouge, avaient deux pieds et demi de diamètre, les bases, les chapiteaux de l'ordre corinthien et tout l'entablement étaient de marbre blanc. J'ai un morceau d'architrave qui, par son épaisseur, fait face en dedans et en dehors. Les dessous entre deux colonnes présentent un soffite admirable. C'est un pan-

neau rempli exactement de feuilles de chênes et sur chaque feuille est un gland. Ce panneau est encadré de fusarolles d'olives et de rais de cœurs.

5° Un troisième palais dont on voit les ruines et un morceau debout quoique bien maltraité. Il est dans la basse-cour de la maison de ville où il sert de remise et de bûcher. Il n'en subsiste plus que deux arcs; l'un au levant est assez bien conservé en dedans et entièrement gâté par le feu en dehors; l'autre est rempli de maçonnerie. Les colonnes ont trois pieds trois pouces de diamètre et trente pieds de hauteur y compris bases et chapiteaux. Une fouille de six à sept pieds de profondeur, faite en 1768, servit à en donner le diamètre. A mesure que l'on creusait on trouvait les colonnes plus mutilées. L'arc qui est au nord a vingt-un pieds un pouce de largeur ou de vuide. On l'appelle à Vienne l'ancienne porte triomphale. Il paraît qu'il a été construit longtemps après l'autre avec lequel ses pierres ne se lient point. On a coupé les ornements de la frise de l'autre arc pour l'y joindre plus exactement. Il est moins riche et d'une plus faible exécution.

L'arc qui est au levant a treize pieds dix pouces de largeur; l'archivolte, neuf pouces cinq lignes; l'architrave, deux pieds neuf pouces ; la frise, dont les ornements sont singulièrement beaux, un pied onze pouces. La corniche manque. On la trouva presque entière dans les fouilles faites pour reconstruire l'hôpital. On y trouva encore une pierre sculptée que je fis encastrer dans le mur du jardin de l'archevêché, Les pierres de ce monument sont d'un blanc roux, nos maçons les appellent pierres de Barbantane ; elles sont tendres, faciles à tail-

ler, deviennent noires et s'endurcissent à l'air. Ces colonnes sont cannelées et engagées dans le vif. Les pilastres également cannelés répondent aux colonnes. Les trous que l'on aperçoit dans les tympans des arcs prouvent qu'ils étaient ornés de bas-reliefs. Lorsqu'on examine avec attention ce monument on voit qu'il était beaucoup plus étendu ; la disposition inégale des impostes, les naissances de plusieurs arcs, le prolongement de l'entablement du midi au nord, ne permettent pas d'en douter. Tout cet édifice est traité correctement dans l'ordre corinthien. Les rois de Bourgogne en firent leur palais, connu sous le nom de Palais des Grands chemins et par corruption le palais des Canaux, *domus canalium.* On a fait construire au-dessus une tour carrée appelée la *Tour d'Orange,* parce qu'on prétend qu'un prince d'Orange, fait prisonnier dans un combat contre les troupes du roi Charles VII, y fut renfermé. Ce fait n'est rapporté que par Chorier. Quelques prisonniers de marque faits dans ce combat, où le prince d'Orange commandait les ennemis, et renfermés dans cette tour, peuvent avoir donné lieu à cette tradition (A).

La basse-cour de la maison de ville est fermée au midi par un mur antique de pierres de taille dures, terminé par une double corniche dont les moulures sont différentes ; ce mur était une dépendance du palais dont je viens de parler. Lorsqu'on est dans le cimetière de l'hôpital on voit sensiblement les vestiges d'un

(A) Mathieu Thomassin, auteur contemporain et présent au combat donné entre Colombier et Anthon, dit positivement que le prince d'Orange s'enfuit et passa le Rhône à Anthon.

degré qu'il appuyait. Ce degré conduisait du palais aux bains qui étaient dans le lieu qu'occupe la maison de Charité dont on a baissé le sol, et des bains à l'amphithéâtre.

6° L'amphithéâtre était au pied du château Pipet et regardait le couchant. On voit encore dans la vigne des dames de Saint-Joseph une face circulaire de deux cent quatre-vingts pieds de diamètre, des massifs, de petites arcades multipliées en voûte pour exhausser et pour soutenir les gradins, quelques cryptes, des égoûts construits entre les gradins pour recueillir les eaux du côteau, des marbres brisés. Chorier dit que de son temps on avait tiré de l'amphithéâtre des colonnes prodigieuses, des frises, des corniches, des chapiteaux et deux statues mutilées, dont l'une était colossale, représentant un jeune homme nu, comme les anciens peignaient leurs athlètes et leurs pancratiastes ; l'autre était une déesse vêtue à la romaine tenant une corne d'abondance. Le même auteur ajoute qu'on trouva encore au bas de l'amphithéâtre dans le lieu où est la maison de Charité les restes d'un bain magnifique, des piédestaux, la moitié des deux pieds d'une statue de bronze au bas desquels était gravé en lettres grecques le nom du célèbre Myron, MURONÔS. Tout cela n'est plus dans Vienne. On aperçoit sensiblement dans les deux gros massifs qui terminent la face circulaire de l'amphithéâtre deux rainures pour asseoir le degré qui conduisait aux gradins. On voit encore parmi les ruines deux grandes pierres taillées pour des marches. Si on ne jugeait de ce monument que par ce qui paraît on croirait que ce n'était qu'un théâtre, mais les combats gymniques qui se donnaient à Vienne, et qui

furent supprimés sous l'empereur Trajan prouvent que c'était un amphithéâtre. Sa position était des plus belles. On voyait de là le cours du Rhône depuis Givors jusqu'au-dessous de Condrieu, espace de plus de trois lieues. Juste Lipse assure que l'amphithéâtre de Nîmes n'était rien en comparaison de ceux de Vienne et de Lyon. Du Verdier prétend que l'amphithéâtre de Vienne est presque entier. Du Verdier se trompe, ou les choses ont bien changé depuis. Il est certain que les rois de Bourgogne avaient employé les pierres de l'amphithéâtre à la construction de deux tours. L'une sur le château de Pipet qui fut détruite avec les fortifications de ce château ; l'autre à la tête de leur palais des Canaux, dont les pierres ont servi aux fondements du collége de Vienne ; j'ai vu détruire les fondements de cette dernière tour lorsqu'on augmenta les bâtiments de la maison de Charité. Je vis les vestiges des bains dont parle Chorier ; c'étaient des bains d'eau froide et d'eau chaude. On rompit en même temps les aqueducs qui conduisaient les eaux de ces bains dans la basse ville.

Il y a dans l'arène de l'amphithéâtre une petite place qui porte le nom de place du Cirou, et tout près de celle-ci une autre appelée la place de Jovenet, dans laquelle est une fontaine publique. Chorier dérive le nom de Jovenet, du mot latin *Juventus,* et selon lui cette place était destinée anciennement aux exercices de la jeunesse. La place du Cirou, dit le même auteur, a été ainsi nommée parce que dans un certain jour de l'année on y faisait la procession et l'on y allumait un cierge. Ces assertions de Chorier n'étant soutenues d'aucune preuve, elles demeurent dans la classe des conjectures.

D'autres ont pensé qu'au lieu d'un amphithéâtre, Vienne avait un cirque, et qu'on a dit d'abord en bas langage *Circou*, ensuite *Cirou*. Melchior de Fillon, procureur général au Parlement de Dauphiné, natif de Vienne, a réalisé cette idée et pour la transmettre à la postérité, il a fait graver ces vers sur un marbre blanc qui sert de linteau à la porte du jardin des dames de St-Joseph :

Hic ubi circus eram Phœbo sacer, æmula Circe
Insevit patrio culta vireta solo
Quique prius fueram pentathli clarus arenis
Nunc me præcipitem gymnicus egit agon;
Haud passa ereptum Circe genitoris honorem
Vult circum hic hortos esse, theatra, nemus,
Sic quæ prima dedit circos Phœbo edita Circe,
Pro circo xistum reddit alumna patri.

On ne voit aucuns vestiges de ce prétendu cirque, nul auteur n'en a parlé, la tradition n'en a pas conservé le moindre souvenir.

7° Le temple de Jupiter dont on voit la tête colossale sur l'imposte de la porte du Cloître qui conduit à l'Archevêché et à l'église cathédrale. On l'appelle la porte de la Bobe, à cause de cette tête qui est fort mutilée. Ce temple, magnifique par la beauté des marbres qu'on y avait employés, était entre le palais des Canaux et l'église cathédrale, dans l'endroit où l'on fait la rue Neuve de l'hôpital, et l'aile de l'hôpital qui joint cette rue. Dans les fouilles faites pour baisser le terrain qui était inégal et pour creuser les fondements, on trouva vingt-deux bases attiques, des chapitaux corinthiens d'un goût très-épuré, de marbre blanc, plusieurs grands morceaux de colonne de marbre bardille, d'un seul bloc et de trois pieds de diamètre. Un gros

bloc de marbre libidas taillé comme une borne *meta*, haut de trois pieds, et large de deux pieds dix pouces à sa base. Les entrepreneurs rompirent et firent enlever brusquement, pour en dérober la connaissance au public, une mosaïque composée des marbres les plus précieux, comme jaune antique, vert antique, porphyre, brèche d'Afrique et granit. Je l'appris, mais trop tard; j'y courus, le mal était fait. J'en tirai quelques morceaux. Ma plus grande douleur fut de n'avoir pas pu prendre le compartiment de ce beau et riche parquet.

Les premiers chrétiens de Vienne avaient construit et dédié, aux sept frères Machabées, une crypte dans un lieu appelé Paradis qui est occupé aujourd'hui par la chapelle de Maguelone. La porte du petit cloître de la cathédrale qui est près de cette chapelle est nommée, dans les anciens titres, la porte de Paradis, *Porta Paradisi.* Cette porte et la chapelle de Maguelone ne sont pas éloignées de cinquante pas du lieu où l'on a trouvé les ruines du temple de Jupiter. Quelques étymologistes croient que le mot Paradis dérive ou a été formé de deux mots grecs ΠΑΡΑ CHOS qui signifient contre, vis-à-vis, proche de Jupiter. Il est certain que les premiers chrétiens bâtissaient volontiers leurs églises proches, ou dans le lieu même ou avaient été les temples des faux dieux, afin que la vérité triomphât où l'erreur et le mensonge avaient régné si longtemps. C'est peut-être dans ce temple de Jupiter que la flaminique de Vienne (la femme du premier prêtre ou sacrificateur) avait fait mettre, à ses frais, les statues de Castor et de Pollux, à cheval, et celles d'Hercule et de Mercure, des tuiles de bronze doré, et des bases du même métal.

DD FLAMINICA VIENNÆ
TEGVLAS ÆNEAS AVRATAS
CVM CARPVSCVLIS ET
VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA
CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQVIS
ET SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI
D S D

Vospiscus et Casaubon lisent CARPISCULIS au lieu de CARPUSCULIS. Cette inscription la plus belle et la mieux conservée de Vienne est encastrée dans le mur de la porte appelée le ban des Cloîtres. Elle n'est pas éloignée du temple de Jupiter. Les deux premières lettres de la première ligne signifient : *decreto decurionum*, et les trois sigles de la dernière ligne, *de suo dedit*.

8° L'Obélisque appelé l'*Aiguille* est à quatre ou cinq cents pas de la ville dans une petite plaine entre le Rhône et le grand chemin. Ce monument assez bien conservé et d'une belle forme (A) prouve l'intelligence de celui qui l'a construit. Les chapitaux sont encore dans le bossage. Ils paraissent préparés pour l'ordre dorique, ou pour un ordre composite. Les fondements sont de grosses pierres de taille dont les assises ont quinze à seize pouces de hauteur. Les assises sont posées en retraite, en sorte qu'elles forment de petits gradins d'environ trois pouces de foulée. Au-dessus de ce fondement s'élève un corps d'architecture carré,

(A) Le dessin que le Comte de Caylus, dans ses *Antiquités étrusques, gauloises, etc.*, en a donné, d'après le frère Ange Martel, jésuite, est fort mauvais. Ce monument, qui est gracieux à la vue, svelte et bien proportionné, paraît, dans ce dessin, lourd et écrasé.

dont chaque angle en dehors est orné d'une colonne engagée. Chaque face est percée d'une arcade de sept pieds dix pouces six lignes de largeur, sur quinze pieds deux pouces huit lignes de hauteur. Les murs, construits de grosses pierres de taille dures, ont deux pieds d'épaisseur. Ils portent un plancher ou plafond des mêmes pierres, au-dessus duquel est un glacis, qui sert de base à l'obélisque. On voit aux quatre angles de ce glacis quatre petits piédestaux engagés qui portaient des statues ou des ornements. Plusieurs auteurs qui n'ont vu ce monument qu'en passant, ou qui en ont parlé sur des mémoires infidèles, disent que l'obélisque est porté par une voûte, — cependant c'est un vrai plancher dont voici la scénographie. Les clefs des arcades saillent beaucoup en dedans et en dehors, ce qui soulage l'assise de l'architrave dont les pierres forment en dedans tout autour un encorbellement de deux pieds de saillie. Cet encorbellement soulage aussi l'assise de la frise composée de longues pierres dont une sert de poutre dans le milieu et reçoit en coupe les autres pierres qui d'un bout portent sur l'architrave. Il paraît vraisemblable que l'assise de la corniche est construite de même, mais dans un sens contraire, pour, en croisant, donner plus de force. Ce qui me confirme dans ce sentiment, est qu'en 1754, en présence de son Altesse royale, madame la markgrave de Brandebourg Bareith et de M. son époux, je fis introduire dans les joins une lame de fer très-mince et on trouva de la résistance partout. Ce monument, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au sommet de l'obélisque, a soixante-huit pieds onze pouces de hauteur. On ne peut trop

regretter qu'il soit si négligé. L'eau pluviale le pénètre et s'écoule par les joints du plancher et de la corniche. L'obélisque n'est point terminé, il y manque fort peu de chose. Il est à propos d'observer que l'obélisque ne porte point sur les murs du corps d'architecture, mais sur le plancher, ce qui le prouve est que l'obélisque n'a à sa base que onze pieds quatre pouces de diamètre et que le vuide du corps d'architecture est de douze pieds un pouce six lignes. Le corps d'architecture, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à l'obélisque, présente treize assises de pierres de taille, et l'obélisque, vingt-trois. Nous n'avons ni titre, ni mémoire qui nous fasse connaître la destination de ce monument. Chorier croit que c'était un cénotaphe ou sépulcre vuide dressé à la mémoire d'Auguste. Plusieurs savants ont adopté son sentiment. Les quatre faces du corps d'architecture, et les tympans des arcades sont remplis de trous inégaux et fort scabreux. Quelques-uns ont cru qu'ils avaient été faits pour arracher les goujons qui liaient les pierres de taille; d'autres pensent que les faces et les tympans étaient ornés d'inscription et de bas-relief, et qu'en les arrachant de force cela a fait éclater les pierres. Il est certain qu'anciennement ce monument était dans la ville.

9° La porte triomphale. On ignore le lieu où elle était. On sait seulement qu'elle était au midi de la cité, et que dans la suite elle porte le nom de Gratien, *porta Gratiana*, parce que cet empereur la rétablit ou l'embellit. La tradition de Vienne est que le grand arc muré qui se voit à l'entrée de la maison de ville était la porte triomphale, ainsi nommée, parce qu'elle joignait un ancien

arc de triomphe, mais, comme il est démontré que cet arc était une dépendance d'un ancien palais, cette tradition ne peut se soutenir. Au défaut du vrai et du certain, cherchons le vraisemblable. La dénomination latine de l'église de Notre-Dame-de-la-Vie, *Nostra Domina viæ veteris*, peut faire conjecturer que la rue qui passe devant cette église était terminée au midi par la porte triomphale. Cette rue était l'ancienne grande route, elle répond assez droit à la rue de la Porte-de-Lyon qui est au-delà de la Gère, sur laquelle les Romains avaient construit un pont. On voit encore dans la cour des Clémentines une petite portion d'un arc prodigieux engagé dans la maçonnerie, et des massifs qui appuient cette conjecture, suivant laquelle la grande route aurait été au milieu de la cité.

10° Le Panthéon; il était dans le lieu même qu'occupe aujourd'hui l'église de Saint-Sévère. Il n'en subsiste aucuns vestiges.

11° Outre la grande route dont je viens de parler qui conduisait de Vienne à Lyon et en Provence, les Romains en avaient fait une autre qui conduisait à Grenoble et en Italie. Elle joignait la route de Provence au bas du mont Crappum, dans le lieu appelé aujourd'hui Saint-Gervais, elle passait sur Beaumur, où l'on en aperçoit les vestiges dans la gorge de Saint-Marcel, par Beaurepaire, d'où l'on allait à Grenoble, par Saint-Marcellin, le Royannais, Gap, Chorges, Embrun, et de là en Italie. Il en est fait mention dans l'*Itinéraire* d'Antonin et dans la carte de Peutinger. La grande route, qui conduit aujourd'hui de Vienne à Lyon et en Provence, n'est

pas fort éloignée de celle des Romains, s'il est permis d'en juger par les milliaires qui subsistent à Vienne, à Chanas et à Solaise. J'ai découvert les milliaires de Vienne et de Chanas.

Le milliaire de Vienne fut découvert en 1752, au bord du Rhône, environ soixante pas au-dessous de la porte du pont, dans les fondements d'une maison que l'on réparait. Je le fis tirer à mes frais. Il est actuellement dans la maison de Monsieur le Marquis de Rachais. J'en ai rapporté l'inscription. C'est une colonne de huit pieds trois pouces de hauteur et d'un pied six pouces de diamètre à sa base qui s'est un peu éclatée ; elle est terminée par une espèce de cône renversé, préparé, sans doute, pour quelque ornement. Ce milliaire ne porte aucun chiffre parce qu'il était le premier milliaire ou le milliaire d'or, avantage dont jouissaient les métropoles.

Le milliaire de Chanas, terre limitrophe de celle de Saint-Rambert où passe aujourd'hui la grande route, est dans le cimetière de la paroisse de Chanas, debout portant une croix. Le diamètre est semblable à celui de Vienne, mais comme il a été coupé par le haut, il n'a que cinq pieds de hauteur. Les lettres de la première ligne de l'inscription manquent; je les ai rétablies.

IMP CÆS T Æ
LIO HADRIA
NO ANTONINO
AVG PIO PPP M
TRIB P VII CSIIII
XIII

Imperatori Cæsari Tito Ælio Hadriano Antonino Augusto, pio, patri patriæ pontifice maximo, tribunitia potestate septimo, consule quarto, tredecimum milliarum.

Le milliaire de Solaise, connu depuis longtemps, est dans un carrefour de cette paroisse située entre Lyon et Vienne, et limitrophe de Saint-Symphorien, où passe le grand chemin. Il est debout, élevé sur quatre marches modernes. On voyait au-dessus une croix qui a été cassée. Les proportions sont égales à celui de Vienne, mais il n'est pas terminé par un cône renversé.

TIBERIVS CLAVDIVS DRVSI F
CÆSAR AVGVSTVS
GERMANICVS
PONT MAX TRIB POT III
IMP III COS III
P P
VII

Tiberius Claudius Drusi filius
Cæsar Augustus, Germanicus, pontifex
maximus, tribunitia potestate tertio
imperator tertio, consul tertio
pater patriæ
milliarum septimum.

12° Les Romains avaient construit deux ponts sur le Rhône. Le premier près la porte de Mauconseil. Chorier le dit, mais on n'en voit aucuns vestiges et il est le seul qui en parle (A). L'enthousiasme de la

(A) Antiquités de Vienne, p. 103-153.

patrie a souvent trompé les auteurs. Le second dont on voit encore les ruines était composé de cinq arcades larges et hautes. On l'avait réparé plusieurs fois, mais il tomba entièrement en 1651, et il n'a pas été relevé depuis. Saint-Adon, archevêque, attribue à Tibérius Sempronius Gracchus sa construction.

Apud Viennam urbem Galliæ in Hispaniam ulteriorem transiens (Tib. Semp. Gracchus) *platomam miro opere construxit, et pontem super Rhodanum, ab utroque littore, castris miro opere fundatis super duxit.*

Sempronius Gracchus était mort longtemps avant que les Romains eussent subjugué les Allobroges; il y a donc erreur dans Adon, ou il entend parler de quelque autre Gracchus descendant de Sempronius.

13° J'ai vu les ruines de cinq bains antiques:

Le premier, dont je parlerai plus au long, était au-dessous de la Terrasse des Capucins;

Le second, sous le château de la Bâtie, dans le jardin du sieur Chulliat;

Le troisième, dans la basse-cour de la Charité;

Le quatrième, dans le cimetière de Saint-André-le-Haut, entre le chateau Pipet et le temple de Mars;

Le cinquième, au-dessous du chemin de Beaumur, près la maison du vigneron de l'archevêché, entre cette maison et le ruisseau de Saint-Marcel.

Dans la fouille des terres que l'on fit, en 1759, pour reconstruire l'hôpital, on découvrit cette inscription gravée sur une pierre dure polie;

GERMANICO CÆ....
TIB AVG F DIVI AVG.....
DIVI IVL PR.....

Je lis ainsi ce fragment:

Germanico Cæsari Tiberii Augusti filio, divi Augusti nepoti, divi Julii pronepoti.

L'inscription suivante, qui est encastrée dans le mur de la cour de l'Abbaye royale de Saint-André-le-Haut, autorise cette leçon:

DRVSO CÆSARI
TIB-AVG-F-DIVI AVG-
NEPOTI DIVI IVL-
PRONEPOTI TRIB-
POTEST-II COS-II

On voit, à Sainte-Colombe, dans les vignes, entre le faubourg et St-Romain, une élévation de terre, appelée le *Mirau* (Le Miroir). La tradition de Vienne est qu'il y avait dans ce lieu un palais, d'autres disent un temple, dont les murs étaient incrustés, en dehors, de marbres extrêmement polis. J'y en ai trouvé des morceaux précieux, sciés pour le placage.

Il ne reste plus dans ce lieu qu'un tertre formé par les ruines de ce monument qu'on applanit insensiblement par le remuement des terres.

Du Verdier, historiographe, dans son *Histoire de France,* parlant de Vienne, dit: que les étrangers, en leurs voyages imprimés, parlent de quelques livres manuscrits, où sont décrites toutes les antiquités de Vienne et des environs, et que l'hote de la *Coupe*

d'or, où ils ont autrefois logé, leur montrait ce livre. J'ai eu, entre les mains, un manuscrit des antiquités. On me le présenta comme une chose fort précieuse. Je crus d'abord que c'était un des manuscrits dont parle Du Verdier, mais après l'avoir examiné, je vis que ce n'était qu'une compilation des Antiquités de Le Lièvre, de Jean Dubois, de Chorier et un misérable recueil de contes populaires.

Les R. P. Capucins de Vienne possédaient un gros in-folio rempli de planches, où Vienne et ses dehors étaient représentés. Un jeune étudiant qui n'en connaissait pas le prix, le mit en pièces et s'en servit à la garde-robe. J'ai vu quelques planches de ce livre collées contre la muraille de sa cellule. On n'aperçut le mal que lorsqu'il était sans remède.

J'ai ouï dire à M. Didier, doyen de Vienne, avec lequel j'étais fort lié, que M. Thibaud, incorporé de la cathédrale, faisant ses études à Paris, avait trouvé, chez un marchand de vieux livres, les antiquités de Vienne avec des planches. Il les marchanda, on lui en demanda six livres. M. Thibaud en offrit deux livres et se retira, comptant les avoir au moins pour trois. Etant près de son logis, des réflexions trop tardives lui firent connaître l'importance de ce livre, il revint promptement sur ses pas pour le prendre, mais un inconnu l'avait enlevé.

Vienne a eu sous les Romains et sous les Bourguignons un autel des Monnaies. Lorsque Jules César eut chassé de Vienne les Allobroges dont il se défiait pour les remplacer par des Romains, la

colonie fit frapper une médaille en grand bronze (A) qui représente deux têtes adossées avec cette légende :

DIVI IVLI IMP CÆS DIV FIL

On voit sur le revers une galère avec les trois lettres en chef C I V, *Colonia Iulia Viennensis*

Du Cange a donné une médaille frappée à Vienne vers la fin du sixième siècle (B). Elle est d'or et représente l'empereur Maurice avec cette légende :

DN MAVRICIVS PP AVG

Dominus noster Mauricius pater patriæ augustus

Revers :

VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI

avec un globe surmonté d'un X et d'un P accompagnés ou cantonnés d'un alpha et d'un oméga, A, Ω. Quelques-uns lisent *Pater pius* au lieu de *Pater patriæ*. La médaille porte *Vienna* et non *Viennæ*, parce que cette ville l'avait fait frapper à ses frais.

J'ai toujours souhaité d'avoir le plan de l'ancienne Vienne. Il subsiste encore des fondements et des ruines qui suffisent pour en donner la circonférence et les dimensions, mais ces ruines se détruisent chaque année par le remuement des terres et j'ai vu des choses qui n'existent plus.

J'avais fait quelque dépense pour me procurer cette satisfaction ; après un mois de travail, mon géomètre se dégoûta et quitta Vienne.

(A) Cette médaille, frappée sous l'empire d'Auguste, représente les têtes d'Auguste et d'Agrippa, son gendre.

(B) Du Cange, *Historia Byzantina*, in-fol. p. 104.

ARTICLE TROISIÈME

VIENNE SOUS LES ROIS DES BOURGUIGNONS, DES FRANCS, SOUS LES ROIS DE BOURGOGNE, D'ARLES OU DE PROVENCE

DEPUIS 407 JUSQU'A 1057 (650 ANS)

Les Bourguignons, peuple du Nord, venus des bords de la Vistule, entrèrent dans les Gaules sur la fin de 406 ou au commencement de 407, sous la conduite de Gondioc, leur général. Leurs conquêtes furent rapides. Ils s'y établirent et formèrent successivement un grand royaume qui comprenait ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnais, le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Savoie, la Suisse, jusqu'à la rivière d'Ourth (1), une partie de la Champagne et la Provence jusqu'à la Durance. Cette monarchie dura environ cent vingt ans, sous cinq rois, qui sont : Gondioc, mort en 463, Chilpéric, fils aîné de Gondioc, que Gondebaud, son propre frère, fit égorger à Vienne avec ses deux fils.

(1) La Reuss, rivière de la Suisse, en latin *Ursa*.

La femme de l'infortuné Chilpéric fut jetée, avec une pierre au cou, dans le Rhône, mais ses deux filles furent réservées et élevées à Vienne et à Genève. La première, appelée Chrone, prit le voile. La seconde, appelée Clotilde, fut mariée à Clovis, roi des Francs, en 493. Cette vertueuse princesse, élevée dans la religion catholique, porta cette religion sur le trône de France, et des droits qui firent tomber le royaume de Bourgogne dans la maison de son mari. Gondebaud la tenait si étroitement réservée et la faisait observer de si près que l'ambassadeur de Clovis qui la recherchait en mariage fut obligé, pour la voir et pour lui remettre une lettre de son maître, de se déguiser en pauvre. Il ne l'accorda au roi des Francs que parce qu'il craignait qu'il lui déclarât la guerre. A peine fut-elle partie pour se rendre en France qu'il lui fit courir après. Mais Clotilde qui avait laissé ses équipages et précipité sa marche, était déjà hors du royaume de Bourgogne.

Clovis déclara la guerre à Gondebaud, vers l'an 500, le battit et le poursuivit jusqu'à Avignon où il se renferma. Un traité, adroitement ménagé, le tira du danger où il se voyait réduit. Gondebaud, délivré, reprit bientôt les armes. Il assiégea et surprit Vienne, y étant entré par un aqueduc qui lui fut indiqué par un vieux fontainier qui avait été mis dehors parmi les bouches inutiles. Il y fit égorger Godegisèle ou Godegesile, son frère cadet, qui s'était retiré dans une église d'ariens avec un évêque de sa secte. Depuis cette expédition son règne fut tranquille, il s'appliqua à policer son royaume. Il donna à ses sujets des lois plus humaines, afin que les Gaulois et les Romains ne fussent pas

opprimés par les Bourguignons (A). Vienne souffrit beaucoup dans les deux siéges où périrent Chilpéric et Godegisèle. Cependant, malgré ces troubles et ces révolutions, on continua d'y cultiver les sciences; Claudien Mamert, prêtre chantre de la cathédrale, frère de saint Mamert, archevêque, et son grand vicaire, et Sapaudus, natif de Vienne, tinrent le premier rang parmi les gens de lettres. Le dernier enseigna la rhétorique à Vienne et à Autun. Sidoine Apollinaire était fort lié avec lui et avec Claudien Mamert, son parent. La dixième lettre du cinquième livre des œuvres de Sidoine est adressée à Sapaudus. On trouve dans le sixième livre des *Mélanges* de Baluze, publié l'an 1713, p. 535, une belle lettre de Claudien Mamert à Sapaudus.

Sigismond, fils aîné de Gondebaud, lui succéda (B); ayant été défait en bataille rangée par les rois des Francs, il tomba entre les mains de Clodomir, roi d'Orléans qui le fit tuer avec sa femme et ses enfants, et ensuite jeter dans un puits, usage assez fréquent chez les Francs à l'égard de leurs ennemis.

Godomar, frère de Sigismond, qui avait été assez heureux pour se sauver après la défaite de son frère, fut élu roi de Bourgogne en 523. Clodomir lui déclara la guerre l'année suivante et marcha contre lui. Les armées se rencontrèrent à Veseronce entre Vienne et Bellay. Godomar se sentant trop faible usa de ruse, il tourna le dos au fort de l'action et feignit de fuir.

(A) *Ipse vero* (Gundebaldus) *regionem omnem, quæ Burgundia nunc dicitur, in suo dominio restauravit, Burgundionibus leges mitiores instituit ne Romanos opprimerent. — Hist. franc.*

(B) An 523.

Clodomir le poursuivant avec trop de chaleur fut pris et mis à mort. Godomar régna en paix depuis cet évènement jusqu'à 532 qu'il fut attaqué par Clotaire et Childebert. La guerre commença par le siége d'Autun, au bout de deux ans, c'est-à-dire en 534; Godomar perdit, contre les rois Francs, une bataille où il fut pris et enfermé dans un château où il mourut. Les rois francs partagèrent entre eux ses états et le royaume de Bourgogne demeura éteint jusqu'en 561.

Pendant ces vingt-sept ans, la Bourgogne fut gouvernée par des maires du palais, par des ducs et par des comtes. Le duc, ou plutôt le comte Ancemond eut le gouvernement de Vienne où il était puissant. C'est lui qui a doté le premier les monastères de Saint-Pierre, de Saint-André-le-Haut et de Saint-André-le-Bas.

L'an 562, Gontran, fils de Clotaire Ier, prit le titre de roi de Bourgogne, parce que, dans le partage des états de son père, il eut une partie de ce royaume, savoir: le duché de Bourgogne, le Dauphiné, la Savoie et la moitié de la Provence. Gontran mourut le 28 mars 593.

Childebert, fils de Sigibert, roi d'Austrasie, avait été adopté par le roi Gontran, son oncle, institué son héritier en 537 et déclaré majeur en 585. Ce prince prit possession du royaume de Bourgogne, en 593, d'abord, après la mort de Gontran, mais il posséda la Bourgogne plutôt comme une province unie à la France que comme un royaume séparé. Childebert mourut en 596. Thierri ou Théodoric, second fils de Childebert, succéda à son père, l'an 596. Son siége était à Orléans pour la France et à Châlon-sur-Saône

pour la Bourgogne. Il mourut à Metz, l'an 613. Ce second royaume de Bourgogne dura 52 ans.

Après la mort de Thierri aucun prince ne porta ce titre de roi de Bourgogne, et le royaume de ce nom devint comme une province unie à la monarchie française. Il fut démembré et morcelé dans la suite plus d'une fois par les partages usités entre les enfants des rois qui voulaient de tout et partout. D'autres révolutions étant survenues avec le temps, on vit successivement trois royaumes se former des débris de l'ancien royaume de Bourgogne : celui de Bourgogne transjurane, celui de Vienne, celui de Provence ou d'Arles.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE VIENNE DANS LE VI[e] SIÈCLE

Vienne, devenue chrétienne, fit servir, au culte du vrai Dieu, ce qui avait servi au culte du démon. Les chrétiens détruisirent les bois sacrés, abattirent les idoles, renversèrent les autels profanes. Les temples furent lavés, purifiés, consacrés à Dieu et à ses saints; le Panthéon fut dédié à saint Etienne et dans la suite à saint Sévère qui avait fait lui-même la première dédicace. On conserva les monuments qui n'avaient aucun rapport à l'idolâtrie ou que leur beauté et leur solidité firent respecter.

Les Bourguignons chrétiens ariens, peuple grossier et ennemi des Romains, ruinèrent plusieurs temples; le

zèle outré et mal entendu des catholiques fit quelquefois autant de mal que l'ignorance et la barbarie des peuples du nord ; saint Avit, archevêque de Vienne, ne voulait pas que les catholiques se servissent des temples des payens et des églises des ariens, il aimait mieux qu'on construisît de nouveaux oratoires (A).

Sigismond, roi de Bourgogne, ayant été converti à la foi catholique par saint Avit et rien n'empêchant plus le libre exercice de cette religion, on vit fleurir, à Vienne, ce genre de vie peu connu en Occident avant saint Césaire et saint Léonien qui en avaient jeté les fondements, l'un à Arles, l'autre à Vienne. On vit, dis-je, des hommes admirables, dont le monde n'était point digne, embrasser volontairement toutes les rigueurs de la pénitence sans y être obligés et sans être exclus des sacrements; ils s'enfermèrent dans des maisons où ils vivaient dans une grande retraite, ajoutant, à la frugalité ordinaire des chrétiens, des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils vivaient en continence, lisaient assidûment l'Ecriture-Sainte et priaient le plus continuellement qu'il leur était possible, joignant, à la prière, le travail des mains pour s'occuper utilement et pour n'être à charge à personne. On comptait à Vienne douze de ces maisons qu'on appela, dans la suite, des monastères, et soixante dans le diocèse. Celles de Vienne étaient situées aux environs de la ville déjà en partie détruite, et dans les fortifications des Romains ruinées, il ne restait presque plus que la cité. Dans ces diverses maisons, près de deux mille soldats de Jésus-Christ priaient, veillaient, défri-

(A) *Epistolæ Aviti.*

chaient et cultivaient des champs abandonnés. Je ne parlerai ici que des monastères de Vienne. On voyait, à Sainte-Colombe, au-delà du Rhône, le monastère de Saint-Ferréol, composé de quatre cents moines, et un monastère de vierges qui subsiste encore.

Dans Vienne et aux environs, le monastère de Saint-André-le-Bas où il y avait cent moines, et de Saint-André-le-Haut, où il y avait cent vierges. Au midi de la cité, le monastère de Saint-Pierre ou des Apôtres qui avait cinq cents moines. Peut-être faut-il comprendre les moines et les monastères, répandus dans le diocèse, qui dépendaient de cette abbaye.

Le monastère de Saint-Vincent avait 50 moines, celui de Saint-Jean autant. Je ne doute point que ces deux maisons, qui étaient situées entre l'obélisque de l'Aiguille et la porte triomphale, ne dépendissent de Saint-Pierre. Le monastère de Saint-Nizier, situé sur le mont Crappum, aujourd'hui Saint-Just, avait 40 moines, celui de Saint-Marcel, entre Saint-Just et Pipet, 30 moines, celui de Sainte-Blandine, sur le mont Quirinal, était fondé pour des veuves. Celui de Saint-Martin, archevêque de Vienne, construit au bas du mont Sospolium, dans le quartier qui a retenu son nom, avait cent cinquante moines. Il a été remplacé par un prieuré qui appartient à l'ordre de Saint-Ruf. Le monastère de Notre-Dame-d'outre-Gère occupait la place où sont les Dominicains; il dépendait de Saint-André-le-Bas. De ces douze monastères, il n'en subsiste plus que quatre: Saint-Pierre qui a été sécularisé, Saint-André-le-Bas que l'on supprime, Saint-André-le-Haut et les Bénédictines de Sainte-Colombe. L'église cathédrale était servie par

un clergé séculier nombreux, et celle de Saint-Sévère par un collége des mêmes clercs.

Vers l'an 732, ou 736 selon quelques-uns, Vienne fut prise, saccagée, incendiée par les Sarrazins qui remontèrent le Rhône. On trouve presque partout des lits de terre brûlée, des cendres et des charbons mêlés avec les ruines des maisons. La partie de la ville qui était au-delà du Rhône n'a point été rebâtie depuis; on releva seulement quelques maisons qui composent le faubourg de Sainte-Colombe. La cruauté et les ravages des barbares firent, sur les esprits, une impression de terreur qui dure encore. Le peuple croit que les massifs et les élévations de terre un peu considérables sont les ouvrages des Sarrazins. On en voit à Vienne qui portent ce nom, *muri Saracenorum*, quoique ce soient des ruines des ouvrages des Romains. L'actif et l'intrépide Charles Martel battit les Sarrazins à Poitiers, les repoussa jusqu'à Narbonne et les défit presque entièrement, action mémorable et trop peu connue; toutes les nations ont institué des jeux, des fêtes ou élevé des monuments pour conserver la mémoire des grands évènements; à peine connaissons-nous les victoires de Charles Martel sur les Sarrazins, sans lesquelles nous serions peut-être tous mahométans.

L'an 754, Carloman, frère du roi Pépin, moine au mont Cassin, vint en France; il fit ce voyage par ordre d'Astolfe, roi des Lombards, afin de détourner Pépin d'entrer en armes en Italie. Il fit tous ses efforts auprès de son frère, mais Pépin demeura ferme dans sa résolution, et de concert avec le pape, il renferma Carloman dans un monastère à Vienne, pour y vivre suivant sa

profession. Carloman y mourut, l'année suivante 755, en odeur de sainteté. Pépin envoya son corps en Italie au mont Cassin, dans un cercueil d'or avec de grands présents pour cette maison.

Du temps de Pepin, on voit un comte de Vienne, nommé Théode ou Théodoin, qui défit et tua, dans une sanglante bataille, Grippon, frère de Pepin, qui se retirait chez les Lombards (A). Les comtes alors gouvernaient les villes et le territoire en dépendant, mais ce n'était que des gouverneurs révocables à la volonté du prince. Dans la suite, ils se rendirent indépendants et ce titre devint héréditaire.

L'an 834, Lothaire, roi d'Italie, fils de Louis le Débonnaire, ayant fait conduire l'Empereur son père à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyait que ceux qui l'exhortaient à se faire moine, cette dure captivité révolta Louis de Bavière, ainsi que le roi d'Aquitaine, frères de Lothaire, et plusieurs grands seigneurs. Ils assemblèrent des troupes et marchèrent vers Compiègne où Lothaire s'était retiré avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération. Mais s'y croyant peu en sûreté, il laissa son père à Saint-Denis et vint camper son armée à Vienne en Dauphiné, après avoir passé par la Bourgogne, où il essuya mille insultes et courut de grands risques. Barnard, archevêque de Vienne, et Agobard, archevêque de Lyon, qui étaient dans le parti de Lothaire, lui conseillèrent cette retraite parce qu'ils lui avaient ménagé des partisans dans leurs provinces.

(A) An 753.

ROIS DE PROVENCE, DE VIENNE, D'ARLES.

Lothaire, dont je viens de parler, devenu empereur après la mort de Louis-le-Débonnaire, son père, partagea, quelques jours avant sa mort, ses états entre ses trois fils. Il érigea en royaume, en faveur de Charles, son troisième fils, les pays enfermés entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec le duché de Lyon. Charles commença à régner, l'an 855, avec le titre de roi de Provence. Il mourut à Lyon, où il faisait sa résidence, l'an 863. Après sa mort, le royaume de Provence parut anéanti. Ce ne fut plus qu'une province régie par des gouverneurs particuliers, qui faisaient leur résidence à Vienne.

L'an 870, le roi Charles-le-Chauve, qui avait partagé la Lorraine avec Louis-le-Germanique, son frère, fit un voyage à Lyon, sous prétexte de conférer avec le pape, mais, en effet, dans le dessein de se saisir, comme il le fit, du royaume de Provence, dont Girard ou Gérard de Rossillon avait le gouvernement pour et au nom de Louis-le-Germanique. Charles-le-Chauve ne trouva de la résistance que de la part de Berthe, femme de Girard de Rossillon, qui soutint le siége dans Vienne avec toute la force et tout le courage d'une héroïne. La ville était forte et bien pourvue; le siége fut long, et Charles, voyant qu'il ne pouvait pas prendre la ville de force, eut recours à la ruse. Il pratiqua des intelligences dans la place, où l'on commençait à souffrir de la disette ; Berthe en avertit son mari, qui s'était retiré dans un château peu éloigné. Girard vint trouver Charles-le-Chauve, et lui rendit la ville par composition ; mais la capitulation fut mal obser-

vée. Le roi, irrité de la résistance qu'il avait éprouvée, fit démolir les fortifications. Ce triste événement forma une époque dans les chartes de l'église de Vienne, dont quelques-unes sont ainsi datées : la seconde année de la destruction de Vienne, *anno secundo destructionis Viennæ*. Charles-le-Chauve ôta le gouvernement de Vienne à Girard de Rossillon, et le donna au comte Boson, son beau-frère, qui se fit élire roi de Vienne et de Provence quelques années après.

Girard de Rossillon était un des plus riches et des plus puissants seigneurs de France (A). Charles-le-Chauve, venant faire le siége de Vienne, prit et ruina le château de Rossillon, qui était situé entre Châtillon-sur-Seine et Mussy-l'Evêque, sur une montagne, au bas de laquelle est l'abbaye de Potières. Girard mourut sans enfants et fut enterré dans l'église de Potières, l'an 890. C'est lui qui a fondé le monastère de Veselay et de Potières. L'auteur de sa vie, écrite depuis plus de six cents ans, en fait un saint. Nous avons un roman manuscrit, en poème provençal, sous le nom de Girard de Rossillon. Il y en a un autre, du même nom, en vers français, fort ancien, mais avec des différences considérables. J'en vais rapporter quelques vers, qui contiennent l'éloge de Vienne (B) :

Après mangier, s'en vont esbanoyant,
Voyant Viane, la fort cité vaillant,
Les murs de maubre qui molt sunt haut et grand,
Et por Girard que je ai forment chier,
Li doing Viane et l'onor à bailier,
Haut sont li mur et les fousé plainier,

(A) Du Chesne, *Hist. de Bourgogne*.
(B) Bibliothèque du roy, nº 7,991, nº 7.

La cité riche qui molt fait à proisier
Ses anemis pora bien guerroier.

Or ot Viane, la fort cité anciée
Li dux Girar à la chière membrée
Le roys li ot otroyée et donée.

Or fut Girars à Viane ou donjon.

Un jor estoit Girars en sa maison
Es fenestres de molt riche façon
Ci reguarde le chemin vers Lyon

Un jor Girars estoit en son donjon
Si a torné son chief devers Lieon
Sé vit venir chevaliers à bandon
Il en appelle Aymerit le baron.

Bien a cinq ans et plus, si com créon,
Qu'il te donast Viane et le donjon
Puis n'en rendis vaillant un esperon.

Au matinet, quand l'aube est esclarcie
Hors de Viane, la fort cité garnie
Issit armée la fort chevalerie.

Dessoz Vianne, l'admirable cité
Bien a sept ans et complis et passé
Que aseistes cette bonne cité
Cil est là sus comme moine réglé.

Drois Empéreres, dit Naime le barbés
Cuidiez vos panre par force la cité
Et les hauts murs qui sont haut crénelés
Et les forts tors qui sont d'antiquité
Que payent firent par lor gran poesté
Ce n'est mie per tot votre barné (1).

(1) Ces citations, que Charvet a empruntées de Chorier, liv. v, chap. 5 de ses *Antiquitez*, sont extraites, non du roman provençal de Girart de Roussillon, mais du roman français de Girard de Viane, dont l'action fabuleuse se passe sous Charlemagne. Ce roman a été imprimé à Reims, 1850, in-8°, d'après le manuscrit 7,535 de la Bibliothèque impériale.

L'an 879, et le quinzième du mois d'octobre, Boson fut élu roi de Vienne et de Provence par les évêques et par les grands des provinces de Vienne, de Lyon et de Provence, assemblés à Mantaille, château appartenant à l'archevêque de Vienne. On donna à cette assemblée le nom de concile. Boson avait épousé, en 876, en secondes noces, Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II. Cette princesse fut la cause de son élévation. La passion de régner lui fit tout entreprendre pour procurer une couronne à son mari. J'ai une petite pièce de monnaie en argent du roi Boson ; elle n'est pas plus large qu'une grosse lentille. Sa petitesse et son mauvais goût de dessin prouvent la rareté de l'argent et l'ignorance des beaux-arts où l'on était alors. Elle représente Boson, avec le diadème en tête, qui n'est autre chose qu'un bandeau noué derrière la tête. Devise ou légende :

VIENNA STAT LIBERA

Revers : Le chiffre ou le monogramme de Boson composé de la première lettre de son nom et de celle de sa dignité surmontées d'une croix. Les deux lettres sont adossées. Le B est à la droite et l'R à gauche.

Boson ne fut pas tranquille longtemps dans sa nouvelle monarchie. Sur la fin de 880, Louis III et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, aidés de Charles-le-Gros, roi d'Italie, vinrent mettre le siége devant Vienne, dont on avait réparé les fortifications. Boson, qui, sur le bruit de leur marche, avait pourvu la place de munitions de guerre et de bouche, en sortit pour tenir la campagne, et laissa à Hermengarde, son épouse, le soin de la défendre. Cette princesse fit la plus belle et la

plus vigoureuse résistance; mais la disette l'obligea de la rendre au mois de septembre 882. Aucun des trois rois qui avaient commencé ce siége ne se trouva à la reddition de la place. Louis III fut obligé de quitter le siége au commencement de 881, pour s'opposer aux courses des Normands. Charles-le-Gros était repassé en Italie, pour apaiser quelques troubles. Carloman, après avoir quitté le siége, y retourna; il y était occupé lorsque Louis III mourut. Cet événement l'obligea de partir pour aller recueillir la succession de son frère. Il laissa la conduite du siége à Richard, duc d'Autun, frère de Boson. Ce fut à lui qu'Hermengarde se rendit par composition, après deux ans presque révolus de siége. Boson alla trouver, à Vormes, Charles-le-Gros, qui était monté sur le trône impérial; il en obtint la confirmation du royaume de Vienne et de Provence, dont il lui fit hommage, le 1er novembre 882 (A). Après ce traité, Boson se retira dans ses Etats, où il régna paisiblement. Les Normands donnaient trop d'occupation au roi de France pour penser à l'inquiéter. Boson mourut à Vienne, où il faisait sa résidence ordinaire, le onzième de février 887. Ainsi son règne fut en tout de sept ans deux mois vingt jours. Il fut enterré dans la cathédrale, où l'on voit son épitaphe, qui a été transférée, du cloître de cette église, où était la sépulture des rois, des reines et des grands, dans la chapelle de Sainte-Apollonie. Elle est encastrée dans le mur, près de la porte de la sacristie commune.

(A) Du Chesne, *Hist. de Bourgogne*, liv. II, p. 134.

ÉPITAPHE DU ROI BOSON

† REGIS. IN. HOC TVMVLO. REQVIESCVNT. MEMBRA. BOSONIS.
HIC. PIVS. ET. LARGVS. FVIT. AVDAX ORE. FACVNDVS.
SANCTI. MAVRICII. CAPVDAST. CIRCVMDEDIT. AVRO.
ORNAVIT. GEMMIS. CLARIS. SVPER ATQVE CORONAM.
INPOSVIT. TOTAM GEMMIS. AVROQVE. NITENTEM.
HIS. DVM VITA. FVIT. BONA DVM VALITVDO MANERET.
MVNERA. MVLTA. DEDIT. PATRONO. CARMINE DICTO.
VRBIBVS. IN MVLTIS: DEVOTO. PECTORE. MAGNA.
CONTVLIT. ET. SANCTIS. PRO. CHRISTI. NOMINE. DONA.
STEPHANE. PRIME. TIBI. CEPTRVM. DIADEMA PARAVIT.
LVGDVNI PROPRIVM. RVTILAT. VELVT HIC. NICOMINVS SOL.
QVAMVIS. HVNC. PLVRES. VOLVISSENT. PERDERE. REGES.
OCCIDIT. NVLLVS SED VIVO PANE REFECTVS
HOC. LINQVENS. OBIIT. CHRISTI. CVM. SANGVINE. REGNVM
QVEM. DEVS. IPSE POTENS CELI. QVI. CLIMATA. PINGIT.
CETIBVS. ANGELICIS. IVNGAT PER. SECVLA. CVNCTA.
OBIIT. TERTIO. IDVS. IANVARII. OCTAVO. ANNO REGNI. SVI.

Louis, fils de Boson et d'Hermengarde, fut élu roi de Vienne et de Provence par les évêques et par les grands, assemblés à Valence, en 896, et proclamé roi d'Italie, en 901. Bientôt après, il se fit couronner empereur par le pape. Bérenger, duc de Frioul, qui ambitionnait cette dignité, le surprit devant Vérone, l'an 902, lui fit brûler les yeux avec un fer rouge, qu'on passa dessus, et le renvoya à Vienne. Louis, qui, depuis cet accident, fut appelé Louis-l'Aveugle, tint sa cour à Vienne, où il mourut l'an 928. Il laissa un fils, nommé Charles-Constantin, qui ne lui succéda pas dans la

royauté. Il eut seulement le comté de Vienne, dont il ne jouit pas d'abord paisiblement.

L'an 928, après la mort de Louis-l'Aveugle, Hugues, fils de Thibaud, comte de Provence, se fit couronner roi de Provence. Sa puissance et ses intrigues l'emportèrent sur les droits de Charles-Constantin. Hugues, élevé auprès du trône qui excitait son ambition, et devenu trop puissant pour rester sujet, se fit reconnaître roi de Provence. On ne sait point le lieu où se fit cette élection. Les Italiens, dont l'inconstance et les variations affectées tendaient à l'indépendance, appelèrent bientôt le roi Hugues, qui se rendit avec une armée à Pavie, où il fut couronné roi d'Italie, l'an 931. Il s'associa en même temps son fils Lothaire. Extrêmement content de ce nouveau royaume, qui lui faisait espérer de parvenir à l'empire, il fit, dans la même année, dans la vue de s'attacher les Italiens, un traité bien singulier avec Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, dont il eut bientôt lieu de se repentir. Par ce traité, il lui céda le royaume de Provence, que Rodolphe réunit à la Bourgogne.

Sur la fin de 945, Hugues, abandonné des Italiens, fut contraint de se retirer en Provence; mais, comme il ne pouvait plus y paraître que comme sujet, depuis la cession qu'il en avait faite à Rodolphe, il vint à Vienne, où il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Pierre, qu'il avait rebâtie. Cette abbaye, détruite comme les autres monastères, par les Sarrazins, n'avait pu se rétablir que très-imparfaitement. Il est bon d'observer que, dans ces temps de troubles, les grands qui voulaient s'attacher les ecclésiastiques et les moines, dont le crédit

dans les affaires, même civiles, était très-grand, n'y parvenaient que par des dons et des largesses.

Hugues finit ses jours dans l'abbaye de Saint-Pierre. Lothaire, son fils, ne lui survécut pas longtemps. Il mourut, sans laisser d'autre postérité qu'une seule fille, appelée Emme, qui fut mariée à Lothaire, roi de France.

Louis d'Outremer, roi de France, s'étant approché de Vienne, l'an 941, fut reçu dans cette ville par Charles-Constantin, qui lui fit hommage du comté de Vienne, et en reçut l'investiture de sa main. Charles était mécontent du roi Hugues, qui, se voyant dépouillé du royaume de Provence et chassé de celui d'Italie, voulait lui ôter le comté de Vienne. Louis-d'Outremer tâchait de rentrer dans les droits de sa couronne, usurpés par la trop grande puissance et par les factions des grands seigneurs.

Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, régna sur la Provence, qu'il avait acquise par son traité avec Hugues, environ l'espace de sept ans. Etant mort, l'an 937, Conrad, son fils, âgé de huit à neuf ans, lui succéda; mais il fut enlevé et conduit à la cour de l'empereur Othon, dit le Grand, où il vécut en prisonnier honorable. Son bonheur voulut que l'empereur épousât sa sœur, nommée Adélaïde, veuve de Lothaire, roi d'Italie.

Cela arriva l'an 951. Dès lors, Conrad jouit en pleine liberté de ses Etats. Il fixa sa résidence à Vienne, dont il voulut que le nom fût celui de son royaume. On croit que c'est lui qui fit démolir l'amphithéâtre de Vienne, et qui en fit construire deux tours carrées fort hautes, l'une sur le château Pipet, l'autre à la tête de son palais des Canaux. Ces deux tours fûrent détruites en 1619,

et les pierres de taille employées aux fondements du collége. On acheva de démolir le massif qui portait la tour du palais des Canaux, en 1762, pour augmenter les bâtiments de la maison de Charité. Conrad fit, dès le commencement de son règne, des lois très-sages. Sa douceur et son attention à maintenir le repos public l'ont fait surnommer le Pacifique. Il mourut l'an 993, âgé de soixante-six ans, et fut enterré dans l'église de Saint-André-le-Bas, chapelle ordinaire des rois de Vienne et de Provence, où il avait établi des moines bénédictins. On y voit son épitaphe, engagée dans le mur du sanctuaire, au côté droit du maître-autel. Elle est à moitié effacée.

EPITAPHE DU ROI CONRAD

† QVI VESTES : GERITIS : PRECIOSAS : QVI SINE : FINE :
NON PROFECTVRAS : ACCVMVLATIS OPES,
DICITE : QVAM PAVCIS OPIBVS : POST FVNERA SITIS :
CONTENTI : SACCVS SVFICIT ATQVE LAPIS :
CONRADVS IACET : HIC. QVI : TOT CASTELLA TOT VRBES :
POSSEDIT : TVMVLO CLAVDITVR ISTE BREVI :
MENTE. DEI FAMVLVS : HABITV PRINCEPS. TRABEATVS :
CITERIVS VESTES ASPERA : SVLITVS ERAT :
QVA IACET ECCLESIAM GEMMIS REPARAVIT ET AVRO;
ANDREE SANCTI PROMERITVRVS OPES :
IS REX. CONRADVS MONACOS STABILIVIT IBIDEM :
CORPORE Q FERTVR LVDV TVMVLATVR IBIDEM.

L'an 993, Rodolphe III, dit le Fainéant, fils aîné de Conrad, prit possession du royaume de son père d'abord après sa mort. J'ai déjà remarqué que l'église de Saint-André-le-Bas était la chapelle ordinaire des rois de Vienne.

La rue qui conduisait de leur palais, situé dans le lieu où le bailliage siége aujourd'hui, à cette église, était plantée d'ormes. Rodolphe, craignant de troubler la tranquillité des moines que son père y avait mis, choisit l'ancien prétoire des Romains, qui était près de ce palais, le mutila, le gâta, sous prétexte de le réparer, et en fit sa chapelle, qui fut consacrée par l'archevêque Burcard. Elle est devenue depuis une église paroissiale de la ville, sous le titre de Notre-Dame de la Vie, par corruption du latin *Nostra Domina viæ veteris*, dénomination tirée de la grande route qui passait autrefois devant ce respectable monument.

Rodolphe, dont le règne fut très-faible, se voyant sans enfants, quoiqu'il eut eu deux femmes, Agildrude et Hermengarde, disposa de son royaume en faveur de son neveu Henry II, roi de Germanie; mais ce prince étant mort le 14 juillet 1024, il institua son héritier l'empereur Conrad II, surnommé le Salique, qui avait épousé Gisèle, sa nièce. Il donna à l'archevêque de Vienne et à son église-cathédrale le comté de Vienne, la terre de Mont-Salomon, le palais des Canaux et le château Pipet, dont il se réserva la jouissance et à la reine, son épouse, pendant leur vie. Rodolphe mourut le 6 septembre 1032. En lui finirent les royaumes de Bourgogne, de Vienne, de Provence. Dès lors, l'empereur devint possesseur des Etats de Rodolphe, qui furent réduits en provinces de l'empire. On ne peut pas douter que cette nouvelle couronne ne lui donnât la supériorité territoriale, ou, du moins, la suzeraineté sur le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais, la Savoie, le Genevois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse et le pays des Grisons. Je

n'entre point dans la validité du titre. Je sais qu'en France on le regarde comme une usurpation.

Hermengarde, femme de Rodolphe, jouit du comté de Vienne et le fit gouverner par des lieutenants jusqu'en 1057, année de sa mort. Elle fut enterrée dans le cloître de l'église cathédrale, où l'on voit son image et son épitaphe peints sur la muraille, à côté de la porte de la chapelle de saint Jean-Baptiste. La reine Mathilde, épouse de Conrad, avait été enterrée dans le même lieu. On voit son image et son épitaphe peints sur la muraille, à côté de la porte de la chapelle de Notre-Dame; son tombeau est au bas de l'épitaphe. Jean de Bournin, archevêque de Vienne, fit détruire tous ces mausolées, pour y construire les chapelles de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Maguelonne. Il semble que les hommes craignent la vue des monuments qui leur rappellent l'idée de leurs bienfaiteurs. Attribuons plutôt ce malheur au mauvais goût, à un zèle mal entendu qu'à l'ingratitude. Jean de Bournin était un grand homme; mais il a vécu dans un siècle encore barbare. On trouvera les images et les épitaphes de ces deux reines au commencement de mes *Mémoires* manuscrits pour l'église de Vienne. Un pauvre archidiacre de l'église de Vienne cherche à conserver ce qu'un riche archevêque a voulu détruire. Ces monuments étaient grossiers, je l'avoue; mais, s'ils avaient choqué les hommes de goût dans ce siècle, ils auraient, dans tous les temps, contenté les hommes de sentiment. L'intention de l'archevêque n'était point de détruire : il croyait faire mieux. C'est lui qui a fait peindre les images et les épitaphes des deux reines.

Lothaire II, roi de Germanie, et ensuite empereur,

voyant l'indépendance des grands dans la Bourgogne, le Dauphiné, le Lyonnais et la Provence, et craignant que ce royaume ne lui échappât, imagina de faire, de toutes les provinces qui le composaient, un grand fief ou un duché, qu'il donna à Conrad de Zeringhen (A), réservant la suzeraineté à l'empire. Berthold de Zeringhen succéda à Conrad, son père; mais il ne jouit pas longtemps du nouveau duché. L'empereur Frédéric Barberousse le retira de ses mains, l'an 1167, et ne lui laissa que les villes de Genève, de Lausanne et de Lyon (B). Cependant Berthold de Zeringhen avait donné, du consentement de Frédéric, la ville de Vienne à Guigues V, comte d'Albon, à titre de fief de retraite, avec promesse de l'en faire jouir et d'en dépouiller la maison de Vienne-Mâcon, qui descendait de Charles Constantin, fils de l'empereur Louis-l'Aveugle, condition qu'il ne put jamais effectuer (C). L'acte est daté de Rivarole, en Italie, l'an 1155. Valbonnais remarque que cette concession ne comprenait qu'une juridiction subordonnée à celle de l'archevêque, qui avait la supériorité du fief (D). Quelques-uns veulent que les droits des Dauphins sur Vienne dérivent de cette concession; d'autres pensent que les Dauphins avaient acquis une portion de fief dans cette ville par quelque alliance ou par achat. Il est certain qu'ils achetèrent le palais où l'on rend la justice aujourd'hui, et que leur

(A) La maison de Bade descend des ducs de Zeringheu. Voyez l'histoire de cette famille, par M. Schœpflin.

(B) Duchesne, *Hist. de Bourgogne*, p. 507.

(C) Boissieu, *Usage des fiefs*, p. 40.

(D) *Hist. de Dauphiné*, tom. I, p. 110, tit. II. *Preuves*, p. 256.

juridiction fut d'abord fort peu de chose. Le titre de comte était fort de mode dans les onzième et douzième siècles. On voit, dans le cartulaire de l'église de Vienne, que plusieurs seigneurs avaient fait avec elle des échanges désavantageux, pour avoir une petite portion de son fief et avoir le titre de comte. Les anciens documents font mention d'un grand nombre de comtes de Vienne. On en voit plusieurs dans le même temps, ce qui jette dans un grand embarras. Il y a, près la ville de Vienne, hors la porte de Lyon, un territoire, appelé, dans les anciens papiers terriers, la terre des comtes, *terra comitum*. Il a porté depuis le nom de Bechevienne, parce qu'il confronte aux rochers de Mont-Salomon, la rivière de Leveau entre deux. Les territoires de Charavelle, de Mont-Rosier et de Bois-Royal, aujourd'hui Beurrier, appartenaient aux comtes séculiers de Vienne.

ARTICLE QUATRIÈME

VIENNE SOUS LES ARCHEVÊQUES, COMTES DE LA VILLE, ET SOUS LES DAUPHINS DES MAISONS D'ALBON, DE BOURGOGNE, DE LA TOUR-DU-PIN, DEPUIS 1051 JUSQU'EN 1378, (321 ANS).

Après la mort du roi Rodolphe III et de la reine Hermengarde, son épouse, l'archevêque de Vienne et son église cathédrale jouirent en commun du comté de Vienne et de tous les droits régaliens. Ils eurent l'autorité absolue, les clefs de la ville, les châteaux et le droit de faire battre monnaie. On voit encore plusieurs pièces de la monnaie de ce temps. J'en ai, entr'autres, deux d'argent qui représentent la tête de saint Maurice, patron de la cathédrale, portant une couronne radiale, avec ces deux mots latins en lettres gothiques :

SANCTVS MAVRICIVS

Revers : une croix pattée, accompagnée de quatre besans. Légende :

VIENNA MAXIMA GALLIARVM

Le prince Louis, c'est Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, roi de France, ayant fait vœu d'aller servir

l'Eglise contre les Albigeois, partit de Paris, en 1215, accompagné d'une foule de noblesse et suivi d'un corps considérable de troupes. Le légat du pape et le comte Simon de Montfort, général de la croisade, se hâtèrent d'aller au-devant de lui, le comte jusqu'à Vienne, où le prince français fut reçu avec tous les honneurs dus à son haut rang, et le cardinal de Bénévent, légat, seulement jusqu'à Valence.

La communauté des biens temporels et de la juridiction dans la ville de Vienne dura, entre l'archevêque et son église cathédrale, jusqu'en 1285. Dans la séparation ou le partage qui fut fait, cette année, d'un commun accord, l'archevêque eut seul le titre de comte, qu'il paya par la cession de quelques dîmes, le droit de faire battre monnaie, le tiers réservé à son église, la garde des portes de la ville, la juridiction sur les habitants et les rochers de la Bâtie. L'église cathédrale eut le château Pipet, le château de Mont-Salomont, les molards ou hauteurs de Sainte-Blandine et de Saint-Just, le palais des Canaux, la juridiction du cours de la rivière de Gère, entre les deux ponts où étaient de beaux artifices, et la juridiction du district ou quartier de la ville appelé les Cloîtres de Saint-Maurice. Ce district fut limité de la manière qui suit, dans un traité fait, l'an 1309, entre l'archevêque Briandus de Lavieu et son église cathédrale.

LIMITES DU DISTRICT APPELÉ LES CLOITRES

Depuis la maison forte des Canaux, aujourd'hui la maison de ville, jusqu'à la porte de Caramentran, au-

jourd'hui la porte de la Bobbe (A). Depuis la porte de Caramentran jusqu'à la porte située entre la maison de Clermont et la maison abbatiale de Saint-Ferréol, aujourd'hui la porte du ban des Cloîtres, au-dessus de laquelle est enchaîné un os de poisson monstrueux, rompu depuis peu, depuis cette porte jusqu'à celle qui joint l'église de Saint-Ferréol, et de là jusqu'au Rhône ; depuis la porte du pont du Rhône, en descendant ce fleuve, jusqu'à la clôture qui est au-delà de la maison de Roche-Chenal, que le chapitre a acquis de M. de Maugiron; le rivage du Rhône appartient à l'archevêque.

Depuis la clôture de la maison de Roche-Chenal, remontant au levant par derrière la maison de Beauvoir, jusqu'à la porte qui joint la maison de Muriane ou de *Reminiscere*. Depuis cette porte, en longeant l'église de Saint-Maurice, le jardin et le palais de l'archevêque, l'hôtel-Dieu et le jardin de cette maison jusqu'à la tour qui est à la tête de la maison des Canaux. Cette tour, abattue depuis, était dans le lieu où l'on a construit le nouveau bâtiment de la Charité. Elle touchait à ce beau mur de pierres de taille, terminé d'une double corniche, qui sépare la cour de la maison de ville du cimetière et jardin de l'Hôtel-Dieu.

Le cloître ainsi décrit et ses portes appartiennent au doyen et chapitre de la cathédrale, qui doivent en avoir les clefs. Tout ce qui est renfermé dans l'enceinte des cloîtres doit jouir des priviléges et des immunités qui

(A) La porte de Caramentran ou Caresme entrant, appelée aussi la porte de la Bobbe, à cause d'une tête de Jupiter mutilée qu'on a placée sur l'imposte.

y sont attachés. Néanmoins le palais archiépiscopal n'est point compris dans le règlement ci-dessus, quoiqu'il soit dans l'enceinte des cloîtres. Toute la juridiction en appartient à l'archevêque seul. A l'égard des maisons sises entre l'hôtel-Dieu et le palais archiépiscopal, si elles ont des portes ouvertes sur la rue, elles ne jouiront pas du privilége des Cloîtres.

Jean de Bournin, issu d'une famille riche et illustre (1), voyant que le chapitre possédait les forteresses de la ville, et que les archevêques qui en avaient seuls la garde et la juridiction n'en avaient aucune, fit construire le château de la Bâtie, au-dessus de l'église de Saint-Sévère, dont il porte quelquefois le nom dans les anciens titres : *castrum Bastidis, castrum Sancti Severi*. On appelle encore aujourd'hui le territoire qui est derrière ce château, et qui s'étend jusqu'à Serpaize, l'*Evêquat*. Les monuments pieux et utiles au public que Jean de Bournin a fait construire pendant son épiscopat sont prodigieux. Il rétablit presque en entier le pont du Rhône, fit faire le pont de Saint-Martin sur la Gère, à la tête duquel on éleva une forte tour du côté de la ville; le pont de Saint-Symphorien, sur l'Ozon; le pont de Romans, sur l'Isère.

Il rebâtit à neuf le palais archiépiscopal, auquel il joignit une belle chapelle qui subsiste encore. Il fit construire, à Sainte-Colombe, une maison solide et spacieuse pour les Cordeliers qu'il y transféra de Saint-

(1) Cet archevêque appartenait à la famille des seigneurs de Bernin, *de Bernino* ou *Brenino*, près de Grenoble, et doit être appelé Jean de Bernin au lieu de Jean de Bournin.

Gervais à Vienne ; un hôpital près la porte du pont du Rhône, dont il porta le nom. J'ai encore vu cet hôpital disposé comme il était anciennement. C'était une vaste salle, partagée dans sa longueur par une cloison solide, haute de sept à huit pieds, afin de séparer les deux sexes; au bout de la cloison, à l'orient, était un autel élevé de huit pieds; on y montait des deux côtés par un degré rampant. On voyait encore, sur les murs, des peintures représentant les œuvres de miséricorde d'un mauvais goût de dessin , mais d'une fraîcheur admirable dans les parties conservées. Cette maison servait de magasin pour les étapes, lorsqu'un incendie la détruisit, en 1742. J'ai déjà dit que ce prélat avait fait bâtir les trois chapelles de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Maguelonne dans le cloître de la cathédrale.

Il chassa de Vienne les Juifs, qui y étaient riches et nombreux. Ils avaient, dans la seule paroisse de Saint-André-le-Bas, trois synagogues composées de deux salles, l'une au rez-de-chaussée, pour les hommes; l'autre, au-dessus de la première, pour les femmes. La première de ces synagogues était à l'angle droit de la rue Saint-Claude, qui monte aux Capucins, et faisait face à la petite place Modène ; la seconde était vis-à-vis la place de l'Orme, aujourd'hui la Table-Ronde. On y a construit un logis. La troisième était au coin de la Chaîne, dans la rue qui conduit des prisons à la place Neuve, à main gauche. Le quartier de la ville qui s'étend depuis la place Neuve jusqu'à la Gère, s'appelait le Bourg-des-Hébreux, et la paroisse de Saint-André-le-Bas portait le nom de Saint-Pierre-entre-Juifs.

Jean de Bournin augmenta les priviléges et les libertés de la ville de Vienne; il fit des règlements très-sages, qui furent approuvés par le pape Innocent IV. Un des articles de ces règlements fixe les droits des églises pour les enterrements; parmi ceux qu'elles s'attribuaient était d'ordinaire un des lits du défunt, et toujours le meilleur, s'il en avait plusieurs. L'archevêque décida qu'elles ne prendraient qu'un lit médiocre, *et si ex consuetudine ad aliquas ecclesias pertinet lectus morientis, non melior, si plures habeat sed mediocris dumtaxat exigatur.* Cet usage a été aboli dans la ville; mais, dans l'église cathédrale, les quaterniers se sont maintenus dans le droit de prendre la dépouille des chanoines à leur mort.

Sous Jean de Bournin, qui tint le siége de Vienne depuis 1217 jusqu'en 1266, quarante-neuf ans, le comté de Vienne était partagé en trois portions, ou plutôt il y avait trois comtes de Vienne. L'archevêque avait la juridiction, la garde de la ville et le droit de faire battre monnaie. Le dauphin possédait le palais où sont aujourd'hui les prisons et le siége du bailliage. La maison de Vienne-Mâcon jouissait du palais supérieur, situé dans le lieu où est le couvent des Capucins. Hugues de Vienne, seigneur de Paigny, vendit ce palais et ses droits à Jean de Bournin, l'an 1232.

Les dauphins firent les plus grands efforts pour empêcher l'effet de cette vente. L'empereur Frédéric II ne voulut point l'approuver. Henri VIII de Luxembourg l'inféoda de nouveau à la maison de Vienne, qui conserva seulement le titre de comte jusqu'en 1337, que le dauphin se fit passer une vente de ce palais par Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges; mais

cette vente simulée n'eut point d'effet. Jean de Bournin se maintint dans la jouissance, qui passa à ses successeurs, jusqu'à Jérôme de Villars, qui donna aux capucins l'emplacement et les ruines de ce palais.

Quelques-uns croient que, dès l'an 1299, les comtes de Vienne n'étaient plus feudataires de l'empire, parce que, dans cette année, Philippe-le-Bel fit un traité à Vaucouleurs, en Champagne, avec l'empereur Albert d'Autriche, par lequel le roi renonçait à ses prétentions sur la Lorraine, l'Alsace, la terre de Fribourg, en Suisse, et l'empereur à tous les droits de l'empire sur les provinces qui avaient composé le royaume de Bourgogne. Mais ce traité ne fut point exécuté à la lettre, puisque les empereurs continuèrent d'avoir, à Vienne, des officiers, pour y veiller à leurs droits, et cela dura jusqu'en 1378, que Henry de Vallin fut le dernier courrier impérial.

Vienne, dans le treizième et le quatorzième siècle, fut l'objet de l'ambition de plusieurs souverains, ses voisins, et cela troubla souvent sa tranquillité. Les dauphins y excitèrent plusieurs séditions, pour tâcher de s'en rendre maîtres dans le trouble. Les comtes de Savoie, seigneurs de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Septème, et les rois de France avaient des vues sur cette ville. Le roi Charles-le-Bel entama un traité de partage, pour le faubourg de Sainte-Colombe, avec l'archevêque Guillaume de Laudun; mais il ne parvint point à sa perfection, parce que ce prélat, trop occupé à la cour du pape, était souvent absent, et parce qu'il fut transféré du siége de Vienne sur celui de Toulouse. Philippe de Valois reprit ce traité sous l'archevêque Bertrand de la

Chapelle, qui en écrivit à l'archevêque de Toulouse, son devancier, et en reçut cette réponse :

« *Frère* GUILLAUME, *par la grâce de Dieu, archevêque de Toulouse, à révérend Père en Jésus-Christ le seigneur* BERTRAND, *archevêque de Vienne, par la même grâce, salut.*

« Votre Révérence saura que, lorsque nous étions sur le siége de Vienne, sous le pontificat du pape Jean XXII d'heureuse mémoire, il y eut un traité fait entre Charles, roi des Français, et moi, pour partager la juridiction du faubourg de Sainte-Colombe, situé sur le Rhône, à l'opposite de Vienne. La juridiction haute et basse de Sainte-Colombe a toujours appartenu et appartient encore aux archevêques de Vienne seuls, et il n'y a jamais eu aucun doute sur cela. Ce traité fut rédigé par écrit, corrigé, mis au net, et je suis persuadé qu'il eût été conclu et arrêté si le pape ne m'eût tiré de ma résidence pour m'employer aux affaires de sa cour. Ce traité tournait à l'honneur, à l'utilité, à la tranquillité et à la paix de l'Eglise de Vienne, à la sécurité des citoyens et des étrangers qui passent par cette ville pour commercer au-delà du Rhône.

« Donné à Avignon, le 28 du mois de janvier, l'an 1334. En foi de quoi nous avons fait apposer notre sceau. »

Bertrand de la Chapelle était dans l'intention de consommer le traité commencé sous son prédécesseur ; mais il craignait le dauphin, le chapitre de la cathédrale et

les habitants de Vienne, qui ne voulaient pas entendre parler de ce partage. Il le fit savoir à Philippe de Valois, qui usa d'autorité. Il s'empara du faubourg de Sainte-Colombe, qu'il réunit à son royaume par lettres patentes de l'an 1334. Il ferma de murailles ce faubourg, et fit construire en pierres de taille, à la tête du pont du Rhône, une tour qui subsiste encore; mais elle menace ruine; le Rhône la sape par les fondements.

Cet évènement jeta Vienne dans la consternation. Elle se voyait privée d'un faubourg qui avait fait autrefois la moitié et la plus belle portion de la ville. Le dauphin et les ecclésiastiques disaient publiquement que l'archevêque était d'intelligence avec le roi de France; ces clameurs soulevèrent le peuple, qui prit les armes; les partisans du dauphin se joignirent au peuple, et, de concert, ils attaquèrent l'archevêque dans son palais, dont ils brûlèrent une partie. Celui-ci s'évada, sortit promptement de Vienne, et se réfugia à Avignon. Le pape qui y résidait fit son accommodement; mais, lorsqu'il rentra dans Vienne, il se logea dans son château de la Bâtie, en attendant que son palais fût rétabli et parce qu'il craignait le ressentiment des Viennois. Le dauphin, peu content de cet accommodement, entreprit de faire bâtir une tour à l'entrée du pont du Rhône, du côté de Vienne, pour l'opposer à celle de Sainte-Colombe. Mais la cour de France, par promesses ou par menaces, l'obligea de se désister.

Vienne se gouvernait alors par ses propres lois. Elle ne dépendait que de ses archevêques, qui approuvaient et confirmaient ses priviléges lorsqu'ils prenaient possession du siége. Les habitants étaient exempts de tous

tributs, excepté les cas impériaux (A). Ils avaient la liberté d'imposer sur eux-mêmes les sommes que la nécessité ou l'utilité de leurs affaires demandaient. Cette liberté et la souveraineté des archevêques dans Vienne, est cause qu'ils n'ont jamais eu séance dans les Etats du Dauphiné.

(A) On appelait cas impérial l'imposition que les citoyens étaient obligés de faire sur eux-mêmes pour défrayer l'archevêque lorsqu'il allait à la cour de l'empereur, soit parce qu'il était mandé, soit pour faire hommage, soit enfin pour l'utilité publique.

ARTICLE CINQUIÈME

VIENNE SOUS LES ROIS ET SOUS LES DAUPHINS DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE, DEPUIS 1378 JUSQU'EN 1770 (392 ANS).

Humbert II, de la maison de la Tour-du-Pin, le dernier de tous les dauphins, étant inconsolable de la mort de son fils unique, et désespérant d'avoir d'autres enfants, quoiqu'il n'eût que trente ans, donna et transporta ses Etats de Dauphiné à Charles, fils aîné du duc de Normandie, qui fut depuis roi sous le nom de Charles V, à condition que lui et ses successeurs porteraient le nom de dauphins et les armes du Dauphiné écartelées avec celles de France. Le traité de transport avait d'abord été entamé en 1343, dans l'église des Cordeliers de Sainte-Colombe, en faveur de Philippe de France, second fils de Philippe de Valois, ensuite confirmé à Vincennes l'année suivante. Enfin, il fut repris et consommé à Lyon, chez les frères Prêcheurs, le 16 juillet 1349, en faveur de Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie.

Le lendemain, Humbert prit l'habit de Saint-Dominique, et, l'année suivante, 1350, le pape, à l'instante prière du roi Jean, qui venait de succéder à son père, Philippe de Valois, le fit patriarche titulaire d'Alexandrie, et, à la fête de Noël, il lui donna les trois ordres sacrés tout de suite, le sous-diaconat à la messe de minuit, le diaconat à la messe de l'aube du jour, et la prêtrise à la dernière messe. Cette cérémonie fixa toutes les nicertitudes du dauphin et calma toutes les craintes de la cour de France.

Le transport du Dauphiné à la couronne de France n'apporta pas d'abord grand changement dans cette province. Elle eut son chancelier particulier et a toujours conservé son sceau, à la différence des autres provinces qui perdent leur chancellerie à chaque réunion : « Au conseil tenu en l'ostel de Saint-Pol, à Paris, en la garde-robe de la chambre de monseigneur d'Anjou, le premier de juing, et qui fut la veille de Pentecoste, l'an mil trois cent quatre-vingt-un, auquel étaient monseigneur le duc d'Anjou, monseigneur le Chancelier de France, monseigneur le Chancelier de Dalphiné, etc. »

L'empereur Charles VI ayant résolu d'aller en Italie pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise romaine, aliénées et usurpées pendant la longue absence des papes, se mit en chemin avec une grande armée, passa par Vienne, où il s'arrêta, et y donna une bulle datée du onzième d'avril 1368, par laquelle il confirma toutes les donations faites par les empereurs à l'Eglise de Rome.

Dix ans après cette expédition, c'est-à-dire en 1378, le même empereur fit un voyage à Paris dont les suites

changèrent la constitution de la ville de Vienne. L'amitié qu'il avait pour le roi Charles V, son neveu, et la reconnaissance des honneurs extraordinaires qui lui furent faits l'engagèrent, sur la demande du roi, à donner au dauphin Charles, son fils, des lettres irrévocables de vicaire de l'empire dans le Viennois et dans les provinces du royaume d'Arles, avec la révocation de la juridiction dont l'archevêque jouissait dans Vienne. Il accorda en même temps au dauphin, qui n'avait que dix ans, une dispense d'âge pour exercer l'emploi qu'il lui confiait; le jeune dauphin nomma son lieutenant au vicariat, Charles de Bouville, qui était déjà gouverneur du Dauphiné, avec ordre de soumettre Vienne.

Bouville vint à Vienne avec des troupes et entra dans la ville le jour de Noël. Les Viennois alarmés voulurent lui résister. Il y eut plusieurs petits combats; mais quelques maisons brûlées et la vie qu'il en coûta à plusieurs citoyens intimidèrent les autres, et Bouville resta le maître. On lui rendit le château Pipet, dont il changea la garnison, et, ayant fait raser partout les armes de l'archevêque et celles de la ville, qui portaient l'aigle éployée, il y mit celles du dauphin. Il obligea tous les ordres à prêter serment de fidélité au dauphin, et, en 1380, il joignit, par ordre du roi, le faubourg de Fuissin et l'abbaye de Saint-Pierre à la ville, et les fit fermer de murailles. En vain, tous les corps de la ville députèrent vers le roi, pour se plaindre du gouverneur, la cour n'approuva ni ne blâma sa conduite. Le pape même, que l'on voulut intéresser dans cette affaire, parce que Vienne dépendait de son archevêque, répondit qu'il fallait céder au temps et à la force. Les esprits,

consternés et abattus, ne savaient quel parti ils prendraient. Les délibérations étaient tumultueuses et confuses. On vit bien qu'il fallait se soumettre aux impositions de la province et ne plus faire un corps à part, mais l'ancienne liberté y répugnait. On suspendit les élections des consuls, et, dans le trouble, toute la face des affaires politiques fut changée.

L'an 1389, le roi Charles VI passant par Vienne, pour aller en Languedoc remédier à quelques abus, les Viennois lui témoignèrent la plus grande soumission et lui firent présenter un placet tendant au rétablissement de leurs priviléges. Le chapitre de la cathédrale députa Jean Desbordes, son doyen, et Leuraton de Barleton, son chancelier, pour suivre ce prince jusqu'à Avignon. La délibération capitulaire, qui est du 27 octobre 1389, donne à Charles VI les titres de roi de France, de dauphin et de vicaire de l'empire. Les honneurs que l'on rendit au roi, la soumission qu'on lui témoigna et les très-humbles remontrances qu'on lui fit présenter ne furent point inutiles. On eut attention de suivre cette affaire, et, l'an 1400, l'archevêque de Vienne, qui était pour lors Thibaud de Rougemont, fut rétabli dans ses droits, le chapitre de la cathédrale dans ses priviléges et la ville dans ses libertés et franchises, par arrêté du conseil, du 14 octobre. Les affaires publiques reprirent leur premier cours, et Vienne goûta toutes les douceurs de la paix; mais le terme n'en fut pas long.

L'an 1430 et le 11 de juin, Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, battit et défit, à Anthon sur le Rhône, Louis de Chalon, prince d'Orange, qui commandait les troupes de Bourgogne et de Savoie. Ce

prince, armé de toutes pièces, la lance à la main, poussa son cheval dans le Rhône, qu'il passa à la nage. Sans cette action hardie, il était prisonnier. Cette victoire fut le salut du Dauphiné que, par un traité secret, le duc de Bourgogne, le duc de Savoie et le prince d'Orange devaient conquérir et partager. Le duc de Savoie devait avoir Grenoble, la vallée de Graisivaudan, l'Embrunois et le Gapençois; le prince d'Orange, le Viennois, le Valentinois, le Diois; le duc de Bourgogne, le reste. Gaucourt, qui avait pénétré leurs desseins, assembla la noblesse du Dauphiné et des environs, qui fit des prodiges de valeur dans l'action, et, profitant de sa victoire, il prit Orange et tous les châteaux que le prince de ce nom avait en Dauphiné.

L'an 1436, le roi Charles VII vint visiter ses pays de Dauphiné (A). Il s'arrêta quelque temps à Vienne, où il tint les états de cette province et du Languedoc. Le concile de Bâle lui députa deux cardinaux, Hugues de Lusignan, archevêque de Nicosie, et Louis Aleman, archevêque d'Arles, pour le féliciter de ses succès. Jeanne, reine de Sicile, accompagnée d'un cortége digne de sa naissance et de son rang, vint le voir dans cette ville. Le roi y était encore, lorsqu'il apprit l'heureuse nouvelle de la réduction de Paris, qui avait été dix-huit ans sous la tyrannie des Anglais. On fit à Vienne des réjouissances extraordinaires pour cet évènement.

Charles VII avait cédé, dès l'an 1426, le Dauphiné à son fils aîné Louis (il fut roi après son père et le

(A) Les *Vigilles de Charles VII*, par Martial d'Auvergne. — Belleforest, les *Grandes Annales de France*, liv. V.

onzième du nom), qui n'avait alors que trois ans. Il confirma cette cession en 1440. C'est la dernière cession faite par nos rois à leurs fils aînés. Ils se sont depuis contentés de leur en faire porter le nom.

Le dauphin Louis, mécontent de la cour, où il était veillé de près, se retira en Dauphiné dans son appanage, et y exerça une autorité souveraine. Il obligea bientôt les évêques, les corps ecclésiastiques et les seigneurs qui possédaient des terres en franc-aleu à lui faire hommage; il établit une directe universelle à son égard, et, pour y réussir, il employa d'abord la douceur; mais, comme elle ne lui était pas naturelle, les menaces suivirent de près, et l'autorité détermina ceux que la persuasion n'avait pu ébranler. Il fit publier dans Vienne, en 1448, trois ordonnances: la première établissait la conservation et la perception de ses droits dans Vienne, la seconde défendait aux habitants d'appeler par-devant l'official des sentences du juge ordinaire de la ville et du vi-bailly du Viennois; la troisième leur enjoignait de lui prêter serment de fidélité. Les deux dernières détruisaient absolument l'autorité souveraine dont les archevêques avaient joui depuis la donation qui leur avait été faite du comté de Vienne.

Jean de Poitiers, archevêque de Vienne, voulut résister et s'opposer aux prétentions du dauphin; ce prince fit saisir ses revenus; voyant enfin que la cour de France ne se portait que faiblement à sa défense et qu'il avait affaire à un prince absolu, il entra en négociations. On nomma des commissaires de part et d'autre, et, le 31 du mois d'octobre 1449, on dressa un traité de partage ou de *Pariage*, par lequel l'archevêque cédait au

dauphin la moitié de la juridiction temporelle de la ville et comté de Vienne. Ils y établirent leurs juges et leurs officiers avec une égale autorité, mais le ressort supérieur fut réservé au dauphin, et toutes les appellations ôtées à l'official et accordées au vi-bailly, qui devait devenir juge supérieur des appellations. Celui qui exerçait cette charge pour le dauphin, dans le Viennois et terre de La Tour, résidait alors à Bourgoin. L'archevêque, qui s'était retiré à Valence depuis que le dauphin avait fait saisir son temporel, approuva et ratifia ce traité le premier avril 1460, et le dauphin le 2 mai suivant. Jean et Guillaume de Poitiers, frères de l'archevêque, munis de sa procuration, firent hommage au dauphin, pour la ville et comté de Vienne, le 21 octobre, même année. Louis de Laval, seigneur de Châtillon, vint à Vienne, où il reçut l'hommage de l'église-cathédrale et celui de tous les ordres de la ville. Tous furent dédommagés. L'archevêque eut les terres et châteaux de Revel en Viennois (A), d'Azieu, de Genas-en-Vellin. La cathédrale conserva la juridiction et les franchises de ses cloîtres, et, sur la rivière de Gère, les habitants furent déclarés exempts de taille, subside, gabelle, truage et de toute autre imposition.

La révision des feux taillables, ordonnée en 1461, mit fin aux libertés et aux franchises de la ville de Vienne qui, comme on l'a vu, avait souffert en diffé-

(A) La terre de Revel a été aliénée par le cardinal d'Auvergne, qui la vendit à M. Dupuy de Murinais. M. de Beaumont du Repaire, successeur du cardinal, travaillait à faire casser cette vente, lorsqu'il fut transféré sur le siége de Paris.

rents temps de violentes attaques. Tout ce qui est privilégié est exposé à l'envie. Le parlement de Grenoble commit, pour la révision des feux dans le Viennois, Etienne Bertal, natif de Vienne, qui exerçait à Bourgoin la charge de juge des appellations. Bertal, dit Chorier, pour se concilier la faveur du parlement, dont il connaissait les intentions, agissant contre le sentiment patriotique, accepta une commission qu'il aurait dû refuser. Il ordonna aux consuls de Vienne de lui envoyer les rôles de leurs tailles négotiales et particulières, afin de connaître les feux. On s'opposa à l'exécution de cette ordonnance. On appela même du commissaire au commettant, et, comme l'on prévit bien qu'il n'y avait aucune faveur à espérer dans la province dont on refusait de devenir membre, on députa à Paris Jacques de Costaing, mais tout le fruit de la députation fut de faire réduire les feux à un nombre moindre que celui où le parlement et son commissaire l'avaient porté.

L'an 1478, Louis XI ordonna, par lettres patentes, datées d'Arras, le onzième d'avril, que le siége supérieur de la juridiction du Viennois serait transféré de Bourgoin à Vienne et les appels portés au vi-bailli, cassant et annulant toutes lettres obtenues par ceux de Bourgoin. Il l'avait déjà ordonné, n'étant encore que dauphin; mais Charles VII, son père, l'ayant obligé de sortir du Dauphiné, cela n'avait point été exécuté. Cette translation fut confirmée par le roi Charles VIII, le 5 décembre 1483.

Il s'éleva bientôt des contestations entre les officiers de l'archevêque et ceux du dauphin, et, pour les ter-

miner, on fit une enquête juridique, où l'on entendit plusieurs témoins, qui déposèrent sur les droits des anciens comtes, sur les usages et sur ce qu'ils avaient vu pratiquer depuis le traité de pariage.

L'an 1551, la maison consulaire, située dans la rue Pérollerie, qui conduit des Halles au pont de Gère, fut incendiée par des salpêtriers qui y travaillaient. La ville acheta de la Cathédrale la maison forte des Canaux et en fit l'hôtel-de-ville. Il est mal bâti et trop caché.

Le baron des Adrets, chef des Huguenots dans le Dauphiné, se rendit maître de Vienne, l'an 1562, et y établit gouverneur le sieur de Bernin, issu de la famille de l'illustre chevalier Bayard, auquel il ne ressemblait en rien. Bernin permit tout à la cruauté et à l'avarice qui se couvraient du voile de la religion. Il prit de force les trésors des églises; il fit démolir plusieurs maisons pour y faire des places d'armes. La plus grande et la plus commode fut celle qu'on appelle la place Neuve et qui porta d'abord le nom de place de la Treille, à cause d'un logis de ce nom qui la joignait. Les monastères furent pillés ou rançonnés, les tombeaux ouverts et fouillés, les églises profanées, spoliées, endommagées et quelques-unes brûlées. La fureur des soldats ne respecta rien. Le comte de Maugiron, lieutenant du roi dans la province, reprit Vienne sur les Huguenots le 26 du mois de septembre de la même année. Les catholiques lui en ouvrirent les portes pendant la nuit. Ces maux ne furent pas finis que d'autres les suivirent de près. Les troubles ayant recommencé en France, et l'Etat se trouvant divisé en trois partis, Vienne devint la proie de la Ligue le 9 mars 1590, et demeura en son

pouvoir jusqu'en 1595, que le connétable de Montmorency, revenant de Languedoc, la reprit pour le roi et en chassa les Ligueurs. J'ai, dans mon cabinet, un monument de ces temps malheureux. C'est un beau médaillon de cuivre doré représentant Philippe II, roi d'Espagne, avec cette légende :

PHILIPPVS REX PRINC. HISP. ÆT. S. AN. XXVIII

Revers : Le soleil levant ou Phaéton dans les airs, sur un quadrige ; en bas, la terre et la mer. Légende :

IAM ILLVSTRABIT OMNIA (A)

Ce médaillon est percé pour le porter au cou ou à la boutonnière. On en distribuait aux partisans les plus zélés et les plus distingués de la Ligue.

Les invasions des Huguenots et des Ligueurs introduisirent dans Vienne le trouble et le désordre. Une autorité tyrannique ferma les portes des tribunaux de la justice, et un gouvernement militaire prit la place des lois. Dès que le calme fut rétabli, le roi-dauphin et l'archevêque furent encore obligés de faire procéder à une information juridique pour rétablir leurs droits violés et usurpés. Cette information ou enquête est presque en tout semblable à celle de 1495, dont voici le précis :

1° Tout le domaine, seigneurie et juridiction temporelle de Vienne et de son territoire appartiennent aux

(A) Philippe II eut cette devise étant infant d'Espagne; devenu roi, il prit celle-ci : Un cheval qui franchit la barrière d'un cirque, avec ces mots : *Non sufficit orbis*.

seigneurs comtes de Vienne, qui sont le seigneur dauphin et le révérendissime archevêque de Vienne. Le gardier perçoit pour le seigneur dauphin les émoluments des tribunaux de justice, des cens, servis, laods et ventes, qui sont partagés en deux portions égales, et le cellerier en perçoit la moitié pour l'archevêque. Cependant il y a des lieux où le dauphin exige seul les cens et les laods, à raison de la portion du comté de Vienne dont il jouissait avant le pariage. Tels sont les territoires d'Ambanès, de Cachepieu, de la Maladrerie et du Bois-Royal ;

2° Le ressort supérieur et toutes les appellations procédant de la cour commune de Vienne et des autres juges ordinaires des terres et châteaux appartenant à l'archevêque et au chapitre de la cathédrale, appartiennent au seigneur dauphin et doivent être portées par devant son vi-bailli de Vienne et terre de la Tour, non comme vi-bailli, mais comme juge du ressort supérieur et des appellations. Les appellations du bailliage et ressort supérieur doivent être portées immédiatement au parlement séant à Grenoble;

3° Le gardier qui perçoit les droits du dauphin doit rendre compte à la chambre des comptes;

4° Le juge commun sera choisi par le dauphin et par l'archevêque, à l'alternative, et il exercera une année entière. Il rendra la justice pour le dauphin dans le palais delphinal, où il y a un auditoire public; et, pour l'archevêque, dans le palais archiépiscopal, qui renferme un auditoire pour cela. Le juge de la cour commune doit tenir tous les jours ses audiences au premier coup de vêpres;

5° Le gardier delphinal et le cellerier archiépiscopal sont chargés de visiter les maisons caduques et d'en ordonner la reconstruction et de permettre d'en construire de nouvelles, de donner les alignements, de percevoir les laods et de donner les investitures. Le sceau de la cour commune doit avoir un dauphin marin d'un côté et une crosse de l'autre;

6° La ville de Vienne a le droit, de toute ancienneté, d'avoir un grand banneret ou capitaine général, qui est élu par les consuls et par les syndics. Le devoir de sa charge est de disposer du guet, des sentinelles, et de veiller à la garde des portes en temps de guerre et de peste, de faire les rondes et de punir ceux qui manquent à ses ordres, sans forme de procès et sans implorer le secours de la justice, d'établir des bannerets inférieurs ou des pennons dans chaque paroisse, de l'avis des consuls ou des paroissiens, à son choix;

7° Le droit de leide appartient aux deux comtes en commun. Le gardier et le cellerier sont chargés de le percevoir;

8° Les laods de la vente des immeubles sont payés au seigneur direct au douzième ou treizième denier, et le seigneur peut user du droit de prélation pour lui seul et non pour aucun autre;

9° Les habitants de Vienne ont la liberté de donner, obliger et permuter leurs biens immeubles et mobiliers, sans payer au seigneur direct aucun droit d'investiture, pourvu qu'il n'y ait point eu d'argent donné;

10° La halle appartient à l'archevêque seul, avec la leide des grains qui s'y vendent, à l'effet de quoi il y a deux mesures matrices ou étalons arrêtés dans un mur fait exprès;

11° Le sestier de blé est composé de huit bichets, et le bichet de quatre coupes rases. La sommée de vin contient deux barraux; le barral, depuis vendanges jusqu'à Saint-Martin, est de vingt-deux pintes, et, dans le restant de l'année, de vingt pintes. La pinte est de deux pots;

12° L'ânée d'avoine est composée de six bennes rases, et la benne de six coupes combles;

13° L'archevêque seul possède un emplacement près l'église Saint-Blaise, où il y avait anciennement un palais. (C'est l'emplacement où est le couvent des Capucins. Il leur fut donné par l'archevêque Jérôme de Villars.)

Vienne avait toujours eu huit consuls, qui composaient avec le grand banneret et les pennons le corps de ville. On les choisissait indifféremment dans tous les états : tantôt ils étaient nobles, dit Chorier, tantôt docteurs ès-lois, tantôt médecins, et, le plus souvent, de simples bourgeois. Un arrêt du Conseil, du 17 décembre 1609, les réduisit au nombre de cinq, y compris le maire chargé de l'administration de l'Hôtel-Dieu.

Le roi établit à Vienne, en 1638, une cour des aides, qui fut réunie au Parlement en 1658, vingt ans après son établissement.

Depuis 1768, le corps de ville est composé d'un maire, de quatre échevins, de six conseillers de ville, d'un syndic receveur et d'un secrétaire-greffier. Ces derniers n'ont pas voix délibérative dans les assemblées; le greffier ne doit pas même assister aux délibérations, à moins qu'il n'y soit appelé. Tous ces officiers sont élus dans les assemblées des notables, par voie de scrutin et par billets. Le roi s'est réservé la nomination du

maire, à l'effet de quoi on doit choisir, toujours par voie de scrutin, trois sujets qui lui seront présentés, conformément à la déclaration du 12 mai 1766, vérifiée au Parlement du Dauphiné, le 27 janvier 1768.

DESCRIPTION DE VIENNE MODERNE

Il ne reste plus de l'ancienne ville de Vienne qu'une immensité de masures qu'on détruit insensiblement, et quelques monuments publics bien maltraités et trop négligés, comme Notre-Dame-de-la-Vie, l'obélisque de l'Aiguille et les ruines d'un ancien palais, qui sont dans l'enceinte de la maison de ville, dont j'ai parlé assez au long.

La ville moderne a été construite plusieurs fois sur les ruines de l'ancienne; ainsi son sol a dû changer et nécessairement s'exhausser, comme les anciens monuments le prouvent. Notre-Dame-de-la-Vie et les débris du palais de la maison de ville sont considérablement enterrés; on ne peut pas rebâtir une maison et creuser le terrain, qu'on ne trouve des marbres, des pierres de taille, des mosaïques, en un mot, les déblais de l'ancienne ville. Ce qui a fait dire à plusieurs que la ville souterraine est beaucoup plus belle que celle que l'on voit.

Les châteaux et les fortifications de Vienne furent entièrement démolis sous le roi Louis XIII, en exécution d'un arrêt du conseil d'Etat, du 30 janvier 1633. La situation de la ville, sur le penchant d'une colline rapide, est fort inégale, et sa forme, irrégulière. L'en-

ceinte de ses murs est d'environ deux mille toises, ou une lieue, ce qui n'est point surprenant, si l'on fait attention à la hauteur et à la profondeur des collines qui y sont renfermées. Ses portes principales sont les portes de Lyon, du pont du Rhône, devenue inutile depuis la chute du pont, de Saint-Martin-d'Avignon et de Pipet. Il y en a encore quatre autres, savoir : de Saint-Gervais, de Saint-Marcel, de l'Hôpital et de l'Evêquat; mais ce sont plutôt des poternes que des portes. Les rues sont étroites et mal percées. On travaille actuellement à une grande route, dont la direction n'est pas encore bien décidée. Cependant on construit un quai, depuis la porte de Lyon jusqu'au confluent de la rivière de Gère, sur laquelle on jettera un nouveau pont vis-à-vis la Grande-Rue. La question est de savoir si l'on continuera le quai jusqu'à l'extrémité méridionale de la ville, ou si la route passera par la Grande-Rue.

La cathédrale, sous le vocable de saint Maurice et de ses compagnons martyrs, est une fort belle église dont toute l'ordonnance est gothique. Lorsqu'on y entre, au premier coup-d'œil, on est saisi : les regards sont arrêtés, l'imagination est frappée par la hauteur, l'étendue, la clarté et le dégagement de cette vaste nef. On est forcé de donner quelques moments à la surprise qu'excite le majestueux de l'ensemble. Revenu de cette première admiration, si on s'attache au détail, on trouve quelques irrégularités; mais on en rejette le blâme sur le malheur des temps. Le parvis, qui est au devant du portail, est une plate-forme sur laquelle on monte par vingt-huit degrés. Le frontispice est très-

beau et chargé d'une infinité de petites figures taillées dans la pierre, qui est percée à jour dans plusieurs endroits. Il est orné de plusieurs niches, où l'on voit encore quelques figures de grandeur naturelle, des galeries dont les entrelacs sont gothiques; deux hautes tours, qui servent de clocher, sont élevées chacune sur quatre piliers engagés. Ces tours ont cent trente-trois pieds de roi de hauteur. Tout le vaisseau est grand, élevé et bien percé. Il a de longueur, depuis la grande porte d'entrée jusqu'au rond-point, deux cent quarante-six pieds, et de largeur, y compris les bas-côtés et les chapelles, soixante-huit pieds.

Il n'y a point de croisées. Les voûtes des collatéraux sont plus basses que celle de la nef, qui a quatre-vingts pieds d'élévation et qui est soutenue par quarante-huit piliers, dont vingt-quatre sont engagés. On voit, au-dessus des piliers, une galerie qui règne tout autour de la nef et du chœur. On monte de la nef au chœur par cinq degrés, et du chœur au sanctuaire par quatre autres. Les bas-côtés sont éclairés par les fenêtres des chapelles. Les chapelles sont peu ornées et presque toutes fermées par des grillages de bois. En 1562, les Huguenots enlevèrent les treillis de fer qui fermaient le chœur et les chapelles avec tous les ornements. On voit, au-devant du grand autel, une table de bronze, enchâssée dans le pavé, qui couvre le cœur du dauphin François, fils de François Ier, mort à Tournon, l'an 1536; du côté de l'épître, le mausolée d'Armand de Montmorin et du cardinal d'Auvergne, archevêques de Vienne. Ce monument est engagé dans le vif du bâtiment. Le grand autel, qui est très-beau, quoique un peu massif,

est un don du cardinal d'Auvergne. L'un et l'autre ont été faits à Rome par Michel-Ange Slodtz, natif de Paris.

Toute l'église est pavée de grandes pierres. Le pavé du chœur et du sanctuaire est de pierres noires et blanches, en échiquier; il est moderne.

On trouve, à l'entrée de cette église, du côté du nord, un péristyle, c'est-à-dire une cour carrée, environnée de petites galeries soutenues par de petites colonnes groupées comme sont les cloîtres des moines. On entre de ce péristyle dans l'église par un vestibule, à l'extrémité duquel il y a deux colonnes antiques d'une seule pièce de marbre; elles sont cannelées, non pas selon leur longueur, mais en lignes spirales qui règnent depuis le bas jusqu'en haut. Le travail n'a pu se faire qu'avec beaucoup de précision, de temps et de patience; aussi les anciens en faisaient fort peu. Les chapiteaux de ces deux colonnes sont gothiques, mais bien travaillées. Les retombées de l'arc portent à faux sur les extrémités des corniches des chapiteaux, défaut ordinaire des Goths, comme on le voit encore aux créneaux et aux mâchecoulis des vieux châteaux.

Vienne renferme deux églises collégiales séculières : Saint-Pierre, chapitre noble à preuves, et Saint-Sévère, réduit presque à rien; sept paroisses : Saint-André-le-Bas, Saint-Ferréol, Notre-Dame-de-la-Vie, Saint-Sévère, Saint-Martin, Saint-André-le-Haut, Saint-Georges; ces quatre dernières s'étendent hors la ville, dans la campagne; sept maisons régulières d'hommes, qui sont : les Bénédictins de Saint-André-le-Bas, abbaye royale, qui a rang de collégiale après Saint-Pierre. On travaille à unir cette maison, abbaye et monastère, au chapitre

de Saint-Chef, qui sera transféré à Vienne; les chanoines réguliers de Saint-Antoine, ordre que l'on veut supprimer; les Dominicains, qui enseignent la théologie; les grands Carmes, les Augustins réformés, les Minimes. Cette maison vient d'être supprimée en 1769, et réunie à celle de Roussillon; un très-beau collége, où l'on enseigne toutes les classes jusqu'à la théologie; un prieuré, de l'ordre de Saint-Ruf, réuni à celui de Saint-Lazare; un séminaire, dirigé par MM. de l'Oratoire; cinq maisons régulières de filles, qui sont : les Bénédictines de Saint-André-le-Haut, abbaye royale, noble sans preuves; de Notre-Dame-des-Colonnes, abbaye royale, noble sans preuves; les Bernardines, les Bleues-Célestes, les Ursulines.

L'abbaye de Saint-Pierre, sécularisée en 1616, est située à l'extrémité méridionale de la ville, vers la porte d'Avignon, entre le Rhône et la grande route; elle est environnée de murailles. La nef de l'église est seulement lambrissée; la voûte du sanctuaire est soutenue par deux colonnes de marbre d'une seule pièce. On y voit les tombeaux de plusieurs saints et des inscriptions antiques.

L'abbaye de Saint-André-le-Bas, que l'on supprime, est située au confluent du Rhône et de la Gère. L'architecture de l'église est très-bonne. La voûte de la nef, qui n'est pas finie, est portée par des piliers de l'ordre dorique engagés; la voûte du sanctuaire, refait depuis 1562, est soutenue sur le devant par deux colonnes de marbre d'une seule pièce et d'environ quinze pieds de hauteur. Elles sont cannelées et d'une élégante proportion. On crut les embellir, dans le XVI[e] siècle, en les

peignant et en y mettant des fleurs de lys d'or. Les chapiteaux, qui sont taillés de feuilles d'olive, avaient été faits pour des colonnes plus fortes ; il a fallu les diminuer par le bas pour les adapter à ces deux colonnes, ce qui produit un mauvais effet.

On voit, près de cette abbaye, au milieu de la rue, une petite plate-forme ronde, sur laquelle sont élevées quatre colonnes sans chapiteaux, liées et arrêtées par un couronnement de fer qui porte les armoiries de la maison de Maugiron. On l'appelle la Table-Ronde, à cause de sa forme. C'était autrefois un asile beaucoup plus vaste appartenant à la maison de Montléans, qui avait passé dans celle de Maugiron. Les personnes poursuivies pour dettes et leurs meubles y étaient en sûreté dès qu'ils y étaient entrés.

On voit encore à Vienne un hôpital reconstruit à neuf en partie, une maison de charité, une maison des Dames de Saint-Joseph, appelée la *Maison des filles repenties;* une congrégation des Dames de la Miséricorde; on n'y recevait autrefois que des veuves. La ville a son gouverneur particulier, un lieutenant de roi, un major et un beau corps de caserne hors la ville. Pour la justice et les finances, elle a un bailliage, une élection, un subdélégué de l'intendant, un grenier à sel, une douane royale et plusieurs douanes seigneuriales ou péages.

Il s'est établi, depuis quelques années, dans la paroisse de Saint-Martin, une manufacture royale, où l'on fabrique des draps, des ratines excellentes, des toiles, des peluches et de petites étoffes de soie.

J'ai vu, dans ma jeunesse, sur la rivière de Gère, une poudrerie où l'on faisait la poudre à canon et à

giboyer; une papéterie, une rôtisserie pour la galène de nos mines de vernis et de plomb, une fonderie pour le plomb en saumon et à giboyer. Tout cela n'existe plus. On voit encore un martinet à cuivre, plusieurs martinets pour l'acier, des moulins, des battoirs et des foulons. On travaille à rétablir le moulinage pour la soie, que j'ai déjà vu manquer deux fois.

Au-delà du Rhône, on voit, à Sainte-Colombe, la tour que Philippe de Valois avait fait construire à la tête du pont; un couvent de Cordeliers de l'Observance, qui est en même temps une prison royale; une abbaye de Bénédictines, appelées les *grandes Dames*, maison noble sans preuves. Ce n'est point une abbaye royale, mais un prieuré dont la nomination appartient à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Vienne. On l'appelle abbaye, parce que la prieure, qui est perpétuelle et autrefois élective, porte le nom d'abbesse et la croix pectorale. Un couvent de religieuses de la Visitation, une viguerie, un grenier à sel, et, hors du faubourg, une congrégation de prêtres séculiers, missionnaires du diocèse de Vienne.

CONCILES DE VIENNE

Le 15 septembre 517, concile tenu à Epaone, dans le comté d'Albon, au diocèse de Vienne. Vingt-cinq archevêques ou évêques, tous du royaume de Bourgogne, assemblés par la permission du roi Sigismond, firent quarante canons pour rétablir la discipline. Saint Avit, archevêque de Vienne, y présida.

L'an 892, concile tenu à Vienne, par ordre du pape Formose. Ses deux légats y présidèrent. On y fit quatre ou cinq canons contre les usurpateurs des biens d'église, contre les meurtriers des clercs.

L'an 1060 et le 31 janvier, concile tenu à Vienne par Etienne, légat. On n'a que trois canons de ce concile, qui regardent la simonie et l'incontinence des clercs.

L'an 1112 et le 16 de septembre, concile tenu à Vienne par Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne et légat. On y décida que l'investiture des bénéfices, reçue d'une main laïque, était une hérésie. On condamna le privilége extorqué par Henry, roi des Allemands, au sujet des investitures; les évêques l'anathématisèrent et le séparèrent du sein de l'Eglise jusqu'à une pleine satisfaction.

L'an 1199, concile tenu à Vienne, par Pierre de Capoue, légat, qui avait assemblé, peu de jours aupa-

ravant, à Dijon, quatre archevêques et dix-huit évêques, pour traiter du mariage de Philippe-Auguste avec la reine Ingelburge; mais le roi en ayant appelé au pape, le légat ne décida rien. Il sortit de Dijon et vint à Vienne, ville libre, avec plusieurs évêques, entre lesquels il y en avait de France. Il y publia l'interdit sur toutes les terres de l'obéissance du roi, avec ordre à tous les prélats de l'observer, sous peine de suspense.

L'an 1289, concile provincial tenu à Vienne, par Guillaume de Valence, archevêque de cette ville. Jean de Genève, évêque de Valence et de Die; Hugues de La Tour, évêque de Viviers; Guillaume de Conflens, évêque de Genève; Guillaume de Sassenage, évêque de Grenoble, et le procureur d'Aimar, évêque de Maurienne, tous suffragants de Vienne, y assistèrent, avec Aimon de Montagni, abbé de Saint-Antoine; Guillaume, abbé de Saint-Ruff; Jocerand de la Chapelle, abbé de Saint-Pierre; Guillaume de Mirabel, abbé de Saint-André-le-Bas; l'abbé de Saint-Chef, l'abbé de Saou ou Sou, au diocèse de Valence; l'abbé de Cruas, au diocèse de Viviers; l'abbé de l'Abondance, au diocèse de Genève; les députés de sept églises cathédrales et de toutes les collégiales de la province. On y fit soixante-six canons de discipline.

L'an 1311, quinzième concile général tenu à Vienne. Le pape Clément V y présida; Briand de Lavieu était pour lors archevêque de Vienne. Plus de trois cents évêques, outre les abbés et les prieurs, assistèrent à ce concile. Le roi Philippe-le-Bel vint à Vienne, accompagné de son frère Charles de Valois et de ses trois fils, Louis, roi de Navarre, Philippe et Charles. Le pape

y publia la suppression de l'ordre militaire des Templiers, dans la seconde session, tenue le trois avril 1312. Il confirma la fête du Saint-Sacrement, instituée par Urbain IV, et la célébra avec la plus grande pompe. Il porta en procession le Saint-Sacrement dans un ostensoir transparent, étant sous un riche dais porté par le roi Philippe-le-Bel, son frère, et par ses deux fils. La ville avait fait construire une magnifique chapelle ou reposoir dans la place de l'Orme, où est à présent la Table-Ronde ; le pape s'y arrêta et donna la bénédiction aux assistants avec la sainte Eucharistie.

La ville de Vienne, pour conserver la mémoire de cette auguste cérémonie, quitta l'aigle éployée qu'elle avait pour armoiries, et prit un orme portant dans ses branches un calice surmonté d'une grande hostie ou formule ronde de pain azyme, comme celles que l'on consacre à la messe.

VIENNA SUBTERRANEA [1]

ELOGIUM

PER NICOLAUM CHORIER, NATUM VIENNÆ, DIE 9 MENSIS SEPTEMBRIS (2), ANNO 1612, MORTUUM GRATIANOPOLI, DIE 14 AUGUSTI, ANNO 1692 : VIXIT ANN. 80, DEMPTIS 24 DIEBUS.

Sta spectator, et vide quid non vides.
Vides Viennam, nec Viennam vides.
Latet urbs una sub alterâ,
Et major est Vienna sepulta quàm viva.
Calcas urbem dùm incedis per urbem;
Jacent sub pedibus tuis arma et trophæa,
Et tu, dùm ambulas, de trophæis triumphas.

(1) Cette partie du manuscrit de Charvet a été publiée dans la *Revue de Vienne* (année 1839, tome III, p. 226). Elle fut accompagnée d'une traduction, par M. Delorme, que nous reproduisons à la suite.

(2) Chorier n'est pas né le 9 septembre, mais bien le 9 octobre, ainsi qu'il résulte de l'extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-André-le-Bas pendant l'année 1612.

Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-André-le-Bas pendant l'année 1612 :

« Le 9 octobre, fut baptisé le fils de Me Jehan Chorier, procureur de « Vienne, nommé Nicolas. Le parrain a esté M. Nicolas Loup, prestre « habitué de Saint-Maurice; la marraine a esté damoyzelle Marie Beraud.

« *Signé :* DUCREST, curé. »

Suspende tamen gressum, et molliùs ambula;
Jacent hìc equites romani, hìc senatores, hìc consules.
Cave ne lædas mortuos quos timeres vivos.

Audi aliquid majus.
Jacent sub hâc colle Deorum templa, et Dii ipsi.
Jacet sub hoc cespite Mars, sub illo Jupiter, sub isto Pallas.
Time hastam Martis et Palladis, et fulmen Jovis.
Imò ride deos qui nunquàm dii fuere.
Deus non est qui esse desinit;
Et qui ad nihilum rediere fuere nihil.

Aspice quinque arces subterraneas et sublimes.
Pars adhùc aliqua eminet, major pars latet.
Tuebantur integræ Viennam ab hostibus, et penè ab avibus.
Nunc ibi bubones habitant ubi olìm milites.
Ostendit tamen ruina qualis urbs fuerit;
Tutam se putabat intrà Galliam Roma si servaret Viennam.
Tuebantur quinque legiones Viennam, et Vienna Romam.

Aspice hortos Viennenses. Sunt omnes pensiles.
Babylonios ars extruebat istos ruina.
Crescunt ex casu arcium et ruinâ templorum;
Imo crescunt ex Diis ipsis.
Olìm allia fuere Dii, nunc Dii sunt allia.
Vides has vineas : jacet sub illis sepultus Bacchus.
Crescunt racemi ex cineribus Dii sui;
Et qui olìm vina bibebat, nunc ipse bibitur.
Et Ceres quoque supposita est his segetibus;
Et qui olìm frumenta serebat, nunc ipsa seritur.

Aspice tot urnas olìm plenas, nunc vacuas.
Implevit hanc eques opibus, hanc senator, hanc consul.

Timuerunt post mortem paupertatem,
Nec sciverunt omnem cinerem esse pauperem.
Vides hæc numismata aurea, hæc argentea;
Impressit se illi senator, huic consul, huic cæsar;
Victuros se putarunt dùm imago viveret.
Vivit imago, et prototypus periit.
Eruuntur hodiè ex Viennâ subterraneâ novæ opes.
Ditior est Vienna sepulta quàm viva;
Et si extarent simul omnes opes sepultæ, Viennam emerent.

Aspice aquæductus, olìm integros, nunc interruptos.
Victores terrarum Romani, ut aquas vincerent, fecere [captivas.
Includebant pretioso carcere ut captivitatem amarent;
Deducebant per arcus triumphales ut captivæ triumpharent;
Et amantes libertatis aquæ ruperunt carcerem etiam [pretiosum,
Et malunt per humum serpere quàm per aerem triumphare.

Descende, et Viennam inferiorem vide nec vide.
Hæc amplà planities olìm urbs erat, nunc urbis cadaver est.
Hæc pyramis, olìm centrum Viennæ, nunc extrà circulum [est.
Crescebant homines ubi nunc segetes crescunt;
Et plures tunc cives erant quàm hodiè spicæ.

Aspice ultrà Rhodanum alteram Viennam et unam.
Olìm hìc aquila fuit ubi columba est.
Fuisse illìc urbem probant rudera urbis;
Ibi olìm Vienna stetit ubi cecidit.
Hic fluvius olìm urbem unam dividebat in duas;
Et quod Tiberinus erat Romæ, hoc Viennæ Rhodanus erat.
Olìm Vienna duplex provincia;

Olim duplex provincia Vienna erat.
Olim Vienna Romæ similis, et Roma Viennæ similis fuit.
Utramque dividebat fluvius, utramque jungebat;
Utraque totidem montes habuit. totidem arces.
Periit quod stabile erat, quod fluit non periit.

Ex iis agnosce Viennæ potentiam :
Timuit Viennam Annibal, Annibalem Vienna non timuit;
Poterant transitum prohibere duo fratres, nisi de regi-
[mine certassent;
Adjuvit Brancum Annibal, Brancus Annibalem;
Deduxit ad Alpes, Alpium dominus;
Vicit Italiam Annibal, fecit Vienna victorem.
Fefellere Viennam Allobroges, non vicere;
Ut facerent reginam Allobrogum fecere captivam.
Exul Vienna Lugdunum cum Planco condidit;
Et primi cives Lugduni fuere Viennenses.

Ex eo collige antiquitatem Viennæ.
Fuit Vienna cùm Lugdunum non fuit;
Antecessit Romulum et Remum et matrem Lupam;
Invenerunt Viennam Allobroges, non fundaverunt.
Ne quære ortum Viennæ.
Antiquissima vix habent originem.
Prima laus antiquitatis est carere principiis;
Altera laus, habere principia, sed nescire.
Scit Vienna se incepisse, nescit quandò inceperit;
Nec debet ortum sui Venerio exuli, nec mulieri.
Nescit initium sui, ignorat exitum.
Id unum scit, se nullam futuram, cùm nulla urbs erit.

Abi spectator, dixi quid ex Viennâ non videris.
Dicam, cùm redibis, quid videre possis.

En 1715, le sieur Noël fit imprimer cet éloge, avec une traduction en vers français fort mauvais, chez Giroud fils, à Grenoble. Il y a joint l'éloge de la Sainte-Nappe, composé par le même auteur, adressé à MM. les doyen et chapitre de Saint-Pierre-de-Vienne. Noël y a joint aussi une traduction en vers français, et deux lettres de M. de Nantes à M. de Ringard, sur l'antiquité et sainteté de Vienne. Tout ce petit recueil est dédié à madame de Ferriol, comtesse du Pont-de-Veyle (1).

TRADUCTION

VIENNE-SOUTERRAINE

ÉLOGE

PAR NICOLAS CHORIER, NÉ A VIENNE LE 9 SEPTEMBRE (OCTOBRE) 1612, ET MORT A GRENOBLE LE 14 D'AOUT 1692, A L'AGE DE 80 ANS MOINS 24 JOURS.

« Spectateur, suspends tes pas, et contemple ce que « tes yeux ne sauraient voir. Vienne qui s'offre à toi

(1) Ce ne serait qu'une seconde édition, d'après l'indication suivante, que nous empruntons du Catalogue de Secousse, n° 5,965:
« *Les Eloges français et latins de Vienne souterraine et de la sainte Nappe*, avec deux lettres du sieur de Nantes sur l'ancienneté et la sainteté de Vienne. *Vienne*, 1668, in-8°. »

« n'est pas Vienne. Une ville est ensevelie sous une
« autre ville, et Vienne descendue dans la tombe est
« bien plus grande que Vienne qui existe encore.

« Pendant que tu t'avances au milieu de ces murs,
« tu marches sur les ruines d'une cité ; tu foules aux
« pieds des armes, des trophées; et les trophées te
« cèdent la victoire. Modère tes pas, marche plus
« doucement, car tu pourrais heurter d'illustres morts
« qui, vivants, t'eussent fait trembler. Ici reposent des
« chevaliers romains, là des sénateurs, là des consuls.

« Mais apprends quelque chose de plus grand : au
« pied de cette colline, des temples étendent leurs
« ruines. Les Dieux même y sont cachés. Ce tertre
« recèle Mars; celui-là, Jupiter; cet autre, Pallas.
« Crains la lance de cette déesse, et celle du dieu de
« la guerre; prends garde au foudre de Jupiter. Mais
« plutôt moque-toi de ces Dieux, qui n'existèrent
« jamais. Celui-là n'est pas Dieu qui a cessé de l'être,
« et ce qui a pu se réduire à rien ne fut jamais rien.

« Regarde ces cinq forteresses dont les pieds descen-
« dent dans la terre, et dont la tête s'élève jusqu'aux
« nues. Une partie de leurs murs est encore debout,
« une plus grande partie n'existe plus. Au temps où
« on les vit entières, elles défendirent Vienne contre
« l'attaque de ses ennemis; elles l'eussent presque
« défendue contre celle des oiseaux. Maintenant le
« hibou habite les mêmes remparts que gardaient les
« soldats.

« Ces ruines cependant témoignent quelle fut cette
« ville. Rome se croyait à couvert de tout danger dans

« les Gaules, si elle conservait Vienne. Cinq légions
« défendaient celle-ci, qui, à son tour, défendait Rome.

« Contemple les jardins de cette ville. Tu les vois
« suspendus comme ceux de Babylone; l'art les éleva
« sur des ruines. Ils s'accroissent des débris des cita-
« delles et des temples. Bien plus, la poussière des
« dieux même les féconde. Jadis l'ail devint un dieu;
« aujourd'hui, le dieu se change en ail. Bacchus gît
« enseveli sous ces vignes; leurs racines se nourrissent
« de la poussière de leur dieu, et lui, qui buvait
« autrefois leur vin, on le boit aujourd'hui lui-même.
« Cérès aussi est cachée sous ces moissons, et la
« déesse qui jadis sema le blé, changée aujourd'hui
« en grains, se voit semer elle-même.

« Regarde toutes ces urnes qui furent pleines autre-
« fois, et qui sont vides maintenant. Dans celle-ci, le
« chevalier romain; dans celle-là, le sénateur; dans
« cette autre, le consul cachèrent leurs trésors. Ils
« craignirent tous d'être pauvres après leur mort; ils
« ignoraient donc que le dénuement est le partage de
« tout reste mortel?

« Sur ces médailles d'or et d'argent, le sénateur,
« le consul, les césars firent imprimer leur image,
« pensant que cette image les ferait vivre avec elle.
« L'empreinte subsiste encore, et il ne reste rien de
« ceux dont elle nous offre la ressemblance.

« Maintenant, chaque jour Vienne souterraine nous
« découvre de nouvelles richesses. La ville, cachée sous
« terre, plus opulente que celle qui est debout, de
« tous ses trésors réunis achèterait cette dernière.

« Regarde ces aqueducs autrefois entiers, maintenant « rompus. Les Romains, vainqueurs de l'univers, pour « dompter les eaux, les firent prisonnières. Ils les ren- « fermèrent dans de belles prisons, afin qu'elles aimas- « sent l'esclavage; ils les conduisirent sur des arcs « triomphaux, pour les faire triompher quoique cap- « tives. Mais les eaux, amantes de la liberté, brisèrent « leurs prisons, toutes belles qu'elles étaient, et pré- « fèrent serpenter librement sur la terre que de triom- « pher dans les airs.

« Descends maintenant de ces hauteurs; contemple « la partie basse de Vienne, aussi invisible que la « première. Cette plaine étendue offrait jadis une ville. « Ce n'est plus que son cadavre. Cette pyramide, qui « s'élevait autrefois au centre de la cité, est aujour- « d'hui hors de son enceinte. Où se multipliaient les « hommes croissent maintenant les moissons, et l'on « y compterait moins d'épis que l'on y vit jadis de « citoyens.

« Porte ta vue au-delà du Rhône, sur cette autre « Vienne qui ne faisait qu'un avec celle-ci. Où planait « jadis l'aigle superbe, habite aujourd'hui la douce « colombe. Les ruines prouvent l'existence d'une ville. « Vienne dût s'étendre sur le sol où gisent ses restes « renversés. Le fleuve, en coulant dans son sein, d'une « ville en formait deux. Ce que le Tibre était pour « Rome, le Rhône le fut pour Vienne. Autrefois l'on « comptait deux provinces viennoises; autrefois aussi « deux provinces concouraient à former la ville Vien- « noise. Vienne était l'image de Rome; Rome, celle

« de Vienne. Chez l'une comme chez l'autre, un fleuve
« séparait et unissait leurs deux parties. Toutes deux
« offraient dans leur enceinte le même nombre de
« montagnes et de citadelles. Ce qu'elles possédaient
« toutes deux d'immobile n'existe plus, ce qui chez
« elles n'était que fluide se voit encore.

« Apprends à connaître la puissance de Vienne. Elle
« inspira des craintes à Annibal, et n'en eut point
« d'Annibal. Deux frères pouvaient fermer à celui-ci
« le passage, s'ils n'avaient été divisés pour la posses-
« sion du trône. Annibal favorisa Brancus, qui, maître
« des Alpes, le conduisit jusqu'aux pieds de ces monts.
« Si le Carthaginois vainquit l'Italie, c'est à Vienne
« qu'il dût la victoire.

« Les Allobroges se rendirent maîtres de Vienne par
« surprise, mais non par la force de leurs armes. S'ils
« s'en emparèrent, ce fut pour en faire la reine de
« leurs cités. Des exilés de Vienne, sous la conduite
« de Plancus, fondèrent Lyon. Ainsi Lyon eut pour
« premiers habitants des Viennois.

« Juge de l'antiquité de Vienne : elle existait avant
« que Lyon eût commencé; sa fondation a précédé
« Romulus et Rémus, et leur mère Lupa. Les Allo-
« broges ont trouvé Vienne toute bâtie, et ne l'ont
« point fondée.

« Ne cherche point à remonter jusqu'à l'origine de
« Vienne. Les choses les plus anciennes n'ont point
« de commencement; c'est là leur première gloire. La
« seconde, quand elles ont commencé, est de cacher
« leur origine. Vienne sait qu'elle a eu un commen-

« cement, mais elle en ignore le temps. Il n'est point
« vrai qu'elle doive sa fondation à l'exilé Venerius, ni
« son nom à une femme. Si elle ne peut dire quand
« elle prit naissance, elle ne sait pas davantage quand
« elle finira. Ce qui lui paraît certain seulement,
« c'est qu'elle ne cessera d'exister que quand toutes
« les autres villes périront.

« Spectateur, tu peux partir; je t'ai raconté de Vienne
« tout ce qu'on ne voit pas; je dirai, quand tu revien-
« dras, ce que tu peux voir. »

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DÉCOUVERTES DEPUIS CHORIER OU CORRIGÉES (1)

D M
.......MINNI VENVSTI
.......C CIVITAT SOGION
....OR ET SEXTI MINNI VA
LERIANI FILI EIVS ET SEX.....
....INNI QVINTILIANI
MINNIVS VESTINVS
EMERITVS
COH $\overline{\text{XIII}}$ VRB......
ECVRIO LVG. VENVSTO..
ATRI VALERIANO FRATRI
..VINTILIANO CONSO.
.INO KARISSIMIS POSVI.
SVB ASCIA DEDICA
VIT

Cette inscription fut découverte, en 1757, dans l'église paroissiale de Saint-Romain-en-Galle, dont on refaisait

(1) Parmi ces inscriptions, dont plusieurs existent encore, il y en a beaucoup qui contiennent des erreurs ; nous avons cru devoir les reproduire telles qu'elles existent sur le manuscrit de Charvet.

le pavé. Elle était gravée sur un tombeau de pierre dure fait en forme d'auge. J'ai tâché de la rétablir :

Diis Manibus
.......Minni venusti
decurionis civitatis Sogion
tiorum, et Sexti Minni Va
leriani fili ejus, et Sexti
Minni Quintiliani
Minnius Vestinus
emeritus
cohortis decimæ tertiæ, urbis
decurio Lugdunensis, venusto
patri Valeriano fratri
Quintiliano conso
brino karrissimis posuit et
sub ascia dedicavit.

Cette inscription peut servir à corriger le texte de Pline. On lit *Sogii* au lieu de *Sogiontii*, peuple gaulois. L'inscription porte *urbis Sogiontiorum* et non *Sogiorum*.

D M
ET QVIETI PERPE
TVÆ C RVSON.....
SECVND $\overline{\text{IIIIII}}$ VIR...
CCC AVG LVG ITE...
SAGARIO C RVSON..
MYRON $\overline{\text{IIIIII}}$ VIRA....
LVC HONORATVS

CENTONARIVS HO...
RATVS ET SAGARIVS
...PORATVS CO III BE...
BONORVM EXEMP....
...ERGA ME HERES EX...
....SV EIVS SOLVS POS
ET
SVB ASCIA DEDI
CAVI

Diis Manibus et quieti perpetuæ Caii Rusoni secundi septem viri coloniæ claudiæ copiæ Lugduni, item sagario Caius Rusonius Myron sexvir augustalis Lugduni, honoratus, centonarius honoratus, et sagarius corporatus cohortis tertiæ beneficio bonorum exemptorum erga me heres, ex jussu ejus solus posui et sub ascia dedicavi.

Trouvée dans le même lieu et dans le même temps que la précédente, gravée sur un tombeau semblable.

CVR. Q. ANTON. GALLICANVS (1)

Cette inscription, gravée sur la marge d'un tombeau, fut trouvée, en 1757, dans l'église de Saint-Romain-en-Galle, dont on refaisait le pavé. On en tira seize tombeaux. Il en paraissait plusieurs autres, que l'on couvrit du pavé neuf.

(1) A partir de cette inscription jusqu'à celles du *Prieuré de l'Isle*, l'auteur figure, sur le manuscrit, divers cenotaphes, contours de marbre, pierres, etc. — Ces dessins nous paraissant sans importance, nous n'avons pas cru devoir les reproduire.

D M
POMPEIÆ CN.
FIL. POTITÆ
P. PANTIVS PRISCVS
VXORI
ET SIBI VIVVS

Trouvée dans le même lieu que la précédente et dans le même temps.

A LVCILIVS
CANTABER
VIVVS SIBI

Cette inscription, gravée sur une pierre dure, taillée en forme de retable, a été trouvée dans un jardin du faubourg Pont-Evêque, l'an 1746.

D M
. . . .
C TERENTIVS C F
V.... O.... ET VIATORIS
$\overline{II}$ VIR AER.....
PORCIA TVTELA
HER....
AMICO OPTIMO

Cette inscription, gravée sur une pierre dure, est encastrée à contre-sens dans l'autel de l'église de Gemens, incendiée par les Calvinistes, en 1562. La pierre est calcinée. Le feu l'a fait éclater en plusieurs endroits.

D M
C. VAIFRI SIMPHORI
ET THRIPIENI. CONI.
LIBERTIS LIBERTABUS
QVE POSTERIS QVE
EORVM

Ce petit marbre, de dix pouces de hauteur sur un pied de largeur, fut trouvé dans la plaine de l'Aiguille, en 1762. On le donna à l'abbé d'Artigny, chez qui il ne s'est point trouvé à sa mort.

HIC REQVIESCIT IN PA
CE BONÆ MEMORIÆ
CALVMNIOSA QVÆ
VIXIT ANNIS XL
ET OBIIT. XV KLD IVN
SYMMACHO $\overline{\text{VC}}$ CON

Cette inscription, qui me paraît chrétienne, gravée sur une pierre dure, est de l'an 522. Elle fut trouvée dans le lit du Rhône, qui était fort bas, vis-à-vis le jardin de l'abbaye de Saint-Pierre, le 28 janvier 1763.

M SEXTIO
PRIMI LIB
ATTICO

Ce marbre fut découvert en 1764, à Verenai, hameau situé entre le faubourg Sainte-Colombe et Ampuis.

D M
L CÆCILI
PISONIS
CIVIS ARAVS
L CÆCILIVS
MARIANVS
EL VALERIVS
ORPHITVS
FILII PATRI
PIISSIMO
ET VALERIA MARITIMA
CONIVGI
INCOMPARABILI

Je copiai cette inscription, qui était dans la basse-cour du logis de la Table-Ronde, près l'église de Saint-André-le-Bas, le 14 décembre 1752. On y construisit depuis une écurie, qui fut incendiée en 1758. La pierre dure, sur laquelle l'inscription était gravée, fut calcinée par la vivacité du feu. Spon et Chorier, page 144 de ses *Antiquités de Vienne,* rapportent cette inscription. On y lit *Orpintus* au lieu d'*Orphitus.*

MERCVRIO
AVG SAC
VOTO SVSCEP
T. LÆTORIVS DVB
IVS ANTESILANVS ET
LÆTORIVS NVMIDA
ANTESILANVS
P D F

Mercurio Augusto sacrum voto suscepto Lætorius Dubius Antesilanus, et Lætorius Numida Antesilanus.

Propriis denariis fecerunt.

Cet autel, de deux pieds neuf pouces et demi de hauteur sur treize pouces de largeur, était vers le pont de Gère, à côté de l'arc de boutique d'un cordonnier qui y battait son cuir. Je le fis transporter chez M. Desportes, en 1762.

MEMORIÆ ÆTERNÆ
AVR SAPRICI AVR
CRISTE CONIVGI EME
RENTISSIMO DEDICAVIT

Ce tombeau, de pierre dure, sert d'auge dans la basse-cour de la maison du sieur Bonin, bourgeois, vis-à-vis les Boucheries.

OIRÊNÊS ÉTÊ
TECCERAKON
TA KAI ÔKTÔTÉ
LEYTA METATÊN
YPATIAN TÔN
DECPOTÔN
ÊMÔN BALEN
TINIANOY T
PEMPTON K
TALÊOY
PROT

Ce fragment grec était engagé sous le seuil de la porte de la maison du sieur Bourdin, près l'église de

Saint-Sévère. On me permit de le prendre en y substituant une pierre de même grandeur. Je remplis la condition. J'étais alors curé de Saint-André-le-Bas, et je fis encastrer cette inscription dans le mur de mon presbytère, entre la porte sur la rue et la porte-cochère de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, le 30 mai 1759.

Chorier, qui avait vu l'inscription entière, la rapporte fort mal dans ses *Antiquités de Vienne*, page 44. On y lit, à la troisième ligne, KAI ÔKTÔ; Chorier a mis, au lieu de ÔKTÔ, le mot IÉRÔS.

VIRTVTE FOR
TISSIMO ET PIE
TATE CLEMENTIS
SIMO D. N. FL
CONSTANTINO
MAXIMO ET
.INVINCIT. AVG.
M. ALFIVS APRONI
VS V. P.P.P. FL. VIEN.
DEV. N. M. Q. EIVS.

APOLLINI
SACRVM EX VOTO
C. VIRIVS VICTOR
ET
L. VIRIVS VITALIS
S L M

Les trois dernières lettres signifient : *solvunt libenter merito.*

Ces deux inscriptions sont gravées sur des pierres dures, qui servent de jambages à la porte-cochère de l'abbaye de Saint-Pierre, sur la grande route. J'ai déjà donné celle de Constantin. Je la rapporte encore, pour faire observer que Chorier a mis *Apronianus* pour *Apronius*.

D M
TERENTIÆ
HEDONE
T TERENTIVS
ABASCANTVS
COLLIBERTÆ
ET CONIVGI
CARISSIMÆ

Cette inscription, gravée sur pierre dure, taillée en forme de retable, est enchâssée dans le pavé de la basse-cour d'une maison située en la Grand'rue, que le sieur Bert, chirurgien, a acquise de M. Perouse-Dupérier. Chorier l'a donnée dans ses *Antiquités de Vienne*, page 498; mais on lit ABASCANTIUS au lieu d'ABASCANTUS. Lorsque, dans un nom propre, il ne faut que supprimer ou ajouter une lettre pour le rendre semblable au nom de quelque célèbre Romain, Chorier, pour honorer sa patrie, le fait sans scrupule.

Hauteur de la pierre, y compris le fronton, 4 pieds de roy; largeur, 2 pieds 6 pouces.

QVIETI ÆTERNÆ

D SILVANI FORTVNATI M

CASSIA FORTVNATA FILIA ET

CASSIALAIS MARITO OPTIMO

SARCOFAGVM ET SIBI VIVA

IVXTA HVMERVM IPSIVS

Ce sarcophage contient deux places, distinguées par une cloison solide prise dans l'épaisseur de la pierre. Il sert d'auge à la fontaine des Missionnaires de Sainte-Colombe. Je le copiai et je le rétablis, à la prière de M. Séguier, célèbre antiquaire de Nismes, l'an 1758. Il fut content de mon travail. La dernière ligne est presque entièrement emportée par les éclats de la pierre. Chorier, qui a voulu la rétablir, a conjecturé qu'il y avait : *Juxta ludicrum inferius.* S'il eût pris, comme moi, le compas, et tracé avec le crayon sa conjecture, dans la proportion des autres lettres de l'inscription, il eût vu qu'il y avait trois lettres de trop. Lorsque je crayonnai les mots : *Juxta humerum ipsius*, idée qui me fut suggérée par la disposition du tombeau, qui présentait deux places, non-seulement il ne se trouva pas trop de lettres, mais celles qui restaient encore tombèrent avec la plus grande justesse dans mon essai.

Je ne sais point si les instruments qui sont gravés aux deux extrémités du sarcophage ne seraient pas l'*ascia*, mot employé si fréquemment dans les inscriptions sépulcrales. Ce sont deux pics tranchants pour couper les racines des ronces et des broussailles. Peut-être n'a-t-on pas mis les mots *sub ascia dedicavit*, parce qu'on a gravé ces instruments sur le tombeau.

SCÆNICI
ASIATICIA
NI ET
QVI IN EO
DEM COR
PORE SVNT
VIVI SIBI FE
CERVNT

Hauteur de la pierre, 4 pieds 6 pouces; largeur, 1 pied 10 pouces.

Je découvris cette inscription, en 1753, chez un paysan de Trecin, hors la porte de Lyon. Quelques années après ma découverte, ce paysan vendit la pierre à un hôte de Vienne, qui en fit une auge. Heureusement, soit intelligence, soit hasard, le maçon la creusa du côté opposé à l'inscription. En 1760, j'eus toutes les peines du monde pour retrouver cette pierre. Le paysan à qui elle appartenait et sa femme étaient morts sans enfants. Cependant je fis tant de perquisitions qu'on me l'indiqua. Je le dis à M. Desportes d'Amblérieu, qui la fit transporter dans sa maison, où elle est. Nous devions construire, dans sa basse-cour, une galerie, pour y ranger tous les marbres que nous pouvions rassembler. La mort de M. Desportes a dérangé ce projet.

D.. IVL.. D.. FI..
......CAPITON
AM IVVENT $\overline{\text{III}}$
C.. PERSEQ $\overline{\text{II}}$
CVRI PRÆFE

MARTI
EXCONTESSIVS
VERVS ÆDIL

Ce fragment, et l'inscription d'Excontessius Verus bien conservée, furent trouvés, en 1753, dans l'abbaye de Saint-André-le-Haut. Je les fis encastrer dans le gros mur qui sépare le jardin de cette abbaye de la vigne de l'enclos.

AVRELIÆ PRIMÆ
I. VIBRIVS EVTICHES
D $\overline{\text{IIIIII}}$ VIR AVGVSTALIS M
CONIVGI SANCTISSIMÆ

Ce sarcophage, à deux places et assez bien conservé, est au-devant de la porte de l'église de Saint-Sévère.

IOVI
FVLGVRI
FVLMINI

Cette belle inscription, gravée sur une pierre tendre, blanche et encadrée, fut trouvée, l'an 1765, sur les hauteurs d'Ampuis, parmi des ruines. Je l'achetai et je la possède.

D M
ET MEMORIÆ ÆTERN.
G. LIBERTI DECIMANI
CIVI VIENNENSI NAVT.
ARARICO HONORATO
VTRICVLARIO LVGDV
NI CONSISTENTI

MATRONA MARTIA
NI CONIVGI CA
RISSIMO QVI CVM
EA VIXIT ANN. XV.
MENSIBVS III DIEBVS
XV SINE VLLA ANI
MI LESIONE PONENDVM
CVRAVIT ET
SVB ASCIA DEDICAVIT

Cette inscription est à Lyon, chez les Révérends Pères de la Trinité. M. Calvet, médecin d'Avignon, l'a insérée dans sa *Dissertation sur un monument des Utriculaires de Cavaillon*, imprimée en 1766, à Avignon.

COMINIÆ SEVERIANÆ
OBSEQVENTISSIMÆ AC PVDI
D CISSIMÆ FÆMINÆ L. TERTIN M
IVS SEXTVS MARITVS ET SIBI
VIVVS. SVB ASCIA DEDIC.

Cette inscription, gravée sur une pierre dure, est enchâssée dans le pavé de la nef de l'église paroissiale de Saint-Georges. Elle est si usée par le frottement des souliers que bientôt on ne pourra plus la lire.

HIC REQVIESCIT IN
PACE MERCASTO QVI
FLORENTEM ÆVVM
FECIT PER ANNOS
IVCVNDAM VI
TAM HÆC PER TEM
PORA DVXIT

Ce marbre fut découvert vers l'an 1700. Les lettres étaient si mal formées et si mal disposées qu'on ne pouvait pas les syllaber. On le donna à M. de Montmorin, archevêque de Vienne, qui le communiqua à deux Bénédictins, qui l'ont inséré dans leur *Voyage littéraire*, imprimé à Paris, en 1717. Cet éloge singulier de Mercasto peut être mis à côté de celui que Sénèque *(Consol. ad Helv.*, c. 10) a fait d'Apicius, qui vivait sous Tibère : *Scientiam popinæ professus, disciplinâ suâ seculum infecit.*

ANNO
C. CALPVRN. PISONIS
M VETTII BOLANI
COS.
PONTIF. EX. STIPE.

Cette inscription était à l'extrémité du parapet du pont de Gère, du côté du Rhône, à l'entrée de la place des Dominicains. Lorsque, en 1770, on a refait à neuf ce parapet, le maçon a coupé le couronnement de la pierre, pour lui donner la forme des autres pierres du parapet, et il l'a placée de l'autre côté du pont, vis-à-vis la maison de la douane, à l'entrée du chemin neuf. Gruterus a cru que cette inscription avait rapport à quelque réparation faite à ce pont. Chorier assure qu'elle a été trouvée dans la basse-cour de la maison des Canaux, qui joint l'Hôtel-Dieu, et que le sieur de Salles, juge archiépiscopal, la fit transporter et encastrer dans le parapet du pont de Gère. C. Calpurnius Pison et Marcus Vettius Bolanus étaient consuls l'an 111, sous l'empire de Trajan, qui fut consul l'année suivante, 112, avec C. Sextius Africanus.

ÉPITAPHES

DU PRIEURÉ DE L'ISLE-SOUS-VIENNE

✠ ANNO : INCARN : DNICE : M̊ : CC̊ : XV
III : KAL : FEBR : OBIIT DOMN : BVRNO : BONE
MEM : VIENN : ARCHIEPS : C : S̃ : R̃ :
PR : QVO : FIAT : SICVT : PR† : ABbATE
ANIMA : CVI : REQVIESCAT : IN : PACE :
Q̃ : DEDIT : ECCL : S̃ : MAVRICII : LX
X : LIB : P : SVO : ANNIVSRIO : FACIENDO

Les trois lettres : C S̃ R̃ de la troisième ligne veulent dire : CANONICVS SANCTI RVFI. — Cette épitaphe fut tirée de terre, derrière le chœur de l'église de l'Isle, en 1763. Je la fis mettre dans le cloître, et, de peur qu'on ne la prît, je priai Mgr l'archevêque de la faire transporter dans son palais, où elle est (1). Je l'ai fait imprimer dans mon supplément à l'*Histoire de l'Eglise de Vienne*.

(1) Cette inscription importante a disparu à l'époque de la démolition de l'archevêché.

IIII IDVS IVLII OBIIT IOÑNES DE
CRIMEV CAPELLANVS ECCL STI
MAVRICII QVI DEDIT EIDEM
ECCL LV LIB PRO GENERALI
ET ANNVA REFECTIONE ITEM
DEDIT DOMVI INSVLE XV
LIB PRO ANNIVERSARIO SVÓ
ANNO DNI MCCXL

Joannes de Crimeu, c'est Jean de Crémieu. Les paysans des environs de ce bourg disent encore, dans leur patois, qui a moins varié que le français, Crimu ou Crimeu. Le prieuré de l'Isle était, pour les clercs de l'église-cathédrale, une maison de retraite, comme je l'ai dit dans mon *Histoire de l'Eglise de Vienne.*

ANNO. DNI. MCCCXI. III IDVS
AVG. OBIIT. DNVS. DAIG PRIOR INSVLÆ
SVBTVS. VIENN. PRESB. CAN. STI. RVPHI
CVIVS. AIA. REQVIESC. IN. PACE. AMEN

XV ⁝ KAL ⁝ APRILIS ⁝ OBIIT ⁝ ZACHARIAS
PRSB ⁝ C ⁝ S̃ ⁝ R̃ ⁝

II IDVS DECEMB OBIIT VITALIS
PRESB C. S̃. R̃.

II. IDVS. IVLII. OBIIT. WILLELMVS
DE. DIA. SACRISTA HVIVS LOCI
PRESB. C. S̃. R̃.

✠ TERCIO. NON. MAII. OBIIT AIMIN
PRIOR. HVIVS. LOCI. P̃ ⁝ C ⁝ S̃ ⁝ R̃ ⁝

✠ V. ID. OCTOBR. OB. IOANNES. BAIO
FRATER. AIMINI. PRESB. C. S̄. R̄.

✠ ANN ⁝ AB INCARN ⁝ DNI ⁝ MCCII ⁝ V ⁝ ID ⁝
AVG ⁝ OB ⁝ ALDO PRIOR HVIVS LOCI

ANN DNI MCCXLIIII
IIII NON APRILIS OBIIT
GVIDO DE PELADRV
MILES ET C S̄ R̄
QVI DEDIT NOBIS XV
LIB PRO ANUIVERSARIO
SVO CVIVS ANIMA RE
QVIESCAT IN PACE AMEN

✠ V. KAL. NOVEMBRIS. OBIIT
PETRVS DE CHAPONNAY
P ⁝ C ⁝ S̄ ⁝ R̄ ⁝ MCCLX V

✠ XII. KAL. OCTOB. OBIIT. DNVS
ODO DE STO SYMPHORIANO
PRESBITER C ⁝ S̄ ⁝ R̄ ⁝ MCCLXXIX

ANNO. DNI. MCCLVIII. VIII. KAL.
AVG. OBIIT. GVIFREDVS. DE ILLINO
MILES QVI DEDI NOBIS XXX
SOLIDOS CENSVALES IN TERRA
DE COSTIS AD PITANCIAM NOBIS
FACIENDAM IN FESTO ASSVMPCIONIS
STÆ MARIÆ

REMARQUES

SUR UNE

TÊTE COIFFÉE EN CHEVEUX

TROUVÉE, L'AN 1757, A SAINT-ROMAIN-EN-GALLES, PRÈS VIENNE, DANS UN TOMBEAU EN PIERRE CREUSÉ EN FORME D'AUGE (1).

La sépulture a toujours été libre chez les Romains. On enterrait les corps entiers ou on les brûlait, cela dépendait de la volonté du défunt, et de ce qu'il avait ordonné. Plutarque observe que Numa Pompilius défendit qu'on brûlât le sien. Sylla fut le premier de la famille des Cornéliens dont on brûla le corps. C'est depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis les guerres civiles, que cette coutume commença à devenir générale. Elle se perdit peu à peu sous les empereurs chrétiens et cessa entièrement sous l'empereur Gratien.

La loi des douze tables défendit d'enterrer et de brûler les corps dans la ville. Il y avait des endroits hors des murs destinés à brûler ceux du commun à peu de frais; pour ceux des personnes riches ou constituées en dignités, c'était toujours dans le champ de Mars. On enveloppait le corps d'une toile d'amiante qui est incombustible, afin

(1) La tête dont il est question se trouve figurée sur le manuscrit.

que les cendres ne fussent pas confondues avec celle du bûcher. Pour le peuple on mettait le corps sur un gril de fer, sous lequel était un vase appelé *ustrinum* pour en recevoir les cendres qui, malgré cette précaution, étaient toujours un peu mêlées avec celles du bûcher ; on lavait, avec du lait et du vin, les os que le feu n'avait pas entièrement consumés. On les enfermait dans une urne d'une matière plus ou moins précieuse suivant l'opulence ou la qualité du défunt. Les plus communes étaient de terre cuite. On les plaçait dans le tombeau de la famille avec une inscription sur l'urne ou au-dessous.

Les tombeaux étaient placés sur les propres terres des défunts ou le long des grands chemins. Les vestales furent les seules à qui la république accorda le droit de sépulture dans la ville, et si quelquefois elle l'accorda à d'autres, ce fut rarement et pour de grands services rendus à l'état. Les empereurs s'attribuèrent ce privilége. Les familles illustres avaient leurs tombeaux particuliers appelés *Columbarium*. C'était un sacrilège d'usurper ou de se servir du tombeau d'une autre famille, et il y avait la peine d'une amende considérable décernée contre les usurpateurs.

Lorsqu'on ne brûlait pas les corps, on les lavait dans de l'eau chaude, on les embaumait avec des parfums et on les mettait ordinairement dans une bière de terre cuite, et si c'étaient des personnes de distinction dans un tombeau de pierre (A) ou de marbre, dans lequel on

(A) *Sepultus intelligitur quoquo modo conditus, humatus vero humo contectus.* Plin. *Nat. Hist.* lib. VII, cap. LIV, édit. 1669, apud Hackios.

mettait des pièces de la monnaie courante, des lampes, de petites figures de divinités, des fioles, sur l'usage desquelles on dispute beaucoup aujourd'hui.

La coutume de brûler les corps était si générale du temps de Tacite qu'il remarque comme une chose singulière que le corps de la fameuse Poppée (A) fut embaumé à la manière des rois barbares. *Corpus non igni abolitum, ut romanus mos, sed regum externorum consuetudine, differtum odoribus conditur.*

Les Romains ne prenaient pas de grandes précautions pour s'assurer de la mort des corps; après leur avoir fermé les yeux et la bouche, ils appelaient plusieurs fois le mort par son nom, à haute voix (B) pour connaître s'il était véritablement mort, ou s'il n'était point seulement tombé en faiblesse ou en léthargie, ensuite on le livrait aux libitinaires pour faire les funérailles suivant la volonté du défunt. Nous en avons un triste exemple en la personne d'Aviola. Ce consulaire étant sur le bûcher reprit ses sens, mais la vivacité des flammes empêcha de lui donner des secours et il fut brûlé vif, *et quoniam subveniri non potuerat, prævalente flamma, vivus concrematus est.*

Le corps trouvé à Saint-Romain-en Galles, *in Galliâ*, était dans un tombeau de pierre selon la coutume des Gaulois qui ne brûlaient pas les corps. Il était entier,

(A) Seconde femme de Néron. (Ecriture différente de celle du manuscrit.)

(B) . . . . *animamque* . . .
Condimus, et magna supremum voce ciemus. Virgil. *Æneid.* III.

mais ce n'était plus qu'un squelette. Les seuls cheveux étaient bien conservés et paraissaient embaumés. On voyait deux tresses aux deux côtés de la tête et une derrière. Les cheveux étaient couverts d'une gaze très-fine. Peut-être était-ce un réseau ou la couronne virginale, *corona pudicitiæ*, que les anciens mettaient sur la tête des vierges; quoique cette tête fut entièrement décharnée, il n'y manquait pas une dent; les dents étaient si peu usées que les chirurgiens en ont conclu que c'était une jeune personne. On trouva à côté du corps deux petites fioles. Le tombeau ne portait aucune inscription. Le couvercle manquait, ce qui fait présumer qu'il avait été fouillé.

Le réseau qui couvrait la tête et plusieurs morceaux d'une étoffe de soie qui enveloppait le corps dénotent une personne de distinction. Héliogabale fut le premier empereur qui porta une robe toute de soie qu'on nommait alors holosérique, parce que la soie venait du pays des Sères qu'on appelle aujourd'hui le Kataï. La soie était si rare alors qu'on la vendait au poids de l'or, et plus de cinquante ans après Héliogabale, elle était encore fort chère puisque la femme de l'empereur Aurélien lui demandant la permission de porter une robe de soie teinte en pourpre, il lui dit, en la refusant, qu'il se garderait bien de peser le fil avec l'or, *absit ut auro fila pensentur*.

On demandera peut-être si ce corps était le corps d'un chrétien ou d'un payen. Trois choses me déterminent à croire que c'était le corps d'un payen ou d'une payenne : la situation du corps qui regardait le ciel, les fioles du

genre de celles qu'on appelle lacrymatoires, et le grand nombre de tombeaux des payens qui environnaient celui-ci.

Les chrétiens lavaient aussi les corps et les embaumaient ; il les enveloppaient de linges très-fins ou d'étoffes de soie, ils les laissaient exposés trois jours et veillaient auprès en prières. On observait de poser le corps sur le côté, le visage regardant l'orient ; on le mettait sous terre ou dans des caves où on les rangeait simplement, de là les catacombes. Quoique les chrétiens regardassent la mort comme un bien qui les délivrait des misères de cette vie et qu'ils crussent fermement à la résurrection, ils étaient très-exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parents et à leurs amis ; c'était plutôt un devoir d'humanité qu'un acte de religion. Les funérailles, dit Saint-Augustin, sont plutôt une consolation pour les vivants qu'un soulagement pour les morts, *pompæ funeris, agmina exsequiarum, sumptuosa diligentia sepulturæ, monumentorum opulenta constructio, vivorum sunt qualiacumque solatia, non adjutoria mortuorum.*

REMARQUES

SUR LES

RUINES D'UN BAIN ANTIQUE

DÉCOUVERT, L'AN 1748, DANS L'ENCLOS DES CAPUCINS DE VIENNE (1).

Vienne renfermait plusieurs palais dont j'ai parlé dans la description topographique de cette ville sous les Romains. Un de ces palais était situé sur la hauteur de Vienne, dans le lieu où l'on voit aujourd'hui le couvent des Capucins. Les Viennois l'avaient fait construire et il leur tenait lieu de maison de ville, *ædes publica, quam præcelso civitatis Viennensium vertici sublimitas in immensum fastigiata sustulerat.* Chorier dit que ce palais était encore lorsqu'on y établit les capucins, environné de fortes murailles dont les moins épaisses étaient de cinq pieds. Elles formaient un pentagone et le côté qui regardait le couchant était fortifié en chacun de ses coins d'une tour solide de quinze pieds de diamètre, mais elles avaient été ruinées et elles n'étaient pas à moitié de leur ancienne hauteur. Il n'en subsiste plus aucuns

(1) Charvet a figuré, sur le manuscrit, des lignes indiquant le tracé des ruines du bain antique.

vestiges. Les capucins ont tout détruit pour se loger, et des tours ils en ont fait des cellules.

Sous le pontificat de saint Mamert, qui vivait dans le 5me siècle, la ville de Vienne fut affligée de plusieurs fléaux. L'an 469, le peuple étant assemblé dans l'église métropolitaine, la nuit qui précédait le jour de Pâques, le feu prit au palais dont je parle. Le peuple effrayé et tremblant accourut, les uns pour éteindre le feu, les autres pour veiller à la sûreté de leurs maisons. Saint Mamert, plein de confiance en Dieu, demeura seul au pied des autels, *perstitit tamen coram festivis altaribus invictus antistes, sanctus Mamertus,* et il arrêta, par ses prières, par ses larmes et par la vivacité de sa foi, les progrès de l'incendie, miracle dont le félicita Sidoine Apollinaire dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet où il lui dit: « Dans l'incendie qui semblait menacer toute la ville de Vienne, l'ardeur de votre foi a surmonté la vivacité des flammes, et sous les yeux d'un peuple saisi de crainte, la présence seule de votre corps faisait fuir les flammes du côté qui vous était opposé; il est arrivé par un miracle frappant et inoui, que le feu, insensible par sa nature, a su vous respecter et vous obéir. Vous nous avez appris par ce prodige que l'incendie le plus furieux et le plus opiniâtre s'éteint plutôt par l'eau des larmes que par celle des fleuves. »

Adon et Sidoine ne sont point d'accord sur la manière dont se comporta saint Mamert dans cet incendie. Le premier fait demeurer le saint prélat dans l'église, *perstitit tamen coram festivis altaribus.* Le second le représente devant le palais incendié, *objectu solo tui*

corporis. Sidoine, ayant vécu du temps de saint Mamert, son assertion doit l'emporter sur celle d'Adon qui est venu plus de trois siècles après. On pourrait concilier ces deux auteurs en disant que saint Mamert resta d'abord dans l'église, mais que l'incendie augmentant, il sortit. La tradition a confirmé le sentiment de Sidoine. On voit en l'église cathédrale de Vienne, dans la chapelle de sainte Christine, une peinture représentant l'embrasement de ce palais. Saint Mamert est debout devant le palais, les bras tendus vers le ciel; les flammes semblent fuir sa présence.

L'an 1746, un citoyen de Vienne acheta une petite vigne qui joignait la terrasse des Capucins au nord et la donna à ces religieux qui l'ont arrachée. C'est en remuant ce terrain pour lui donner une surface plus unie qu'on découvrit les ruines du bain dont je parle. Les charbons, le plomb fondu, mêlés parmi les ruines et les pierres calcinées prouvent l'incendie rapporté par Adon et par Sidoine.

La situation de ce bain qui était fort vaste est conforme aux règles que prescrit Vitruve. Il regardait dans sa longueur le couchant, *balnearia occidentem hybernum spectent*. Il était défendu des vents du nord par une colline élevée que les Romains avaient fortifiée; ils l'appelaient *Sospolium* et nous mont-Salomont. Les proportions qu'exige ce célèbre architecte y étaient exactement observées. Sa longueur du midi au nord était de quarante-cinq pieds, la galerie non comprise, *præter scholam labri et alvei*, et sa largeur de 30 pieds. La galerie avait douze pieds de diamètre. Elle était spacieuse et commode. Elle règnait tout autour du

bain de l'eau froide et elle était couverte. Le toit était supporté par des colonnes de marbre brèche violette dont quelques morceaux étaient encore debout sur leurs bases.

Le canal avait deux pieds et demi de profondeur et trois pieds de largeur. Il était enduit d'un ciment extrêmement poli ; on y descendait de la galerie par deux degrés formés par une double assise de pierres de taille exactement jointes. Dans l'espace vide et découvert du carré long que formait le canal était un bassin de 33 pieds de longueur sur neuf de largeur. On voyait, aux quatre angles du canal, quatre petits déversoirs creusés dans l'épaisseur des pierres de taille qui empêchaient l'eau du canal de monter et de se répandre au-dessus de ses lèvres. L'eau qui coulait par ces déversoirs était portée au bain par un aqueduc qui prenant sa naissance à Gemens, à une lieue à l'orient de Vienne, amenait dans ce bain les sources fécondes de ce lieu. On a voulu réparer le bassin, mais inutilement, il était entièrement calciné. Les mosaïques et les fondements carrés qu'on trouva auprès du canal étaient sans doute les chambres, les étuves et les poëles, *laconicum sudationesque sunt conjungendæ tepidario.*

On découvrit, vers le même temps, un autre bain antique, sous le château de la Bâtie, dans un jardin ; le bassin était semblable à celui-ci, mais plus petit.

REMARQUES

SUR UNE

URNE DE VERRE

DÉCOUVERTE DANS UN CHAMP, ENTRE VIENNE ET AUBERIVE, L'AN 1751,

ELLE EST DANS MON CABINET (1).

Un laboureur travaillant dans un champ qui dépend de la métairie de Rivière, située entre le prieuré de l'Isle, la montée de Reventin, le Rhône et la grande route, découvrit avec sa charrue une pierre dure de dix pouces de hauteur et de un pied quatre pouces de diamètre ; elle était creuse et couverte d'une pierre plate arrêtée avec des petits crampons de fer bien scellés. Le laboureur pressé par l'espoir et par l'avidité du gain alla promptement chercher un pic pour l'ouvrir. Il le fit avec tant de précipitation et si grossièrement qu'il brisa la pierre et qu'il endommagea un peu le couvercle d'une urne de verre qui était enchâssée dedans. Les urnes de verre sont fort anciennes ; Seleucus Cybiosactès, roi d'Egypte, vola le cercueil d'or où était enfermé le corps d'Alexandre et en substitua un de verre.

L'urne dont je parle est ronde, elle a neuf pouces de hauteur et trois lignes d'épaisseur. Le verre en est uni et de couleur de vert d'eau. Elle était pleine de cendres,

(1) Le manuscrit contient les dessins de l'urne avec une fiole dedans, d'un vase et d'une pierre.

d'ossements, et elle renfermait une petite fiole de verre pleine d'une matière rouge assez solide parce qu'elle était desséchée et endurcie. Le laboureur fouilla exactement l'urne et la fiole où il ne trouva qu'une petite monnaie de cuivre totalement fruste et rongée. Frustré de son espérance, il communiqua sa découverte à son maitre qui enterra les cendres dans son jardin, recueillit les ossements dans l'urne qu'il ferma. Elle m'est parvenue depuis. On découvrit successivement dans le même champ des colonnes brisées, de grosses pierres taillées et chargées de fortes moulures, un vase de pierre creusé comme un cornet à jouer aux dés et revêtu en dehors de feuilles de lauriers. Son diamètre à la surface est de deux pieds trois pouces, et à sa base d'un pied et demi. Il y a sous la base un boulon de fer scellé pour l'arrêter sur son plan.

Les chrétiens suivaient les martyrs dans les places publiques et dans les lieux où on les tourmentait et où on les menait pour les exécuter à mort. Ils recueillaient avec soin le sang qui coulait de leurs plaies, avec des linges ou des éponges, pour le conserver dans des fioles qu'ils mettaient dans les sépulcres. Ils avaient une attention singulière de distinguer les corps des martyrs ou leurs reliques par des marques intérieures et extérieures. Les marques intérieures étaient une fiole où l'on avait recueilli le sang du martyr, des linges ou de la terre mouillés de même sang, les actes ou les instruments du martyre, des médailles, des feuilles de laurier ou de quelque autre arbre toujours vert. Quand saint Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avaient étendu des linges

autour de lui pour recevoir son sang. Les signes exterieurs étaient une palme ou un *prochristi* que l'on gravait sur le sépulcre, des croix, l'épitaphe ou le nom du martyr. Les fidèles s'exposaient hardiment pour enlever le corps des martyrs ou en recueillir les restes, car souvent il ne demeurait que des os ou des cendres, comme quand ils avaient été brûlés ou dévorés par les bêtes. Ils n'épargnaient point la dépense pour racheter ces précieuses reliques des mains des bourreaux et les ensevelir honorablement. Les autels des églises étaient placés ordinairement sur la sépulture de quelque martyr, et comme les chrétiens s'assemblaient aux tombeaux des martyrs, on y bâtissait les églises, ou bien on transférait leurs corps aux lieux où on les bâtissait. De là est venue la règle de ne point consacrer d'autel sans y mettre des reliques.

La tradition dans Vienne, et quelques titres anciens, ont conservé la mémoire d'une église paroissiale sous le vocable de Saint-Alban de Navou ou Navoz, située au-delà de l'obélisque appelé l'Aiguille, mais on ne connaissait plus le véritable endroit où elle était. Chorier la place dans le lieu où l'on voit aujourd'hui un petit oratoire dédié à saint Alban, mais ce n'est qu'une conjecture. Le temps vient de nous découvrir et le lieu et les ruines de cette église, dont le service fut transféré, avec la paroissialité, en l'oratoire de Saint-Georges, joignant l'église collégiale de Saint-Pierre; elle était véritablement dans le territoire de Navoz (1).

(1) L'ancienne église, connue sous le nom de Saint-Alban-des-Vignes ou de Navou, était située, d'après la légende de saint Sevère, sur le territoire de *Vogoria,* aujourd'hui Vaugris.

Je ne doute point que l'urne dont je parle ne renferma les reliques de saint Alban, et qu'elle ne fut enchâssée dans l'autel de cette église. Les colonnes brisées, les pierres taillées, une statue mutilée, sont les restes d'une ancienne église. Le vase creusé en forme de cornet en était le bénitier; les feuilles de laurier dont il est orné en dehors, ainsi que plusieurs autres pierres, indiquent une église de martyr. La fiole remplie de sang ou de terre imbibée de sang est un signe intérieur qui distingue le corps ou les reliques d'un martyr. Si la médaille n'eut pas été rongée, nous le saurions plus sûrement.

REMARQUES

SUR LES

AQUEDUCS ET SUR LES ÉGOUTS ROMAINS

DANS VIENNE

C'est dans la construction des aqueducs et des égoûts que paraissent le génie, la constance et la sagesse des Romains : le génie dans les projets, la constance dans l'exécution, la sagesse dans l'utilité et l'économie. Toutes leurs pensées se tournaient d'abord du côté du bien public, l'agréable lui était toujours subordonné. S'ils étaient grands dans leurs édifices publics, ils ne l'étaient pas moins dans la conduite des eaux. Nous en trouvons la preuve dans l'étonnement de Denis d'Halicarnasse sur les aqueducs et sur les égoûts faits à Rome par Tarquin l'Ancien, quoique alors on ne sût faire les voûtes que par encorbellement, en avançant de longues pierres les unes sur les autres. On ne connaissait pas à Rome l'art de les construire avec des cintres.

On n'est pas moins surpris lorsqu'on fait attention à la grandeur, à l'étendue et à la multiplicité des égoûts et des aqueducs dont on voit les ruines dans Vienne et aux environs de cette ville. Toutes les sources, toutes les rivières, l'eau même du Rhône, y étaient conduites par des aqueducs.

Tous les conduits souterrains et voûtes qui aboutissent au Rhône sur les deux rives de ce fleuve sont des égoûts qui portaient les immondices de la ville dans le Rhône. Ils étaient facilement purgés et nettoyés par l'abondance des eaux qui coulaient avec force du haut des collines. L'égoût qui est terminé au port de Saint-Ferréol, et que le quai qu'on y a construit a caché, a quatre pieds de largeur sur six de hauteur sous la clef. La voûte est formée en arc doubleau, et construite avec des pierres plates que nos maçons appellent pierres de l'Oze. On les tire des carrières de Seyssuel et de Givors. Le premier arc est cintré par un cours de briques de huit pouces de largeur sur seize de longueur, posées à plat. C'est le seul égoût que je connaisse de cette forme.

Toutes les recoupes de terres et de rochers qu'on voit sur les collines de Vienne et de Sainte-Colombe sont faites de main d'homme pour y asseoir des aqueducs. Ces travaux paraissent immenses, mais ils sont bien entendus et faits avec économie ; les Romains abrégeaient les longs circuits en coupant les terres et les rochers. Ils trouvaient sur place les moellons nécessaires pour la construction des aqueducs, des ponts et des massifs qui les soutenaient dans les lieux escarpés.

L'heureuse situation de Vienne, environnée de collines qui la dominent, a beaucoup facilité les travaux. Des pentes douces et assez unies amenaient les eaux des rivières de Gère, de l'Evêque, de Suze et des sources que les Romains avaient recueillies avec le plus grand soin. Ces collines n'étaient pas alors coupées par des ravins, et ils n'avaient pas été obligés de construire des ponts

aqueducs et des ponts syphons pour conduire les eaux d'un vallon à l'autre, et pour la faire circuler.

Il faut observer que tous les aqueducs n'ont pas été construits pour conduire l'eau dans les villes : lorsque les Romains avaient conçu le dessein de faire un chemin suivi, ils n'épargnaient rien pour sa construction. Les rochers, les montagnes, les rivières, les marais, les ruisseaux n'étaient pas des obstacles capables de les arrêter. Ils coupaient les rochers, perçaient les montagnes, desséchaient les marais, détournaient les rivières et les ruisseaux. De là vient la quantité d'aqueducs que l'on trouve dans la campagne, dont les uns sont cachés sous terre et les autres formant plusieurs rangs d'arcades à un et jusqu'à trois étages, servaient non-seulement à détourner les eaux, mais souvent encore à joindre deux montagnes ou deux collines pour rendre la voie plus droite et plus praticable. On voit encore des ruines de ces ponts aqueducs à Nîmes, à Trèves, et en Italie près de la ville de Narni, sur le chemin de Pangia. Celui-ci est construit de gros blocs de marbre taillés et posés l'un sur l'autre, sans ciment.

A l'orient de Vienne, et sur le penchant du coteau au pied duquel coule la Gère, appelé le coteau de Gotheline, ou de Bois-Royal, on voit les ruines de trois aqueducs. Le premier, et le plus grand, qui prenait les eaux de la Gère, dans le territoire de Gemens, a six pieds de largeur et sept pieds quatre pouces de hauteur sous la clef. Il est terminé à la place de Saint-André-le-Haut, d'où il distribuait l'eau dans les divers quartiers de la ville. Suivant le système de Chorier, il conduisait l'eau à

Rometang, où il y avait une naumachie, car il prétend que Rometang dérive des deux mots latins *Romanorum stagnum*. La ressemblance des noms et des mots est une preuve bien équivoque. Il ne faut pas toujours recourir au grec et au latin pour trouver l'origine des noms de lieu. On va souvent chercher loin ce qui est près de nous. *Quæ proxima non nota magis*. J'ai appris par les anciens titres que, dans le onzième siècle, lorsque les noms propres devinrent patronimiques, les propriétaires donnaient leurs noms à leurs terres. Aujourd'hui, c'est le contraire, les terres donnent leurs noms aux propriétaires, surtout à ceux qui ont envie de changer de nom. Il y a eu dans Vienne une famille noble appelée Romestain, en latin *Romestannus*. Le lieu appelé Rometan a pu aussi appartenir à cette famille. On a fait de *Romestannus* Romestan, et comme les prononciations rudes se perdent aisément dans la langue française, on a écrit et prononcé dans la suite des temps Romêtan (1). Les conjectures de Chorier ne sont pas heureuses. On voit dans les anciens terriers une maison située vis-à-vis le parvis de l'église cathédrale, appelée *Domus de templo;* Chorier en infère qu'elle appartenait aux Templiers, et que ces chevaliers avaient un établissement dans Vienne. Aucuns titres ne prouvent cet établissement. Nous savons qu'il y avait dans cette ville une famille qui portait le nom du Temple, et cela est démontré par une épitaphe de la Cathédrale : *II Kal. Augusti obiit Joannes de templo sacerdos* (2).

(1) Aujourd'hui *Romestang*, du nom de la famille *Remestaynus*, Remestaing, Romestaing, à laquelle appartenait anciennement ce vaste ténement, dépendant du territoire de Fuissin.

(2) L'opinion de Charvet n'a pas été adoptée, et une rue de Vienne,

Le second aqueduc a trois pieds un pouce de largeur et cinq pieds de hauteur sous la clef. Il prenait les eaux des sources qui forment la rivière de Chaumont. Je l'ai suivi jusqu'au-dessus des moulins d'Eyzin, à deux lieues de Vienne.

Le troisième aqueduc prenait les eaux des sources de Gemens. Il a deux pieds de largeur et quatre de hauteur. On trouva, en 1749, à la prise d'eau de ces sources, plusieurs tuyaux de plomb dont le vide était de trois pouces de diamètre. Le tuyau qui recevait l'eau avait, à une de ses extrémités, un entonnoir d'un pied de diamètre. Tous ces tuyaux étaient posés et arrêtés sur un arc rampant. On y voyait ces lettres en relief et séparées par des points: S. P. Q. V., c'est-à-dire: *Senatus populus que Viennensis*, puisque, dans les inscriptions romaines, S. P. Q. R. signifie : *Senatus populus que Romanus.*

Le point de réunion des sources de Trablin et des sources qui forment la Suse était au confluent de la Gère et de la Suse, où l'on voit les ruines d'un très-beau réservoir qui recevait ces eaux et celles qu'un aqueduc amenait de Trablin (1). Cet aqueduc traversait la Gère sur un pont. Toutes ces eaux, réunies dans ce réservoir, entraient dans le grand aqueduc de six pieds de largeur et de sept pieds et demi de hauteur dont j'ai parlé. Quoiqu'il fût destiné à conduire les eaux de la Gère, il faut faire attention que les Romains ne prenaient jamais

portant encore le nom de rue du Temple et des Templiers, conserve probablement le souvenir de quelque établissement de cet ordre.

(1) *Stabiliacum*, *Estabiliacum*, Trablin, Strablin, aujourd'hui Estrablin.

les eaux des rivières que lorsque celles des sources étaient insuffisantes. On voit encore, sur la rive droite de la Suse, les ruines de l'aqueduc qui prenait dans les vallons de Saint-Sorlin et de la Rosière, les sources qui forment cette petite rivière.

En 1754, je fis tirer du lit de la rivière de Gère de très-grosses pierres de taille qui avaient servi au pont de l'aqueduc de Trablin. Une de ces pierres ayant tourné sur le côté, il sortit d'une mortaise plusieurs médailles; j'en avertis un ouvrier, qui y porta promptement la main, mais il n'en put retenir que deux. On chercha inutilement les autres : un sable roulant les avait entraînées ou couvertes. Ces deux médailles sont de l'empereur Constantin le Jeune. Le revers contient deux soldats debout, tenant une pique de la main droite, et un bouclier de la gauche. Ils tournent la tête et regardent une enseigne fichée au milieu du champ.

Toutes les eaux qui découlent des Guillemottes et de Serpaise étaient réunies dans un aqueduc qui passait dans le quartier de Saint-Martin, au pied du mont Salomon. Je vis rompre cet aqueduc lorsque le sieur Pezon-Funereau fit construire des écuries dans l'emplacement qu'il avait acquis du sieur Armanet, situé entre le pont de Gère et l'abbaye des Colonnes.

On voit, le long du chemin de Pipet, les restes d'un petit aqueduc qui réunissait toutes les sources de cette hauteur et les conduisait au camp fortifié qui était sur le mont Quirinal, aujourd'hui Sainte-Blandine. J'ai vu les vestiges de cet aqueduc dans l'enceinte de ce camp.

Dans le vallon de Saint-Marcel, où coule un ruisseau nommé dans les anciens titres le ruisseau Merlin, et dans

la ville, Fuissin, on voit les ruines d'un égoût dans le fond du vallon, et quatre aqueducs sur les coteaux. L'égoût construit pour recueillir les eaux pluviales a quatre pieds de largeur sur six de hauteur. Les murs parallèles ont trois pieds d'épaisseur et la voûte deux pieds (A) (1). Les aqueducs qui sont sur les coteaux réunissent les eaux des sources des vallons appelés Dartama, Merlin, Combe la Gourra et Combe Godar. Ils portaient les eaux de ces sources au château Pipet, au camp fortifié du mont Crappum, aujourd'hui St-Just, et de là dans la ville.

Les eaux des sources qui forment le ruisseau de Saint-Gervais étaient recueillies dans un aqueduc construit sur le coteau de Coupe-Jarret, appelé dans les anciens titres le mont des Juifs. J'ai vu quelques toises de cet aqueduc au-dessus d'une vigne qui appartenait à l'hôpital, qui l'a vendue au sieur Bonin, d'Hauterrive. Il conduisait l'eau dans la partie de la ville située vers l'obélisque dit l'Aiguille.

On voit encore à Sainte-Colombe, sur le penchant de la colline, deux aqueducs qui donnaient l'eau à cette partie de la ville bâtie par les Romains. Voilà un grand nombre d'aqueducs et une grande abondance d'eau. Cela ne leur

(A) On appelle cet égoût la Grotte de Saint-Marcel. Le peuple croit que ce saint l'a habité, parce qu'il y avait anciennement dans ce lieu un monastère dédié à saint Marcel.

(1) Une tradition superstitieuse attribue à l'eau d'une source qui existe sous une maison, dans la vallée de St-Marcel, la vertu de guérir de certaines maladies spéciales, les enfants à la mamelle. Dans la localité on n'ajoute pas la moindre foi à cette propriété surnaturelle, qui n'attire pas moins, chaque année, une foule de personnes étrangères, jalouses de faire inonder leurs enfants de cette eau merveilleuse.

suffisait pas : ils avaient construit le long des collines qui bordent le Rhône, du côté du Dauphiné, un aqueduc qui prenait les eaux de ce fleuve au-dessus de Fezins. On en voit les ruines sur le coteau de Solèse. Je n'ai parlé jusqu'ici que des égoûts et des aqueducs que je connais, que j'ai vus et examinés. Après que les Romains avaient employé les eaux aux commodités publiques, ils savaient profiter du superflu pour des pièces d'agrément et de plaisir, comme nappes d'eau, miroirs, jets, cascades, etc. Le niveau des eaux conduites par les aqueducs situés à l'orient de Vienne, étant plus haut que la ville, ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient.

CONSTRUCTION DES AQUEDUCS.

Les Romains commençaient la construction de leurs aqueducs par un nivellement depuis la prise des sources jusqu'au lieu où aboutissaient les aqueducs, afin de trouver l'élévation et la pente nécessaires à la conduite des eaux et pour en donner, dans un temps réglé, la quantité nécessaire.

Le nivellement fait et le plan arrêté, on creusait la tranchée, à laquelle on donnait la largeur et la profondeur proportionnées à la grandeur de l'aqueduc projeté, en suivant la pente uniforme de dix pouces ou d'un pied pour cent toises, et en donnant aux berges assez de glacis, pour ne pas s'ébouler dans les tranchées. On faisait dans le fond de la tranchée un pied ou un pied et demi de

massif. J'en ai vu de plus épais. Celui de l'aqueduc qui conduisait l'eau au bain de l'enclos des Capucins était ainsi construit : Un pied de massif, un pouce et demi de ciment rouge, dix pouces et demi de béton, et sûr ce béton quatre pouces du même ciment; cela fait deux pieds quatre pouces.

On élevait sur le massif deux murs parallèles, laissant entre eux un vide qui formait le canal pour le passage de l'eau. L'épaisseur de ces murs parallèles était proportionnée à la largeur et à la hauteur de l'aqueduc. Ils étaient surmontés d'une voûte ordinairement en plein cintre, et couverte au moins de deux pieds de terre pour sa conservation, pour donner à l'eau plus de fraîcheur et pour ne point empêcher les labours. La voûte du grand aqueduc de la Gère n'est point en plein cintre, elle est surbaissée de huit pouces.

Lorsqu'un aqueduc passait dans les terres, on ne se fiait point aux terres jectisses, mais on conservait une forte épaisseur de terre naturelle, afin que les pluies et les labours ne laissassent les murs et la voûte à découvert. Cette disposition ne permettait pas de donner aux aqueducs une grande étendue en ligne droite, mais la solidité l'emportait sur la régularité. Dans les lieux trop roides et trop escarpés, on construisait des massifs pour soutenir les aqueducs et les terres. Ces massifs étaient composés en dehors d'une continuité de demi-ronds dont les deux extrémités, en se joignant en liaison, servaient de contreforts.

Si l'aqueduc devait supporter un grand poids de terre ou de maçonnerie, sa voûte était formée en arc doubleau et quelquefois tierceron, comme on le voit au château Pipet et à l'égoût de Saint-Ferréol, l'aire ou l'évier de

l'aqueduc était cimenté de quatre et quelquefois de six pouces d'épaisseur, et les parois des deux murs parallèles d'un ou deux pouces. La voûte n'était point cimentée. L'évier avait de chaque côté, dans ses angles, un bourrelet de ciment en forme de quart de rond, de trois pouces d'épaisseur, afin que l'eau ne pénétrât pas dans la jonction de l'évier avec les murs parallèles. Ce ciment est composé de chaux nouvellement éteinte et de brique concassée plus ou moins gros, suivant l'épaisseur de l'endroit. On employait à la dernière couche des parois, qui était extrêmement polie, de la brique pulvérisée et blutée. Ce ciment admirable a conservé sa dureté et sa beauté jusqu'à nos jours, malgré l'humidité, les sels et les vapeurs de la terre. J'ai vu des aires et des parois de petits aqueducs cimentés avec du béton composé de chaux et de petits cailloux bien lavés. J'ai encore vu, dans les ruines d'un bain antique, une autre espèce de ciment; il me parut composé de chaux et de cailloux pulvérisés; sa couleur, d'un gris roux, était parfaitement égale dans toute sa masse; il imitait la couleur et presque la dureté de la pierre de Seyssuel.

On trouve quelquefois des enduits romains ou bourguignons polis et luisants. Je crois qu'on y délayait une terre bolaire dont le suc savonneux se liait très-bien avec la chaux et la brique pulvérisée, et donnait ce luisant. J'ai mis ce ciment au feu, il ne s'est point enflammé, et il n'a répandu aucune odeur. Les anciens Germains enduisaient leurs murs avec une terre si pure et si luisante qu'elle imitait les traits et les couleurs de la peinture, *quædam loca diligentius illiniunt terrâ ita pura ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur.*

Les parements ou faces des aqueducs sont de moellons équarris à peu près du même calibre, posés par lits, par des cours d'assises réglés. L'intérieur des murs est de moellons posés à bain de mortier par des cours d'assises que nos maçons négligent aujourd'hui.

Pour nettoyer ou réparer les aqueducs, on pratiquait dans leurs voûtes des ouvertures couvertes de pierres de taille numérotées. On ménageait l'entrée de l'eau dans les aqueducs par des vannes ou portes qui se fermaient à coulisses, afin de n'en laisser rentrer qu'une quantité réglée. Cette sage précaution prévenait les crues subites des sources et des rivières, elle empêchait l'eau de s'élever au-dessus des parois cimentées, ce qui aurait bientôt corrompu et peut-être enlevé la voûte. Les eaux sujettes à troubler étaient ordinairement conduites dans les aqueducs les plus élevés, parce que l'eau trouble dépose un limon qui fait monter l'eau.

J'ai vu détruire dans la maison des Canaux, ancien palais, trois aqueducs singuliers. Le premier, qui était hors de terre et engagé dans un massif, était moitié voûté et moitié couvert de grosses pierres de taille alternativement. Les deux autres aqueducs étaient cachés sous terre. Leur voûte était formée en arcs doubleaux construits de briques de huit pouces de hauteur. On en voit en Italie de la même forme, que l'on croit être romains.

Les aqueducs de Vienne sont construits avec du moellon de roche pris sur place ou dans les lieux voisins, et de mortier fait avec la chaux vive et du gros sable ou gravier. On y employait aussi la roche brisée, comme on peut le voir au château de Pipet.

REMARQUES

SUR LES

ANCIENS MONUMENTS DE VIENNE

Je cherche depuis longtemps les ouvrages des Romains ou des Grecs. Je les vois avec le respect qu'inspire l'antiquité. Je les considère avec ce plaisir que procure le bon goût pris dans le vrai naturel, source de tous les bons principes de l'art. Comme nous, ils ont eu de bons et de mauvais artistes, en sorte que tout ce qui est grec ou romain n'est pas toujours beau. On voit beaucoup de choses d'une faible exécution. Les personnes riches pouvaient employer les plus habiles artistes. Les personnes moins aisées se servaient nécessairement des médiocres, qui étaient moins chers. Les monuments publics sont ordinairement bien traités. C'est une chose digne de remarque que peu de ces monuments sont terminés et portés à leur perfection. Doit-on l'attribuer à la mort des empereurs, au changement des gouverneurs ou à la destination de ces monuments, qui étaient des monuments funèbres?

Vienne renferme plusieurs monuments anciens. On y voit des ouvrages romains et bourguignons qu'il ne faut pas confondre. Les ouvrages des Romains sont solides et simples; ceux des Bourguignons sont chargés d'ornements sans goût et bizarres. Le goût d'architecture des Bourgui-

gnons et des Goths est à peu près la même chose. Ces peuples barbares, venus des extrémités du nord, repoussés d'abord par les légions romaines, furent obligés de demeurer quelque temps au-delà du Rhin et du Danube avant de pouvoir pénétrer dans les Gaules. Les Bourguignons y entrèrent et s'établirent dans le Dauphiné et pays circonvoisins, au commencement du cinquième siècle. Ils employèrent, au commencement, les ouvriers romains dans leurs constructions. Ils conservèrent la voûte romaine plus élégante et moins sujette à la poussée, à cause de son exhaussement en plein cintre, mais bientôt ils y mirent du leur, surtout les Goths, qui étaient ennemis des ouvrages des Romains. Ils employèrent la brique dans les voûtes même souterraines, et les terminèrent en tiers point, en sorte qu'elles étaient pointues sous la clef. Ils firent les faces ou parements des murs avec des moellons posés en losange par des cours d'assises réglées. Cet arrangement formait un maillage en réseau et quelquefois en échiquier (A), ouvrage agréable à la vue, mais peu solide. On voit encore dans les Gaules, en Italie et dans la Grèce, des parements de murs en briques disposés en losange et en forme de réseau. Plusieurs croient que ces ouvrages sont grecs et romains, fondés sur ce que le mortier des Grecs et des Romains est si compact et si tenace que leurs placages étaient aussi solides que nos parpaings. Ceux qui pensent ainsi ne font pas attention que toutes les églises anciennes des îles de l'Archipel sont gothiques.

(A) Ils employaient des moellons de différentes couleurs pour former l'échiquier.

Les Bourguignons et les Goths n'avaient pas apporté avec eux de grandes connaissances sur l'art de bâtir, puisque Tacite nous assure que dans toute l'Allemagne il n'y avait ni villes, ni bourgs. On n'y voyait que des maisons et des cabanes éparses. *Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis notum est, ne pati quidem inter se junctas sedes.* Dans la suite des temps, ils se formèrent un goût d'architecture particulier. Ils chargèrent leurs décorations de figures monstrueuses et chimériques. Leur sculpture présente plus de travail et plus de résistance à vaincre que de goût et de dessin. Cependant, il faut avouer qu'ils nous ont laissé des ouvrages dignes d'admiration, surtout dans les compartiments de leurs grandes voûtes.

Qu'on ne croie pas que les Romains ne bâtissaient que des maisons basses. Ils en avaient à plusieurs étages. On voit encore, à Rome, les restes du Septizonium de Sévère, ainsi nommé parce que c'était un édifice à sept étages. La maison de plaisance que Mécène avait fait construire à Tivoli était vaste et fort élevée. *Fastidiosam desere copiam et molem propinquam nubibus arduis* (A). Le poète Martial logeait dans un troisième étage fort haut. *Scalis habito tribus, sed altis.*

Leurs premiers ornements ne furent que de terre cuite. Les incrustations de marbre ne commencèrent que sous Jules César. Mamurra, chevalier romain et intendant des fabriques des Gaules, est le premier qui ait donné à Rome cet exemple de luxe. *Primum Romæ parietes crustâ marmoris operuisse totius domus suæ in Cœlio monte Cornelius Nepos tradit Mamurram* (B).

(A) Horace, od.
(B) Pline, natural. Hist. lib. XXXIV, cap. III.

SUR LES FIGLINES OU POTERIES

Toutes les fabriques et manufactures chez les Romains étaient sous la protection de la république qui en accordait le privilège à certaines conditions qui étaient toujours à l'avantage du public. Pour peu qu'un ouvrier se relachat, il était condamné à une amende, et s'il continuait à donner des ouvrages mal faits, il était cassé ou destitué. Il y avait, dans chaque province, un intendant préposé pour veiller sur toutes les manufactures, on l'appelait *Præfectus fabrum*. — Mamurra, chevalier romain, était intendant des ouvriers dans les Gaules sous Jules César. *Cornelius Nepos tradit Mamurram Formiis natum equitem romanum præfectum fabrum in Galliâ* (A). Lucius Portius, chevalier romain, possédait cette charge sous l'empereur Caligula; il y joignait celle d'intendant du trésor et des bâtiments publics.

L PORTIO T F VO...
LATINO
EQVO PVBLICO
ORNATO
PRAEFEC FABRVM
$\overline{\text{III}}$ VIR AER $\overline{\text{III}}$ VIR
LOC PVBLIC PERSEQ
PORCIA T F TVTELA (B)

(A) Pline, natural. Hist. lib. 36, ex edit.
(B) Chorier, *Antiquités de Vienne*, p. 368.

Les ouvriers choisissaient la terre la plus pure et la plus douce. Ils avaient soin de la purger, de la bien battre ou pétrir et de la faire bien cuire. Les vases les plus simples sont les plus élégants. Tels sont ceux dont les formes ne sont point interrompues par des moulures inutiles. Ils tirent leur beauté de la pureté de leurs contours et de la justesse de leurs proportions. On trouve dans Vienne une grande quantité de vaisselles et de vases anciens. Les corps des plus beaux sont lisses, sans travail et sans dessins qui puissent en déterminer l'usage et l'antiquité. Les ornements de plusieurs sont faits simplement au tour. Ce sont des filets répétés dans les parties intérieures et extérieures, mais jamais sur le ventre. Les vases faits à la main étaient d'un usage ordinaire ; ils étaient ordinairement sans ornements et sans vernis. Le vernis des Romains était extrêmement poli. Il est moins dur et moins luisant que le nôtre, mais aussi il s'éclate moins et dure davantage. J'ai plusieurs têts vernissés qui conservent leur première beauté. J'en ai qui sont dorés et argentés.

Les vases destinés à être mis auprès du feu ou sur le feu sont vernissés de noir en dedans et en dehors. C'est plutôt une couleur qu'un vernis puisque plusieurs sont noirs dans toute leur masse. La couleur noire a été pétrie avec la terre. Cette précaution prévenait les taches noires que la flamme imprime sur les vases. La terre de cette vaisselle et de celle qui est dorée est plus large et plus poreuse que celle des autres vases.

J'ai vu découvrir, à Vienne, des magasins entiers de grandes amphores entassées les unes sur les autres ; elles étaient simples, sans ornements et sans vernis,

leur usage ordinaire était pour les liquides. Cependant elles servaient d'urnes cinéraires aux pauvres gens. J'en ai trouvé qui étaient pleines de cendres et d'ossements brûlés. Elles sont toutes terminées sous le ventre par un long tourillon propre à les ficher en terre dans des pierres percées, ou dans des trous de maçonnerie. Les Romains aimaient les vases en terre, ils les préféraient aux vases de métal, surtout avant que le luxe eut pénétré chez eux. On sait la réponse que Manius Curius Dentatus fit aux ambassadeurs des Samnites qui le trouvèrent faisant cuire des raves dans un pot de terre. Ils lui offrirent des vases d'or pour l'engager à prendre leurs intérêts. Le généreux Romain les refusa en leur disant : *Je préfère ma vaisselle de terre à vos vases d'or, je ne veux point être riche, content dans ma pauvreté de commander à ceux qui le sont.*

Les potiers mettaient souvent leurs noms sur leurs vases. Ils y mettaient aussi quelquefois ceux des personnes pour lesquelles ils les faisaient ou le nom de la fabrique. J'ai vu des têts de vases où l'on voit ces inscriptions :

FABRIC. MASS. Fabrica Massiliæ
OFF. CRESTIO. Officina Crestionis
OFFIC. BILICATI.

EXPLICATIONS

DE

DESSINS DE VASES (1)

A.—Crater. Grand vase dans lequel on portait le vin dans le triclinium ou ailleurs pour de là le verser ensuite dans les lecythes, les lagenes, les coupes, etc., etc., pour servir à boire. Dans les festins on couronnait souvent le crater de fleurs. *Tum pater Anchises magnum cratera coronâ*

Induit.........

Ce vase était si gros et si haut qu'on pouvait se cacher derrière. Rhetus effrayé du carnage que faisait Euriale se couvrait d'un crater pour ne pas éprouver le même sort, *sed magnum metuens se post cratera tegebat.*

B. — Coupe *patera.* Vase à boire. Les anciens en avaient de différentes grandeurs et de différentes formes. Les coupes ou patères qui servaient à faire des libations dans les sacrifices avaient des manches terminés par des têtes de taureaux, de béliers, de cochons ou de sangliers, d'oies, etc., etc. Les coupes à boire étaient ordinairement de terre cuite et de pierres fines. On leur donnait des noms différents suivant leur grandeur, leur

(1) Sur les deux pages qui précèdent se trouvent figurés des vases de diverses formes et grandeurs.

forme et la matière dont elles étaient faites. Le cyathe, *cyathus*, tenait un peu moins que nos verres ordinaires. L'onyx était la plus petite des tasses à boire. Horace a dit: *pueri ad cyathos,* enfants donnez à boire; et dans le langage figuré: *Nardi parvus onyx eliciet cadum*. La plus petite tasse peut vider le plus grand tonneau.

C. — Le Lécythe, *Lecithus*. Vase à long col fait en forme d'une grosse bouteille. On y mettait du vin pour verser à boire.

D.— Lagène, *Lagena*. Vase à long col plus petit que le lécythe servant au même usage.

Le cochlear ou cochlearium était une tasse à peu près semblable à l'onyx pour la grandeur. Elle avait la forme d'une coquille, ses cannelures étaient rectilignes ou en lignes spirales.

Le deunx tenait onze cyathes. On regardait comme des débauchés et comme des ivrognes ceux qui s'en servaient. Quoique les anciens fissent remplir de vin de grandes coupes, ils ne les buvaient pas toujours d'un seul trait. Ces coupes faisaient souvent la ronde. Leur manière de boire à la santé de quelqu'un était de lui présenter la coupe avec une inclination de tête.

LES TUILERIES

Les tuiles romaines qui servaient à couvrir les voûtes et les toits en appentis sont plus fortes et plus grandes que celles des pavillons. Elles ont ordinairement un pouce d'épaisseur, seize pouces de longueur, dix pouces de largeur et neuf pouces de pureau ou vide pour l'écoulement de l'eau. Le rebord de chaque côté de la tuile est d'un pouce de hauteur. Ce rebord est coupé aux deux extrémités pour les enchasser et les faire mordre les unes sur les autres. Le peuple les appelle des tuiles sarrazines à cause de leur forme et de leur grosseur. J'en ai dit la raison ailleurs. On en trouve une si grande quantité dans les ruines de l'ancienne Vienne qu'on ne peut pas douter qu'elles ne soient romaines. J'avais d'abord cru qu'elles ne servaient qu'à couvrir des voûtes à cause de leur poids et de leur grandeur; car chaque tuile pèse quinze livres, et il faut cinq de nos tuiles creuses pour donner le même poids; mais, après avoir réfléchi, combiné et formé des cours de ces tuiles romaines et de nos tuiles creuses, j'ai éprouvé qu'un cours ou chéneau de tuiles plates romaines contient autant d'eau pluviale que trois chéneaux de nos tuiles creuses; par conséquent elles chargeaient moins la charpente des combles que nos tuiles modernes.

Les tuiles destinées à couvrir les pavillons sont plus petites et plus légères. Elles ont, à leur extrémité la

plus large, un arrière-bec pour les accrocher aux lattes. Leur forme est différente des autres. Elles sont un peu creuses, un des rebords saille en dehors et l'autre en dedans, en sorte que les tuiles mordaient par côté les unes sur les autres et formaient toutes des chéneaux.

Les Romains faisaient un grand usage de la brique. Leur cuite était si forte que leurs briques avaient la solidité de la pierre. Ils avaient des artifices pour la concasser et pour la pulvériser. Ils en employaient beaucoup dans leur ciment. On voit peu de murs romains sans briques. Ils y faisaient régner un cours de deux, de trois et quelquefois de quatre assises de grandes briques qui s'étendaient dans toute l'épaisseur du massif pour les lier avec les parements. Ces assises de briques, outre la solidarité, formaient sur les parements des cordons agréables à la vue. Ils n'enduisaient jamais les parements ou faces de leurs murs parce que les moëllons qu'ils y employaient étant équarris par tête, posés par des cours d'assises réglés et exactement joints, ils ressemblaient à de petites pierres de taille.

Les ouvriers se servaient de la même terre que nos tuiliers emploient aujourd'hui. La terre des Tupinières, situées sur la hauteur de Coupe-Jarret, faisait la brique rouge, et la terre de la plaine de l'Aiguille et de Chasse faisait la brique blanchâtre. J'ai des tuiles, des briques et de grands carreaux de la fabrique des Tupinières où l'on voit le nom de la tuilerie et de l'ouvrier qui la conduisait.

Clarianus.

Off. Clariana.

EXTRAIT MOT A MOT

D'UN REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS COMMUNES DE L'ÉGLISE DE VIENNE

Signées Le Blanc

SECRÉTAIRE DU CHAPITRE ET COLLÈGE DE LA DITE ÉGLISE CONCERNANT LA VILLE DE VIENNE

En l'an 1561 les Luthériens (A) vulgairement appelés Huguenots acommencèrent de régner fort en tout le royaulme de France, faisant plusieurs assemblées et presches la nuit aux bonnes villes, et de peu à peu acommencèrent à prescher de jour aux maisons et granges.

Et en l'an 1562, au mois d'apvril, acommencèrent de prescher publiquement mesmes aux églises, et en ce pays de Daulphiné. Pour mieux s'asseurer d'en estre maistres, et se saisir des villes, firent morir à Vallence monsieur de La Motte Gondrin, lieutenant général en ce pays de Daulphiné, en l'absence de monseigneur de Guise, pour le roy, et fut l'acommencement de may, furent maistres de tout ce pays, de Lyon et de la plus grande partie des plus bonnes villes de France. Les grandes cruaultés

(A) Les Luthériens et les Calvinistes furent appelés Huguenots dès l'an 1560. Dans la suite ce nom fut affecté aux Calvinistes, et celui de protestans aux Luthériens. Le Blanc veut sans doute parler des Calvinistes et non des Luthériens qui ne parurent guère en France.

dont ils usoient rendirent les catholiques tous timides.

Le 2e may 1562, jour de dimenche, ils acommencèrent au matin et à l'après diner de prescher à St-Mauris, et dès ledit jour, tant à St-Mauris qu'en toutes les aultres églises de Vienne ne se célébra aucune messe ny service divin jusques au jour de feste St-Michel en suivant, que le camp du roy conduit par M. le prince de Nemours et M. de Maulgiron, lieutenant par le décèds du sieur La Motte Gondrin, en l'absence dudit sieur de Guise, en ce pays de Daulphiné, vinrent du pays de Bourgogne et Lyonnois.

Le camp séjournat presque toujours en ceste ville dès le 27e xbre jusques en apvril, et ce fust une payx tant en ce payx de Daulphiné qu'en France. Ce furent ung pillage aux pauvres popullace, et gens d'église partout là où ils restèrent maistres, ce saisissant des biens desdits ecclésiastiques et aultres qui estoient au service du roy, en faisant en leurs plaisirs.

Au dit temps de guerre, les églises ne furent pas ruinées par la payx que le roy fit avec eulx, il leur permit en toutes les bonnes villes d'y faire la cène, et prescher, toutesfois hors des églises.

Durant que le camp séjournat en ceste ville faisoit assays bon vivre par la grande abondance des avivres qui arrivoient de tous costés.

En ladite année 1562 fust grande abondance de bled et de vin, depuis ledit temps jusqu'à présent 1573 n'a esté si bonne sayson.

Au dit an 1562 lesdits Huguenots par trayson, et par ung malheureux soldat firent morir ledit seigneur de Guise, pour un couple de pistoles, lequel estoit gou-

verneur général du roy et fidel serviteur de la Royne de France, que troblat fort toute ladite France.

Lesdits Huguenots, en plusieurs pays de la France, usent de grandes cruaultés et omicides mesmes contre les ecclésiastiques.

En l'an 1564 fut bien peu de vin et en l'an 1565, de sorte que la pinte de vin valloit en ceste ville, en certains temps desdites années, quatre sols la pinte, le bled froment valloit XXV à trente sols le bichet, l'avoine et la seigle XXIIII sols.

Les pidances acommencèrent d'être rares de toutes espèces.

En l'année 1564, la peste de quoi Dieu nous préserve par sa saincte grâce, commença fort à régner en tout ce pays de France et fust presque universelle partout le monde en ladite année, et en l'année 1565, mesmes guerres. Le roy Charles IX luy étant à Lyon en l'année 1564 fut contraint d'abandonner cedit Lyon, et se retira en plusieurs villes de Daulphiné (A) (1) et fut contrainct d'abandonner aussi le Daulphiné à cause de la dite peste.

En juillet, aoust, septembre, octobre, novembre, la dite peste estoit fort grande en ceste ville de Vienne, de sorte que, en septembre, octobre et quelque peu des

(A) Le roy Charles IX se retira au chateau de Rossillon, à 3 lieues au-dessous de Vienne, il y donna l'édit qui fixe le commencement de l'année au 1er janvier.

(1) Charles IX vint coucher à Roussillon, le lundi 17 juillet 1564; il y séjourna vingt-neuf jours, et en repartit le mardi 15 août, jour de la fête de l'Assomption, pour aller diner au château d'Anjou, et coucher à Jarcieux.

autres dits mois, les pestiférés étoient les plus grands maistres dans la ville, et estoit tout à l'abandon meslez les uns parmy les aultres. Tous avivres estant chers et regnat dans ladite ville à plusieurs reprises, dès le mois de mars 1564 jusques en juing 1565.

Moururent beaucoup de gens dans ladite ville de Vienne, tant des gros que d'un fort grand nombre populace, mesmes moururent aussi beaucoup d'ecclésiastiques en l'église St-Mauris, St-Pierre, St-André et aultres églises.

En l'année 1563 le roy Charles IX donnat pardon aux turbullents Huguenots qui restoient tousjours rebelles contre luy, estant conduits par ung Coligni admiral de France, sous le prétexte de faire prescher l'évangile audit royaulme, promettants aux communs populats, pour les séduire qu'ils seroient exants de toutes tailles, pentions, servis

Lesdits Huguenots cétant rafraîchiz dans leurs maisons et remplis tousjours d'inquiétudes n'estant comptents des troubles et guerres par eux inventés, et faicts aux dites années acommencerent de se tourner, relever et à prendre les armes sous le nom de la maison de Borbon, roy de Navarre, et sous la conduite dudit Coligni, se saisissant de plusieurs villes en France et mesmes en ce pays de Daulphiné, comme de Vallence et de Romans, lesquelles demeurèrent quelques mois en leur subjection.

En ceste ville de Vienne estant de peu de courage et mal advisés, ils firent les catholiques et les Huguenots accord ensemble de ne se quereller ny demander rien, les ungs avec les aultres en bonne paix,

ensemble les ecclésiastiques, promettant fidélité, pour éviter de mettre gens d'armes dans la ville, et ce fust à la requeste des bourgeois de ladite ville, lesquels pour les grands méchancetés et grands troubles qu'ils avaient faits en ladite ville auxdits premiers troubles, craignant qu'on les mit en prison.

Mais lesdits Huguenots étant remplis de méchanceté ne cessèrent tacitement de donner intelligence à plusieurs Huguenots estant en armes près cette ville, de leur donner moyen et intelligence d'entrer en ceste ville, de sorte que ung samedi matin, quatrième jour d'octobre, feste de Saint-François, 1567, ils entrèrent en ceste ville par la porte Saint-Martin, avec promesse de ne s'y arester pas.

Mais eux estant dedans, ils s'en rendirent maistres et ne voulurent sortir, disant qu'ils y estoient pour le roy, et qu'ils ne vouloient facher tant ecclésiastiques qu'aultres, leur permettant de rester en ladite ville pendant qu'ils firent le contraire, car eux estants maistres, ils contraignirent les ecclésiastiques à s'absenter de la ville tacitement, et plusieurs aultres de ladite ville, y exerçant toute cruaulté, pillant gens d'église et plusieurs aultres de la ville.

Et furent maistres de ladite ville dès ledit quatrième jour d'octobre jusques à my novembre que M. le prince de Nemours vint d'Italie avec une grande armée pour le roy, qui les en déchassat par une nuit et s'en retournèrent à Vallence où ils demeurèrent bien des années les plus forts.

Eux estant audit Vienne ils mirent le feu en plusieurs lieux en l'église St-Mauris, de sorte qu'ils la

ruynèrent et bruslèrent tout ensemble. Toutes les vitres fondirent, les cloches et les horloges.

Et le semblable firent en toutes les autres villes, de mesme aux Carmes et à St-André où ils preschoient et bruslèrent et abbattirent plusieurs maisons des ecclésiastiques principalement des Cordeliers, Jaccobins, etc.

La plus grande partie des ecclésiastiques se retirèrent durant lesdits troubles dans la ville de Lyon, que fut aux secondes guerres desdits troubles.

On acommença à faire le divin service à St-Mauris et dans la chapelle neuve, laquelle ne fut pas découverte, (A) sur la fin de novembre 1567.

Ceste ville demeura longtemps troublée à cause de plusieurs grands compagnies qui vinrent du Languedoc, tant à Vallence, la Coste-St-André que aussi Annonay.

Au dit accord fait par ceux des habitants dudit Vienne avec les Huguenots, fut accordé que le chasteau Pipet demeurerait à la garde et conduite des catholiques dont en estoit et fut eslu pour capitaine messire Claude d'Orgeoise, chanoine dudit St-Mauris, lequel avec plusieurs de ladite église le garda fort vaillemment par l'espace de trois semaines estant les Huguenots maistres de la ville, que M. de Maulgiron vint en armes de Lyon, et l'avitailla, et y eut un gentilhomme appelé capitaine Collas qui le gardat avec plusieurs soldats fort vaillemment jusques à la venue dudit seigneur prince de Nemours.

Le chasteau de la Bastie, par ledit accord, fut remis

(A) La chapelle neuve : peut être la chapelle de St-Théodore qui joint le doyenné ; c'est la dernière chapelle construite dans la cathédrale par un Virieu. On l'appelle aussi la chapelle de Virieu.

en garde aux Huguenots de la ville, que fut la cause qu'ils y firent venir les aultres Huguenots ce quatrième dudit octobre.

En avril présente année 1573; se sont découvertes plusieurs trahisons que les Huguenots vouloient faire en plusieurs villes du Daulphiné, comme à Grenoble, Vienne, Romans et aultres..... leur intention et trayson furent découvertes dont plusieurs furent punis par justice et aultrement.

En ceste ville, entre tous les aultres malheureux Huguenots, il y en avait un nommé Jacques Gabet, juge royal dudit lieu...... lequel estoit ung des plus malheureux Huguenots de toute la France, estant des premiers séditieux, ayant esté de la faction d'Amboise (A) ayant fait toutes les premières entreprinses contre le roy dans toutes les guerres par eux faictes, ayant tray ceste ville de Vienne, contre sa promesse par deux foys, la première en may 1562 et la seconde en octobre 1567 et jusques en avril 1573 qu'il s'est efforcé la réduire et la rendre aux Huguenots, ce qu'il n'a pu faire.

Ledit Gabet par ses meschancetés dont il usoit toujours, luy estant à Chatonnay, faisant entreprinse de se saisir de ceste ville de Vienne, fut prins par les soldats de ceste ville, le vingt-cinquième apvril et se voulant rebeller, en l'amenant fut tué par les soldats à coups d'arquebusades, au grand contentement des habitans de cette ville tous loyaux serviteurs du roy.

(A) La conjuration d'Amboise de l an 1560 fut le premier coup d'essai de la révolte des Calvinistes. La cour était à Amboise, ils s'y rendirent secrètement de toutes les parties du royaume, pour enlever le roy et massacrer les Guises. Cette conjuration fut découverte, et on en prévint l'effet.

En l'an 1572, à la Toussaint et premier jour de novembre, l'hyvers acommencat en ceste ville et continuat bien fort avec grand frois continuellement negeant de jour en jour. Huit jours après Nohel acommencat à faire plus grand neige que auparavant avec grand frois plus continuel durant et continuant jusqu'à la Saint-Vincent, de sorte que les gens ne la pouvoient endurer et ne continua ung peu de doulceur de temps que......... quatre jours que le froit retornat une grande neige. La règle des bonnes gens ruriens fut exprimentée. Le jour de la feste Nostre-Dame de la Chandeleuse, parce que le soleil parut un peu le matin, l'ours torna en sa quaborne pour quarante jours et plus de soixante, de sorte que l'hyvers dura jusques au vingt-huitième d'apvril, hormis quelques peu de jours entre deux, de sorte que l'on ne pouvait oblyer sa robbe forrée, ayant souvente fois tant de nege en apvril que en mars et mesmes que la dimanche de Quasimodo, cinquième apvril, le froid en plus commencat de se reprendre et dura jusques au vingt-huitième jour, en sorte que le lundi apvril vingtième dudit mois, les vignes de tout ce pays et circonvoisins et partout le pays de France et autres pays, par ouï dire, gelerent..... et en beaucoup de pays froits les bleds..... Le froment le 25me jour du mois d'apvril 1573 valut au marché cinquante-cinq sols le bichet et la seigle quarante-cinq et quarante-quatre la plus belle. Le bon vin vault à présent à six et sept frans la sommée.

Le Blanc, Secrétaire.

Le 23me jour du mois de may le froment vallut au marché dessoubs l'asle, le plus beau quatre francs deux

sols. La seigle vallut audit jour que dessus trois francs six sols.

Juillet 1573

Le 23[me] jour du mois de juillet, le vin s'est vendu bien cher, n'ayant point de vin parmy la ville et s'est vendu le pots deux sols, le moindre et le meilleur dix liards sans être cryé, encore on n'en pouvait presque trouver à ce prix.

La cause a esté d'une infortune qui est venue sur les vignes d'une gelée fort rude et a été en beaucoup de lieux le semblable qui a causé ceste grande chereté en la présente année que dessus.

L'année commençoit alors au 25[me] de mars, on l'appeloit l'année de l'Incarnation du Sauveur. Les vignes gelerent donc deux fois, sçavoir : le 20 avril 1572 et dans le mois de mars suivant après le 25 de ce mois.

Plus en cette année (1573) le vin s'est vendu à couvert. Le bon vin quatre sols et demi le pot et le moyen au..... que la maison de la ville a faict.

..... le pot et a continué ce prix depuis vendanges.... au mois de décembre courant les vins qui...... d'en bas qui les ont ung peu ravallé, a commencat au mois de septembre dernier 1573, la plus grand chereté. »

Nota. — J'ai corrigé plusieurs fautes de chronologie et plusieurs erreurs de noms dans la narration de Le Blanc. Cela est étonnant d'un homme contemporain des faits. On peut pardonner les erreurs de noms à un chroniqueur ignorant, mais on ne lui pardonne pas les anachronismes sur des faits qu'il a vus. L'histoire est bien à plaindre d'avoir de semblables auteurs.

REMARQUES

SUR LES

ANNÉES 1766, 67, 68, 69 & 1770

Rien n'est nouveau sous le soleil.

Peut-on dire: Voici une chose nouvelle? Non.

Elle a déjà été dans les siècles qui se sont passés avant nous.

Novembre 1765

Le 21 novembre 1765, vent de nord et gelée.

Vendredi 22 novembre, id. id.

Samedi 23 novembre, id. id. et givre.

Dimanche 24, gelée forte et brouillards.

Lundi 25, gelée, givre sans brouillards.

Mardi 26, gelée, givre, le vent du sud est entré.

Mercredi 27, grand vent du sud.

Jeudi 28, vent du sud, pluye après midi.

Les esclaves rachetés à Maroc ont fait une procession dans différentes rues de la ville. Lorsqu'ils sont entrés dans la cathédrale a sonné la grosse cloche avec un carrillon des autres. Les esclaves y ont chanté le *Te deum laudamus*, etc.

Le temps a continué d'être doux et humide juqu'au 5 décembre.

Décembre 1765

Mercredi 5 décembre 1765, gelée, givre, brouillards.

Jeudi 6, gelée, le vent du sud est entré faiblement et a regné jusqu'au samedi soir 15 du courant.

Dimanche 15 décembre, gelée, brouillards et givre.

Lundi 16, id. id.

Mardi 17, forte gelée.

Mercredi 18, id. Messire Pierre de Loras, doyen de Vienne, âgé de 86 ans, est mort à cinq heures et demie du soir, et messire Pierre de Corbeau de Vaulserre, chanoine capiscol, a été élu doyen par le Chapitre.

Jeudi 19 décembre, gelée et frimats.

Vendredi 20, gelée plus forte et brouillards.

Samedi 21, gelée, le vent du sud est entré. Le givre a tenu jusqu'au soir.

Dimanche 22, le vent du nord est rentré sur le soir, il est tombé un peu de neige.

Lundi 23, gelée, la neige tient.

Mardi 24, id. id.

Mercredi 25, jour de Noël, id.

Jeudi 26 décembre, neige depuis sept heures du matin jusqu'à neuf.

Vendredi 27, gelée faible.

Samedi 28, gelée plus forte.

Dimanche 29, id.

Lundi 30, id.

Mardi 31, le froid est augmenté et le Rhône commence à rouler dans ses eaux des glaces.

Janvier 1766

Mercredi 1er janvier 1766, gelée, vent du matin vif, les glaces du Rhône augmentent.

Jeudi 2 janvier, id.

Vendredi 3, id. givre.

Samedi 4, id. temps sombre.

Dimanche 5, nord, froid très-vif.

Lundi 6, jour des Rois, froid vif, un peu de neige.

Mardi 7, nord, impétueux, grand froid.

Mercredi 8, froid excessif. Mon thermomètre qui est dans mon antichambre n'est qu'à deux degrés de froid de Paris de 1740. Les roues de nos moulins sont hérissées de glaces et l'on ne peut moudre que très-lentement et avec peine.

Jeudi 9 Janvier, id. Il est tombé un peu de neige dans la nuit. Le vent du nord s'est élevé avec force sur le midi.

Vendredi 10 janvier, vent du matin, froid des plus vifs. Les bords du Rhône sont glacés fort avant dans son lit. Il est entièrement pris et gelé entre Saint-Clair et Condrieu. Mon thermomètre n'est qu'à un degré du froid de Paris de 1740.

Samedi 11, froid très-vif, temps sombre.

Dimanche 12 janvier, vent du matin, temps clair et froid insupportable.

Lundi 13, le froid est moins vif, sombre le matin, clair l'après-midi.

Mardi 14, grand froid, givre et brouillards.

Mercredi 15, id. id.

Jeudi 16, id. id.

Vendredi 17, id. id.

Samedi 18, id. id.

Dimanche 19, id. id.

Lundi 20, point de brouillards, le temps sombre et le froid un peu moins vif.

Mardi 21, froid vif, givre, brouillards, vent du nord vif.

Mercredi 22, id. le vent du nord s'est apaisé.

Jeudi 23, id.

Vendredi 24, id. le vent du nord recommence avec force.

Samedi 25, le givre est tombé, le froid est diminué de cinq degrés.

Dimanche 26, beau soleil, il dégèle un peu le jour au soleil et la nuit dès que le soleil est couché, il regèle très-fort.

Lundi 27, le froid est augmenté, givre et brouillards.

Mardi 28, il est tombé dans la nuit une bruine qui a donné un verglacé des plus unis et des plus glissants.

Mercredi 29, sombre le matin, beau soleil après-midi, mais après son coucher le froid est augmenté.

Jeudi 30, vent du matin, froid vif.

Vendredi 31, id.

Février 1766.

Samedi 1er février 1766, gelée forte avec frimats. Le vent de sud est entré et a soufflé tout le jour avec force. Le soir il s'est apaisé tout à coup.

Dimanche 2 février, gelée faible, vent de nord-

ouest le matin et sombre. L'après-midi, soleil, vent du midi et un peu de dégel.

Lundi 3 février 1766, vent de sud faible. Le dégel se fait lentement. Soleil le matin. L'après-midi sombre. Le vent de nord est entré sur les trois heures.

Mardi 4. Il est tombé un demi pied de neige dans la nuit; il en est encore tombé le matin et l'après-midi.

Mercredi 5. Il est tombé de la neige dans la nuit, cela a continué à diverses reprises dans tout le jour. Sur le soir on voyait sur terre quatorze pouces de neige.

Jeudi 6. Nord, temps sombre. On a fait dans la cathédrale un service solennel pour Mgr le Dauphin, où l'on a invité les corps religieux et les personnes de la ville les plus distinguées.

Vendredi 7. Neige dans la nuit et ce matin, il en est tombé quatre pouces.

Samedi 8. Gelée et froid vif.

Dimanche 9. Plus froid.

Lundi 10. Idem. Le Rhône roule des glaces dans ses eaux.

Mardi 11. Le froid augmente.

Mercredi 12 — premier jour de Carême. Matinal, froid vif. Le vent du sud est entré sur les dix heures du matin. Il a soufflé avec force dans le jour. Le soir il s'est échauffé et la neige fond de toute part. J'ai devant ma maison qui est vis-à-vis la fontaine de Saint-André-le-Haut, seize pouces de glace et sur la glace un pied de neige. J'ai été obligé de condamner la porte de ma cuisine, de la terrasser sur la rue. Le dégel a continué jusqu'au vingt février que le vent de nord est rentré et a donné de petites gelées jusqu'au 27. Depuis ce jour, jus-

qu'au 9 mars, le temps a été assez doux. Depuis le 9 mars jusqu'au 25, il y a eu des gelées de temps en temps. Celle du 25 a été assez forte et la dernière.

Cet hiver, le plus long qu'on ait vu de mémoire d'homme, a fait mourir une grande quantité d'arbres fruitiers, surtout beaucoup de châtaigniers, des chênes même. La gelée est entrée sept pieds dans terre et le six avril, la terre, en plusieurs endroits, n'était point encore entièrement dégelée.

Le printemps a été assez beau et l'été fort chaud. Nous avons eu une bonne récolte. Le vin a été très bon, et depuis cette année il a été très mauvais.

Année 1767.

Le froid a été fort vif depuis le 10 janvier 1767 jusqu'au 13 que le dégel a commencé. Le douzième, le Rhône, qui est extrêmement bas, est entièrement gelé vis-à-vis les Antonins. On passe sur la glace, à pied et à cheval, de Vienne à Sainte-Colombe.

Jeudi 17 avril 1767. Vent de nord très-froid et très-fort, gelée à glace.

Vendredi-Saint 18 avril. Tempête, neige jusqu'à huit heures. L'après-midi, neige abondante depuis deux heures jusqu'à la nuit.

Dimanche de Pâques 19 avril. Vent du nord. Comme il a été impétueux dans la nuit, la gelée a été faible. Il est tombé un peu de neige.

Lundi 20 avril. Sombre et neige le matin. Le temps s'est éclairci sur le soir.

Mardi 21 avril. Jour fatal, *dies nefastus*, gelée forte

et beau soleil qui ont entièrement gâté nos vignes trop avancées. Il n'y a point eu de vin, où le peu qu'il y a eu a été très mauvais.

Année 1768.

L'hiver n'a été ni long ni rude. Le plus grand froid s'est fait sentir depuis le trois mars jusqu'au 10.

Le vent du nord a été vif et la gelée bien serrée.

L'été a été pluvieux, la récolte médiocre et le vin fort mauvais.

Année 1769.

La récolte a été on ne peut plus mauvaise en froment et en seigle et nous sommes menacés d'une grande chereté de grains. Par surcroit de malheur, l'été n'a pas été chaud. Le 10 d'octobre, il est tombé une pluie froide, qui était de la neige sur les hauteurs et à deux lieues de Vienne. Le onzième, il a gelé à glace le matin. Les vignes froides en ont souffert. Cela a fait accélerer les vendanges et le vin est médiocre dans les meilleurs endroits. Il s'est néanmoins bien vendu, parce que la gelée avait gâté les vignes de Bourgogne, du Beaujolais et de Champagne. Tous les marchands se sont rabattus sur Vienne. Les blés noirs, grain abondant et de ressource dans une partie du Dauphiné, ont été gelés avant leur maturité. Le prix du bichet de grain a passé, tout-à-coup, de trente sols à quatre livres. Il a gelé assez fort, à diverses reprises, dans les mois de novembre et de décembre, et sur la fin de dé-

cembre il est tombé de la neige. Le blé enchérit chaque jour. Le froment commence à passer six livres le bichet. S'il n'en vient pas de l'étranger, nous risquons de tomber dans la disette et dans la famine. Le roi a donné la liberté du commerce des blés. Cette liberté a engendré le monopole et le monopole la disette. Il faut que le commerce soit libre, mais cette liberté, si elle est indéfinie, tombe dans le vice et mérite l'animadversion de la loi. *Libertas in vitium incidit et vim dignam lege regi.* Sa Majesté a eu la bonté de décerner des récompenses à ceux qui importeront du blé de l'étranger. Il faut espérer que cet encouragement aura un bon effet.

Année 1770.

Il est tombé beaucoup de neige dans le mois de janvier et de février, mais elle n'a pas profité aux blés parce que le vent du nord et celui de nord-ouest ont soufflé avec tant d'impétuosité, qu'ils l'ont transporté contre les buissons, dans les bois et au fond des vallons. Le temps a été constamment froid pendant ces deux mois. Il a été si sombre que le soleil n'a paru que dix jours non entiers. Le commencement de mars a été assez beau. Le 16 mars, il s'est élevé un vent du nord violent et très froid qui a donné une forte gelée. Les 18, 19 et 20 mars, il est tombé de la neige à la hauteur de 18 pouces. Le froid est rigoureux. Le 22, il a peu diminué, cependant la gelée a duré jusqu'au 25. Le mois d'avril a été très froid et pluvieux jusqu'au 17, que les petites gelées ont cessé. Le printemps et

l'été ont été pluvieux, ce qui a fait couler la vigne dont le froid avait déjà gâté une partie des raisins à leur naissance. En général, il y a du blé et de bonne qualité. La récolte a été fort tardive, ce qui a fait patir le peuple, car le prix du froment a passé sept livres le bichet et le seigle six livres. Le blé sera encore cher parce qu'il en manque dans plusieurs provinces. Le froment se vend actuellement 26 août, 5 livres 16 sols le bichet. L'automne a été belle, les fruits et les raisins sont à peine parvenus à leur maturité. Cette maturité a été cette année reculée pour toutes choses de trois mois. On a commencé à vendanger, dans le territoire de Vienne, le lundi 22 octobre. Il y a eu très peu de vendange et médiocre. Le froment se vend actuellement 27 octobre 1770, sept livres et 10 sols le bichet.

REMARQUES

SUR

LES NOMS ANCIENS

DE

Quelques Rues & de Quelques Lieux

AUX ENVIRONS DE VIENNE

Rue Saint-Vallier. Située entre la maison de M. de Givrei et la maison de M. Revolat, docteur-médecin. Elle conduit de la Grande-Rue à la rue du Pont du Rhône.

Rue Château-Grillet. Joint le cimetière de Saint-Sévère au couchant. Elle conduit au château ruiné de la Bâtie.

Rue des Etuves. Elle conduit de la place de la Coupe au Rhône. Les étuves étaient situées entre le Rhône et le Jeu-de-Paume. Une furieuse inondation de ce fleuve les détruisit en partie. La place de la Coupe tire son nom d'un logis ou pendait pour enseigne la Coupe d'or. La place Neuve fut d'abord appelée la place de la Treille, du nom du logis de la Treille.

Rue de l'Orme. Elle s'étend depuis Saint-André-le-Bas ou depuis la Table-Ronde qui occupe le lieu ou était un grand orme, jusqu'à la place de Notre-Dame-de-la-Vie. On l'appelle aujourd'hui la rue des Clercs.

Rue Chapellerie. Elle conduit de la Table-Ronde à la place de la Coupe.

Rue Mercerie. Elle s'étend depuis la Table-Ronde jusqu'à la place de l'Eperon, aujourd'hui la place de Modène depuis 1718, parce que on abattit plusieurs maisons

dans cet endroit pour y faire passer les équipages de la fille de M. le duc d'Orléans, régent, qui avait épousé le duc de Modène.

Rue des Peaux-Belles, *pelliparia* ou de la pelleterie. Elle conduit de la rue de l'Orme, aujourd'hui rue des Clercs, près les Boucheries, à la Grande-Rue.

Rue Saint-Claude. Elle s'étend depuis la place de Modène jusqu'à l'église des Capucins.

Bêche-Vienne. On appelle de ce nom un rocher et un territoire qui aboutit à la rivière d'Arpod ou de Levaux, vis-à-vis les rochers de Mont-Salomon et forme un défilé fort étroit ou coule la rivière d'Arpod. Ces rochers, ou l'on a planté des vignes, sont appelés dans les anciens papiers terriers *Bêche-Vienne* ou le *Mandement des Comtes de Vienne*. On voit, dans un terrier de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, intitulé : *Terrier Camet*, deux reconnaissances de l'an 1544, l'une de Claude Vallet, l'autre de Jean Rigaud, où il est dit que les fonds reconnus sont situés en *Bêche-Vienne*, *au mandement de messeigneurs les Comtes dudit Vienne*.

Chorier, *Antiquités de Vienne*, liv. I, pag. 15, dit que ces rochers ont été ainsi nommés parce que quelques ennemis de Vienne y avaient fait construire des fortifications dont on voyait les vestiges de son temps. Ces vestiges ne subsistent plus (1). Un article de la paix, faite en 1600 avec le duc de Savoye, porte qu'il rendra cha-

(1) Charvet se trompe. On voit encore aujourd'hui, à l'endroit indiqué, c'est-à-dire au sommet du rocher qui forme un plateau, et autour d'une propriété appartenant à M. Vivien, des restes de remparts, notamment un mur d'une épaisseur considérable.

teau-Dauphin et que Bêche-Dauphin, chateau qu'il avait fait construire, sera démoli. Le mot bêcher, dans le langage vulgaire de Vienne, signifie heurter, toucher, frapper. Le peuple dit : tu me bêche, pour dire tu me frappe légèrement, tu me touche. Je crois que ce mot vient du verbe becqueter, ou du substantif becquée. On disait et on écrivait anciennement bêcher: *bêchée*.

Arpot ou *Arpod*. Le territoire d'Arpot s'étendait depuis la rivière de Gère jusqu'à celui de Trecin. Il renfermait la paroisse de Saint-Sévère dans la ville et faubourg jusqu'au pont de Gère et celle de Saint-Symphorien hors la ville.

Chorier, *Antiquités de Vienne*, liv. I, pag. 14, dit que le territoire d'Arpot était entre les rivières de Gère et d'Arpot, aujourd'hui Levaux. L'ancien lit de la rivière d'Arpod ou Levaux était près la porte de la ville, dans le lieu ou sont les moulins de Macabrei. Elle s'ouvrit un nouveau lit en 1694 et on y construisit un pont. Messieurs de la cathédrale de Vienne firent construire un petit pont près de la porte de la ville sur les culées de l'ancien qui avait été renversé.

Chorier s'est trompé. L'église de Saint-Symphorien était bien au-delà de la rivière d'Arpod, dans le lieu ou l'on voit, aujourd'hui, une croix de bois vis-à-vis la maison du sieur Bourdin. Cette église, dis-je, était dans le territoire d'Arpod. J'ai entre les mains l'union des quatre archidiaconés de Vienne à la Soûchantrerie. L'acte d'union fut passé l'an 1290, dans l'église de Saint-Symphorien d'Arpod, *datum in ecclesia sancti Simphoriani d'Arpod, die jovis ante Pentecostem, anno duodecentesimo nonagesimo.*

Croix de Saint-Germain. Cette croix était sur Beaumur au-dessus de la maison du vigneron de l'archevêque. Elle fut abattue par un ouragan, en 1762, et n'a pas été relevée depuis. On voyait anciennement, dans l'endroit ou était cette croix, une recluserie sous le vocable de Saint-Germain. L'acte par lequel Sibond de Clermont unit au doyenné de Vienne la vigne qui est au-dessus de cette croix, lui donne pour confins, au nord, la recluserie de Saint-Germain. *Juxta recluseriam sancti Germani ex parte boreæ.*

NOTICE

DES

HOMMES CÉLÈBRES

DANS

Les Lettres, nés à Vienne

SAPAUDUS

Sapaudus, né à Vienne dans le V[e] siècle, y enseigna la réthorique et à Authun, avec la plus grande distinction. Nous avons une belle lettre de Claudien Mamert, frère de saint Mamert, archevêque de Vienne, à ce célèbre rhéteur.

BOURREL

Bourrel, en latin *Buleo*, nommé par quelques-uns *Buteon*, *Bautel*, *Bovel*, né à Vienne en 1489, mort en 1564 à Romans, âgé de 75 ans, religieux de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, était bon géomètre, habile mathématicien (il avait reçu les premières teintures des mathématiques dans l'école d'Oronce ; il rétablit en France cette science qui y était fort négligée) et savant dans les langues, ses ouvrages furent imprimés à Lyon, in-4°. l'an 1554; on y trouve son traité *De arcâ Noe cujus formæ et capacitatis fuerit*. Il a paru depuis dans le 8[me] tome des grands critiques d'Angleterre qu'on appelle *Critici sacri*.

SERCLIER (Jude)

Jude Serclier, Viennois, fit imprimer à Vienne, chez Jean Poyet, en 1616, in-12, ses poésies françoises sous ce titre: *Paraphrase sur l'ecclésiaste de Salomon, et sur la vanité du monde dédié à reverendissime père en Dieu messire Burcard, jadis archevêque et premier comte de Vienne.* Un homme de goût n'en pourrait pas supporter la lecture aujourd'hui.

LIÈVRE (Jean Le)

Jean Le Lièvre, né à Vienne, bachelier en théologie, chanoine sacristain et abbé de Saint-Ferréol en l'église métropolitaine de cette ville de Vienne, a donné au public:

1° *Traité très-utile aux ecclésiastiques pour l'intelligence et observations des heures canoniales, colligé des Saints-Pères; dédié à Jerôme de Villars, archevêque de Vienne, imprimé à Vienne chez Jean Poyet, en* 1619. On trouve à la fin du volume: *L'enfer des Simoniaques*, commentaire verbeux et insipide du psaume 108, *Deus laudem meam ne tacueris;*

2° *La vie de Philippe de Chantemilan;*

3° *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne, in-8°, imprimé à Vienne chez Jean Poyet, en* 1624.

MESTRAL (Thomas)

Thomas Mestral, viennois, fit imprimer, en 1635, chez Aimé Pansard, imprimeur, joignant la porte du pont du Rhône: *Le triomphe de l'humilité ou l'orgueil et l'ambition*

abbatus, dédié à M. Talon, intendant des provinces de Dauphiné, Lyonnais et Provence, qui ne le lut jamais. Ce sont des exemples d'orgueil, d'ambition, d'envie, d'humilité, tirés des livres saints et des auteurs profanes entassés et souvent répétés. Son narré sur la chute d'Adam et sur le décret de l'Incarnation du Verbe est singulièrement plaisant: L'auteur dit qu'Adam ayant mangé du fruit défendu, cette transgression fut punie d'*un arrêt irrévocable d'une mort éternelle contre lui et sa postérité : les effets duquel firent perdre quant et quant presque tout le genre humain...* Que les esprits bienheureux présentèrent une requête au grand Roy des Roys pour obtenir le pardon des coupables, *lequel accorda leur requête et interina leur pardon, par la revocation de son arrêt, mais qu'il falloit qu'une personne innocente et exempte de péché satisfit pour eux et mourut pour leur rédemption....* On chercha sur la terre quelqu'un qui voulut exposer sa vie et faire ce bon et officieux service aux humains.... mais en vain. Les Attilius Regulus, les Horatius Cocles.. n'y sont plus; Marc Curce, Elius, prêteur, Mucius Scevola, Jepté, Judic, tous ceux-là ne sont plus, ils sont morts dans le monde. Enfin voyant qu'il n'y avait aucune espérance sur la terre, Dieu... résolut d'envoyer son fils unique et le reste est aussi comique; il est bien surprenant de voir à la tête de cet ouvrage l'approbation de frère Cyrille, grand docteur en saincte théologie et prieur des Carmes de Vienne (1).

(1) Le même Thomas, ou plutôt Timoléon Mestral, viennois, est auteur d'un petit roman intitulé : *Le Miracle d'Amour*, imprimé à Lyon, par Loys Muguet, en 1613, et dédié à mademoiselle Virginie de Maugiron.

BOISSAT (Pierre de) DIT L'ESPRIT

Pierre de Boissat dit l'Esprit, seigneur de Licieu et d'Avernay, chevalier et comte Palatin, de l'Académie des sciences, naquit à Vienne en 1603 et y mourut le 28 mars 1662, âgé de 58 ans. Son corps repose dans l'église de Saint-André-le-Bas. Il prit d'abord le petit collet qu'il quitta pour l'épée; né avec un grand penchant pour les belles-lettres, son temps fut partagé entre la littérature qu'il cultiva toute sa vie, et les armes où il se distingua par sa bravoure et par son sang-froid dans les plus grands dangers.

Mme la duchesse de Lesdiguières, femme de beaucoup d'esprit, mais fort médisante, donnant un bal à Grenoble dans son hôtel, Boissat y parut masqué d'une façon singulière. Il affecta de passer et repasser plusieurs fois devant la duchesse tenant un morceau de papier blanc qu'il déchiquettait avec des ciseaux pour faire sentir à cette dame le ridicule qu'elle se donnait en déchirant son prochain. Elle en fut si outrée, qu'elle le fit cruellement maltraiter par un de ses officiers au sortir du bal. La Cour obligea M. le duc de Lesdiguières à lui en faire satisfaction, mais la réparation n'égalait pas l'offense. Cette fâcheuse aventure fit rentrer Boissat en lui-même, et il fit à Dieu un sacrifice de son ressentiment. Il quitta le monde, et se jetta dans une dévotion sombre et dégoûtante, négligeant ses cheveux et s'habillant grossièrement. Lorsque Christine, reine de Suède, passa à Vienne, le 23 août 1656, Boissat, qui avait fait autrefois des vers à sa louange, accompagné des Consuls de la

ville, se présenta devant elle en cet état, et, au lieu d'une harangue, il lui fit un sermon sur le mépris du monde et sur les jugements de Dieu. Ce discours déplut à Christine qui dit au duc de Lesdiguières qui était à son côté : *Ce n'est point là le Boissat que je connais, c'est un prêcheur qui emprunte son nom*, et elle ne voulut plus le voir. Boissat fit imprimer un gros recueil de ses ouvrages. C'est un in-folio d'environ 730 pages où il n'y a ni frontispice, ni épitre dédicatoire, ni préface, ni table des matières. Il y manque environ 60 pages, et c'est toujours le commencement et la fin des pièces qui manquent. Les uns croient que Boissat, qui avait retiré tous les exemplaires imprimés à ses dépens, les mutila ainsi par humilité afin que son nom n'y parut pas, les autres pensent que sa fille, peu contente de ce qu'il les avait légués à l'Hôtel-Dieu de Vienne, par son testament, les fit mutiler ; mais dans ce cas elle en aurait retenu quelques exemplaires entiers, cependant on n'en trouve aucun. Ces exemplaires, au nombre de douze cents, demeurèrent dans une chambre de l'Hôtel-Dieu de Vienne jusqu'en 1720 que M. Didier, mort doyen de l'église de Vienne, voyant qu'aucun libraire ne voulait les acheter, en fit brocher cent cinquante qui furent distribués aux églises, aux communautés religieuses et à divers particuliers, et le reste fut vendu à des épiciers. (1) Les œuvres de M. de Saleon, archevêque de Vienne, ont eu le même

(1) Il existe encore, dans les archives de l'Hospice de Vienne, deux exemplaires des œuvres de Boissat; mais, à ces deux volumes comme à tous les autres, le commencement et la fin manquent complètement. On trouve, également, dans les mêmes archives, une quantité considérable de manuscrits du même auteur.

sort, il en avait légué les exemplaires aux Jésuites de Vienne, le père de la Calade, recteur de cette maison, après en avoir distribué plusieurs, vendit ce qui restait au sieur Grange, marchand-épicier. Nous avons encore de Boissat l'éloge en vers latin de *Notre-Dame-de-l'Osier*, où il avait fait un pélérinage ; il est intitulé : *Divœ Viminalis admiranda.*

Chorier (Nicolas)

Nicolas Chorier, avocat au Parlement de Grenoble, naquit à Vienne en 1612 (A) et mourut à Grenoble en 1692. Il fit ses études à Vienne avec succès dans le nouveau çollége établi dans cette ville et confié aux Jésuites, par les soins et par la protection de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, et du cardinal de Tournon; ils lui donnèrent en l'enseignant du goût pour les belles-lettres et pour l'histoire, il s'y appliqua toute sa vie, mais il profita peu des leçons qu'ils lui avaient donnés pour les mœurs.

Nous avons de cet auteur laborieux et peu exact :

1° L'Histoire de Dauphiné en 2 vol. in-folio. L'imprimeur perdit beaucoup sur le 1er volume qui est rare (2);

(A) Baptistaire de Nicolas Chorier.

« Le 9 septembre (1) 1612, fut baptisé le fils à maitre Jehan Chorier, Procureur de Vienne, nommé Nicolas. Le parrain a esté M. Nicolas Loup, prêtre habitué de St-Maurice ; la marraine a esté damoyzelle Marie Beraud — Ducrest, curé de St-André-le-Bas de Vienne. »

Copié mot à mot sur les registres curiaux de la paroisse de St-Pierre entre-Juif ou St-André-le-Bas de Vienne.

(1) C'est *octobre*. Charvet a fait une erreur de copie.

(2) C'est le second volume qui est le plus rare, et non le premier.

2° Le Nobiliaire du Dauphiné en 4 vol. in-12;

3° L'Histoire généalogique de la maison de Sassenage en 1 vol. in-12;

4° L'Histoire du duc de Lesdiguières en 2 vol. in-12;

5° Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, imprimées à Lyon et se vendant à Vienne chez Baudrand, sous les Halles, 1658;

6° Les Eloges en latin de Vienne souterraine et de la saincte nappe, imprimées à Vienne en 1668, réimprimées avec une mauvaise traduction en vers français, à Grenoble, chez Giroud fils, 1715;

7° *Aloysiæ Sigeæ toletanæ satyra sotadica de arcanis amoris et veneris*, livre infâme qu'il désavoua d'abord, et dont il voulut ensuite être reconnu pour l'auteur. Sa vie répondit aux maximes corrompues débitées dans cet ouvrage abominable, et il ne se maria point (1) ;

8° *Nic. Chorerii Vienn. J. C. carminum liber unus*, imprimé à Grenoble, in-12, 1680;

9° *De Petri Boessatii equitis et comitis Palatini viri clarissimi vita, amicis que litteratis libri duo,* in-12, à Grenoble, 1680;

10° L'état politique de la province de Dauphiné, imprimé à Grenoble, chez Philippe, en 1671;

Le style de Chorier est rempli de pointes, de jeux de mots et d'antithèses.

11° Jurisprudence de Guy Pape. C'est un abrégé des *Decisiones gratianopolitanæ* de cet habile J. C.

(1) Charvet était mal informé : Chorier se maria et eut plusieurs enfants.

Nantes (Marc de)

Marc de Nantes, né à Vienne l'an 1652 (A), y mourut le 10 juin 1724, âgé de 72 ans 4 mois 10 jours. Cet homme aimable avait de grands talents pour la poésie française, une âme honneste, un cœur bienfaisant, un esprit orné d'une agréable littérature, une imagination vive, brillante et bien réglée. Ses mœurs étaient douces, sa conversation était enjouée, facile et agréable. Il fut fort lié avec Brossette du Garel, mort grand prieur de St-André-le-Bas de Vienne, qui faisait assez bien les vers français et avec Despreaux. J'ai vu des pièces manuscrites de ce poëte célèbre corrigées de la main de M. de Nantes; j'étais jeune alors, je n'en fis pas tout le cas qu'elles méritaient, et je n'ai pas pu les recouvrer depuis. Une chose digne de remarque est que, dans le même temps, il y avait, à Crémieu, un serrurier habile, nommé Guillat, qui cultivait la poésie française et qui envoyait ses pièces à M. du Garel et à M. de Nantes qui lui répondaient en vers.

On trouve deux sonnets de M. de Nantes dans la plupart des dernières éditions de Despreaux, avec une petite pièce en vers adressée à M. l'abbé de Maupertuy, qui travaillait alors à une Histoire de l'Église de Vienne. On

(A) Baptistaire :

Le dernier de janvier 1652, a été baptisé Marc de Nantes, fils de sieur François de Nantes, bourgeois de Vienne et de demoiselle Marguerite Trillard, sa femme. A été parrain sieur Marc de Nantes, ayeul paternel dudit baptisé, et marraine dame Claude Argoud, ayeule maternelle du susdit Marc baptisé de Nantes.— Julian, curé.

Extrait mot à mot des registres curiaux de St-André-le-Bas de Vienne.

voit encore, dans le nouveau choix de pièces choisies, Amsterdam, 1715, in-12, 2 vol., une pièce en vers de M. de Nantes, intitulée: *Polichon.*

L'abbé d'Artigny avait promis un recueil de ses autres poésies, mais on n'a rien trouvé, à sa mort, qui eut rapport à cette promesse. Je doute s'il eut pu la tenir, d'autant plus que la plupart de ces pièces étaient dispersées. Une personne de Vienne, fils d'une belle dame à laquelle M. de Nantes avait fait assidûment la cour, possédait une partie des ouvrages de cet aimable poëte. Mais ayant fait paraître à Grenoble une tragédie qui ne fut point goûtée, quoique farcie de vers de M. de Nantes, j'ai grand peur qu'il n'ait fait brûler le recueil, pour laisser subsister sa tragédie et pour cacher le plagiat.

D'ARTIGNY (Antoine GACHET)

Antoine GACHET D'ARTIGNY, né à Vienne le 29 mars 1704 et baptisé le même jour, était fils de Charles Gachet et de demoiselle Etiennette-Penin Flocard, mariés à Vienne, en la paroisse de Notre-Dame-de-la-Vie, le 11 avril 1695.

Charles Gachet se disait originaire de Sédan ; il a pris dans son contrat de mariage les qualités de seigneur d'Artigny, et de capitaine aide-major au régiment de Catinat infanterie. Il avait servi dans les guerres d'Espagne et s'était retiré à Vienne avec une fortune honnête.

Antoine d'Artigny, fils puiné de Charles, entra fort jeune dans l'église cathédrale de Vienne où il prit la

15

tonsure cléricale et fut reçu incorporé. Il a été successivement maître de chœur, coadjuteur, enfin chanoine.

Dès sa plus tendre jeunesse il montra un grand penchant pour la littérature; il fit ses études au collége de Vienne avec succès. La lecture des romans dont sa mère avait une ample collection lui gâta d'abord l'esprit. Cela l'avait déterminé à quitter le petit collet pour l'épée, mais l'humeur sévère de son père s'y opposant, il sortit de la maison paternelle et se rendit à Avignon où il se lia avec un ancien officier appelé Lavergne, homme sans mœurs et sans fortune qui faisait ses marchés le pistolet à la main et forçait les citoyens à lui donner des vivres; il fut tué d'un coup de carabine dans le jardin des Capucins d'Avignon.

L'abbé d'Artigny m'a raconté que, dans la nuit, la communauté des Capucins disparut, et que le lendemain matin il parut une communauté toute nouvelle, que depuis cette époque les Capucins d'Avignon n'avaient aucuns pouvoirs pour confesser. Cette mauvaise connaissance et quelques discours libres firent renfermer l'abbé d'Artigny dans les prisons de l'inquisition ; on le sut à Vienne, M. de Crillon, archevêque de cette ville, qui aimait l'esprit de sa mère, écrivit au vice-légat et le fit élargir.

Cet abbé joignait à un esprit vif une grande mémoire. Sa conversation était spirituelle et enjouée. Dans un âge plus mûr ses études ayant été dirigées par l'abbé Michel, chanoine d'Ainay, les leçons de cet abbé et la lecture des bons livres lui formèrent le goût et le style. Il aimait passionnément les journaux littéraires, les bibliographes, les mémoires, anecdotes et les ouvrages de

critique; sensible aux louanges qu'il recherchait, il craignait la critique qu'il aimait. Le tourment de l'envie l'agitait quelquefois. Modeste devant les personnes qui sçavaient plus que lui, il prenait un ton exclusif vis-à-vis les personnes qu'il croyait savoir moins. Il se faisait facilement des amis, et les perdait de même : il leur prodiguait d'abord les plus grands éloges, et finissait bientôt par des traits satyriques ; en sorte qu'on le regrettait peu : il eut été beaucoup plus goûté s'il avait eu autant de chaleur dans le cœur que dans l'esprit.

L'abbé d'Artigny n'avait point voyagé, il passa sa jeunesse dans le monde où il dissipa le bien que son père lui avait laissé. La nécessité l'obligea de rejoindre son église où il fut assidu jusqu'à la fin de ses jours. Sa vie privée a été pour le moins singulière. Il vécut plusieurs années avec une vieille demoiselle appelée Tensin, dont il recueillit la maigre succession.

Après la mort de cette fille, il vécut seul, et faisait son propre ménage, sans domestique. Cela dura quelques années, ensuite il se mit dans une auberge ; devenu chanoine, il prit une domestique. Le cardinal d'Auvergne, dans ses dernières années, le goûtait, et l'appelait souvent, mais cette amitié vint trop tard, et il ne lui fit aucun bien. Assidu à la lecture et à l'étude, il aimait les cercles et haïssait la promenade ; ces dispositions lui causèrent une inflammation d'humeurs qui le conduisit au tombeau le 6 mai 1768, âgé de 64 ans 2 mois 6 jours. Sur la fin de ses jours il s'était adonné à la connaissance des médailles, mais plutôt comme un commerçant que comme un amateur de l'antiquité. Le peu de médailles qu'il a laissées et sa bibliothèque ont

été vendus après sa mort par ses héritiers. Aucun parent paternel n'a réclamé sa succession, elle a passé à ses parents maternels.

Nous avons de cet auteur :

1° Relation d'une assemblée tenue au Parnasse, imprimée à ses dépens, à Lyon, chez Rigolet, sous le titre de Hollande, in-12 ;

2° Sept volumes in-12 de Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature, imprimés à Paris, chez Debure l'aîné, par les soins de l'abbé Lenglet qui les avait corrigés et du père Boule, cordelier pour lors, et à présent je ne sais quoi, qui avait porté le manuscrit à Paris ;

3° Il avait composé un abrégé de l'histoire universelle dont il parle dans ses mémoires, en s'exclamant contre un imprimeur de Hollande qui lui avait gardé son manuscrit. Cela peut être, mais l'abbé d'Artigny n'ayant pas trouvé pour cet ouvrage que j'ai lu les approbations qu'il désirait, il en détacha les remarques et des articles entiers qu'il inséra dans ses nouveaux mémoires. Après cette soustraction l'imprimeur hollandais pouvait-il le donner au public ?

Debure l'aîné lui donnait cent écus par volume et 60 exemplaires brochés ou reliés. L'appétit du gain a trop multiplié ces volumes dont les derniers sentent un peu la lie. (A) Ses amis l'en avertirent et il s'arrêta. D'Artigny avait cherché longtemps et inutilement dans le

(A) .... Diffugiunt cadis
Cum faece siccatis amici.
HORAT. Carm. L. I. v. 26.

greffe du baillage de Vienne le procès criminel de Michel Servet. Je le trouvai dans les archives de l'archevêché de Vienne où, par ordre du Cardinal d'Auvergne, j'entrais librement. Un jour, travaillant à finir l'extrait de ce procès, il vint me voir et fut bien surpris de le voir entre mes mains, il me le demanda pour en faire un article dans ses mémoires ; je le lui remis avec mon extrait, et il me donna en échange le procès-verbal des dépradations faites par les Calvinistes dans l'église de Vienne que j'ai inséré dans mon Histoire de cette Eglise. Il n'en a pas dit un mot.

EXTRAIT DES MÉMOIRES

DE

MATHIEU THOMASSIN

SUR LE DAUPHINÉ

Composés l'an 1456, par ordre du Dauphin qui était pour lors à Romans; il fut dans la suite Roi sous le nom de Louis XI.

Bataille de Verneuil.

L'an mil quatre cent vingt-quatre, le dix-septième d'aoust, fut la bataille de Verneuil, et là mourut environ trois cents chevaliers et escuyers du Dauphiné, et toute la fleur dont fut grand dommage. Les gens des trois états du Dauphiné, en mémoire perpétuelle de la vaillance et loyauté des Dauphinois ont fait fonder une messe, tous les jours, au couvent des Jacobins de Grenoble, qui se dit au grand autel et au-dessus des chaires, là ou se séent le prêtre diacre et soûdiacre, ont fait peindre une grande image de Notre Dame ayant un grand mantel, dedans lequel sont peints lesdits nobles qui furent morts à ladite bataille, tous armés avec leurs cottes d'armes.

La pareille messe et pareille peinture a esté faite à St-Antoine de Viennois au monastère.

Histoire de la Pucelle d'Orléans.

L'an mil quatre cent vingt-neuf, vint ladite pucelle, et par son moyen fut levé le siège ainsi comme inexpugnable que les Anglois tenoient devant la Cité d'Orléans.

L'an dessus dit, elle mena le roy à Rheims et la fut couronné le dix-septième jour de juillet comme par miracle (A).

La dessus dessusdite Pucelle estoit de Lorraine du lieu de Vaucouleurs et fut amenée à mondit seigneur le Dauphin, par le chastellain dudit lieu habillée comme un homme; avoit courts les cheveux et un chaperon de laine sur la tête et portoit petits draps comme les hommes de bien simple manière et parloit peu, sinon qu'on parla à elle. Son serment estoit au nom de Dieu. Elle s'appeloit Jeanne. Elle appeloit mondit seigneur le Dauphin, le gentil Dauphin et ainsi elle l'appela jusqu'à ce qu'il fut couronné à Rheims. Aucune fois l'appeloit l'auriflambe, et se disoit qu'elle estoit envoyée de par Dieu pour déchasser les Anglois et que pour ce faire il la falloit armer dont chascun fut esbahy de celles nouvelles et de prime face chascun disoit que c'estoit une trufferie et a nulle chose qu'elle dit on ajoutoit point de foy.

Clercs et autres gens d'entendement pensèrent sur cette matière et entre les autres écritures fut trouvée une prophetie parlant en ceste manière: *descendet virgo deorsum Sagitarii et flores virgineos obturabit.*

(A) Ce fait est déplacé. Le roi Charles VII ne fut couronné à Rheims qu'après la défaite des Anglais et la levée du siège d'Orléans.

Avant que mondit seigneur le Dauphin voulsit mettre ny adjouter foy a ladite Pucelle comme prince sage mist en conseil ceste besongne, et furent les clercs mis ensemble, lesquels après plusieurs disputations furent de l'opinion qui s'en suit.

Premièrement que mondit seigneur le Dauphin attendu la nécessité de luy et de tout le royaume et considéré les prières continuelles du pauvre peuple envers Dieu et tous autres aimant paix et justice ne devoit point desbouter n'y mettre arrière ladite pucelle qui se dit envoyée de Dieu pour le reconforter et lui donner secours, nonobstant que les promesses et les paroles de ladite pucelle soyent par dessus œuvres humaines ; aussi mondit seigneur ne doit pas adjouter foi et légèrement croire à elle, mais en suivant l'escriture sainte la doit faire éprouver par deux manières, cest a sçavoir par prudence humaine en enquérant de sa vie, de ses mœurs, de son intention, comme dit S[t]-Paul : *Probate opera ipsius, si ex Deo sunt*, et la seconde manière par dévotes oraisons requérir à Dieu; signe d'aucuns secours ou espérance divine par quoy on peut juger que ladite pucelle est venue de la volonté de Dieu ; ainsi dit Dieu à Achaz qu'il demandat signe quand il plairoit à Dieu qu'il eut victoire en lui disant : *Pete tibi signum a domino Deo tuo.*

Mondit seigneur le Dauphin en suivant ladite délibération fit éprouver ladite Pucelle, de sa naissance, de sa vie, de ses mœurs, et de son intention et n'y trouva l'on que tout bien, puis la fit garder bien et honestement par l'espace de six semaines en la toujours examinant; et fut montrée à clercs, à gens d'église, à gens de grande prudence, à dévotion, à gens d'armes, à femmes hon-

nestes, veuves et aùtres publiquement et secrètement. Ladite pucelle a conversé avec toutes manières de gens, mais en elle on a trouvé que tout bien comme humilité, virginité, dévotion, honnesteté en toutes choses et simplesse.

Quant à la seconde manière de la probation, mondit seigneur le Dauphin lui demanda quelle fit aucun signe pour qu'on dut ajouter foy à elle qu'elle fut envoyée de par Dieu. Elle répondit que devant la ville d'Orléans elle le monstreroit et non pas avant ny en aucun lieu, car ainsi lui avoit esté ordonné de par Dieu.

Les choses susdites faites, fut conclud, attendu ladite approbacion faite par mondit seigneur le Dauphin en tant qu'il a esté possible et que nul mal n'a esté trouvé en ladite pucelle, vu sa constance et sa perséverance en son propos et ses instantes requêtes de soy armer et aller devant Orléans, pour y montrer signe de divin secours.

Mondit seigneur le Dauphin fit armer et monter ladite Pucelle et je ay oui dire à ceux qui l'ont vue armée qu'il la faisoit très bon voir et se y contenoit aussi bien comme eût fait un bon homme d'armes et quand elle éstoit sur fait d'armes, elle estoit hardye et courageuse et parloit baudement du fait des guerres; et quand elle estoit sans harnois, elle estoit moult simple et peu parlant.

Avant qu'elle voulsit aller contre les Anglois, elle dit qu'il falloit qu'elle les sommât et requist de par Dieu qu'ils vuidassent le royaume de France et fit escrire des lettres quelle même dicta en gros et lourd langage et mal ordonné. J'en ai leues les copies dont la teneur s'en

suit; et au-dessus desdites lettres avoit escrit: entendez les merveilles de Dieu et de la Pucelle.

1[re] *Lettre au Roy d'Angleterre.*

Roy d'Angleterre faites raison au roy du ciel, de son sang royal, rendez les clefs à la Pucelle de toutes les bonnes villes que vous avez enforcées en France. Elle est venue de par Dieu pour réclamer tout le sang royal. Elle est toute preste de faire paix, si voulez faire raison, par ainsi que rendiez France et pays et ce que lui avez tollu, et si ainsi ne le faites je suis chef de guerre en quelque lieu je atteindrez vos gens en France, s'ils ne veulent obéir je les en ferai yssir, veulent ou non, et s'ils veulent obéir je les prendrai à mercy. Elle vient de par le Roy du Ciel corps pour corps vous bouter hors de France, et vous promet la dite pucelle quelle fera si grand hahay qu'il n'y a mil ans qu'en France ne fut si grand. Si vous ne lui faites raison croyez fermement que le Roy du Ciel lui envoyera plus de secours que ne lui sçaurait mener d'assaults à elle et à ses bonnes gens d'armes.

2[me] *Lettre aux Gens d'Armes.*

Entre vous autres archers, compagnons d'armes vaillans qui estes devant Orléans, allez vous en en votre pays de par Dieu et se ainsi ne le faites donnez vous garde de la Pucelle et de vos dommages vous souvienne bien briè-vement; ne prenez mye votre opinion, car vous ne tien-

drez mye France qui est du roy du Ciel le fils Ste-Marie mais le tiendra le gentil Charles. Si vous ne croyez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle en quelque lieu que nous vous trouverons nous frapperons dedans à grands horions, si verrons lequel meilleur droit auront de Dieu ou de vous.

3me *Lettre aux Capitaines Anglais.*

Guillaume La Poule, comte de Suffort; Jean, sire de Talbot et vous Thomas sire Descales, lieutenant du duc de Bethfort, soy disant régent de France de par le roy d'Angleterre, faites réponse si vous voulez faire paix à la Cité d'Orléans et si ainsi ne le faites de vos dommages vous souvienne.

4me *Lettre au Duc de Bethfort.*

Duc de Bethfort qui vous dites régent de France pour le roy d'Angleterre, la Pucelle vous prie et requiert que vous ne vous fassiez détruire. Si vous ne faites raison au roy du Ciel, pourrez voir qu'en sa compagnie les François feront le plus beau fait qui onques ait esté fait en la chrestienté.— Ecrit le mardi de la grande semaine.

Lesdites lettres furent portées et baillées desquelles on ne tint pas compte et pour ce elle délibérat de tirer outre, mit sus un estendart et monta sur un grand cheval bien armée et habillée et avec les gens d'armes que monseigneur le Dauphin lui bailla, elle alla à Orléans où les Anglois avoient mis le siège très-fort

et selon cours de nature inexpugnable, mais par le moyen de ladite Pucelle et moyennant la grâce de Dieu furent assaillis moult vaillement les très fortes et inexpugnables batailles que les Anglois avoient faites et tout le siège levé au très grand - dommage et très-grande confusion des Anglois.

Et là en après ladite Pucelle fit une très-grande poursuite encontre les Anglois en recouvrant villes et chasteaux et depuis la prinse d'Orléans les Anglois ny leurs alliez n'eurent force ne vertu par ainsi le restournement de France a esté moult merveilleux.

Bataille d'Anthon.

Louys de Chalons, seigneur d'Arlay et prince d'Orange, homme et vassal du Dauphin comme dessus est déclaré, voyant le royaume bien au bas, et en petit estat, et que le roy Dauphin avoit petite puissance, voyant aussi que tous les nobles du pays de Dauphiné portant armes estoient demeurez à la bataille de Verneuil et que le Dauphiné etoit pour lors de petite et pauvre défense, mit en son damnable propos et dessein de conquérir et usurper le Dauphiné, et voyant qu'il n'avoit point de Port sur le Rhône pour entrer en Dauphiné, procura et fit tant sur la relaissée de feu M. Bertrand de Saluces qui estoit mort en ladite bataille de Verneuil, qu'elle lui remit et transporta tous les droits et actions qu'elle pouvoit avoir aux chasteaux d'Anthon, Colombier et St-Romain où ladite relaissée n'avait point de droit.

Et sous couleur dudit transport l'an mil quatre cent

vingt-huit, près de la fin du mois d'avril, ledit prince envoya ses gens d'armes à ladite relaissée qui estoit dedans ledit chastel d'Anthon qui les mit dedans et s'en alla. Tantost après ledit prince y envoya deux cents hommes d'armes, lesquels passèrent par le port d'Anthon et fournirent le chastel de gens d'armes et de traits, puis prindrent ledit Colombier et St-Romain et le garnirent aussi de gens, paravant ledit prince avoit mise grosse garnison au chasteau d'Auberive près de Vienne. Après qu'ils eurent garnis ainsi secrètement lesdites places, ils les firent fort fortifier, puis coururent par les mandements desdites places et autres des pays voisins et prindrent prisonniers, bêtes et autres biens de ceux du pays le firent forte guerre au Dauphiné qui dura jusques à la bataille d'Anthon.

Au Dauphiné n'avoit point de gouverneur car quand messire Mathieu de Foix, comte de Comminge, gouverneur du Dauphiné, lesquel estoit le compagnon d'armes dudit prince, sut que ledit prince vouloit faire guerre au Dauphiné laissa le pays et résigna sondit office à messire Raoul, seigneur de Gaucourt, lequel vint à Grenoble prendre possession dudit office; après ce qu'il l'eut prins, vinrent nouvelles que du tout la guerre estoit ouverte dont il fut bien esbahy, disant faudra-t-il que le pays se perde en mes mains, mise la chose en délibération qu'il estoit de faire, la chose estoit ainsi comme en désespoir, vu qu'on avoit souvent escrit au roy Dauphin qu'il y voulsit pourvoir et qu'il avoit rescrit que considéré ses grandes affaires qu'il avoit qu'on fit le mieux qu'on pourroit, vu aussi que le pays estoit depourvu de gens à défense. Toutefois on délibera qu'il estoit ex-

pédiant que ledit gouverneur incontinant se transportat à La Coste-Saint-André, près desdits ennemis, et qu'il menat avec lui messire Jean Girard, son lieutenant; messire Jean Dury ; messire Louys Portier ; Jean de la Barre, thrésorier; et moi Conseiller Delphinal, et des nobles ce qu'il pourroit avoir et que l'on advisa au mieux qu'on pourroit sur la défense du pays ; et fut dit que, pour les avoir, falloit faire emprunt parmi le pays pour avoir argent promptement et puis on feroit une taille pour restituer.

Tout ainsi fut fait. Monseigneur le Gouverneur, après ladite délibération, s'en alla au royaume, au pays de Velay où estoit un capitaine appelé Rodrigues de Villandras du pays d'Espagne, lequel il amena avec ses gens et leur fut baillé argent pour passer et passèrent sur le pont du Rhosne à Vienne. Messire Humbert de Groslée, maréchal du Dauphiné, capitaine des frontières du Lyonnois et du Masconnois, fit amas de gens ce qu'il put tant du Dauphiné que d'ailleurs, lesquels avec les gens dudit Rodrigues mesdits seigneurs gouverneur et maréchal tout droit menèrent devant Auberive et y donnèrent l'assault. Ceux de dedans au commencement vaillament se défendirent puis eurent le cœur failly et se rendirent leurs biens sauves. Après qu'ils eurent rendu la grosse tour l'on fust esbahy comment ils avoient estez si laches de aussi tost se rendre, que ladite tour estoit forte et de grande defense et qu'ils estoient beaucoup de gens dedans bien habillés; ils s'en allèrent un baston au poing.

Après que ladite tour fut rendue Monseigneur le Gouverneur en fit abattre la pluspart, l'autre demeurant y est encore en signe que la place et le seigneur ont

esté rebelles à leur prince et inféaux et de ce doit on avoir souvenir et mémoire perpétuelle.

De ladite place d'Auberive Monseigneur le Gouverneur et Monseigneur le Maréchal avec ladite compagnie s'en allèrent par toutes les places que les Bourguignons tenoient et les prindrent toutes jusques au chastel de Colombier qui estoit très-bien fortifié et y avoit bonne garnison; la mirent le siège et dedans peu de temps après donnèrent plusieurs assaults, finablement ledit chasteau fut prins et tous ceux qui estoient dedans. Ce fut le samedi dixième de juing mille quatre cent trente.

Le prince partit de Bourgogne à grand et nobles armes, tant pour renforcer ces gens qui estoient déjà en Dauphiné, comme pour le conquester et passa le Rhône au port d'Anthon ledit jour, ignorant que ledit Colombier fut prins, et quand il fut dedans le chasteau d'Anthon, il se fit appeler Dauphin de Viennois et donna les offices du pays, des chasteaux et villes et aultres biens dudit pays, il disposa à son plaisir et les distribua de bouche à ceux qui estoient avec lui, en soy moult glorifiant et disant qu'il les feroit tous riches, mais sa gloire ne dura guère Dieu mercy.

Mesdits seigneurs, gouverneur et mareschal désirant tirer à Anthon, pour mettre le siège devant et pour déchasser ceux qui y estoient, ignorant que le prince y fut arrivé, y envoyèrent Dauphin le hérault, pour sçavoir comme estoit des Bourguignons; quand il fut là, il trouva ledit prince, il fut prins et détenu et par lui il sçut comment Colombier etoit prins, pour ce il fit sonner ces trompettes et a toute son armée que moult faisoit beau voir, à belles bannières et estandarts desployés, demarcha

dudit Anthon pour tirer audit Colombier en belle bataille, bien ordonnée et envoya deux gentilhommes devant pour sçavoir comment il estoit de Colombier, lesquels furent prins et interrogés où estoit le prince, et respondirent qu'il estoit près de là au rivage d'un bois, où il faisoit des chevaliers pour donner la bataille; lors mesdits seigneurs, gouverneur et mareschal mirent deslibérations qu'ils devoient faire et plusieurs grandes difficultés y eust de donner bataille sans l'avis et commandement du roy Dauphin, mesment considéré qu'ils estoient peu de gens au regard des ennemis et si bataille se perdoit, tout le pays seroit perdu sans nul contredit et puis après tout Languedoc et Lyonnois, par ainsi le demourant du royaume seroit aussi en branle d'être tout perdu; et puis fut dit au contraire qu'attendre la licence et secours du roy ce estoit nyant, vu que le prince estoit si près et en si grandes armes, d'autre part de ne donner bataille et de laisser aller par le pays l'armée du prince et défendre les places que ce ne seroit que guerre guerroyable pour gaster le pays et à la fin le perdre et pour ce fust délibéré et conclud de courir sur les dits Bourguignons et de les surprendre et par celui moyen et à l'aide de Dieu on viendroit au dessus et seroit sauvé le pays, vu que le prince avoit très-mauvaise querelle et venoit contre son titre, ses promesses et ses serments et contre les apointements qui paravant avoient estes prins avec lui de non faire guerre ne donner dommage au pays. Ceste conclusion prinse Rodrigues dit: mes gens sont estrangers et de diverses nations et ne me auserois pas bien fier en tous, pour ce je vous prie que me fassiez cet honneur que j'aye l'avant-garde et à

l'aide de Dieu je m'y porterai tellement que vous en serez bien contents; mesdits seigneurs, gouverneur et mareschal eurent considération auxdites paroles dudit Rodrigues et a ce qu'il estoit estranger et avoit libéralement octroyé de venir au secours du pays lui passèrent sa requeste dont il les remercia et en fut très joyeux. Ce fait, fust crié que incontinent chascun fust monté et habillé et chascun se mit en bon estat et puis on but légèrement après fut dit publiquement que si il y avoit personne qui eust peur qu'il se retira lors chascun respondit qu'il avoit bon cœur, puis leur fut dit vous serez tous riches en ceste journée, le prince d'Orange nous vient assaillir en nostre pays, a son très grand tort et nous avons juste et raisonnable cause de nous défendre, Dieu nous aidera, pour ce ne soyez esbahys s'ils sont plus que nous; l'avant-garde, la bataille et les aisles, selon le peu de monde qu'il y avoit furent très bien ordonnés et chascun avoit très grand cœur et joyeux de bien faire son devoir et ainsi se despartirent dudit lieu de Colombier pour aller au devant dudit prince qui desjà estoit en une grande plaine entre Anthon et Colombier, faisant ses chevaliers, comme dit est, et quand il vit les Dalphiniens, il n'en fit pas grand compte vu le petit nombre qui estoit au regard de ses gens et ne tenoit pas mains que quand viendroient à l'assemblée, Rodrigues et ses gens ne s'enfouissent et que du demourant tantost en viendroit au dessus.

Quand nos gens furent prêts a coup subitement et à grands cris frappèrent dedans les gens du prince tant qu'ils les rompirent et mirent en desarroy et adonc le prince honteusement s'enfouit et fust poursuivi jusqu'au

port d'Anthon ou il passa et laissa sur la place sa bannière et son estendart, et toute son armée de laquelle y en eust plusieurs morts et en especial le comte de. . . . et la compagnie des Allemands qu'il menoit fust la plus maltraitée en morts et des vifs la pluspart fut emprisonnée et les autres s'en fouyrent. Ladite desconfiture, par la grâce de Dieu fust faite l'an mil quatre cent trente le unzièsme jour de juin, estoit dimanche et la fête de la Trinité et de Saint-Barnabé apostre, en bon jour bonne œuvre.

De la on alla à Anthon ou on ne trouva pas grande résistance. Ladite bataille fust faite entre Anthon et Colombier et plus près de Colombier que d'Anthon. Du costé du prince d'Orange avoit environ huit cents chevaliers sans les autres gens. Les notables faits prisonniers ont payez de grandes rançons. La journée fust très bonne pour les gens de notre part et bien a etez raison.

Rodrigues fit porter en son pays la bannière du prince. Son estendard grand et bien pompeux, la moitié rouge, la moitié perse, au plus haut duquel a un soleil d'or qui estend ses rays au long de l'estendard jusques au bas, fut porté à Grenoble et la est encore en la chapelle de messeigneurs les Dauphins. Les autres estendards et bannières des capitaines pareillement y demeurèrent. L'estendard du seigneur de Salneuve blanc et rouge fut porté audit Grenoble et mis en la grande église. Les autres furent portés en d'autres lieux.

Le prince d'Orange fit une très grande dépense pour mettre en exécution son mauvais et damnable propos et tout perdit en une heure, et qui pis est, son honneur. Il estoit de l'ordre du duc de Bourgogne lequel lui fust osté

parceque honteusement s'en estoit enfouy et condamné de ne jamais n'avoir bannière ni estendart jusqu'a ce qu'il les aye recouvrez en justes et raisonnables et honorables batailles. Mais jamais ne le fera car il est vieux, et pour ce porte en sa devise « non plus » parce que M. de Bourgogne lui ayant dit qu'il falloit qu'il retournat à Anthon en Dauphiné pour recouvrer ce qu'il avoit perdu, il lui repondit « non plus » et depuis a porté celui mot.

Avec ledit prince avoit les plus especiaux et vaillans de Savoye et, qui pis est, des terres qui sont de l'hommage des Dauphins. Ils n'y allèrent pas sans le congé et vouloir de leur seigneur le duc de Savoye qui estoit consentant de ladite entreprinse et avoit contracté pache et convenance avec ledit prince.

Tantost après ladite bataille mesdits seigneurs gouverneur et mareschal avec leur armée s'en allèrent en la principauté d'Orange et d'assault de bonne et juste guerre conquirent la ville et le chastel et toutes les autres places de la principauté.

De ladite bataille d'Anthon s'en est suivi un gage de bataille l'an mil quatre cent trente-un entre un gentilhomme de Bourgogne nommé Louis de Maulpré appelant et un autre gentilhomme de Dauphiné nommé Pierre Pellerin, défendeur et appellé la journée dudit gage devant mondit seigneur le gouverneur eslu a ce par les dites parties fut tenue à Vienne le dixiesme juillet l'an que dessus et là se trouvèrent environ de sept à huit cents autres chevaliers et escuyers tant du royaume de l'obéissance du roy que du Dauphiné dont les Anglois et les Bourguignons furent bien esbahys car ils ne cuydoient pas que attendu les pertes que le roy avoit

faites l'on put encore trouver si notable et belle compagnie en l'obéissance du roy, laquelle chose depuis porta grand profit au roy Dauphin et pour la cause que je fus présent en ai fait un traité et procès-verbal.

Sur le Comté de Vienne.

J'ai mis peyne de quérir et visiter plusieurs et diverses anciennes escritures tant de vostre chambre des comptes estant en ceste cité de Grenoble que ailleurs par lesquelles j'ai trouvé que avant ce que votre pays eut la dignité delphinal et se nommât Dauphiné en iceluy avoit plusieurs et divers titres de seigneuries comme les Comtes de Viennois et d'Albon et la baronie de la Tour qui duroient deça la rivière du Rhosne depuis Lyon jusqu'à la chapelle St-Vincent qui est sur le chemin tirant audit Grenoble entre votre ville de Voreppe et votre chateau de Cornillon et s'étendoit aussi ledit Comté de là ledit Rhosne au royaume de France. Ladite chapelle St-Vincent fait limite entre Viennois et Graisivaudan.

Item avoit audit Dauphiné au pays des montagnes le comté de Graisivaudan, le duché de Champsaur, les comtés d'Embrunois et Gapençois, la principauté de Briançonnois, le marquisat de Sésanne et la baronie de Montauban.

De là le Rhosne au pays qui s'appelle maintenant en général le pays de Savoye s'etendoit ledit pays de Dauphiné et avoit la baronie de Coloigny et de la Vaulboyne, de Faussigni et de Mauléon, sous lesquels comtés et ba-

ronies et seigneuries dessus déclarées avoit plusieurs grands et notables hommages et autres droits.

Lesdits comtés de Vienne et d'Albon estoient les plus grands et les plus notables dignités et les plus anciennes de toutes les autres dessus nommées.

Est cy à sçavoir que anciennement le seigneur desdits comtés et seigneuries s'appeloit en son surnom Dauphin et portoit en ses armes le poisson Dauphin et estoit aussi seigneur de la comté d'Auvergne et après lui, il laissa deux fils le plus aisné fut seigneur des comtés de Viennois et d'Albon et s'appela comte Dauphin de Viennois et d'Albon, et l'autre s'appela comteDauphin d'Auvergne.

Longtemps après entre les successeurs desdits frères il fust question desdites armes et pour ce fut appoincté que le comte Dauphin de Viennois à l'occasion dudit comté estoit le plus notable et ancien porteroit en ses armes le Dauphin vif ayant les aureilles rouges et le comte Dauphin d'Auvergne porteroit le Dauphin mort ayant aureilles blanches. Lesdits comtes Dauphins de Viennois et d'Albon et leurs successeurs tant par succession, par mariages que autrement, acquirent depuis les autres seigneuries et est à sçavoir que la plus noble et la plus ancienne cité du Dauphiné et qui première fut chrétienne en Gaule en deça les monts, est la sainte cité de Vienne et pour ce premièrement en parlerai.

Guigues ou Hugues III, fils de Guigues II dit le gras et petit fils de Guigues Ier dit le vieil, comte de Graisivaudan fut le premier qui porta le nom de Dauphin de Vienne ; il mourut l'an mil quarante-trois. Ledit Dauphin Guigues III fut le premier qui mit sus la dignité Delphinal ; il s'appela Dauphin de Viennois en ses lettres avec les

autres dignités dessus nommées et ses successeurs se sont ainsi nommés et tout le pays, comprises lesdites dignités, se commença appeler Dauphiné. Ledit Dauphin Guigues III estoit aussi comte d'Albon. (A) Et le comte de Maurienne qui s'appeloit Humbert Blanches mains, fut le premier qui s'appela comte de Savoye pour ce qu'il tenoit son pays en grande sûreté à ceux qui vouloient passer les monts, son pays s'appela en latin *Salva via* et en francois *Savoye*. (1)

Juridiction des Comtes séculiers.

Elle se bornait dans Vienne aux halles des Boucheries et de la Matterie, aux maisons qui y avaient leurs entrées et leurs sorties, à la place du Bacon, *platea Petasonis*, aux rues orbes ou culs de sac qui ont une entrée sans issue, à la place du marché aux bœufs (le Charneve). Pendant la foire des Comtes séculiers qui durait depuis la St-Martin jusqu'à la Ste-Catherine, ils avaient toute la leyde et les clefs de la ville. L'archevêque avait aussi une foire de quinze jours, elle commençait le vendredi immédiat après la fête du corps de Dieu.

(A) Le Dauphin Guigues III quitta le nom de comte de Graisivaudan pour prendre celui de comte d'Albon. Ses descendants l'imitèrent, et le titre d'Albon succéda à celui de Graisivaudan qu'ils ne prirent plus.

(1) Charvet fait suivre cet article d'observations qu'il a intitulées : *Remarques*.

Il n'existe que cinq lignes, le reste a été détruit, ainsi que les articles ayant pour titres :

Origine des Consuls de Vienne ;

De Mistralia.

L'Empereur Sigismond à Lyon et à Paris.

L'an mil quatre cent quinze l'Empereur Sigismond, dernièrement mort, allant au royaume de France mettre paix entre le roy et les Angloys fut à Lyon ; et la avoit entreprins avec le comte de Savoye Amé, dernièrement mort, de le faire duc audit Lyon et estoient les choses toutes prestes, mais les officiers du roy et ceux de ladite ville ne souffrirent point que la chose se fit ainsi. J'étois présent et vis la contradiction et pour ce ledit Empereur retourna en Savoye à Chambéry et fit duc ledit comte. Puis de la je m'en allois à Paris ou je vis l'entrée dudit Empereur qui fut moult notable. Après peu de jours il voulut visiter la Cour de parlement, et on le fit asseoir au plus haut des présidents, puis demanda audience. Messire Guillaume de Saigne qu'il menoit avec lui, lors avoit en ladite cour procès pour la sénéchaussée de Beaucaire auquel messire Guillaume en plaidoyant entre autres choses, on lui opposa qu'il n'estoit pas chevalier ès-armes. Lors soudainement ledit Empereur fit venir a lui ledit messire Guillaume et incontinent se dressa et tira l'épée que l'on tenoit devant lui, en frappa ledit messire Guillaume en le faisant chevalier, et lui va dire, on ne t'opposera plus que tu ne sois chevalier. De cet exploit la cour fut scandalisée et disoient plusieurs que c'étoit mal fait et mettoient en avant la contradiction faite audit Lyon.

De IVDICE. Judex comitum Viennæ habet in dictâ civitate districtu et mandamento ejusdem, merum et mixtum

imperium et omnimodam jurisdictionem, regit, exercet, et administrat justitiam.

De CORREARIO. Ad officium correarii spectat exequi mandata et sententias judicis, exigere debita dicti comitatus, facere aresta et incarcerationes criminorum et debitorum fiscalium ipsius comitatus.

De GARDERIO. Ad officium garderii spectat, ab illis qui sunt in salvagardia comitum recipere tributa annualia debita dictis comitibus ratione salvagardiarum et justiam eis facere de offendentibus et injuriantibus; investit etiam garderius de possessionibus, et rebus moventibus de domino dalphinali in dicta civitate Vienna et mandamento ejus.

Origine du mistral et du juge séculier archiepiscopal dans Vienne, suivant les mémoires de Thomassin.

Un archevêque devot qui ne se vouloit point mêler d'avoir ni tenir jurisdiction temporelle, bailla l'administration de ladite jurisdiction temporelle au doyen et Chapitre de Vienne, et par expresse convenance que l'un des chanoines de ladite église prendroit ladite administration de ladite jurisdiction temporelle en bénéfice perpétuel et pour ce, que les comtes de Vienne avoient un officier qui s'appeloit Mistral des Comtes, ledit archevêque voulsit que celui qui avoit l'administration de ladite jurisdiction temporelle s'appela aussi mistral de ladite jurisdiction de l'église et qu'il eut les deux parts des profits qui viendroient de ladite jurisdiction temporelle et la tierce part demourat auxdits chanoines, et depuis,

ladite jurisdiction temporelle de l'archevêque demourat audit mistral jusqu'en l'an mil trois cent dix-huit que le Pape Jean XXII osta et abolit ledit nom de Mistral et le (A) dit office de Mistralie avec toutes ses jurisdictions, honneurs, coutumes et tous autres droits, appliqué et uni perpétuellement à la mense de l'archevêque et depuis les archevêques ont usé de ladite jurisdiction, temporelle, et pour ce que l'archevêque avoit d'autre part sa jurisdiction spirituelle qui se administroit par son official, il fit un juge qui s'appeloit juge séculier de Vienne, pour différence de la Cour spirituelle.

Ce narré est peu exact, Thomassin confond l'ordre des faits et des temps. Voyez mes remarques sur la juridiction temporelle de l'église de Vienne, folio 724 de mon histoire de la sainte Eglise de Vienne. (1)

Échange fait entre le Dauphin Charles de la maison de France et Amé comte de Savoye.

L'an mil trois cent cinquante-quatre le 5me jour de janvier, le comte de Savoye céda audit Dauphin, les chateaux de Toulvon, de Voiron avec leurs mandements, les Avenières, l'isle de Creis, Chabons, Bocsozel, La Côte-

(A) La même année, 1318, le Dauphin acheta la mistralie des comtes, de Guigues de Beauvoir qui la tenoit en fief. Dès lors l'office de mistral fut supprimé, on lui substitua un juge.

(1) Charvet a ajouté, dans cette partie, un article intitulé : *Remarques sur le Comté de Vienne.* Cet article, qui paraît avoir 3 pages, est tellement endommagé, qu'il nous a été impossible de le compléter.

St-André, la Vulpilière, Dolomieu, la Bastie des Abrets, Jonage, Ornacieu, Faverges, Faramans, Eclose, St-Jean-de-Bournay, Maubec, les Eparres, St-Alban, Chaiseneuve, Chatonnay, Serpaize, Formont, Villeneuve-de-Marc, Chandieu, Meyzieu, la Palu.

Le Dauphin céda audit comte de Savoye tout le Faucigni, tout le territoire de Gex, les fiefs et arrière-fiefs qu'il possédait dans le Genevois, Miribel, Montluel, le bourg de St-Christophe, Peroge, Gordans, Varay, Salonay, St-Moris d'Anthon, les fiefs et seigneureries de Villars, de Chatillon, de la Palud, de Charnay et de Varax.

Le comte de Savoie avait alors un grand crédit à la Cour de France par le moyen du duc de Berry qui avait épousé sa fille. Lorsqu'il fallut exécuter l'échange il éleva des difficultés. On était convenu que la rivière de Guier séparerait la Savoye du Dauphiné, le comte prétendit que le Guyé mort et non le Guyé vif devait faire cette séparation. Ce qui fut donné au comte de Savoye valait chacun an 25 mille florins d'or et ce que le comte céda ne valait chacun an que mille cinq cents florins.

De Parrochiis et territoriis comitatus Viennæ.

De consuetudine antiquissima ad comites spectat in XXII parochiis territorii et dytrictus Viennæ, jus et facultas percipiendi messes seu jus messonandi videlicet a quolibet tenente animalia aratoria duas cuppas siliginis, et a quolibet non tenente hujusmodi animalia, et a qualibet muliere vidua unam. Vide papirum signatum. T fol. XXVIII, XXXVII, LIIII, LVIIII.

Prædicta territoria et parrochiæ sunt hæc, Saint-Clar, Lambalans, Essurdoz, Reventin, Brutin, Cryers, Royotin, Famoirens, Sanferrers, Entraroyes, Roissieu, Sainte-Colombe, Montclar, la Fernays, la Chapelle d'Illins, Villeta, Montions, Faisins, Charantonay, Myons et Lemoyles.

Habent etiam comites certa territoria extra civitaten in quibus habent omnimodam jurisdictionem...... illa territoria sunt de Charavella, de Trecino, de petra Sasty et de Campo Merlo.

Item ad dominos comites omnimoda jurisdictio in territorio de Acu *(de l'Aiguille)* pertinet et facultas percipiendi singulis annis tempore vindemiarum, seu racemorum maturorum in vinetis dicti territorii unam corbelliatam racemorum quæ ascendere consuevit ad tres vel quatuor summatas vini vel circa et de singulis sileribus unum manipulum silerum, (Osier).

De Executionibus.

Factæ per officiarios Comitales Viennæ, juxta inquisitionem anno 1275.

Primo, quomodo quidam homicida fuit positus in quodam sacco ligatus, et cum gentibus armatis ductus ad pontem Rhodani supra pylam, deinde præcipatus in Rhodanum.

De quodam qui violavit quandam mulierem, qui fuit ductus per villam supra equam, deinde fuit condemnatus ad capitis abscisionem.

Testis signatus per A dicit quod vidit mistralis comi-

tun fecit fieri quasdam furcas.

Testis signatus per D dicit quod comites communiter faciebant suspendi ad ulmum de monte Roserio.

Advertatur quia furcæ quæ sunt in isto monte Rosier sunt furcæ comitum quia territorium de mont Rosier est dominorum comitum.

Furcæ vero curiæ temporalis sunt in territorio montis Salomonis prope quandam capellam vocatam Sancti Maximi, loco dicto *Forche Renart*.

Testis signatus per C. dicit quod vidit quod officiarii comitum secularium fecerunt fieri Viennæ pilloricum versus mercatum bouum, et in eo posuerunt quendam latronem.

Testis signatus M. dicit quod vidit amputari sex auriculas latronum per officiarios comitum.

Testis signatus per J. deponit quod ipse tanquam officiarius comitalis fecit amputari auriculas cuidam latroni, ad pontem Arpot extra civitatem.

Testis signatus per L. qui erat officiarius comitalis deponit quod ipse amputavit auriculas cuidam qui furatus fuerat quoddam fossorium apud Macellum, et hoc fecit supra pontem Rhodani, post inhibuit sibi ne de cetero intraret villam Viennæ.

Testis signatus per A. M. qui erat officiarius comitalis deponit quod fustigavit quemdam qui furatus fuerat carnes in macello, per villam usque extra portam Sancti Martini, carnes suspensas ad collum portans, et ibi ipsemet amputavit auriculam ipsi latroni.

Testis signatus per N. qui erat pro mistrali comitum deponit quod ultra dicta auriclas ipse fecit signari latrones cum ferro calido et adulteros troctare per villam.

Testis per F. de adultero et adulterâ qui simul fuerunt troctati nudi per magnam carreriam usque ad portam Sancti-Martini. Item de latronissa quæ fuit troctata per magnam carreriam usque ad portam Sancti-Martini, portans robam quam furata fuerat ad collum suum et erat dechevellata et nuda usque ad corrigiam (ceinture.)

Testis per L deponit de quodam qui furatus fuerat quoddam fossorium, qui fuit ligatus ad cathenam quæ dicitur *Alperon*, et ibi stetit ligatus per totam diem cum fossorio ad collum.

Item de quodam alio qui furatus fuerat quosdam sollas de corio, qui stetit ligatus cum predictis sollis ad collum per totam diem supra pontem de *Gère*.

Testis per F. deponit de quodam qui tenebat falsum pondus qui fuit captus et composuit.

Testis per C. de quodam qui fuit apprehensus in adulterio et composuit.

Testis per F. deponit de quadam latronissâ quæ ducebatur ad signandum, quæ fuit dimissa ad preces quorumdam, attamen fuit ei inhibitum quod amplius villam non intraret.

Testis per N. dicit quod habuit a quodam adultero lectum, culcitram, pulvinal, linteamina, flacietam, et vanam et xx solidos.

Testis per O. dicit quod tempore nundinarum indifferenter per totam civitatem fuerunt capti panes omnium pistorum quia panes erant nimis parvi secundum valorem frumenti et fuerunt fracti panes, et distributi per vias pauperibus.

Justitia comitum in suo principio fuit justitia militaris.

Testis signatus per J. dicit in principio quod de tempore de quo deponit non ferebatur aliqualis sentencia super maleficiis sed solum habebant officiarii concilium cum burgensibus et militibus.

Idem dicit testis signatus per L.

De Jacuta.

Item fuit advisatum quod jacuta importet jurisdictionem, hoc est quod curia comitalis et temporalis archiepiscopi, hinc inde respectum commisso in dictâ civitate, de delicto habeant cognitionem et punitionem in delinquentem qui jacuerit nocte precedente delictum in et sub (1) sua jurisdictione, exceptis tamen personis, locis et rebus superius reservatis et exceptis.

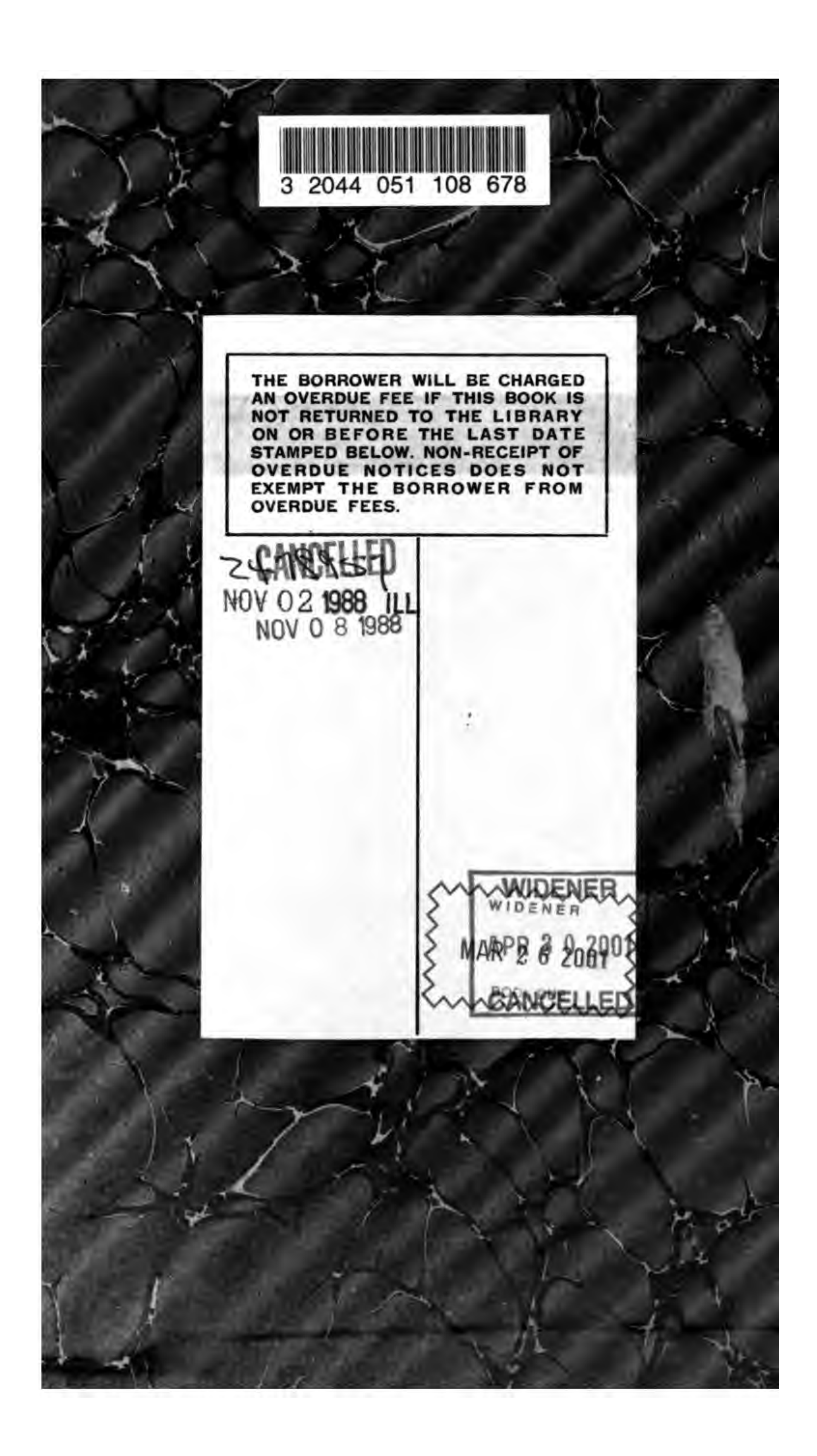
Si vero delictum fuit commissum extra civitatem per quancunque personam etiam officiarium alterius dictarum curiarum tunc cognitio et punitio delicti pertinere debeat ad illam curiam et jurisdictionem in cujus territorio delictum fuerit perpetratum.

(1) A partir de ce passage, le manuscrit de Charvet, endommagé par l'incendie, devient inintelligible; nous avons suppléé à cette lacune en donnant ce qui se trouve à la suite dans le manuscrit de Mathieu Thomassin.

TABLE






3 2044 051 108 678
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
CANCELLED
NOV 02 1988 ILL
NOV 0 8 1988
WIDENER
WIDENER
CANCELLED

